

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dossier d'Approbation

Elaboration du PLUi

Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin

Rapport de Présentation

Pièce 1-1 Diagnostic

PLUi :

- arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 17 Juin 2013
- approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 17 février 2014

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire le 17 février 2014

Le Président,

Pierre ANDRÉ



SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 5
PREMIERE PARTIE UN ESPACE COMMUN ?	8
SECONDE PARTIE UN ESPACE EN MUTATION ?	47
TROISIEME PARTIE UN ESPACE ORGANISE ?	99
CONCLUSION	270

GESTION DU DOCUMENT

REFERENCES

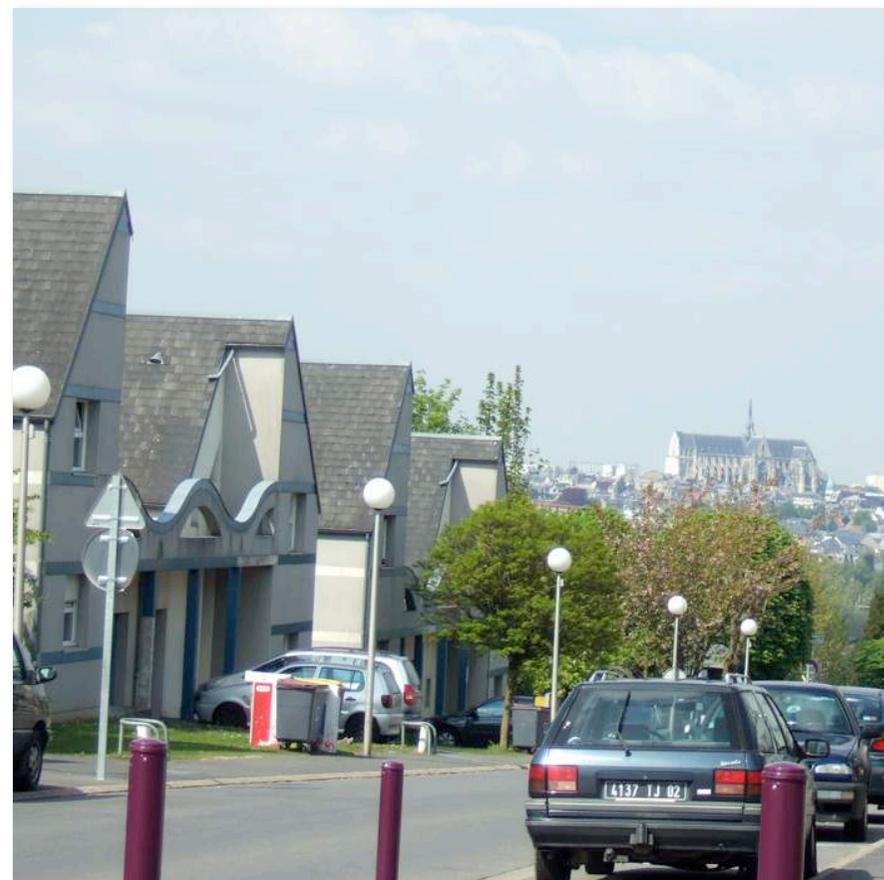
<i>Référence interne</i>	PLUI-CASQ-DIAGNOSTIC parties 1 & 2
<i>Version.révision</i>	1.0
<i>Date</i>	04 avril 2013

REDACTION

Rôle	Nom
<i>Auteurs principaux</i>	Caroline DAVIAUD, Guillaume FELDER, Anne LEQUIEN, Emmanuelle PERNES, Benjamin SAUTJEAU, Sophie TARTIERE, Natania VOLTZ
<i>Autres auteurs</i>	Philippe PLANTAGENEST, Didier DELZOR, Véronique BISSON
<i>Contrôle qualité</i>	Laure FLANDRE

SUIVI DES MODIFICATIONS

Indice	Date	Origine	Contenu
V1.01	30/03/2012	Version d'origine	
V2.01	30/11/2012	Version n°2	
V3.01	28/05/2013	Version n°3	Modifications avant arrêt
V4.01	22/01/2014	Version n°4	Dossier approbation



INTRODUCTION

■ L'ELABORATION DU PLU INTERCOMMUNAL

La communauté d'agglomération de Saint-Quentin (CASQ) a délibéré, les 11 avril 2011 et 20 février 2012, pour prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et pour déterminer les modalités de la concertation.

La communauté d'agglomération, déjà compétente en matière d'urbanisme, est en effet tenue de réaliser un plan local d'urbanisme intercommunal suite à la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Loi Grenelle II », promulguée le 12 juillet 2010.

La délibération du conseil communautaire a eu pour effet l'arrêt des procédures de révision ou d'élaboration de documents d'urbanisme communaux sur le territoire.

Aussi, cette élaboration du PLU intercommunal vaut :

- révision du PLU intercommunal pour les communes de Castres et Contescourt ;
- révision des PLU pour les communes de Fayet, Gauchy, Grugies, Mesnil-Saint-Laurent, Rouvroy et Saint-Quentin ;
- révision du POS et transformation en PLU pour les communes de Lesdins, Homblières, Morcourt, Neuville-Saint-Amand, Omissy et Harly ;
- élaboration pour les communes de Fieulaine, Essigny-le-Petit, Fonsommes, Marcy, Fontaine-Notre-Dame, Remaucourt.

■ LES OBJECTIFS DE L'ELABORATION

Les objectifs de l'élaboration ont été fixés nettement par le Conseil Communautaire :

1. *Prendre appui sur les évolutions démographiques et économiques les plus récentes pour créer les conditions du « rebond » de l'agglomération, dans une perspective de croissance durable et qualitative;*
2. *Anticiper ces évolutions en créant les capacités nécessaires sur le plan économique et commercial, mais également sur le plan résidentiel, dans une répartition équilibrée au sein de l'agglomération, en définissant précisément la vocation de chaque espace de la communauté, facteur de limitation de la consommation d'espace agricole;*
3. *Envisager ces capacités à la fois comme facteur et comme produit d'une amélioration de la qualité du cadre de vie, pour les habitants et pour les entreprises, dans le cadre d'une valorisation du territoire prenant appui sur une qualité urbaine renforcée et une qualité environnementale où la trame "verte et bleue", la trame rurale et la trame urbaine coopèrent pour développer durablement le territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin;*
4. *Accorder, en particulier dans le volet "programme local de l'habitat - PLH" du PLUi une large place à l'amélioration du cadre bâti, autour de la qualité des nouvelles urbanisations, d'un "signal fort" à donner pour la modernité de l'agglomération, et d'un effort pour la rénovation - réhabilitation - mise aux normes du parc ancien, notamment sur le plan énergétique;*
5. *Améliorer, en particulier dans le volet "plan de déplacements urbains - PDU" du PLUi, les transports et les déplacements, en favorisant à terme l'accroche de l'agglomération aux grands réseaux européens, dans le cadre d'une cohérence à rechercher avec les EPCI voisins, et en développant la fluidité du réseau de transports, notamment collectifs.*



En effet, la communauté d'agglomération est dotée de compétences étendues et le PLU intercommunal ajoute aux dispositions anciennes du PLU, élargies à la suite de la Loi « Grenelle II », celles d'un programme local de l'habitat (PLH) et d'un plan de déplacements urbains (PDU) puisque la collectivité est également autorité organisatrice de transports urbains (AOTU).

■ LE CONTENU ET LES OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic (et l'état initial de l'environnement, intégré à cette étape de la réflexion), a pour objet de fournir les matériaux, les données et les analyses nécessaires à l'élaboration du projet de plan local d'urbanisme intercommunal et notamment au plan d'aménagement et de développement durables (PADD) qui constitue le pivot du plan local d'urbanisme et porte le « projet » du territoire.

Comme prévu au deuxième alinéa de l'article L. 123-1-2 du code de l'urbanisme, ce diagnostic est établi « *au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.* »

Le plan local d'urbanisme intercommunal intégrant un programme local de l'habitat (PLH) et un plan de déplacements urbains (PDU), ce diagnostic présente en conséquence les éléments nécessaires à leur réalisation.

L'objectif du diagnostic est de décrire la « trajectoire » du territoire dans ses grandes lignes, pour aboutir à la détermination d'enjeux à l'échelle intercommunale, afin que le projet (et donc le PADD du PLUi) puisse déterminer si le mode de développement du territoire doit être continué, infléchi ou faire l'objet, le cas échéant, d'une rupture plus ou moins prononcée, en fonction des objectifs définis par le conseil communautaire et de la politique générale de développement de la communauté d'agglomération et des communes.

Il faut en effet noter que l'élaboration du PLUi constitue une « première » pour la communauté d'agglomération de Saint-Quentin comme pour de nombreux EPCI en France.

L'élaboration du PLUi, donc le diagnostic comme première phase et comme fondement du PLUi, doivent tenir compte de cette réalité ; c'est pourquoi le présent diagnostic accorde une place importante, non seulement aux grands enjeux qui interrogent le saint-quentinois dans son développement et dans son rapport à l'extérieur, mais également aux questions internes, « infra-territoriales », communales, de l'espace de vie, voire du quartier...

C'est également pourquoi le diagnostic s'attache aux questions d'échelle, au travers de trois parties visant à éclairer la réflexion sur :

- **L'émergence d'un « espace commun »** à l'échelle de la CASQ, par rapport aux espaces voisins : cette première partie transversale vise à répondre à la question « quelle cohérence du territoire de la CASQ ? ».
- **Les mutations du territoire**, sur le plan de son cadre de vie, de son économie et donc de sa population : les grands déterminants de la « trajectoire » du territoire sont ici rassemblés pour permettre de distinguer clairement les dynamiques territoriales à l'œuvre...
- **L'organisation du territoire**, au travers de ses formes urbaines, de son habitat, de ses transports, de ses équipements et de ses services ; cette troisième partie vise à répondre à la question : « le mode d'organisation du saint-quentinois est-il à la hauteur de ses enjeux de développement ? ».



PREMIERE PARTIE

UN ESPACE COMMUN ?

UNE COMMUNAUTE ?

Le Saint-Quentinois apparaît, à première vue, comme une synthèse entre deux mondes : une zone urbaine concentrée autour de la ville de Saint-Quentin et une zone rurale qui l'entourerait.

Or comme nous allons le constater, dans la réalité quotidienne, l'aspect rural se dilue bien souvent dans l'urbain. Les définitions habituelles des espaces nous laissent orphelins d'une nouvelle approche des espaces ruraux, qu'ils soient sous influence urbaine ou pas.

En effet, les définitions habituellement utilisées ont tendance à homogénéiser les espaces en les qualifiant tous comme plus ou moins urbains, alors même que dans l'esprit des habitants de ces territoires, le qualificatif de « rural » reste omniprésent.

Une **communauté** est « *une interaction d'organismes partageant un environnement commun* » (Larousse, 2011).

La communauté est avant tout l'appartenance à un monde commun, qu'il soit symbolique, sensible, géographique, politique, historique, administratif ou social.

La communauté est la reconnaissance de l'autre comme faisant ou ne faisant pas partie de ce tout.

Il en partage et en subit les aléas, les risques, les ressources et les bénéfices, mais aussi une certaine conception du monde, des représentations qui viennent forger et nourrir l'identité et la cohésion des membres de la communauté.

Les limites, les frontières, les découpages institutionnels de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin sont bien connus.

Pourtant ces distinctions suffisent-elles à décréter qu'il s'agit d'un ensemble partagé et cohérent ? La communauté d'agglomération a-t-elle une réalité sensible, autrement exprimée que dans la cartographie officielle et les tableaux des statisticiens ?

Le but recherché ici est d'analyser la cohérence de cette communauté d'agglomération, d'en dépeindre les ressources communes (qu'elles soient humaines, économiques ou naturelles), d'en aborder les risques, et d'en tirer des conséquences, bref, de cerner ce qui fait territoire, ce qui fait identité, ce qui est partagé.

Dans ce cadre, il a semblé nécessaire d'organiser notre analyse du territoire sous différents angles et à différentes échelles.

Dans la mesure où l'une des caractéristiques de la communauté est la reconnaissance de l'autre comme faisant ou ne faisant pas partie de ce tout, le territoire a été, dans un premier temps, identifié par rapport « aux autres » qui l'entourent et l'influencent sans pour autant faire partie de ce tout.

Le positionnement du territoire, au sein du Pays du Saint-Quentinois, et dans son ensemble départemental, régional, national, voire international, est en effet un élément fort de son identité et de la réalité communautaire de son espace.



Définition

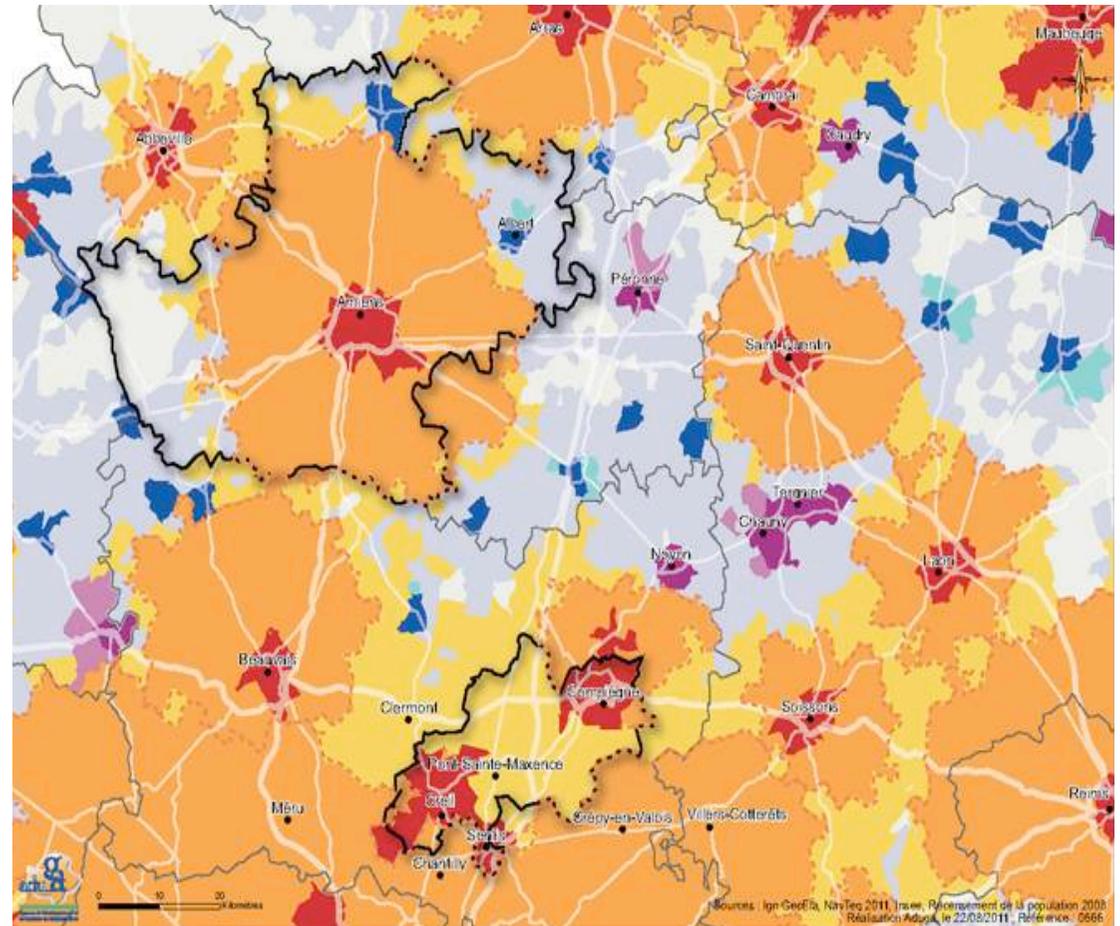
L'INSEE a mis au point en 1997 un Zonage en Aires Urbaines (ZAU) et en aires d'Emploi de l'Espace Rural (ZAUER), qualifiant les espaces selon « l'intensité du lien fonctionnel »¹ qu'ils entretiennent avec les espaces urbains.

Ce lien est mesuré à partir des effectifs d'emploi dans les centres urbains et par l'intensité des déplacements quotidiens entre le centre et la périphérie de la ville et le lieu de travail.

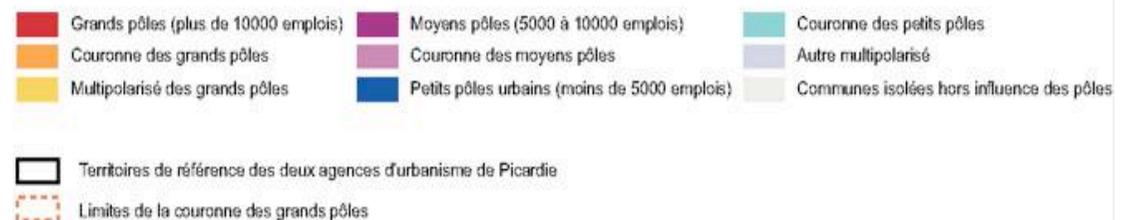
Les espaces concentrant les lieux d'habitation et flux de travail sont dénommés « aires urbaines ».

L'INSEE considère de fait l'espace rural comme un résidu de l'urbain : en d'autres termes, sont ruraux les espaces qui ne répondent pas aux critères urbains.

L'INSEE s'intéresse donc aux relations fonctionnelles qu'entretiennent les espaces en considérant les modes de vie.



Typologie des aires urbaines



¹ Site INSEE

LE SAINT-QUENTINOIS ET LES GRANDES DYNAMIQUES TERRITORIALES

DEUX DEFINITIONS, UN ESPACE COMMUN, DES DYNAMIQUES

DEFINITIONS :

L'unité urbaine :

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2000 habitants.

Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale.

Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

L'unité urbaine de Saint-Quentin est composée de la ville de Saint-Quentin, mais aussi des communes de Harly, Grugies, Gauchy, Fayet et Dallon (extérieure au territoire de la CASQ).

L'aire urbaine :

Selon l'INSEE, une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne péri-urbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines identifie globalement les aires d'influence des villes.

En s'appuyant sur les définitions de l'INSEE des aires urbaines et des zones d'emploi, on peut comprendre les liens entre les différents grands espaces, par rapport aux déplacements domicile-travail, à la localisation des emplois et à l'attractivité.

Les comportements des ménages conditionnent la manière dont s'organisent les espaces, les uns par rapport aux autres, les uns avec les autres, les uns malgré les autres.

L'aire urbaine s'attache à dessiner les périmètres d'espaces vécus par les ménages à travers leurs déplacements et les influences entre ces différents espaces, portées par ces ménages.

Par rapport aux aires urbaines, **les zones d'emploi s'attachent davantage à la localisation et au nombre d'emplois offerts par un territoire**, lui conférant à partir d'une certaine taille, le titre de « pôle », qui concentre les emplois vers lesquels convergent des salariés.

D'où aussi cette appellation différenciée entre :

- « **zone** » **d'emploi**, qui se canalise sur un territoire spécifique de convergence des emplois ;
- et « **aire** » **urbaine**, qui se concentre plutôt sur les espaces traversés par des flux d'individus, leur conférant *in fine* une certaine logique et établissant les degrés de dépendance entre ces espaces et donc, une hiérarchie.

MODE DE VIE ET AIRE URBAINE : LE SAINT-QUENTINOIS DANS SA REGION ?

En Picardie, comme sur l'ensemble du territoire national, l'influence des villes est de plus en plus forte. Dans les nouvelles délimitations du zonage en aires urbaines ont été identifiées :

- 31 aires dont les pôles sont situés en Picardie ;
- 5 aires dont les pôles sont situés dans d'autres régions (l'Île-de-France, la Champagne-Ardenne et la Haute-Normandie, étendant néanmoins leur influence à l'intérieur du territoire picard).

Au total, si l'on tient compte des communes multipolarisées, c'est-à-dire attirées par plusieurs pôles d'emploi, ce sont 1 800 000 Picards, soit 9 habitants sur 10, qui vivent sous l'influence d'une ville. **Malgré cette urbanisation croissante, la Picardie demeure une région plutôt rurale¹**. La manière dont cette ruralité s'exprime sera étayée tout au long de l'étude, mais plus particulièrement dans la dernière partie.

À l'échelle régionale, et selon la taille de leur population, les aires picardes peuvent être réparties en 4 groupes :

- Le premier comprend Amiens, la plus grande aire urbaine picarde, qui compte près de 300 000 habitants. Celle-ci **devance la partie picarde de l'aire urbaine de Paris** (245 000 habitants) ;
- Saint-Quentin appartient au deuxième groupe avec les grandes aires de Beauvais, Creil et Compiègne, qui se situent autour des 100 000 habitants ;
- Un troisième rassemble les grandes aires urbaines de Soissons, Laon, Château-Thierry et Abbeville, qui ont une population supérieure à 30 000 habitants ;
- Les autres aires urbaines forment le dernier groupe, à l'intérieur duquel les plus petites aires picardes atteignent à peine 3 000 habitants.

¹ Ceci nous invitant dès lors à nous interroger sur l'essence même de la ruralité...

Les aires urbaines picardes (source : RGP INSEE 2010)

	Typologie de l'aire urbaine	Population 2008 du zonage 2010	Surface en 2010 (km ²)	Nombre de communes en 2010	Population 1999 du zonage 1999	Population 1999 du zonage 2010
Amiens	Grande	292 047	2 122,77	257	270 130	287 030
Beauvais	Grande	123 680	1 042,22	126	99 117	118 344
Creil	Grande	117 825	158,28	23	97 455	111 218
Saint-Quentin	Grande	111 595	805,97	99	102 470	113 701
Compiègne	Grande	98 300	428,52	47	106 904	96 125
Soissons	Grande	62 964	418,35	63	64 323	63 435
Laon	Grande	52 541	590,32	75	49 816	51 273
Abbeville	Grande	41 899	306,52	37	35 734	41 318
Château-Thierry	Grande	34 620	312,27	35	31 879	33 572
Tergnier	Moyenne	23 238	48,76	7	24 532	24 017
Chauny	Moyenne	20 416	83,46	10	21 722	20 562
Senlis	Moyenne	17 206	36,05	2	17 284	17 284
Noyon	Moyenne	15 847	26,95	4	20 869	16 540
Péronne	Moyenne	11 046	61,09	8	12 101	11 373
Hirson	Petite	10 470	50,75	3	12 075	11 458
Albert	Petite	10 301	20,44	2	10 065	10 590
Ham	Petite	8 006	23,42	4	9 900	8 296
Roye	Petite	7 055	37,90	5	8 155	7 281
Frville-Escarbotin	Petite	6 849	20,48	4	8 228	7 003

Ainsi à l'échelle de la région, l'aire urbaine de Saint-Quentin se positionne comme un pôle d'envergure se situant à la 4^e place. Pourtant, les dynamiques sous-jacentes à cette position diffèrent de celles des trois premiers.

Aujourd'hui, beaucoup de pôles au sud de la Picardie sont portés par l'élan et le dynamisme de l'aire urbaine de Paris, que ce soit en termes d'habitants ou d'emplois délocalisés. Situé au Nord de la région, l'aire urbaine de Saint-Quentin n'a que marginalement été influencée par cette tendance parisienne.

La différence entre Creil et Saint-Quentin est à ce titre éclairante : alors même que le saint-quentinois possède plus de communes (99 contre 23 pour Creil), un plus grand territoire (805,97 km² contre 158,28 pour Creil) et qu'elle possédait plus d'habitants en 1999 (113 701 contre 111 218 pour Creil), le Saint-Quentinois a cédé sa place de « troisième » en 2010, suite à la perte substantielle d'habitants sur son aire urbaine (111 595 pour Saint-Quentin et 117 825 pour Creil), mais surtout suite au fait que Creil, aux avants postes de la région parisienne « profite » ou « subit » l'influence de cette tentaculaire expansion parisienne.

Globalement, la carte des aires urbaines fait ressortir combien le développement des territoires les plus proches de Paris se retrouve presque intégré dans son aire urbaine.

Cette évolution agit inégalement sur les territoires, la variable « distance » jouant ici un rôle de régulateur d'influence : dans le Saint-Quentinois, la faiblesse relative du nombre de navettes domicile-travail malgré un chômage élevé démontre son fonctionnement "autonome".

LE SAINT-QUENTINOIS, AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE LA SOLITUDE RELATIVE...

Dans le département de l'Aisne, l'aire urbaine de Saint-Quentin est deux fois plus peuplée que les aires urbaines les plus proches : Cambrai, Chauny-Tergnier-La Fère, Laon.

Les communes qui la composent (99) sont situées à la fois dans l'Aisne et la Somme. Elle se situe à la 74^e place des aires urbaines de France.

A ce titre, Saint-Quentin appartient au groupe des grands pôles du département, qui se concentrent autour des chefs-lieux d'arrondissement : Château-Thierry, Laon, Saint-Quentin, Soissons (à l'exception de Vervins).

Cependant, la distance n'est pas l'unique facteur qui a joué dans « l'autonomie » actuelle du Saint-Quentinois. Son histoire, son positionnement économique et son rôle prépondérant dans le passé ont conditionné son fonctionnement en vase clos. Pour l'heure, cette autonomie par rapport à Paris est tour à tour vue comme un handicap ou comme une aubaine :

- **Handicap**, dans la mesure où le Saint-Quentinois, malgré des signaux annonciateurs d'un rebond, n'a pas retrouvé sa prépondérance de jadis : le Saint-Quentinois est la seule grande aire urbaine picarde dont la population baisse. Partout en France, la dynamique observée est un retour de la croissance démographique dans tous les espaces (urbains, périurbains et ruraux). Cette tendance traduit un manque de dynamisme de la ville centre dans sa capacité à consolider sa position : la ville ne joue plus son rôle de pôle attractif et générateur de création-redistribution.
- **Aubaine**, dans la mesure où cette autonomie, dans une situation actuelle de crise, pourrait se révéler, dans un avenir proche, un moteur de développement endogène, et donc moins tributaire des aléas et fluctuations des autres territoires. Il s'agirait donc d'un territoire qui trouverait en son sein les moyens de sa renaissance, lui permettant d'avoir un réel poids, non plus seulement par rapport aux autres, mais aussi sur les autres espaces.

Dans ce cadre, vestige d'un passé dynamique ou signe de rebond, la partie ouest de la Thiérache est de plus en plus attirée par Saint-Quentin. Cela contribue à la forte extension de son aire d'influence vers l'est, en annexant des villes comme Mont-d'Origny, Origny-Sainte-Benoîte mais aussi Ribemont, etc.

Dans le reste de l'arrondissement de Saint-Quentin, Bohain-en-Vermandois constitue un pôle dont l'influence se réduit désormais aux communes composant son unité urbaine.

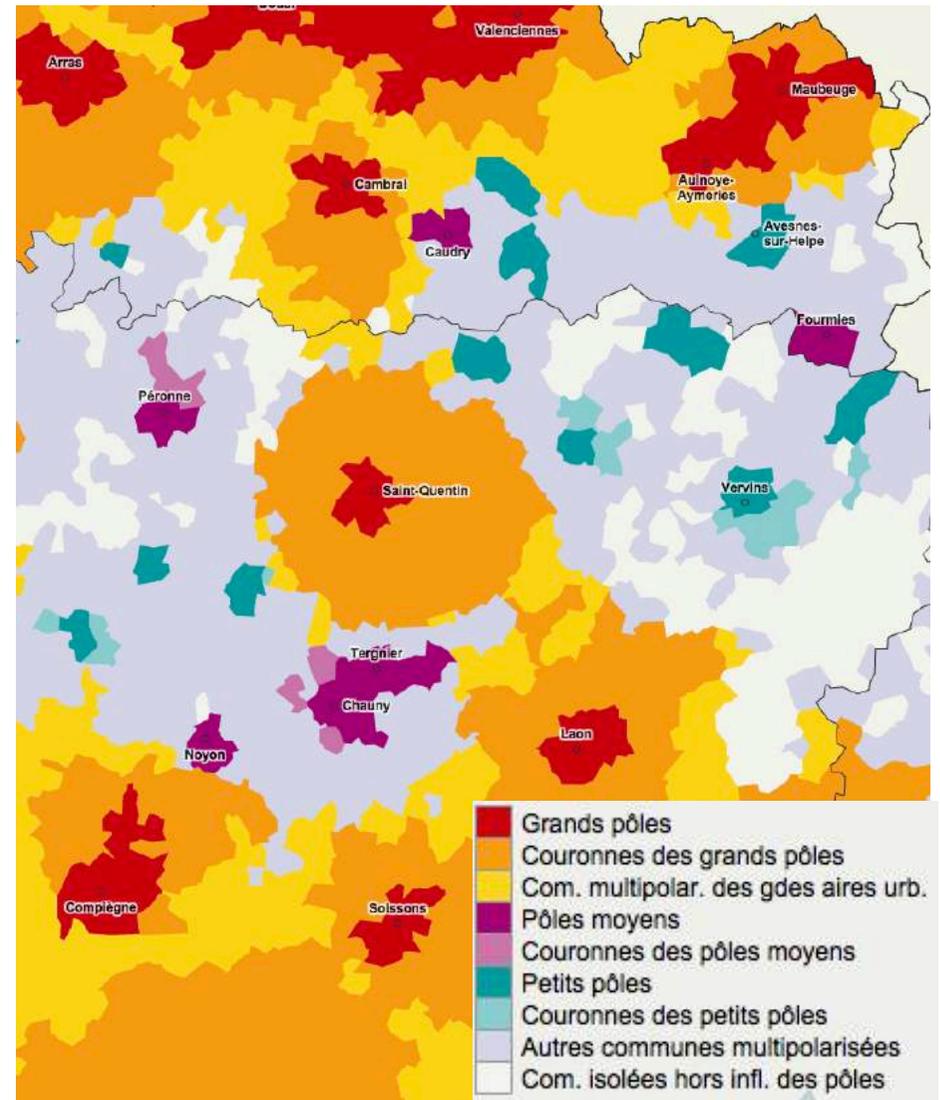
Les aires d'influence des villes

Le zonage en aires urbaines 2010

Caractéristiques de l'aire urbaine Saint-Quentinoise

1. Des modes de vie lissés : l'aire urbaine s'attachant aux déplacements quotidiens des individus, on constate que l'aire urbaine de Saint-Quentin forme un ensemble au sein duquel les individus partagent peu ou prou les mêmes modes de vie.
2. Ces aires dessinent des espaces de déploiement et de localisation d'habitat : on constate que l'aire urbaine de Saint-Quentin dépasse largement les limites de la CASQ.
3. Le territoire de la CASQ joue bien le rôle d'atome, de noyau dur, de cette aire urbaine plus qu'ailleurs, moins impactée par le desserrement parisien que d'autres territoires.
4. Cet espace fonctionne de manière autonome tournant le dos aux espaces d'extension franciliens.
5. Ce fonctionnement en vase clos accentue l'unité Saint-Quentinoise : l'aire urbaine de Saint-Quentin, certes en perte de vitesse par rapport aux aires urbaines alentour et par rapport à sa dynamique d'antan, se trouve de fait confinée dans sa région, ne trouvant un espace de déploiement que vers l'Est et le Nord.
6. La structure, l'histoire, la composition du territoire Saint-Quentinois (et *in fine* son identité) le distinguent à l'heure actuelle des autres aires qui trouvent dans l'aire parisienne des échos favorables à leur identité.
7. Cet isolement par rapport à Paris ne doit pas être vécu comme une difficulté, mais comme un potentiel de développement endogène et d'indépendance par rapport aux fluctuations des autres territoires.

Source : DATAR – INSEE 2010



■ UNE ZONE D'EMPLOI PARTAGEE

La zone d'emploi :

Selon l'INSEE, une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation des territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux.

Le découpage actualisé se fonde sur le flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006.

La zone d'emploi 2010 de Saint-Quentin (code 2205) est composée de 146 communes.

La carte ci-après représente les nouvelles zones d'emploi. Il est aisément constatable que le périmètre de la zone d'emploi de Saint-Quentin a subi de multiples changements.



DYNAMIQUES D'EXPANSION ET INFLUENCES DIVERSES

A l'instar de la hiérarchie relative aux aires urbaines, Amiens fait figure de pôle principal avec une zone d'emploi qui s'étend (par rapport à 1999), atteignant les limites Nord du département où seules quelques communes la séparent de l'aire d'attraction d'Arras.

Même phénomène à l'Ouest, où la jonction est presque faite avec la zone d'Abbeville qui s'est aussi étendue.

Enfin, au Sud, le rapprochement avec l'aire de Beauvais est déjà opérée.

Ce rapprochement de l'aire d'influence amiénoise avec ces trois zones crée une couronne de communes dites « périphériques multipolarisées » qui, si la tendance continue, sont autant d'espaces qui renforceront peut-être bientôt ce pôle.

Toutefois, comme pour les aires urbaines, on note la présence à ses extrémités de deux secteurs plus autonomes, certes en perte de vitesse en raison de la régression de l'emploi, mais néanmoins autonomes : le Saint-Quentinoise et Péronne.

Dans le jeu des influences et rapports de force, l'indépendance de Saint-Quentin, s'explique aussi par l'absence, au Sud, d'une extension de l'attractivité de Noyon, qui, au contraire, doit de plus en plus partager son influence sur les communes environnantes avec Chauny, mais également avec Compiègne plus au Sud et donc in fine Paris.

Ainsi, le Saint-Quentinoise étend aujourd'hui son attractivité de pôle d'emploi sur des territoires orientés plus à l'Est, puisqu'il est relativement bloqué à l'Ouest par Amiens, et au Sud, dans les faits, par Paris et son imposante aire urbaine.

Son seul espace de développement à l'heure actuelle, au vu de sa structure économique et de sa composition sociale, se trouve donc au Nord vers la région Nord-Pas-de-Calais et à l'Est, avec des territoires dont l'histoire, la structure et la composition font davantage écho aux singularités Saint-Quentinoises (par exemple quant à leur tradition industrielle).

Depuis 1990, la proportion d'actifs sortants a augmenté pour deux raisons : d'une part, les emplois offerts dans le département n'ont pas suffi à offrir des débouchés aux jeunes actifs entrant sur le marché du travail, ce qui les a conduits à rechercher du travail dans les zones d'emploi dynamiques proches, (tout en continuant à habiter dans leur commune d'origine)

notamment vers Reims pour les salariés du Grand Laonnois, et l'Île-de-France pour les salariés habitant dans le sud de l'Aisne¹.

D'autre part, des salariés rémois et franciliens sont venus habiter dans l'Aisne, pour profiter d'opportunités foncières, tout en conservant leur emploi à l'extérieur du département.

Les échanges d'actifs sortants / entrants sont très déséquilibrés : 6 200 personnes viennent de l'extérieur de la région pour travailler dans l'Aisne, alors que 24 590 Axonais (1 sur 7) travaillent hors de la Picardie.

Dans ce contexte, le Saint-Quentinoise se révèle là encore différent par rapport au reste de la région et du département.

¹ Entre 1990 et 1999, ce sont 21 885 personnes qui ont déménagé en dehors de la zone. Parmi elles, 68% ont quitté la Picardie, principalement des actifs avec leur famille.

Les départs vers les autres zones d'emploi picardes se font en premier vers Chauny-Tergnier-La-Fère, suivi du Santerre- Somme puis de la Thiérache.

Ces mouvements sont le fait d'actifs et de leurs familles qui vont s'installer dans des zones plus rurales au prix d'un allongement de leurs déplacements domicile-travail.

Des étudiants et des jeunes actifs vont de plus s'installer à Amiens.

Une des conséquences de ces départs est la plus faible progression de la population des 25-59 ans enregistrée au niveau régional (+0,19% contre +0,89% en Picardie).

Taux d'entrée et de sortie des Pays Picards en 1999 et 2004

Pays	Taux de sortie vers des emplois dans d'autres pays (en %)			Taux d'entrée vers des emplois dans d'autres pays (en %)		
	1999	2004	Évol.	1999	2004	Évol.
Thiérache	22,0	28,5	6,5	16,7	20,0	3,4
Saint-Quentinois	15,1	20,6	5,5	14,2	19,1	4,9
Grand Laonnois	21,4	27,8	6,4	19,9	25,3	5,4
Chaunois	30,7	37,4	6,7	17,5	20,3	2,8
Soissonnais	23,6	33,2	9,6	17,0	21,6	4,6
Sud de l'Aisne	31,8	39,7	7,9	14,9	18,7	3,9

Source : RGP 1999 restreint au champ salarié, DADS, FGE 2004

DES TENDANCES PROPRES AU SAINT-QUENTINOIS

- **La zone d'emploi de Saint-Quentin** compte environ 48 150 emplois en 2009 (soit en légère baisse par rapport à 1999 : 48 934), ce qui représente 26% de l'emploi axonais et 7% des emplois de la Picardie.

Le nombre d'emplois a régressé en 20 ans, tant en nombre qu'en proportion. La zone d'emploi de Saint-Quentin a connu un recul des emplois de 1,6% sur la période 1999-2009 (près de -784 emplois).

Cette baisse d'attractivité s'est réalisée au profit des Pays du Santerre-Haute-Somme et du Grand Laonnois. Les mouvements hors région restent faibles, notamment vers le Nord-Pas-de-Calais, seuls ceux vers l'Île-de-France semblant se développer avec près de 1 100 personnes concernées.

À l'inverse, **le Pays Saint-Quentinois** attire, principalement des salariés des zones environnantes –Chaunois, Thiérache et Santerre-Haute-Somme. Mais les échanges avec le Nord, le Cambrésis notamment, restent pour l'heure limités.

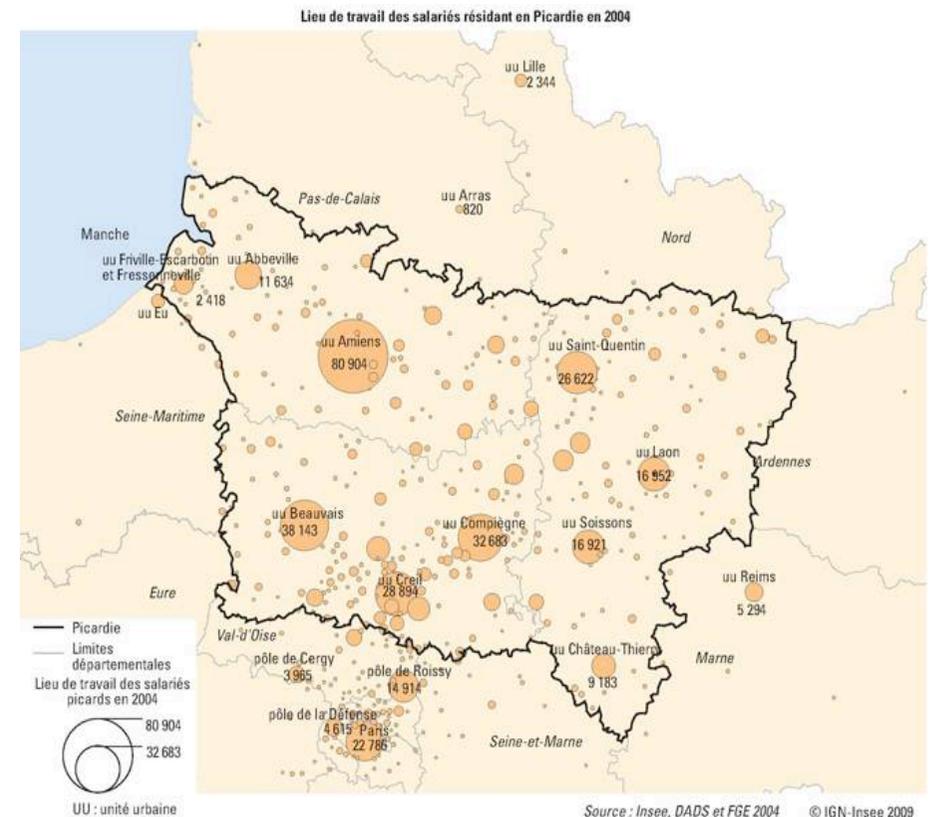
- Suivant une même dynamique, **l'unité urbaine de Saint-Quentin** (soit, pour rappel, les communes de Saint-Quentin, Harly, Grugies, Gauchy, Fayet et Dallon), principal pôle d'emploi de l'Aisne, compte 29 713 salariés en 2009, dont 26 622 étaient occupés en 2004 par des Picards (Cf. carte ci-contre). On constate que l'indicateur de concentration d'emploi est en hausse par rapport à 1999, passant de 132,0 à 142,0.

Un indice de concentration de l'emploi ou taux d'attraction de l'emploi, désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi, qui résident dans la commune (nombre d'emplois/nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans la zone). On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.

L'unité urbaine de Saint-Quentin, contrairement à la zone d'emplois, gagne des emplois entre 1999 et 2009. On passe ainsi de 31 329 emplois en 1999 à 32 180 emplois en 2009. Parallèlement, le nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans la zone diminue, passant de 23 741 en 1999, à 22 647 en 2009.

Ces deux évolutions combinées expliquent que l'indicateur de concentration d'emploi augmente. En effet, le territoire, offre globalement plus d'emplois en 2009 qu'en 1999, mais le nombre d'actifs présents sur le territoire diminue (et, par voie de conséquence, le nombre d'actifs résidant sur le territoire et y occupant un emploi). Il y a donc comparativement plus d'emplois qui soient occupés par des actifs vivant à l'extérieur de l'unité urbaine. Ainsi, l'attractivité de l'agglomération (représentée par l'indice de concentration de l'emploi) n'en n'est que plus renforcée.

Notons que le Pays du Saint-Quentinois offre, lui, presque autant de postes de travail (40 600) qu'il compte de salariés résidents (41 400) (données 2005). C'est, avec le Grand Laonnois, le seul à présenter un tel équilibre.



A l'échelle des 20 communes de la CASQ, les tendances sont les mêmes que pour l'unité urbaine de Saint-Quentin. On observe entre 1999 et 2009, une augmentation du nombre d'emplois, qui passe de 33 663 à 34 249 et une diminution du nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone, avec 26 752 actifs en 1999 et 25 739 actifs en 2009.

L'indice de concentration indique donc une certaine hausse (moindre que celle de l'unité urbaine), en affichant 133,1 en 2009 alors qu'il était de 125,8 en 1999.

Ces tendances sont donc plus nuancées à l'échelle de la CASQ, avec le desserrement de l'agglomération et donc des migrations domicile-travail plus importantes.

- Nous pouvons donc conclure que dans une **zone d'emploi** qui connaît une baisse du nombre d'emplois, la CASQ, tout comme l'unité urbaine de Saint-Quentin, se démarquent de cette tendance en offrant de plus en plus d'emplois.

L'unité urbaine de Saint-Quentin est celle qui offre comparativement le plus d'emplois (32 180 à elle seule, contre les 34 249 à l'échelle de la CASQ). La perte, pour l'unité urbaine, d'une part du nombre d'actifs ayant un emploi (l'agglomération de Saint-Quentin), durant ces 10 dernières années, peut s'expliquer par un phénomène de desserrement de l'agglomération, un certain nombre d'habitants préférant s'installer dans les communes périphériques. Ceci explique notamment pourquoi cette partie du territoire se montre particulièrement attractive du point de vue de l'emploi (indice de concentration de l'emploi en hausse) : elle est celle qui offre le plus de possibilités.

A l'échelle plus large de la CASQ, on observe une même tendance, plus nuancée, qui s'explique par le fait qu'une forte proportion des emplois soit offerte par l'unité urbaine. En effet, les évolutions de la CASQ sont particulièrement influencées par celles de son agglomération, prépondérante dans le domaine des emplois. Cependant, le fait que le nombre d'actifs ayant un emploi et résidant sur le territoire diminue au niveau de la CASQ, confirme que le territoire est de moins en moins

attractif d'un point de vue résidentiel. Toutefois, la CASQ (et notamment son unité urbaine) offrant un grand nombre d'emplois (indice de concentration d'emploi croissant), le territoire du PLUi reste attractif en termes d'emplois, pour les territoires alentours et leur population.

Cependant, les emplois pour les jeunes actifs sont rares et les stratégies adoptées par les habitants du Saint-Quentinois dans cette configuration, tendent plus au déménagement vers des zones d'emploi dynamiques, qu'à l'allongement des trajets domicile-travail (du lieu d'habitation vers des zones d'emploi plus dynamiques) en fonction d'un budget temps transport (BTT) trop défavorable.

Une mobilité limitée

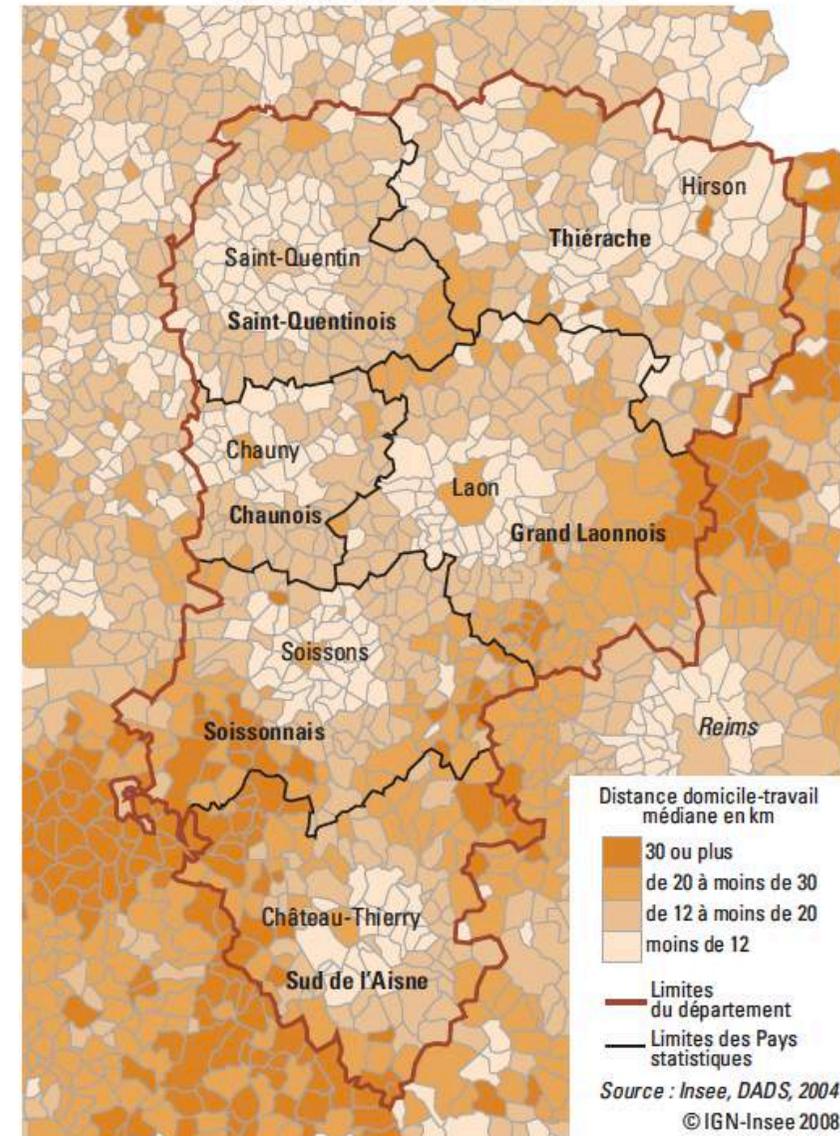
Ainsi, Saint-Quentin étant peu impacté par ces tendances régionales, on peut encore une fois avancer que la dynamique autarcique du Saint-Quentinois lui permet de conserver (en raison d'une conjoncture économique défavorable, comme nous allons le voir ci-après), une certaine cohérence entre le nombre d'actifs et le nombre d'emploi, tendance qui pourrait jouer en sa faveur au vu des nouveaux comportements des ménages face à la montée des prix liés aux déplacements, protégeant dès lors le territoire des aléas dont il ne pourrait pas répondre.

En effet, on constate qu'en raison de l'importance du pôle d'emploi et de la concentration urbaine, **les salariés du Saint-Quentinois parcourent une distance moyenne de 25 km** (Cf. carte ci-après. Remarque, si les données de base de cette cartographie datent de 2005, nous pouvons aisément conjecturer que la tendance est aujourd'hui la même, voire se renforce, au vu des chiffres précédemment cités concernant l'évolution de la population active occupée sur le territoire de la CASQ). Ceci est un atout considérable, aux vu des nouvelles prérogatives imposées par le Grenelle en termes de **compacité et de réduction des gaz à effet de serre liés aux déplacements**.

A l'inverse, plus on descend dans le sud du département, plus les distances moyennes s'allongent : 27 km pour le Grand Laonnois, 29 km pour le Soissonnais, 34 km pour le Sud de l'Aisne. Cette évolution (par rapport à 1999) illustre la croissance des sorties des salariés hors Picardie et donc du manque de dynamisme endogène de ces territoires avec un risque de devenir des territoires « dortoirs ».

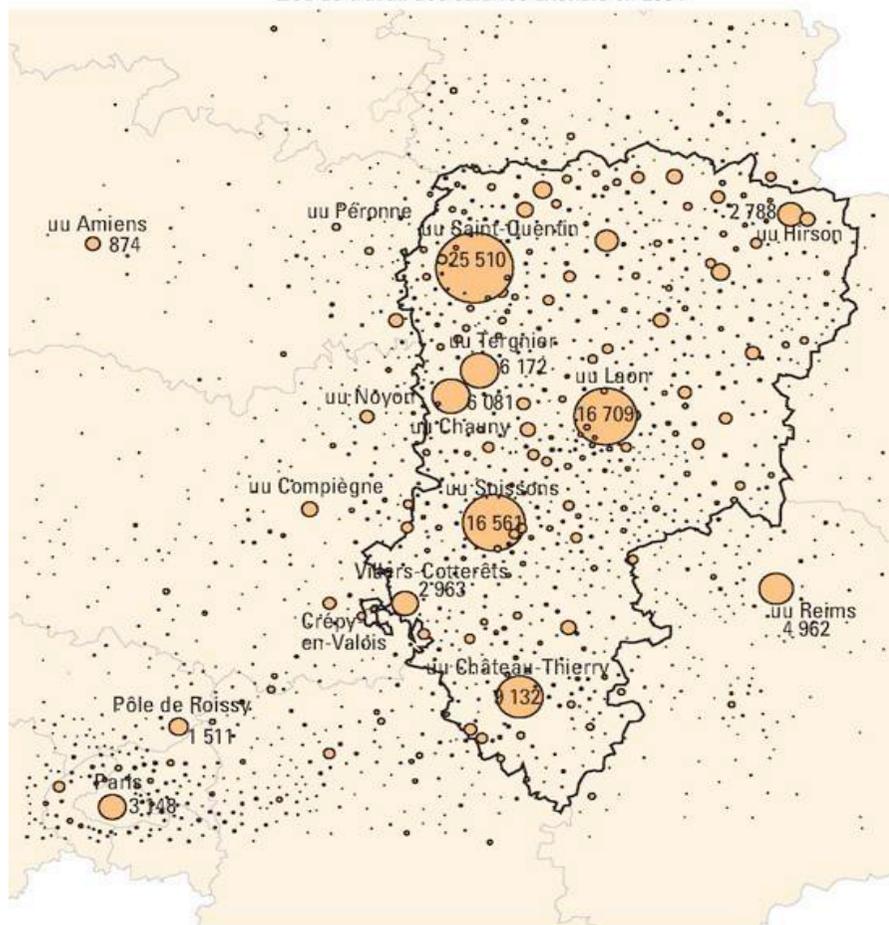
On voit d'ailleurs cette tendance se dessiner au regard des dynamiques à l'œuvre sur le Pays du Sud de l'Aisne avec un taux de sorties de près de 3% supérieur au taux d'entrées. Le Saint-Quentinois semble donc pour le moment à l'abri d'une trop forte dépendance salariale avec d'autres territoires quels qu'ils soient. Cependant cette dynamique cache en réalité un taux de chômage et un taux de migration résidentielle hors du territoire qui font office de régulation...

Distances médianes au lieu de travail des salariés travaillant hors de leur commune de résidence début 2005

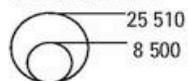


Des pôles d'emploi dans le département mais aussi à l'extérieur (Reims, Paris)

Lieu de travail des salariés axonais en 2004



Lieu de travail des salariés axonais en 2004



UU : unité urbaine

— Aisne
— Limites départementales

© IGN-Insee 2009

Source : Insee, DADS et FGE 2004

... DERRIERE UNE CRISE STRUCTURELLE QUI FREINE ENCORE LE TERRITOIRE

Par le passé, la ville a joué une position d'aimantation proportionnelle à sa population, à ses activités et ses équipements, et a été le moteur du développement d'un vaste ensemble départemental voire régional.

Les investissements sectoriels sélectifs qu'elle a engrangés ont créé des mécanismes multiplicateurs de croissance qu'elle a dans un premier temps concentré, puis qui, peu à peu, se sont diffusés sur l'ensemble du territoire.

Cependant, la spécialisation de son économie, et le manque d'innovation ont provoqué un ralentissement général de cette croissance sur l'ensemble du territoire.

En outre, le manque de connecteurs externes (de villes importantes à proximité qui auraient pu venir soutenir cette crise systémique) l'a enfermée dans un cercle autocentré.

Ainsi :

- l'absence de pôles importants de proximité ;
- conjuguée à la spécialisation de l'économie Saint-Quentinoise ;
- et à l'absence d'innovation économique permettant de redynamiser l'économie et de compenser les pertes d'emplois dues à la crise industrielle.

Ont produit un effet de « mise en quarantaine », dont le territoire semble aujourd'hui encore timidement sortir.

En tant que pôle urbain principal d'un territoire qui dépasse les limites de sa zone d'emploi et même de la Picardie, Saint-Quentin orchestre le marché du travail de ce territoire.

En période de croissance de l'emploi, Saint-Quentin offre des débouchés à la population active des environs, comme avant 1975, en période de baisse ou de stagnation, c'est l'ensemble du territoire qui en pâtit.

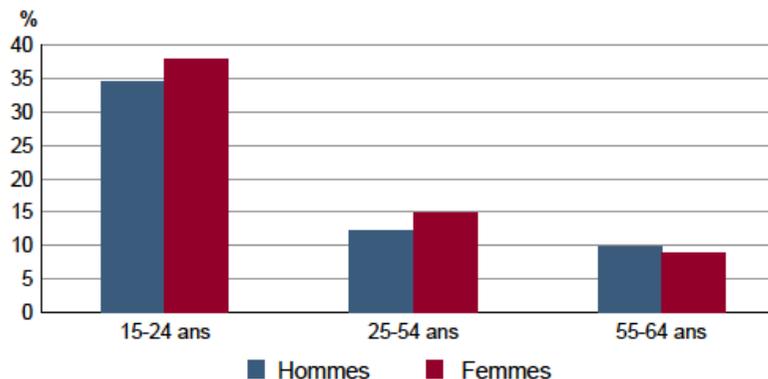
Aujourd'hui, l'écart entre l'emploi et la population active disponible n'est pas compensé par les échanges de travailleurs avec les territoires environnants, mais par **le chômage qui constitue la composante d'équilibre**.

Le taux de chômage élevé provoque l'émigration des actifs à la recherche d'un emploi (ce qui se traduit par des départs définitifs du territoire).

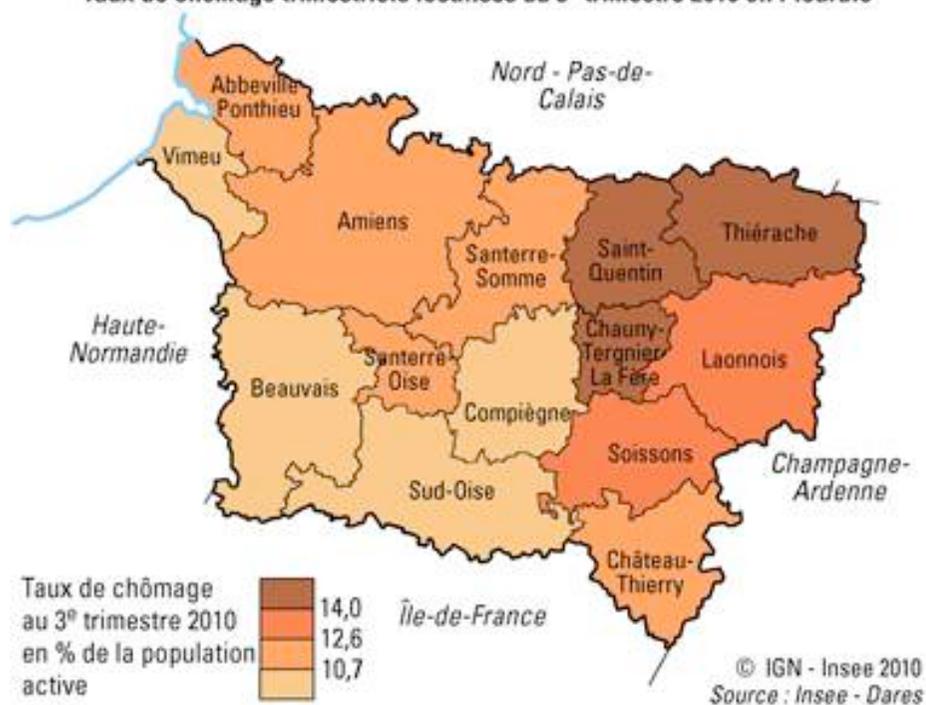
L'ouverture des échanges avec les habitants des zones voisines est asymétrique, freinée par la faible croissance de l'emploi.

Pourtant on observe un rebond de la croissance, qui met un terme à deux décennies de baisse, et permet ainsi de résorber une partie du chômage: pour la zone d'emploi de Saint-Quentin, le nombre de chômeurs passe de 10400 à 7 483 entre 1999 et 2011 et le taux de chômage passe de près de 15% à un minimum de 11.5% fin 2007 (même si sur les dernières périodes, la tendance repart à la hausse, avec un taux de chômage de 16% en 2009).

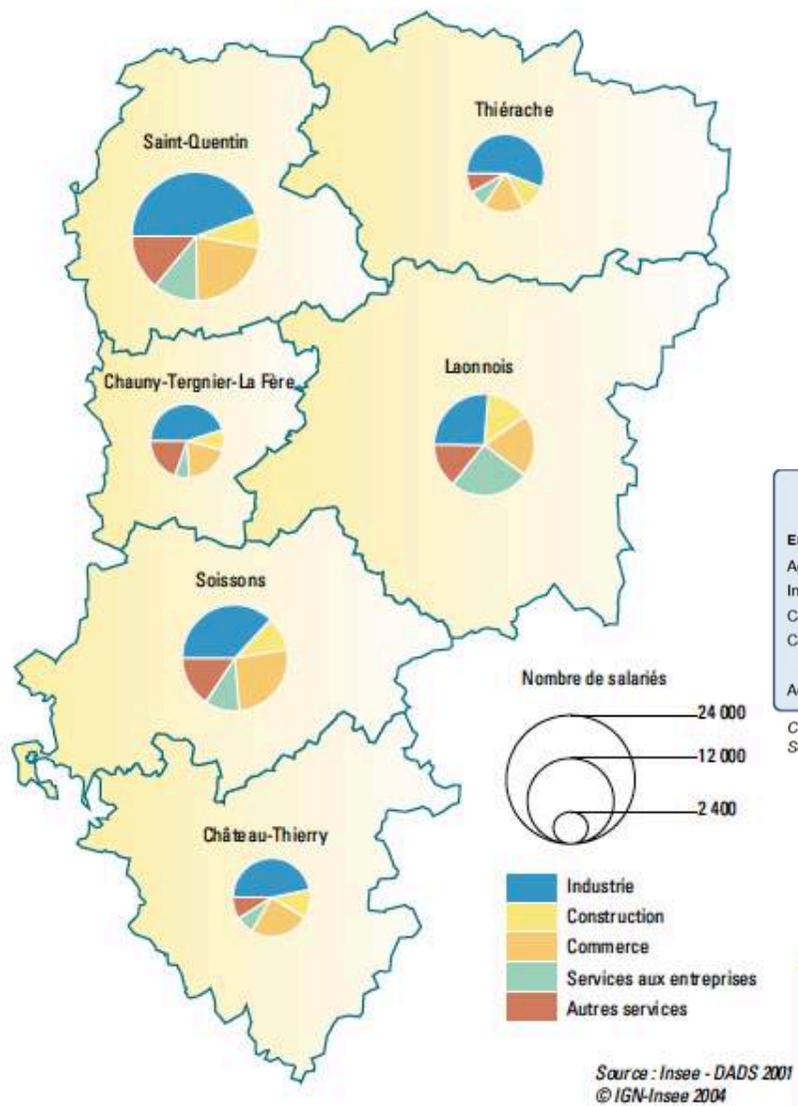
Taux de chômage des 15-64 ans par sexe et âge en 2009 (Source : RGP INSEE)



Taux de chômage trimestriels localisés du 3^e trimestre 2010 en Picardie



Répartition des effectifs salariés selon le secteur d'activité en 2001



L'industrialisation ancienne de cette zone d'emploi, fondée sur le textile, le travail des métaux et la mécanique, n'a pas résisté à la crise qui sévit depuis les années soixante-dix jusqu'à récemment.

Le tissu productif de Saint-Quentin se caractérise par des industries anciennement implantées : le textile, l'agroalimentaire et les biens d'équipement.

A l'échelle de la zone d'emploi de Saint-Quentin, l'industrie représente aujourd'hui 19,2 % des emplois salariés (pour la zone d'emploi de Saint-Quentin, l'emploi salarié représente, en 2009, 89,8% de l'emploi total). On note ainsi une nette baisse puisque les emplois salariés du secteur de l'industrie ont connu quasiment une diminution d'un tiers entre 1999 et 2009. Ainsi, comme le montre la carte ci-avant, en 2001, pour la zone d'emploi de Saint-Quentin, encore 44,5% des emplois salariés étaient « industriels ».

Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2010

	Total	%	1 à 9 salariés(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	40 226	100,0	8 628	4 017	7 609	4 936	15 036
Agriculture, sylviculture et pêche	489	1,2	439	50	0	0	0
Industrie	7 713	19,2	775	534	1 098	845	4 461
Construction	2 739	6,8	926	436	998	146	233
Commerce, transports et services divers	15 153	37,7	5 037	1 813	3 164	1 750	3 389
dont commerce, réparation auto	5 745	14,3	2 047	720	1 197	553	1 228
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	14 132	35,1	1 451	1 184	2 349	2 195	6 953

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

Dans cette même zone d'emploi, **le secteur tertiaire** représente au 31 décembre 2010, près des 2/3 des emplois salariés avec 72,6%. Son poids est très légèrement supérieur à la moyenne régionale (71,8%), mais pourrait sembler faible par rapport à de nombreux autres territoires qui possèdent une agglomération de la même ampleur que celle de Saint-Quentin.

Cette répartition de l'emploi salarié entre les différents secteurs d'activité est en grande partie due à la forte présence, historique, de l'activité industrielle (comme cela a pu être exposé plus tôt). Ce « retard », par rapport à d'autres

zones d'emploi et régions est donc relatif et nécessite que l'on se penche sur l'évolution de ses chiffres au cours des décennies.

Au regard du tableau ci-après, représentant les évolutions de la répartition de l'emploi total dans les différents secteurs d'activité, entre 1999 et 2009, on constate que les activités tertiaires ont connu une forte progression, passant de 64,4% à 71,1% de l'ensemble des emplois.

Emplois selon le secteur d'activité

	2009				1999	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	48 039	100,0	46,8	90,8	48 885	100,0
Agriculture	1 642	3,4	24,6	44,0	1 998	4,1
Industrie	8 833	18,4	25,6	95,4	12 742	26,1
Construction	3 418	7,1	9,1	83,1	2 700	5,5
Commerce, transports, services divers	18 553	38,6	48,1	89,4	17 184	35,2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	15 594	32,5	67,9	96,5	14 261	29,2

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations complémentaires lieu de travail.

Outre l'évolution globale du secteur, il est intéressant d'en observer sa composition. En effet, on réunit sous l'appellation de secteur tertiaire, toutes les activités ayant trait au commerce, transport, services divers, mais aussi administration publique, enseignement, santé, ou même action sociale.

Le tableau précédant illustre clairement que les commerces, transports et services divers, sont des emplois plus représentés dans l'emploi total et dans des proportions équivalentes aux administration publique, enseignement, santé et action sociale avec, respectivement + 3,4 points et + 3,3 points.

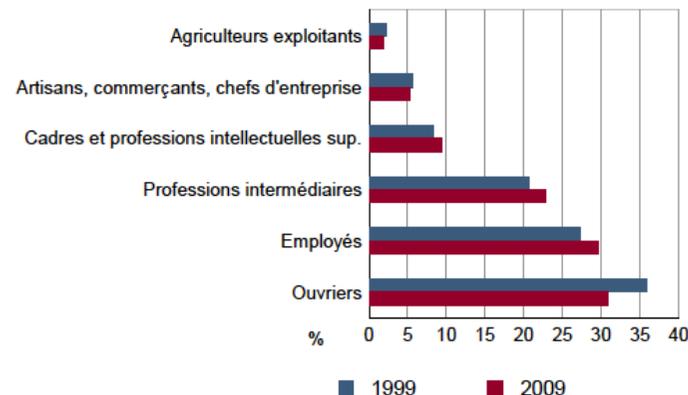
Notons tout de même qu'entre 1999 et 2009, **le secteur de la construction** a connu un développement important, en passant de 5,5% de l'emploi total à 7,1%.

Le commerce de détail, la santé et les activités sociales, services destinés

essentiellement à la population, sont surreprésentés par rapport à la région : intensité qui s'explique par la taille de l'agglomération et l'héritage de son rôle d'espace polarisateur.

Si l'on s'attache désormais à la **répartition socio-professionnelle de l'emploi total** de la zone d'emploi de Saint-Quentin, on constate une organisation proche de la tendance régionale, mais montrant cependant quelques variations.

Emplois par catégorie socio professionnelle



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations complémentaires lieu de travail.

Au vu du graphique, on constate que les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont celles des ouvriers (30,8%) et des employés (29,7%), suivies de près par les professions intermédiaires (22,8%). En proportions beaucoup moins importantes, les cadres et professions intermédiaires (9,4%), suivis des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (5,3%), puis des agriculteurs exploitants (1,9%).

Plusieurs phénomènes sont ainsi observables :

- des catégories en perte de vitesse depuis 1999 : les agriculteurs exploitants, les artisans/commerçants (très relative par rapport aux ouvriers) et les ouvriers ;

- des catégories en développement : les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires et les employés ;
- 2 catégories qui dominent largement les emplois du territoire : les ouvriers et les employés, suivies de près par les professions intermédiaires.

	Picardie		Zone d'emploi de Saint-Quentin		CA de Saint-Quentin	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	682 938	100,0	48 039	100,0	34 103	100,0
Agriculteurs exploitants	14 129	2,1	926	1,9	146	0,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	36 008	5,3	2 562	5,3	1 544	4,5
Cadres et prof. Intellectuelles sup.	74 827	11,0	4 535	9,4	3 640	10,7
Professions intermédiaires	159 154	23,3	10 937	22,8	8 582	25,2
Employés	198 889	29,1	14 266	29,7	10 611	31,1
Ouvriers	199 930	29,3	14 813	30,8	9 580	28,1

Sources : INSEE RP 2009

Si l'on compare désormais avec la moyenne régionale, on constate les professions intellectuelles et intermédiaires sont sous-représentée dans la zone d'emploi de Saint-Quentin (respectivement - 1,6 point et - 0,5 point), contrairement aux catégories des employés et des ouvriers, qui sont elles, surreprésentées (respectivement + 0,6 point et + 1,5 point). Les deux catégories marquantes sont donc celles des professions intellectuelles et des ouvriers.

En effet, cette répartition donne au territoire une tonalité particulière où les emplois offerts sur le territoire sont plutôt destinés à des populations ayant un

niveau de diplôme peu élevé, ce qui pousse une partie de celles ayant fait des études, soit à quitter la zone d'emploi pour trouver un travail dans la région ou plus loin, soit à ne pas revenir après leurs études par exemple.

A l'échelle de la CASQ, les tendances sont un peu différentes, avec une surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures, des professions intermédiaires et des employés et une sous-représentation des ouvriers, ainsi qu'une nette différence pour la catégorie des agriculteurs exploitants.

Ceci s'explique par le rôle de pôle d'emploi que peut jouer l'agglomération Saint-Quentinoise pour ces catégories, influençant fortement l'entier territoire de la CASQ.

Malgré tout, le **dynamisme de la création d'établissements** du Saint-Quentinois se situe aujourd'hui légèrement en deçà de la moyenne régionale (14,4% en 2011, contre 16% en 2011). Près de 842 établissements ont vu le jour en 2011 dans la zone d'emploi.

Création d'établissements par secteur d'activité en 2011 (zone d'emploi)

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	842	100,0	14,4
Industrie	51	6,1	9,5
Construction	132	15,7	18,5
Commerce, transports, services divers	598	70,8	15,6
dont commerce et réparation auto.	227	27,0	16,6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	63	7,5	7,9

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène)

Il se crée relativement plus d'établissements dans le commerce (+0,5 point)

et un peu moins d'établissements de services (-1 point) que la moyenne régionale.

De même, la part des nouvelles unités dans l'emploi salarié est plus modeste que dans le reste de la Picardie. C'est le cas dans tous les secteurs d'activités et plus particulièrement dans les services où l'écart atteint trois points en faveur de la région.

Un taux moyen de création d'établissements et une part modeste de ces nouveaux établissements dans l'emploi placent le Saint-Quentinois au neuvième rang des zones d'emploi picardes pour son attractivité économique, juste derrière le Laonnois, zone d'emploi de l'Aisne la mieux placée (alors qu'elle se classe derrière Saint-Quentin dans le cadre des aires urbaines).

Saint-Quentin se classe dans le dernier tiers des 348 zones d'emploi métropolitaines au niveau de Clermont-Ferrand, Rodez, Cherbourg ou Fécamp. Par rapport aux 40 zones d'emploi dont la commune centre compte entre 50 000 et 100 000 habitants, la zone picarde se retrouve en fin de classement avec des zones comme Colmar-Neuf-Brisach ou la Vallée de la Meuse.

L'attractivité du Saint-Quentinois pour les nouvelles entreprises est inférieure à ce que l'on pourrait espérer pour une agglomération de cette taille.

Comme cela a été vu, l'histoire et la géographie pénalisent ce territoire : l'histoire d'une industrie performante dont les crises successives ont entravé les possibilités de rebondir ; une situation géographique un peu à l'écart de l'axe nord-sud constitué de l'A1 et de la ligne TGV, axe qui relègue le port fluvial au second plan.

Un territoire homogénéisé par une situation économique ?

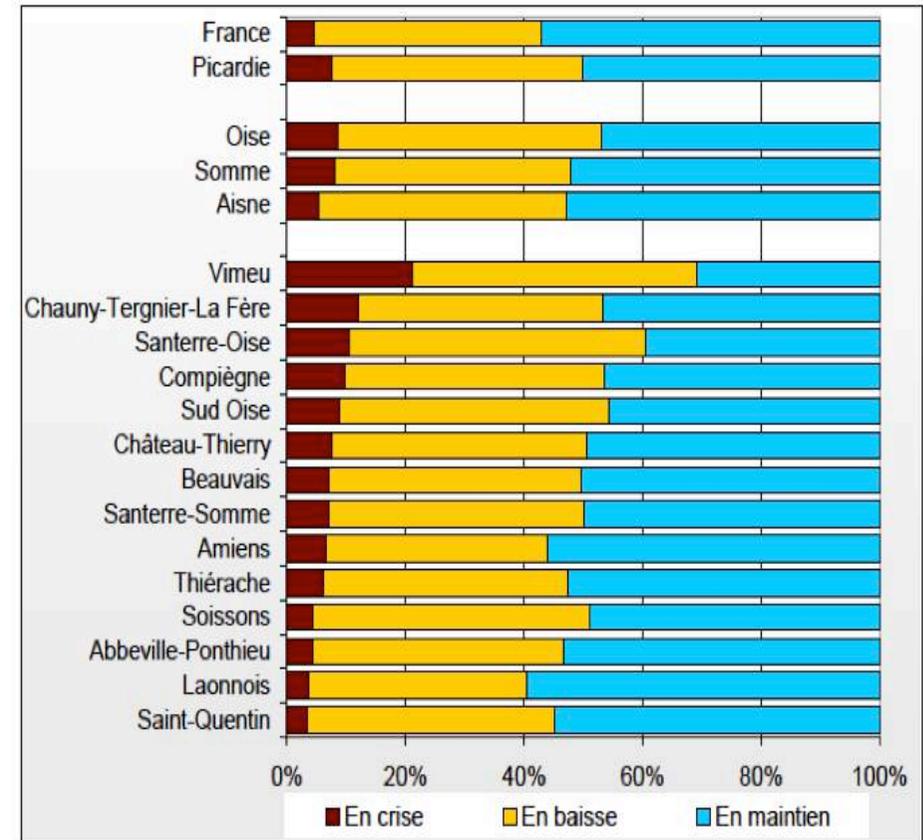
Les cartes et analyses précédentes nous autorisent *a minima*, à confirmer l'existence à la fois administrative et technique/statistique d'un seul et même espace pour les communes appartenant à la communauté d'agglomération (et au-delà) et par là même, d'affirmer la réalité de cette unité Saint-Quentinoise.

Les analyses spatiales tendent à homogénéiser le territoire du Saint-Quentinois et à le caractériser en une « aire urbaine » ou « zone d'emploi », donc à forte caractéristique citadine. Pourtant, comme nous le verrons dans la dernière partie, le paysage est très contrasté : à l'agglomération de Saint-Quentin, s'opposent de grandes surfaces cultivées, la superficie agricole utilisée couvrant 85% de la zone.

Dans l'aire urbaine Saint-Quentinoise, alors que les emplois se sont concentrés en ville, les modes de vie urbains ont été progressivement transférés dans l'espace rural, gommant par là même les clivages qui subsistaient encore entre ville et campagne, selon les variables d'analyses actuelles. La ruralité se conçoit d'ailleurs aujourd'hui moins dans sa dimension géographique que comme une représentation sociale et symbolique : « *alors que les modes de vie se sont unifiés, l'opposition urbain-rural reste centrale dans l'imaginaire* ».

D'où les difficultés à définir l'espace rural : c'est que, d'après nos modèles d'analyse contemporains, la frontière entre espaces rural et urbain est de plus en plus ténue. Cependant, ceci ne veut pas dire qu'il n'existe plus de spécificités rurales ou urbaines et de singularités propres à ces territoires comme nous aurons l'occasion de l'analyser dans la dernière partie, mais bien que nous nous trouvons dans un contexte cognitif, qui peine à se renouveler et nous laisse orphelin de définitions pertinentes pour qualifier, à l'aide de nouveaux critères, les dynamiques observables propres à ces espaces.

Répartition des emplois selon l'évolution récente du chiffre d'affaires des secteurs



Source : Insee - Comptes Nationaux - Estimations d'emplois au 31/12/2007 provisoires

Cette variable géographique joue un rôle fondamental dans l'histoire Saint-Quentinoise... Son «autonomie» ne lui a pas permis de peser dans les débats sur les grandes infrastructures de transport : la ligne ferroviaire qui dessert Saint-Quentin a pour terminus Maubeuge, territoire lui aussi en difficulté et donc pour l'heure peu attractif, de même que dans les agglomérations de l'Aisne qui, entre 1990 et 1999, ont essuyé de lourdes pertes d'habitants : Soissons (-0,22% par an), Château-Thierry (-0,16%), Tergnier (-0,11% par an) et Laon (-0,06% par an).

En effet, jusqu'en 1999, la tendance générale de crise touchait les principales villes de l'Aisne comme plus généralement celles du quart Nord-Est de la France : la plupart des grandes agglomérations du Nord-Est de la France ont suivi cette évolution mais on remarque aujourd'hui, notamment dans la région Nord-Pas-de-Calais, une nouvelle dynamique dont pourrait se saisir le Saint-Quentinois.

Dans ce flux, l'absence de pôle important après Saint-Quentin marginalise son rôle, alors même qu'auparavant, Saint-Quentin se situait à la croisée des différents flux européens, période qui a marqué son apogée...

Il est important de noter que le territoire a engagé, dans plusieurs domaines, des politiques volontaristes en matière de reconnexion avec les territoires dynamiques alentour ou encore d'action en matière de formation. Ainsi le Saint-Quentinois, associé au Nord-Pas-de-Calais, au sein du pôle de compétitivité Up-Tex, investit par cet intermédiaire sur les textiles innovants et la customisation des produits textiles.

A l'échelle de la zone d'emploi, l'industrie agroalimentaire se porte bien, bénéficiant de l'agriculture intensive locale : les usines de Nestlé France à Itancourt et Téréos à Origny-Sainte-Benoîte font désormais partie des 10 plus grands établissements industriels de la zone.

L'emploi s'y maintient alors qu'il recule au niveau régional, peut-être en raison des synergies avec l'agriculture locale. La nouvelle spécialisation du territoire dans l'industrie agroalimentaire résiste jusqu'à présent à la crise.

VERS UN EFFACEMENT DES FRONTIÈRES ENTRE URBAIN ET RURAL...

Si « l'immense majorité des résidents des couronnes périurbaines considèrent qu'ils vivent dans le rural »¹, la définition des caractéristiques propres à l'espace rural reste peu traitée. L'espace rural, est rarement défini pour ce qu'il est en soi, mais par rapport à l'urbain et donc par défaut, pour ce qu'il n'est pas.

Autrefois presque autosuffisants, les espaces ruraux, agricoles et artisanaux ont depuis lors connu diverses mutations : de l'exode rural en passant par la mécanisation, l'industrialisation et aujourd'hui l'économie résidentielle et/ou présente, cet espace a largement été acculturé par les citadins.

L'accroissement des mobilités et des vitesses de déplacement ont totalement bousculé la vie des campagnes, amenant des vagues entières d'urbains à reconquérir ces espaces ruraux.

Ces néo-ruraux ont emporté avec eux leurs modes de vie, mais les activités, surtout tertiaires, elles, ont continué à se développer (bien que plus faiblement qu'ailleurs) dans le centre urbain, scellant ainsi encore pour longtemps les liens qui unissent villes et campagnes.

On est cependant en droit de s'interroger sur le développement des emplois dans les espaces ruraux à travers la généralisation des NTIC, qui conférerait une nouvelle autonomie à ces espaces dépendants.

De ce fait, cette opposition urbain/rural n'a plus guère de sens.

Ces nouveaux comportements des ménages nous permettent aujourd'hui de constater que la communauté d'agglomération de Saint-Quentin dans son ensemble « fait système », et constitue donc, de ce point de vue « un monde commun ».

¹ Bigot, R., et Hatchuel, G., « l'enquête du Crédoc sur les Français et l'espace rural », in Perrier-Cornet, Repenser les campagnes, Synthèses, 2002, Editions de l'Aube/Datar, pp. 259-273.

Un passé au cœur de l'Europe...

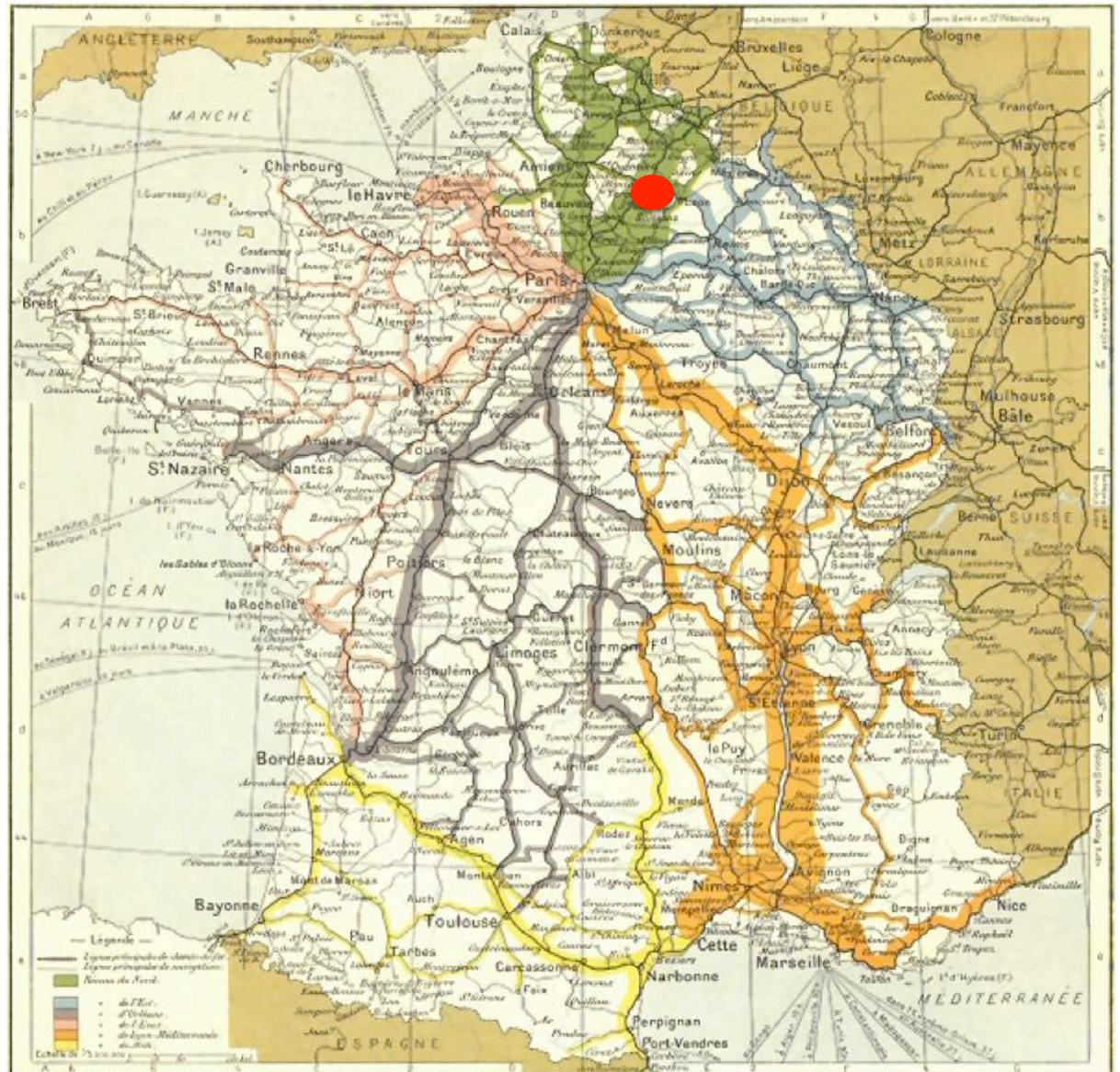
Le Saint-Quentinois, jadis, jouissait d'une position centrale dans le cœur de la « banane bleue », bénéficiant du statut de ville étape entre les grandes métropoles européennes, notamment dans le cadre des parcours ferrés reliant Paris à Bruxelles, Amsterdam, Cologne, Copenhague et même Moscou. Cette place donnait au Saint-Quentinois un rôle de moteur de l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, malgré une excellente desserte routière et autoroutière, Saint-Quentin pâtit, d'une part, à l'échelle européenne, d'un manque de connexions avec ces métropoles, dont elle captait autrefois une partie des flux et dynamiques, et d'autre part, à une échelle plus locale, avec les villes moyennes qui l'entourent comme Beauvais, Soissons et Château Thierry.

En effet, l'amélioration des vitesses, des conditions de transport, la réorganisation du transport ferroviaire etc. ont relégué Saint-Quentin dans le rôle de spectateur de ces grands flux, sa position de ville-relais est marginalisée par ces grands flux qui dorénavant l'enjambent voir la contournent.

L'absence de stratégie et d'anticipation d'un maillage alternatif performant pour ces grands flux européens et locaux n'a pas joué en la faveur du Saint-Quentinois.

Le territoire a trop longtemps ignoré l'importance de la constitution d'un réseau local polarisé avec les autres villes moyennes alentours : le manque de liaisons internes se ressent sensiblement aujourd'hui sur le territoire, avec les conséquences économiques qu'on a pu voir dans la partie précédente.



DES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES DIRECTEMENT LIEES AU DYNAMISME ECONOMIQUE

■ UNE DIMINUTION GENERALISEE DE POPULATION ET UN CHANGEMENT DE « LEADERSHIP » REGIONAL

Avec 1 911 157 habitants au premier janvier 2011, la Picardie se situe au douzième rang des 22 régions de France métropolitaine, comme en 1962.

Alors qu'au niveau national un rebond de croissance démographique a été observé entre 1999 et 2009, le rythme d'évolution de la Picardie n'a connu qu'une très faible croissance durant cette même période : il atteint 0,28 % en moyenne annuelle entre 1999 et 2009, taux quasiment deux fois et demi moins élevé que celui de la France actuelle et quatre fois moins élevé que celui des années 60.

Depuis la fin des années 80, il y a davantage de personnes qui quittent la région chaque année que de personnes qui s'y installent : le déficit migratoire de la Picardie continue d'augmenter, et atteint désormais 5 000 personnes par an. Seul l'excédent naturel (excédent des naissances sur les décès), qui dépasse 8 000 personnes par an actuellement, permet à la population picarde d'augmenter encore.

En revanche, la répartition de la population picarde, elle, a été bouleversée par les différentes dynamiques et influences précédemment évoquées : là où en 1962, la population picarde se répartissait équitablement entre les trois départements avec un léger avantage pour l'Aisne, cette répartition en 2009 est plus déséquilibrée : 42 % des Picards habitent dans l'Oise (801 512 habitants), 30 % dans la Somme (569 775) et 28 % dans l'Aisne (539 870).

Ceci renvoie directement aux dynamiques économiques dans lesquelles le Saint-Quentinois se trouve à l'écart, qui expliquent ce retournement de leadership en termes de population.

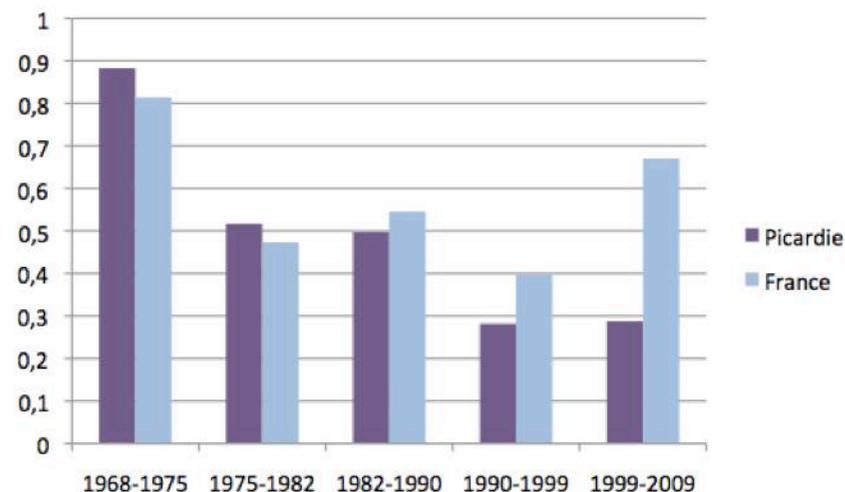
De fait, c'est aujourd'hui le département de l'Oise, dont la population croît à un rythme de +0,5 % par an (59^{ème} taux départemental) qui s'acquitte du rôle de moteur régional : même si ce taux diminue au fil des ans, l'Oise tire la croissance démographique de toute la région.

Les départements de la Somme et de l'Aisne sont en effet moins bien placés (respectivement + 0,2 % et + 0,05 %, soit les 78^{ème} et 86^{ème} taux départementaux).

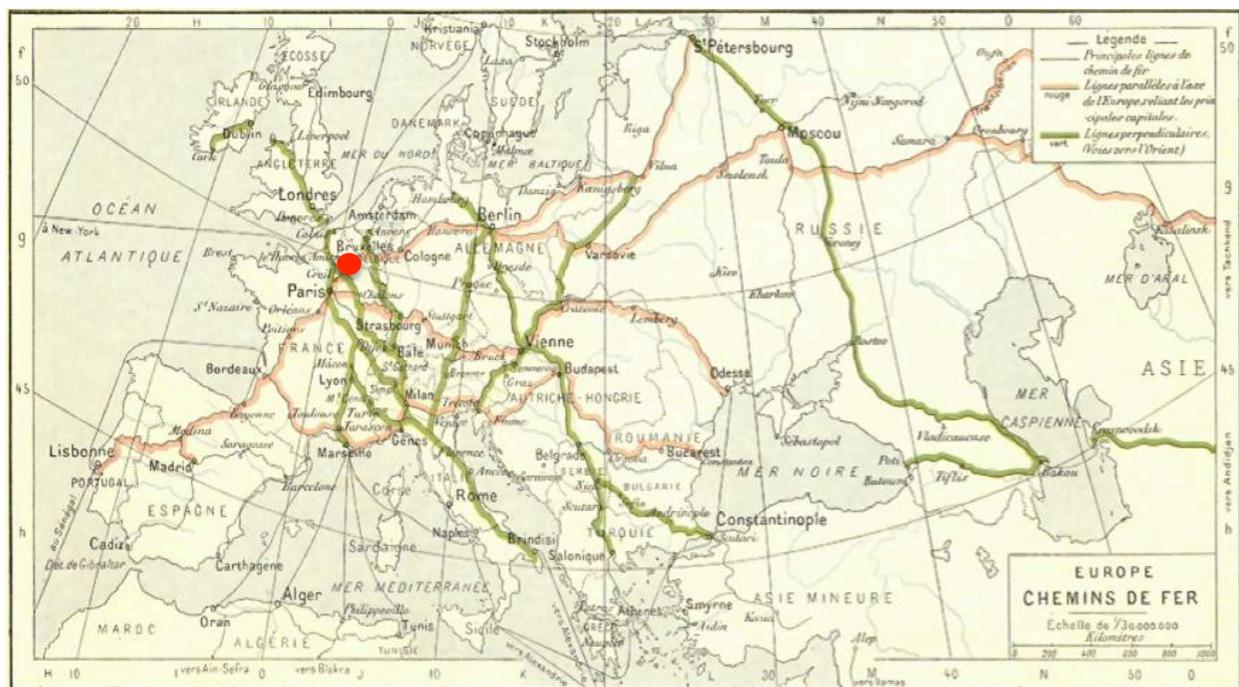
L'Aisne, se retrouve donc relégué comme le département le moins peuplé et le moins dense de la région (73 habitants au km²), confirmant à l'échelle régionale le clivage nord-sud (avec un nord en perte de vitesse et un sud à l'interface de plusieurs polarités, dont l'Île-de-France, dont il capte en partie la population).

Le Saint-Quentinois connaît toujours un contexte socio-économique difficile, un chômage élevé, qui accentuent un recul démographique qui se prolonge depuis la fin des années 1970.

Taux de croissance annuels de la population



Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements – RP1999 et 2009 exploitations principales.



Carte ancienne (fin de XIXème siècle) et carte actuelle des grands réseaux ferroviaires européens : Saint-Quentin (en rouge) est progressivement marginalisée...

Pendant ce temps, ailleurs en France...

Au plan national, on constate simultanément un renouveau démographique des espaces ruraux, même isolés, et un retour à la croissance des villes centres des principales agglomérations.

Ainsi, globalement, toutes les catégories d'espaces - centres urbains, banlieues, rural périurbain, rural isolé - gagnent de la population depuis 1999.

Seul le premier de ces deux phénomènes (renouveau démographique des espaces ruraux) est confirmé en Picardie : les communes centres des agglomérations picardes, (à l'exception d'Albert, Chauny et surtout Clermont), connaissent toutes un déficit migratoire important, au profit des communes rurales de leur périphérie, ou des bassins d'emploi plus éloignés. C'est particulièrement le cas d'Hirson, Pont-Sainte-Maxence, Soissons, Saint-Quentin.

Dans la mesure où Saint-Quentin porte, ou du moins portait le dynamisme du département, la perte substantielle d'habitants (corrélative à la situation économique) de Saint-Quentin entraîne logiquement l'ensemble du département dans une situation de récession.

En effet, le département de l'Aisne connaît la situation la plus défavorable : près de quatre communes sur dix de ce département perdent de la population, contre une sur quatre dans l'Oise et une sur trois dans la Somme.

■ DES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN A LA FOIS PROCHES ET ELOIGNEES DES TENDANCES PICARDES

Tendances nationales et Saint-Quentinoises

Dans le Saint-Quentinois, l'emploi rural a su conserver une certaine vitalité (l'agriculture occupe 6,5 % des emplois, soit plus que la moyenne nationale (4,1 %) et que la France de province (5,2 %)).

Ce maintien tout relatif a néanmoins permis que les espaces ruraux du Saint-Quentinois ne se vident pas de leurs habitants lors de l'exode rural.

Dans les années 1960 et 1970, à l'échelle nationale, la croissance était portée par les banlieues, alors que les villes centres tiraient la croissance de la région picarde.

Puis dans les années 80, la périurbanisation prend le pas en France, avec une forte décroissance des villes centres.

En Picardie, ce sont les campagnes qui se dépeuplent au profit des zones périurbaines.

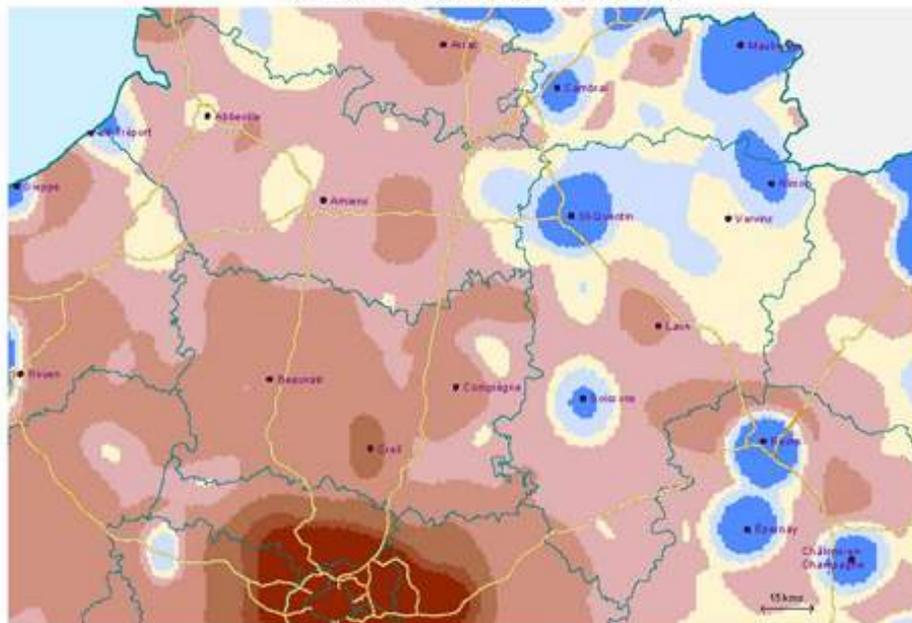
Dans ce cas, Saint-Quentin se trouve à l'interface de ces tendances : les communes périphériques de Saint-Quentin croissent effectivement, mais ses habitants proviennent proportionnellement davantage de la ville-centre (qui perd de fait ses habitants) que des espaces ruraux, et la deuxième tendance de périurbanisation des années 1980, reste relativement raisonnable par rapport à d'autres villes.

Enfin, la reprise de la croissance dans les villes centres, que l'on observe depuis les années 90 jusqu'à aujourd'hui dans le reste de la France, ne semble pas toucher les grandes villes picardes qui stagnent, et la périurbanisation reste le principal mode de croissance de la région.

En fait, on observe globalement que les communes, dont Saint-Quentin, ayant perdu le plus d'habitants, sont celles les plus éloignées des plus grands pôles d'emploi.

Et qu'à l'inverse la « banlieue » de Saint-Quentin a doublé voire triplé le nombre de ses habitants.

Une répartition de la croissance de la population homogène dans la Somme et dans l'Oise
Variation de densité de population lissée



en hab/km² par an

■ 8 ou plus	■ de 0,1 à moins de 0,4
■ de 5 à moins de 8	■ de -0,1 à moins de 0,1
■ de 2 à moins de 5	■ de -0,4 à moins de -0,1
■ de 0,4 à moins de 2	■ moins de -0,4

Sources : Recensements de la population de 1999 et 2006

© IGN - Insee 2008

Evolution annuelle moyenne de la population – 1999/2009 (Source : INSEE, 2009)



■ 1,5	Taux d'évolution annuel moyen (%)
■ 1	
■ 0,5	
■ 0	

A l'échelle de la CASQ, sous l'effet d'un solde migratoire déficitaire et du ralentissement de la croissance naturelle de la population, il existe une baisse continue de sa population. En effet, entre 1999 et 2009, le territoire de la CASQ a perdu près de 3 000 personnes.

Le solde migratoire présente, entre 1999 et 2009, un taux annuel moyen de -0,8%, pendant que le solde naturel affiche un taux de +0,4% qui ne permet pas de contrecarrer la tendance de perte de la population que connaît la CASQ.

Ce sont ainsi près de 300 personnes par an qui ont quitté le territoire entre 1999 et 2009.

- La perte ou non de population, ainsi que son intensité, diffèrent selon les communes de la CASQ. Ainsi, le tableau ci-après rend compte de l'évolution de population par commune, que l'on peut apprécier au regard de leur éloignement (en véhicule motorisé) à Saint-Quentin.

En s'attachant à la seule évolution de population au regard des chiffres disponibles, on remarque qu'à l'exception de Gauchy, toutes les communes rurales (à l'époque...) ont perdu des habitants entre le milieu du XIXe siècle et 1960.

Pourtant, cette perte (à évaluer également au regard des dommages causés lors des première et deuxième guerres mondiales) reste, d'une part, relativement limitée par rapport aux tendances nationales, et, d'autre part, surtout, à partir de 1960, on constate que les communes rurales regagnent des habitants.

Ici, intervient le facteur de distance de chacune des communes par rapport à Saint-Quentin.

En effet, en croisant les évolutions de population des communes avec la distance de ces dernières par rapport à Saint-Quentin, on remarque (hors quelques communes les plus lointaines, dont la dynamique s'explique en partie par la présence du pôle de Bohain-en-Vermandois) que les communes ayant connu le plus fort accroissement, sont celles situées à proximité du pôle urbain de Saint-Quentin.

Population	Saint-Quentin-Sud hors Saint-Quentin ¹	Saint-Quentin-Nord hors Saint-Quentin ²	Saint-Quentin (ville)	Aisne Département
Population en 2008	10 069	4 629	56 843	538 790
Variation de la population : taux annuel moyen entre 1999 et 2008, en %	-0,1	0,0	-0,4	0,1
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 1999 et 2008, en %	0,4	0,4	0,4	0,3
dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 1999 et 2008, en %	-0,5	-0,4	-0,8	-0,2
Nombre de ménages en 2008	4 124	1 784	25 692	221 178

Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 1999 exploitations principales

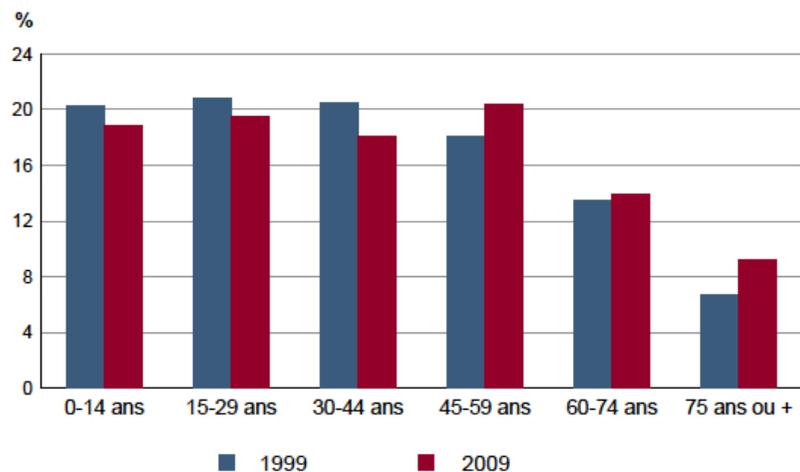
Commune	Population en 1861	Population en 1960	Population (données 2009)	Evol. 1960-2009 en %	Evol. 1999-2009 en %	Distance à St. Quentin (km temps estimé / voiture)
Castres	425	197	227	15	38,4	7 km ; 10 min
Contescourt	186	95	69	- 27	- 6,7	11 km 15 min
Essigny-le-Petit	402	373	368	- 1,3	2,5	10 km 14 min
Fayet	784	341	547	60	- 5,6	5 km ; 8 min
Fioulaine	857	460	284	- 38	4	23 km ; 23 min
Fonsomme	810	546	526	- 3,6	- 4	12 km ; 18 min
Fontaine-Notre-D.	966	452	386	- 14,6	1	16 km ; 18 min
Gauchy	375	3 503	5 518	57,5	- 1,5	4,5km ; 9 min
Grugies		575	1 038	80,5	14,5	7,5 km ; 9 min
Harly		783	1 729	120,8	- 4	3 km ; 6 min
Homblières		820	1 442	75,8	-1	10 km ; 12 min
Lesdins		529	853	61	13,7	6,5 km ; 9 min
Marcy		192	161	-16	- 12,5	13 km ; 14 min
Mesnil-St-Laurent		253	450	78	5,6	8 km ; 11 min
Morcourt		429	589	37	2	6 km ; 9 min
Neuville-St-Amand		819	875	7	- 3,6	6,5 km ; 9 min
Omissy		362	811	124	8,8	5 km ; 8 min
Remaucourt		283	326	15	- 12	7,5 km ; 11 min
Rouvroy		329	409	24	- 3,8	3 km ; 7 min
Saint-Quentin	30 790	61 071	55 971			

¹ Le canton de Saint-Quentin Nord comprend les communes d'Essigny-le-Petit, Fioulaine, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Lesdins, Marcy, Morcourt, Omissy, Remaucourt, Rouvroy.

² Le canton de Saint-Quentin Sud comprend les communes de Gauchy, Harly, Homblières, Mesnil-Saint-Laurent, Neuville-Saint-Amand.

- Dans ce cadre général de perte de population, les moins de 30 ans fournissent le plus fort contingent de migrants : le déménagement constitue une solution face au chômage dans un marché du travail difficile et peu ouvert sur des zones dynamiques.

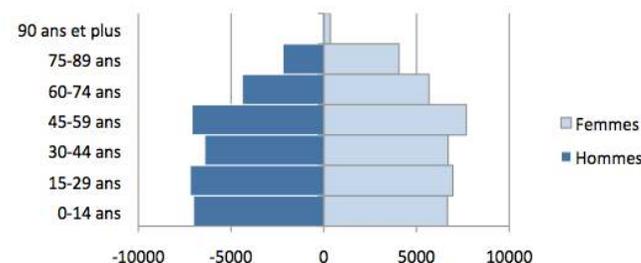
Population par tranche d'âge, de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin



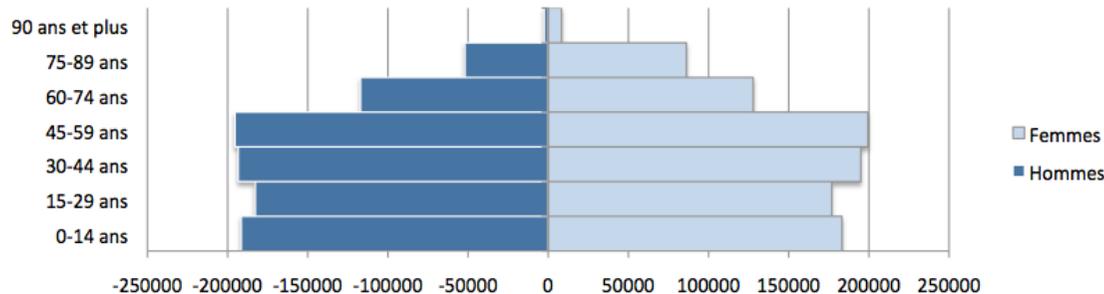
Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

La structure par âge de la population s'en retrouve vieillie par rapport à celle de la Picardie. Les 30 à 44 ans sont moins présents qu'en moyenne, ce qui contribue au vieillissement de la population et à la baisse de la natalité. En effet, les 30-44 ans représentent 18% de la population de la CASQ, pendant qu'ils représentent 20% de la population totale régionale. Par ricochet, les plus de 60 ans sont plus nombreux qu'en moyenne (environ 23% pour la CASQ contre 20,6% pour la Picardie). La relative vieillesse de la population explique en partie son bas niveau de formation.

Pyramide des âges de la population de la CASQ en 2009



Pyramide des âges de la population de Picardie en 2009



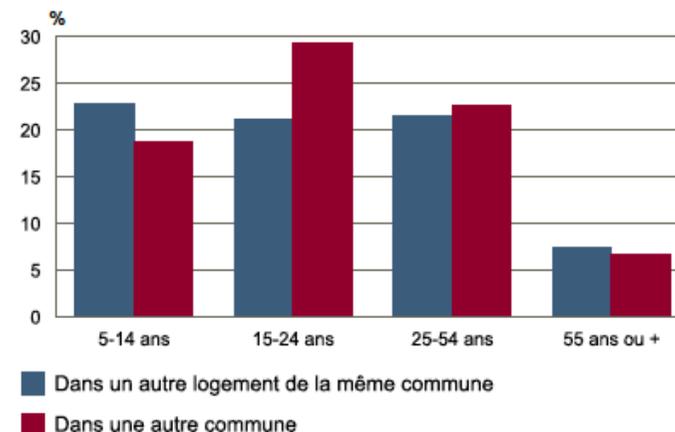
Source : Insee RP2009 exploitations principales

Cette structuration de la population s'explique aussi par l'ancrage résidentiel et la forte propension des ménages accédant à la propriété dans les espaces ruraux, ce qui bloque fortement la fluidité des parcours résidentiels observée dans d'autres espaces à tendance plus « locative ». L'achat d'une maison signifie généralement dans ces territoires, l'ancrage d'un ménage jusqu'à la fin du cycle de vie sur ce territoire, et donc une certaine homogénéité de la structure générationnelle qui s'ancre durablement et donc vieillit sur place.

Part des ménages propriétaires de leur résidence principale et activités en 2008 (%)

	Saint-Quentin-Sud hors Saint-Quentin	Saint-Quentin-Nord hors Saint-Quentin	Saint-Quentin ville	Aisne (Dept.)
Part des ménages propriétaires	68,6	82,5	44,0	62,4
Part de l'activité agricole	7,6	25,8	0,9	18,9
Part de l'industrie	10,6	7,7	5,4	6,3
Part de la construction	9,7	10,4	8,6	9,4
Part du commerce, transports et services divers	59,8	42,1	65,3	49,0

Part en 2008 des personnes qui résidaient dans un autre logement 5 ans auparavant, selon l'âge (donnée indisponible pour 2009)



Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

A l'observation du graphique ci-dessus, on remarque que sur la totalité des personnes qui résidaient dans un autre logement 5 ans auparavant, et qui ont donc, depuis déménagé, la part des 55 ans et plus est la plus faible. Autrement dit, les personnes ayant 55 ans et plus, qui représentent près d'un tiers de la population totale, sont celles qui déménagent le moins et restent donc sur le territoire, participant, de fait, au vieillissement de la population.

La tranche d'âge la plus mobile est celle des 15-24 ans qui montre un fort pourcentage (près de 30) partant vivre dans une autre commune (donc éventuellement à l'extérieur du territoire de la CASQ). Il s'agit souvent de populations étudiantes qui quittent le territoire pour suivre une formation.

La tranche d'âge des 25-54 ans montre elle aussi une part relativement élevée de déménagements dans une autre commune (à l'intérieur ou non du territoire de la CASQ). Cependant, on constate qu'une part quasiment égale reste aussi dans la même commune. Cela signifie que près de la moitié des personnes âgées de 25 à 54 ans qui déménagent, restent dans la même commune. Nombre de ces ménages sont des couples avec enfants, comme

le confirme les tendances affichées pour la tranche d'âge des 5-14 ans où les pourcentages sont quasiment similaires.

A l'observation de cette tranche d'âge, on se rend également compte que les couples avec enfants ont moins tendance à déménager dans une autre commune (et donc potentiellement à l'extérieur de la CASQ), que dans leur commune « d'origine », ce qui montre un certain ancrage sur le territoire.

Il ne faut cependant pas occulter des pourcentages relativement forts de départs, qui expliquent en partie la perte de population conséquente que connaît la CASQ.

Dans le découpage par canton qu'expose le tableau ci-avant, on observe différentes dynamiques que l'on analysera plus en détail dans la dernière partie du diagnostic, mais l'information mérite d'être soulignée : les communes comptant les plus forts taux de propriétaires sont aussi celles qui ont le plus bénéficié du desserrement de la ville de Saint-Quentin, soit les communes du canton Nord.

Enfin, au niveau de la formation de la population, la part des titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme plus élevé est inférieure de près de 3 points à la moyenne régionale (29,9% pour la CASQ contre 32,6% pour la Picardie), en revanche, la part des non-diplômés lui est à peu près équivalente (23,4% pour la CASQ, contre 23,1% pour la Picardie).

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus, en 2009

	CASQ	Picardie
<i>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</i>	52 838	1 379 226
<i>Part des titulaires en %</i>		
- d'aucun diplôme	23,4	23,1
- du certificat d'étude primaires	14,8	12,6
- du BEPC, brevet des collèges	6,9	6,5
- d'un CAP ou d'un BEP	24,9	25,2
- d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	12,6	14,3
- d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	9,3	10,2
- d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	8,0	8,1

Ce faible niveau de formation de la population tient en partie à la relative vieillesse de la population. La part des personnes âgées de 60 ans et plus représente en effet plus d'1/5^{ème} de la population (23%, contre 20,6% au niveau régional). Or, le niveau de diplôme acquis il y a une cinquantaine d'années était beaucoup moins élevé que celui que nous connaissons aujourd'hui.

Ainsi peut-on observer dans le tableau ci-après que la proportion d'ouvriers est particulièrement importante à l'échelle de la CASQ, puisqu'elle représente 28,1% des emplois. De même, les employés, catégorie socio-professionnelle aux revenus oscillant entre des niveaux moyens et faibles, est particulièrement représentée, avec 31,1% des emplois. Ces deux catégories rassemblent donc 59,2% des emplois de la CASQ.

Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2009

	Nombre	%
Ensemble	34 103	100,0
Agriculteurs exploitants	146	0,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 544	4,5
Cadres et professions intellectuelles sup.	3 640	10,7
Professions intermédiaires	8 582	25,2
Employés	10 611	31,1
Ouvriers	9 580	28,1

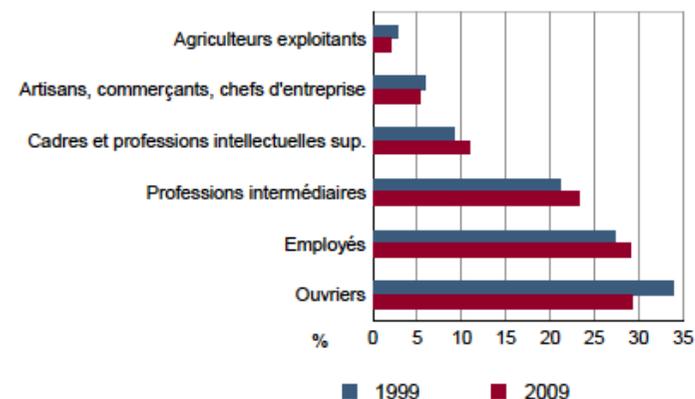
Source : Insee, RP2009 exploitation complémentaire lieu de travail.

Si la représentation de la catégorie socio-professionnelle ouvrière est particulièrement prégnante, cela est dû à l'Histoire de la région toute entière et à son fort passé industriel. Ainsi, si l'on compare les chiffres avec la Picardie, on constate que les ouvriers représentent 29,3% des emplois et les employés, 29,1%. Il s'agit donc bien là, d'une tendance qui se retrouve au niveau régional.

Cependant, au regard du graphique ci-après, on constate, que, tout comme au niveau de la zone d'emploi (comme cela a été vu précédemment), les catégories socio-professionnelles telles que les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires et les employés, sont en augmentation depuis 1999, pendant que celles concernant les agriculteurs exploitants, les artisans, les commerçants et chefs d'entreprise, ainsi que les ouvriers, sont en baisse.

Il est donc aisé de constater que l'on assiste depuis au moins une dizaine d'années, à une tertiarisation des emplois à l'échelle de la CASQ. Cependant, un fort taux de chômage subsiste : 18% en 2009, même s'il est en baisse depuis 1999 (19%). Il faut en effet rattacher cela au fait qu'un ouvrier, par exemple, désormais au chômage, aura de grandes difficultés à retrouver un emploi dans un contexte où le nombre d'emplois décernés à l'industrie diminue et encore plus à se reconverter, surtout s'il est en fin de carrière.

Emplois par catégorie socioprofessionnelle



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations complémentaires lieu de travail.

■ UNE ECONOMIE RESIDENTIELLE EMERGENTE ENCORE FAIBLE DANS LES COMMUNES RURALES

A l'intérieur même de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin, un phénomène ressort nettement : des types d'activités différents selon la localisation des communes par rapport à la ville centre, mais aussi à l'agglomération toute entière. Afin de mieux cerner cette logique, nous nous sommes appuyés, comme cela est visible sur les tableaux suivants, sur l'unité urbaine de Saint-Quentin, qui regroupe, au sens de l'INSEE, les communes formant l'agglomération urbaine de Saint-Quentin, à savoir : la commune de Saint-Quentin, Harly, Grugies, Gauchy, Fayet, mais aussi Dallon (commune extérieure au territoire). Les autres communes de la CASQ sont considérées par l'INSEE, par opposition, comme étant à dominante rurale.

Les données concernant l'emploi en lui-même n'étant pas toujours disponibles au niveau communal, nous nous sommes appuyés sur les données faisant état du nombre d'établissements et de la part que ces derniers occupent dans chacune des sphères d'activité. Ainsi, si elles ne

donnent pas le nombre d'emploi réservé à chaque sphère, elles indiquent la dominante de chaque secteur.

Si l'on compare les deux tableaux, il apparaît nettement que pour l'unité urbaine de Saint-Quentin, le secteur le plus développé soit celui commerce, du transport et des services (63%). Ceci s'explique par son rôle de centre dynamique. De même, la part de l'administration publique, de l'enseignement et de l'action sociale, est particulièrement importante, avec 18,4%. A eux deux, ces secteurs représentent 81,4% des établissements de l'agglomération.

Parallèlement, le secteur le plus représenté, en nombre d'établissements dans les zones dites plus rurales, est aussi celui des commerces, transports et services divers. Il affiche toutefois 41,5% des établissements, soit -21,5 points par rapport à l'unité urbaine.

Le second secteur le plus représenté en termes d'établissements est bien évidemment celui de l'agriculture, avec 26,9%. Celui de la construction est également important avec 12,3%, ce qui s'explique par le développement de l'urbanisation dans les zones rurales et des disponibilités foncières pour ces activités.

Etablissements	Communes de l'unité urbaine de Saint-Quentin					
	Saint-Quentin	Harly	Grugies	Gauchy	Fayet	Total
Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2010	4 086	51	27	264	131	4 559
Part de l'agriculture en %	0,9	3,9	11,1	0,8	1,5	3,6
Part de l'Industrie en %	5,4	11,8	7,4	11,7	2,3	7,7
Part de la construction en %	8,8	11,8	14,8	10,6	3,8	9,9
Part du commerce, transports, services divers, en %	65,2	60,8	40,7	61,4	87,0	63,0
dont commerce et réparation auto, en %	20,6	27,5	11,1	23,1	61,8	28,8
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	33,5	11,8	25,9	15,5	5,3	18,4

Sources : INSEE RP2009

Établissements	Communes étant considérées comme rurales selon l'INSEE															
	Castres	Contescourt	Essigny-le-Petit	Fioulaine	Fonsomme	Fontaine-Notre-Dame	Homblières	Lesdins	Omissy	Marcy	Mesnil Saint-Laurent	Morcourt	Neuville Saint-Amand	Remaucourt	Rouvroy	Total
Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2010	8	4	18	32	29	30	82	49	26	20	24	52	45	19	55	493
Part de l'agriculture en %	0,0	75,0	11,1	46,9	34,5	46,7	22,0	14,3	23,1	45,0	12,5	5,8	24,4	31,6	10,9	26,9
Part de l'industrie en %	12,5	0,0	0,0	0,0	6,9	3,3	3,7	2,0	7,7	0,0	4,2	15,4	8,9	5,3	16,4	5,7
Part de la construction en %	50,0	0,0	16,7	9,4	10,3	13,3	6,1	12,2	3,8	25,0	8,3	7,7	8,9	5,3	7,3	12,3
Part du commerce, transports, services divers, en %	25,0	0,0	50,0	34,4	31,0	26,7	61,0	51,0	46,2	20,0	62,5	61,5	51,1	47,4	54,5	41,5
dont commerce et réparation auto, en %	0,0	0,0	5,6	0,0	10,3	3,3	14,6	12,2	11,5	0,0	20,8	21,2	22,2	10,5	20,0	10,1
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	12,5	25,0	22,2	9,4	17,2	10,0	7,3	20,4	19,2	10,0	12,5	16,0	6,7	26,3	10,9	13,4

Sources : INSEE RP2009

Cependant, suite aux observations faites sur le terrain, plusieurs remarques peuvent être faites. Au sein de la CASQ, l'agglomération centralise une grande part des emplois, et en particulier les emplois décernés aux activités tertiaires.

Dans de nombreuses communes plus rurales, les services, qu'il s'agisse des commerces ou des services publics tels que la poste, l'école, etc., peinent à se maintenir. On observe ainsi des cœurs de bourgs qui conservent une boulangerie, un café ou une épicerie, mais pour la plupart, et en particulier pour les communes les plus éloignées et les moins peuplées, la réponse au besoin de services ne peut se faire que par plus de mobilité : mobilité des commerces eux-mêmes (par exemple, boulanger) ou mobilité des habitants, vers des centres bourgs plus achalandés.

De plus, le faible nombre d'emplois offert dans ces communes rurales, ne permet pas de répondre aux attentes de nombre d'habitants de la CASQ (par manque d'emplois, malgré une augmentation de ces derniers, mais aussi par manque d'offres dans certains secteurs d'activités), ce qui participe au phénomène de migrations externes au territoire.

Enfin, on constate que le rôle d'attracteur de l'agglomération de Saint-Quentin est trop important pour que puisse se développer, au sein des territoires ruraux, une véritable économie résidentielle, pourtant facteur de vitalisation des bourgs et villages.

Ce phénomène sera détaillé dans la suite du diagnostic, néanmoins, on peut relever une faible implantation d'équipements et de services à la personne dans les communes rurales de la CASQ, « aspirées » par l'unité urbaine de Saint-Quentin.

Logiquement donc, les activités relevant de « l'économie résidentielle » se développent moins vite que dans les territoires ruraux plus éloignés des centres urbains : en 1999, par exemple, les campagnes autour de Saint-Quentin consacraient seulement trois emplois sur dix à satisfaire les besoins des populations résidentes contre un sur deux dans le reste du territoire rural.

UNE COMMUNAUTE, UN POSITIONNEMENT, UNE IDENTITE...

Cette première partie transversale débouche sur l'émergence progressive, au travers des installations des ménages, elles-mêmes liées à l'évolution économique récente du territoire, d'un « espace commun » à l'échelle de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin et même, sans doute, au-delà...

Les données d'entrée du diagnostic sont donc liées à l'histoire récente, qui a façonné le territoire et abouti, entre autres, à une « périurbanisation » bien réelle mais de faible ampleur compte tenu de la décline démographique de l'agglomération au global : les communes rurales se sont plus développées que le centre de l'agglomération sous l'effet du desserrement des ménages, mais l'ampleur du phénomène a été limitée par la faiblesse des flux démographiques.

Ainsi se constitue, au-delà du plan administratif, dans la vie de tous les jours pour les ménages et les salariés, une unité de temps et d'espace, qui constituera l'objet du diagnostic et de l'état initial de l'environnement.

Cette unité vécue peut constituer le soubassement d'une affirmation du Saint-Quentinois, un élément de son émergence dans le cadre régional et national, car il fournit une identité au territoire et cette identité peut permettre de déterminer un positionnement plus précis pour les ménages et pour les entreprises.

Cette identité et ce positionnement peuvent, dans ce cadre, surmonter le relatif isolement de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin au plan économique, isolement préjudiciable en soi, et qui appelle des mesures d'ouverture dans tous les domaines, en lui ouvrant la perspective de « rester lui-même » dans un flux et une aire d'inscription élargie...

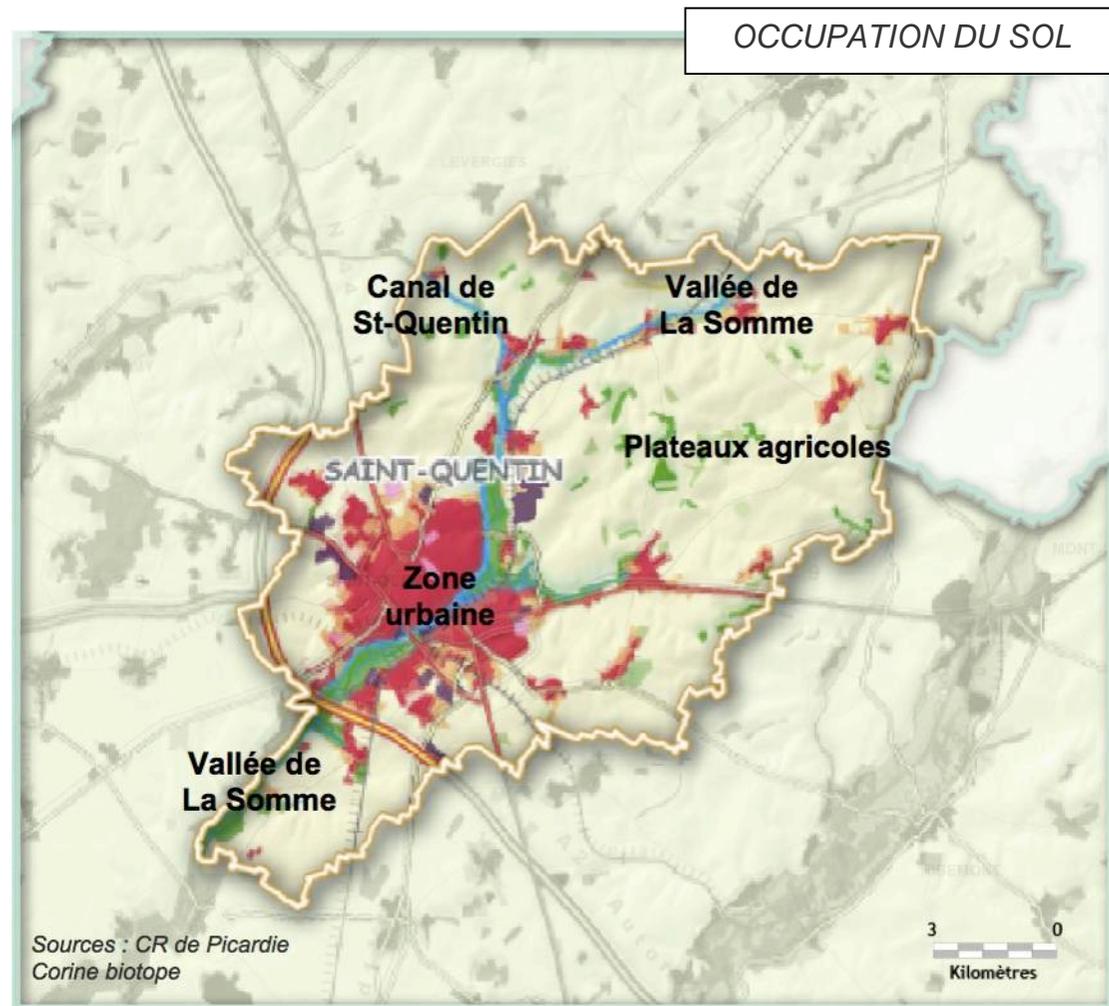


SECONDE PARTIE

UN ESPACE EN MUTATION ?

Une occupation du sol marquée par un pôle urbain central, traversé par la Somme et par une périphérie rurale et agricole.

- Réseau routier**
- Autoroute
 - Nationale
 - Départementale
- voies ferrées**
- En service
 - Neutralisé
- Types d'occupation du sol**
- zones urbanisées
 - zones industrielles ou commerciales
 - mines, décharges et chantiers
 - espaces verts artificialisés, non agricoles
 - Terres arables
 - Cultures permanentes
 - Prairies
 - zones agricoles hétérogènes
 - Forêts
 - Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
 - espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
 - zones humides intérieures
 - zones humides maritimes
 - eaux continentales
 - eaux maritimes



ENTITES PAYSAGERES ET CADRE DE VIE

Le territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin s'étend sur 20 communes : Castres, Contescourt, Essigny-le-Petit, Fayet, Fieulaine, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Gauchy, Grugies, Harly, Homblières, Lesdins, Marcy, Mesnil-Saint-Laurent, Morcourt, Neuville-Saint-Amand, Omissy, Remaucourt, Rouvroy et Saint-Quentin.

Il offre à voir des entités paysagères à la fois multiples et complémentaires. La carte ci-avant présente les différents types d'occupation du sol, selon la classification Corine biotope.

Plusieurs éléments ressortent nettement :

- un territoire traversé selon un axe Nord-Est – Sud-Ouest, par des cours d'eau : le fleuve de la Somme et le Canal de Saint-Quentin ;
- une grande part du territoire occupée par des « terres arables » soit de vastes parcelles agricoles ;
- la présence de quelques ensembles boisés, le long du cours d'eau de la Somme d'une part et sous forme de bosquets ou d'ensembles plus importants, disséminés sur le territoire d'autre part (on en note une plus importante concentration au Centre-Est) ;
- des zones urbanisées : l'agglomération même de Saint-Quentin et de ses communes limitrophes et les villages plus ruraux, répartis sur l'ensemble du territoire.



LA VALLEE DE LA SOMME

UN ELEMENT MARQUANT DU TERRITOIRE...

Le **fleuve de la Somme** prend sa source sur la commune de Fonsomme, au Nord-Est du territoire. D'abord de taille relativement restreinte, le cours de la Somme s'amplifie à mesure qu'il progresse, selon un axe s'orientant globalement du Nord-Est au Sud-Ouest. Il est rejoint, au niveau de la commune d'Harly, par le cours d'eau dénommé le Coulant d'Harly, qui prend sa source à Homblières.



Source de la Somme

Sur le territoire saint-quentinois, le fleuve serpente sur plus d'une vingtaine de kilomètres, formant, à ses abords de nombreuses zones humides (mares, marais...).

Près de Saint-Simon, le **Canal de Saint-Quentin** rencontre celui de la Somme (jonction appelée le « point Y »), pour s'individualiser ensuite entre Omissy et Bellicourt. Il devient alors souterrain (touage souterrain de Riqueval).

Connu pour avoir supporté pendant plus d'un siècle, un trafic intense (transport de charbon et de céréales vers Paris), et ce, jusqu'en 1966,

date de la création du Canal Nord Europe, le canal sillonne sur le territoire du Sud vers le Nord.



Canal de Saint-Quentin

Outre l'aspect remarquable de la Somme, dû au fait de la rareté des cours d'eau sur le territoire de la communauté d'Agglomération, le fleuve constitue un élément particulièrement marquant du territoire, par le nombre de communes qu'il traverse.

En effet, de très nombreux villages et ensembles urbanisés plus importants, sont en contact plus ou moins direct avec ce dernier.

Il s'agit, du Nord au Sud, des zones urbanisées de Fonsomme, Essigny-le-Petit, Remaucourt, Lesdins, Omissy, Morcourt, Harly, Saint-Quentin, Grugies, Castres et Contescourt.

La Somme insuffle donc à une grande part du territoire (plus de la moitié des communes sont concernées), une identité et un caractère communs qui lui sont fortement liés.



...QUI PARTICIPE A UN CADRE DE VIE DE QUALITE

La vallée de la Somme offre des ensembles paysagers uniques qui se démarquent clairement des paysages agricoles, déployés sur la majeure partie du territoire.

Plusieurs éléments paysagers font de la vallée de la Somme et des milieux qui lui sont associés, des ensembles uniques à fortes aménités.

- La ripisylve borde une large part du cours d'eau, atteignant des proportions plus importantes dans l'agglomération même de Saint-Quentin. Les ripisylves étant des ensembles boisés, buissonnants et herbacés se développant aux abords des cours d'eau, la variété des espèces rencontrées, tout comme les diverses ambiances ainsi créées sont autant d'éléments attractifs pour le territoire.
- Ces espaces accueillent notamment de multiples chemins de randonnée et pistes cyclables (cyclotourisme, VTT). La poursuite de la valorisation de ces milieux semble donc être un enjeu majeur quant à l'attractivité du territoire saint-quentinois. Celle-ci implique cependant, d'une part, de tenter de créer une « coulée verte » continue et d'autre part, de veiller à ce que la fréquentation humaine altère le moins possible ces milieux (aménagement de chemins, mise en place de haltes...), dans le but d'en sauvegarder toute la qualité paysagère.



Le fleuve de la Somme et sa ripisylve

- Les zones humides accompagnent la Somme tout au long de son parcours. Elle prennent des formes variées : étangs, mares, marais... Ces paysages particuliers, lorsqu'ils ont connu des aménagements qualitatifs, distillent une ambiance calme et apaisante, source d'attractivité. Certains marais sont notamment connus par le grand public et aménagés pour son accueil, comme le marais d'Isle, situé au Nord-Est de l'agglomération de Saint-Quentin.

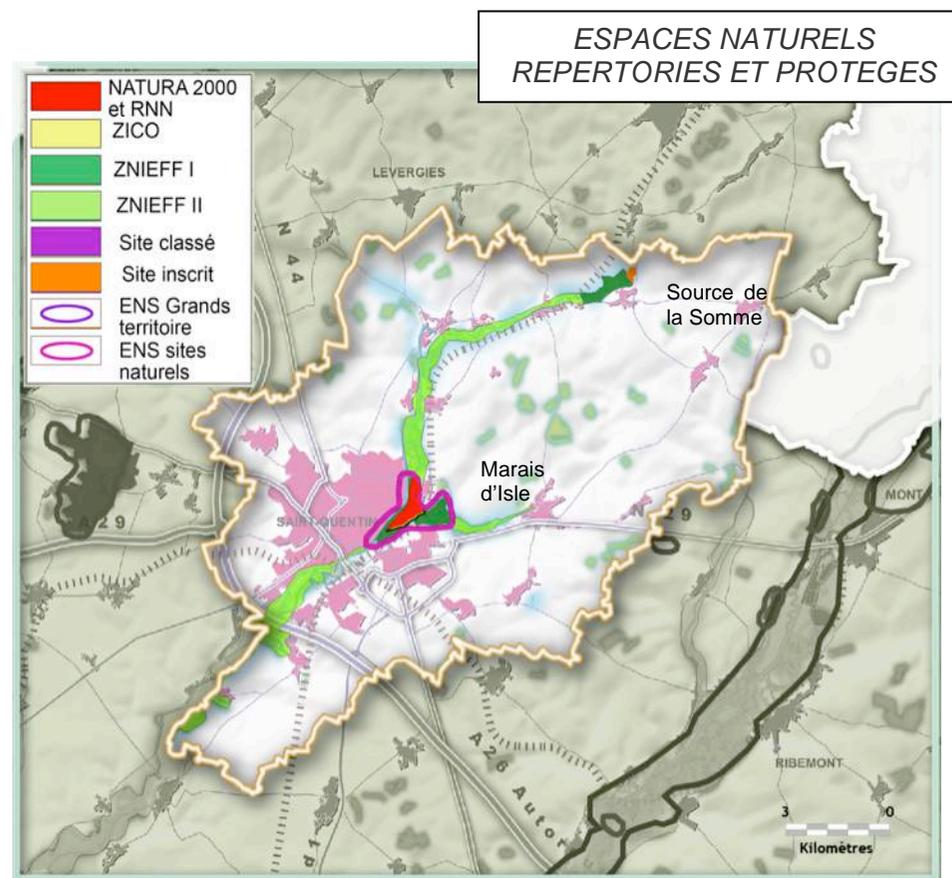


Des aménagements qualitatifs pour le marais d'Isle

- Une réflexion serait par ailleurs à mener dans certaines communes, qui, bordées par les zones marécageuses, leur « tournent le dos », ne profitant pas ainsi des aménités paysagères qu'elles pourraient leur apporter.

...QUI CONTRIBUE A LA QUALITE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

- La vallée de la Somme, élément identitaire du territoire, ne montre pas uniquement des qualités paysagères ; elle est surtout un milieu qui possède une réelle richesse écologique. En témoignent notamment les multiples inventaires qui la répertorient comme espace remarquable, d'un point de vue écologique.



La carte ci-dessus localise les différents inventaires et zonages de protection qui existent sur le territoire. Il apparaît nettement que la vallée de la Somme est l'élément du territoire saint-quentinois, le plus remarquable d'un point de vue écologique.

Elle cumule en effet les protections élevées (classement en Natura 2000 et Réserve Naturelle Nationale) et les zonages exprimant la qualité écologique particulière du milieu (ZICO, ZNIEFF I et II, Espaces Naturels Sensibles). Notons que le marais d'Isle se distingue par la multiplicité des inventaires et protections qui le concernent (Natura 2000, ZNIEFF de type I et II, ZICO et ENS sites naturels).

- La présence de ces nombreux inventaires illustre toutefois un autre aspect de la vallée de la Somme : sa fragilité, autant au niveau de la qualité de ses eaux, qu'au niveau des espèces faunistiques et floristiques qui la peuplent.

Ainsi, la nécessité de préserver les espaces de nature, comme cela a été abordé précédemment, ne doit pas être envisagée dans un seul but paysager, mais aussi dans une optique plus large, de qualité environnementale.

Une réflexion serait donc à poursuivre vis-à-vis des aménagements des bords de rives et de la sensibilisation de la population aux problématiques environnementales.

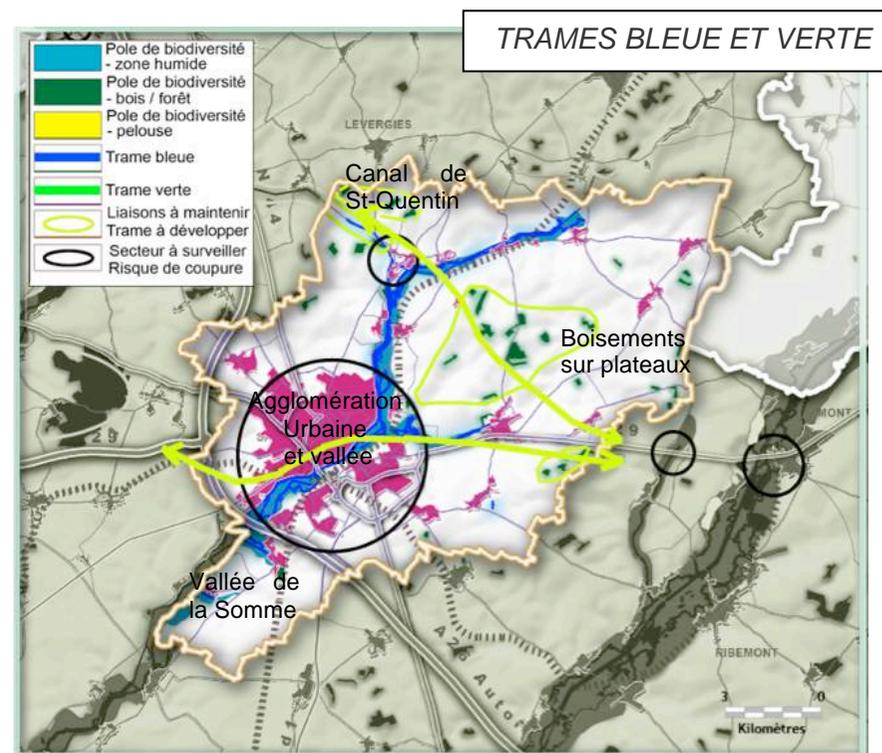
...CONSTITUTIF DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

La trame verte et bleue relève d'un positionnement stratégique environnemental. Elle constitue un outil de structuration environnementale globale du développement qui, grâce au Grenelle de l'Environnement, fait l'objet d'un renforcement.

Le concept de « trame verte et bleue » repose sur le principe de « corridor écologique ». Les corridors écologiques sont les éléments qui relient les différents pôles de biodiversité (espaces naturels particulièrement

remarquables d'un point de vue écologique) entre eux. En effet, préserver les liaisons entre les différents noyaux de biodiversité, permet une circulation des espèces et évite une fermeture des milieux (baisse de la biodiversité).

Plusieurs études ont été menées (notamment par la CASQ) afin de déterminer les axes (verts et bleus) à préserver ou à « recréer ». Il apparaît nettement que sur le territoire saint-quentinois, la vallée de la Somme, sa ripisylve et ses milieux humides constituent à la fois un pôle de biodiversité et un élément fort de la trame bleue, mais aussi de la trame verte.



Notons toutefois que la protection de l'environnement et la préservation de ses continuités n'ont pas pour unique but la préservation des milieux ; ces derniers sont également le lieu de développement d'activités humaines comme celles de loisirs (liaisons piétonnes ou cyclables par exemple).

...QUE L'ON NE PEUT IGNORER

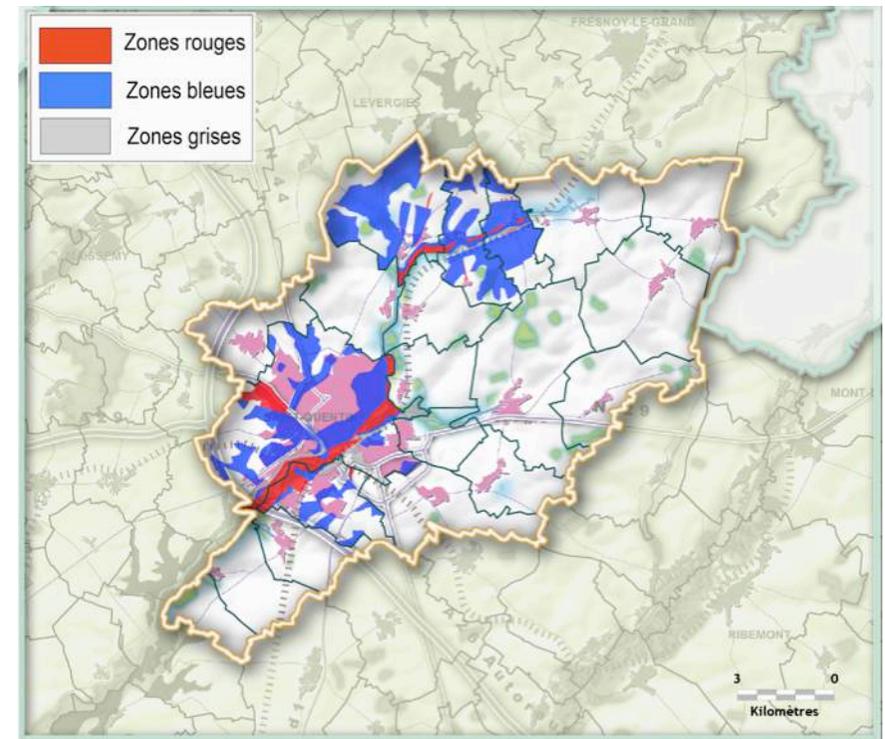
La Somme et sa vallée possèdent de multiples qualités : élément identitaire, richesse paysagère et écologique... Toutefois, elle est aussi source de risques tels que les inondations (lors de crues importantes et/ou de précipitations abondantes sur une longue durée) et les coulées de boues, consécutives à une infiltration d'eau trop importante dans les sols (risque amplifié aux abords du cours d'eau).

Plusieurs communes du territoire ont subi, en 2008, inondations et coulées de boue, à tel point qu'un PPR (Plan de Prévention des Risques) avait été prescrit dès le mois de juin de la même année. Ledit PPR inondations et coulées de boue a été approuvé le 06 décembre 2011 et concerne les communes d'Essigny-le-Petit, Gauchy, Lesdins, Remaucourt et Saint-Quentin.

Dans le cadre d'un PPR inondations et coulées de boue, plusieurs zones sont déterminées :

- Les « zones rouges » : les plus exposées aux champs d'expansion, toute urbanisation nouvelle est fortement déconseillée ;
- Les « zones bleues » : zones constructibles mais nécessitant des prescriptions et recommandations permettant de prendre en compte le risque ;
- Les « zones hachurées » : zones de remontées particulières auxquelles s'appliquent des prescriptions particulières ;
- Les « zones blanches » : qui représentent le reste du territoire.

Zonages PPRI sur le territoire de la CASQ



LE PAYSAGE AGRICOLE ET RURAL

UN TERRITOIRE DE GRANDES CULTURES...

Le territoire saint-quentinois fait partie d'un espace plus ample que sont les plaines du Vermandois, à large dominante agricole. Tout comme ce vaste ensemble, la majeure partie du territoire de la CASQ est composée de terres arables.

Ces dernières prennent la forme de **cultures d'openfield**, vastes parcelles agricoles où les délimitations sous forme de haies ou de rangées d'arbres sont rares. Elles offrent ainsi un paysage ouvert sur les vallonnements caractérisant le territoire et dégagent de larges cônes de vue sur le grand paysage.

Si, en hiver, ces espaces font preuve d'une certaine régularité paysagère, lors de la belle saison, les parcelles se différencient nettement par les types de cultures et les couleurs variées qu'elles arborent.



Un élément notable est tout de même celui de la généralisation de la culture d'openfield, dite de grande culture, par les agriculteurs. En effet, suite à un phénomène de remembrements, les quelques haies ainsi que

les chemins communaux ont été, pour la plupart, arasés afin de laisser place à des parcelles monoculturelles de taille bien plus importante. Ce mode de culture permet de réaliser de très forts rendements.

Notons que nombre d'agriculteurs possèdent et/ou cultivent des parcelles réparties sur plusieurs communes différentes, renforçant de ce fait, **l'impression d'unité** qui ressort de ces vastes paysages. Cette unité se retrouve dans les types de cultures : céréales, betterave à sucre, oléagineux... qui sont notamment une des forces de l'économie du territoire.

Comme cela sera vu par la suite, la problématique de préservation ou de récréation des **chemins communaux**, en bordure de parcelles, représente un réel enjeu de valorisation et d'attractivité du paysage.

En effet, comme en témoignent les divers mouvements de population s'installant « à la campagne », les habitants du territoire saint-quentinois manifestent un véritable attachement aux espaces agricoles environnants.

Les espaces de nature se résumant généralement aux rives de la Somme dans l'agglomération et, afin de valoriser les espaces à dominante agricole et d'en faire un « lieu de vie » pour les populations résidentes, l'aménagement de chemins de randonnée par le biais des chemins communaux pourrait être un atout d'importance pour le territoire.

D'autres enjeux particuliers touchent également les espaces agricoles : la **préservation de la qualité sanitaire des eaux souterraines** crayeuses. En effet, la production faite sous forme de cultures intensives implique l'utilisation importante de produits phytosanitaires qui impactent négativement la qualité des eaux. Or, les nappes crayeuses sont celles qui fournissent l'eau potable distribuée à la population.

Une attention particulière est portée à cette problématique depuis plusieurs années sur le territoire saint-quentinois, toutefois, la qualité des eaux étant souvent jugée de « moyenne », des efforts seraient encore à envisager.

...OU S'ESSAIMENT QUELQUES ENSEMBLES BOISES QUALIFICATIFS

Les territoires d'openfield se caractérisent généralement par une certaine « monotonie » des courbes paysagères, laissant apparaître de vastes parcelles à perte de vue.

Le territoire saint-quentinois se distingue en partie de ce type de paysages par la présence, rare, mais remarquable, d'ensembles boisés. Ces derniers se présentent sous la forme de bosquets, voire, de « coulées » et marquent de leur présence le vallonnement de ces paysages de grandes cultures.



Des boisements présents sous forme de bosquets...



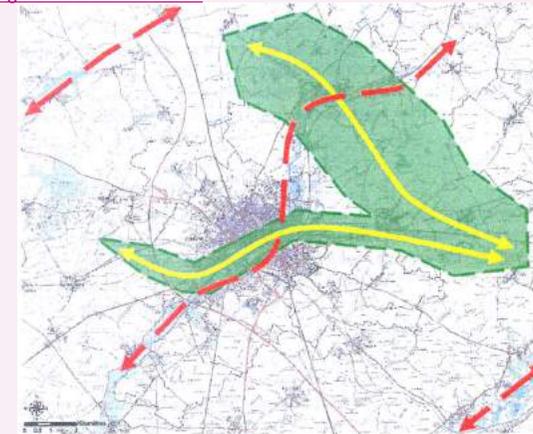
...ou de « coulées » vertes.

Il est à noter que le territoire de la Communauté d'Agglomération saint-quentinoise ne possède pas de massifs forestiers de grande importance. Les ensembles boisés sont globalement de taille relativement réduite et s'essaient sur le plateau.

Leur présence est **remarquable d'un point de vue paysager**, malgré la faible importance de leur emprise au sol. Cependant, leur apport qualitatif ne se résume pas au seul plan paysager ; ils sont également synonymes de « noyau de biodiversité ».

Il est souvent relevé que les espaces agricoles possédant peu de haies et de boisements présentent une certaine pauvreté écologique. Les ensembles boisés du territoire peuvent être le lieu d'une plus grande **richesse écologique** si certains **corridors** les reliant sont préservés ou recréés. Cette réflexion est notamment menée à travers l'élaboration des **trames verte et bleue** (Cf. carte précédente sur les trames vertes et bleues à l'échelle du territoire saint-quentinois).

Carte de proposition de connexions biologiques issues de l'étude du maillage vert de la CASQ :



Carte provisoire des axes privilégiés de déplacement des organismes. Les flèches rouges correspondent aux axes de déplacements existant, en jaune celles qui sont à créer.
Les polygones verts correspondent aux emprises nécessaires pour l'établissement des connexions biologiques.

Une réflexion serait donc à mener sur l'aménagement éventuel de haies ou de végétaux de type arboré le long des chemins communaux par exemple, afin de permettre la circulation, voire l'installation, de la faune dans ces ensembles. Cette valorisation écologique participerait également à l'effort visant à augmenter l'attractivité du territoire vis-à-vis des promeneurs.

...OU LES MOUVEMENTS DE RELIEF SONT SOULIGNES PAR DES TALUS

Le paysage saint-quentinois est marqué par une spécificité que l'on retrouve dans l'ensemble de la Picardie, que l'on appelle les « rideaux ».

En effet, édifiés avec les premiers défrichements, ces « rideaux » ou talus, ont permis la mise en culture de pentes d'importance variable et sont devenus des paysages emblématiques. Hébergeant généralement une végétation arbustive ou arborée, ils structurent le paysage des vastes plateaux.



Des rideaux révélant les courbes du paysage

...QUI CONNAIT UN PHENOMENE DE PRESSION URBAINE

Comme cela sera détaillé plus loin, l'agglomération urbaine de Saint-Quentin connaît, depuis les années 1960, un phénomène d'extension de ses périphéries qui accueillent autant des quartiers d'habitat que des zones industrielles (comme la zone de Rouvroy-Morcourt avec le site MBK). Cette extension s'est naturellement réalisée sur les espaces agricoles alentour, amenuisant, de fait, la surface agricole dans les communes limitrophes.

Depuis quelques années, un autre phénomène est observable, celui de la fuite d'une partie des populations de la ville-centre vers les villages des communes qualifiées de plus « rurales ». De véritables quartiers pavillonnaires sont ainsi érigés sur d'anciennes parcelles agricoles.

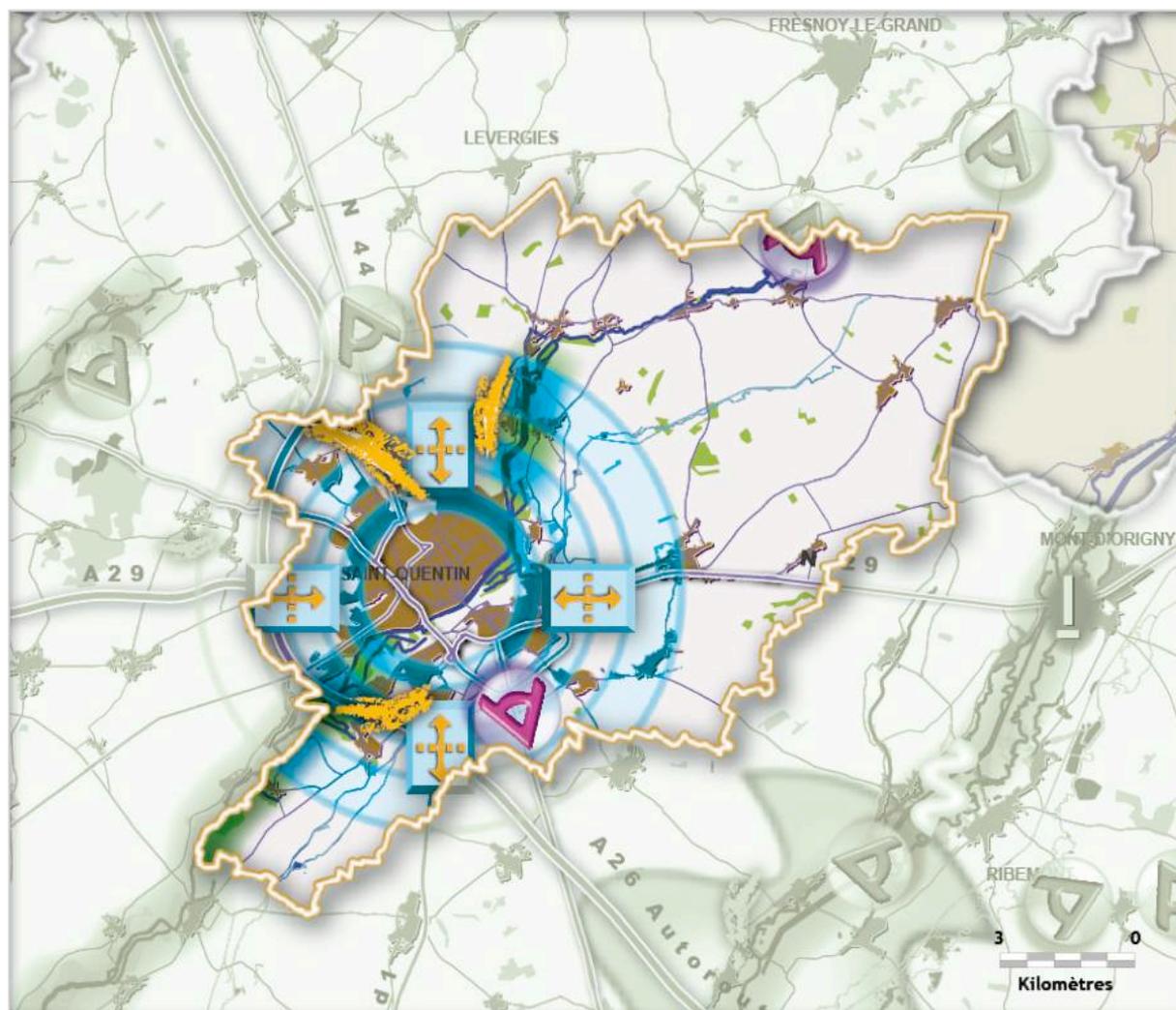
Notons que ce dernier phénomène est relativement limité dans l'espace, comparativement à l'importance des étendues agricoles. La loi Grenelle impose toutefois de limiter au mieux ce phénomène.



Exemples de lotissements construits sur d'anciennes surfaces agricoles



SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS SUR LE TERRITOIRE DE LA CASQ



Enjeux identifiés



Préservation des fonds de vallées
(valorisation des boisements / maîtrise de la populiculture / maîtrise de la fréquentation touristique / lutte contre le phénomène de cabanisation)



Lisière urbaine ayant un rôle important dans le grand paysage
(transition entre les espaces urbains, agricoles et naturels / accès aux vues paysagères qualitatives / rattachement des urbanisations nouvelles aux centres urbains existants)



Gestion urbaine cohérente pour une covalorisation des espaces bâtis de Saint-Quentin et des communes limitrophes



Mise en valeur des entrées de ville
(aménagement végétal / cohérence activités et résidentiel)



Lisière urbaine qualitative perceptible dans le grand paysage



Point de vue remarquable

Carte des principaux enjeux paysagers sur le territoire du SCOT de la CA de Saint-Quentin (réalisation : PROSCOT)

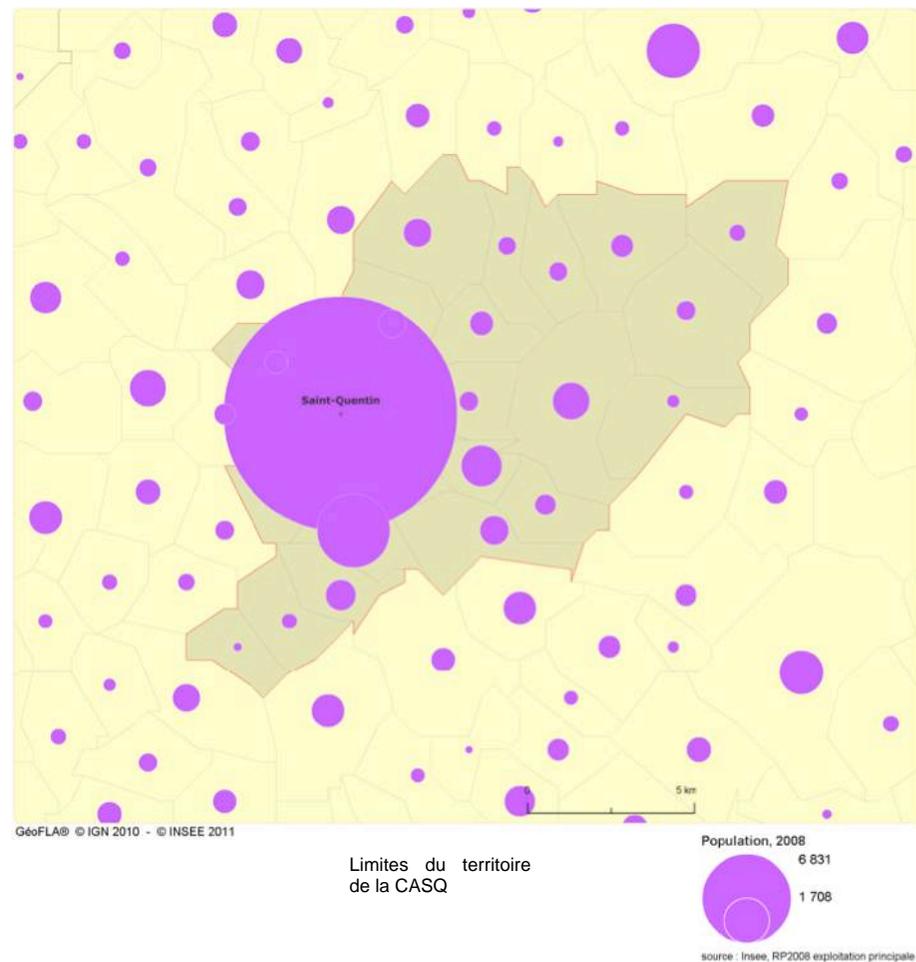
UN PHENOMENE URBAIN MULTIPLE, MAIS FONCTIONNANT EN RESEAU

L'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN...

- Une part importante de la population ;
- Selon le recensement de 2009, dernier en date, la commune de Saint-Quentin réunissait 55 971 habitants, alors que la CASQ en comptait 72 579 ;
- Ainsi, la ville de Saint-Quentin représente un élément identitaire fort pour une très large part de la population de la CASQ car 77 % y habitent, sans compter les personnes habitant dans les villages alentour et venant travailler à Saint-Quentin.



Population des communes de la CASQ en 2008



Le centre ancien de Saint-Quentin



-  Délimitation du centre ancien
-  Emplacement de la basilique Saint-Quentin

Une telle concentration de population dans la ville de Saint-Quentin trouve des éléments d'explication dans l'histoire de la formation de la ville de Saint-Quentin et de ses abords.

- A l'origine de la ville actuelle : **le centre ancien** (représenté par une aire de couleur rouge sur l'image ci-dessus). Fondée sur une colline, sur la rive droite de la Somme, Saint-Quentin est d'abord une ville romaine puis un « bourg » du Haut Moyen-Age, avant de devenir une ville médiévale fortifiée dont la forme restera stable jusqu'au XIXe siècle.

Le centre ancien est constitué d'un réseau d'îlots compacts, caractéristiques de l'époque médiévale et offre au promeneur une infinité de « micro-climats » urbains, faisant alterner, d'une rue à l'autre, animation des rues commerçantes, tranquillité des anciens couvents, prospérité des maisons bourgeoises et modestie des maisons ouvrières. Embelli par la création de boulevards de ceinture et ponctué de belles places, il s'est enrichi d'un réseau d'espaces publics soigneusement composés.

Une histoire urbaine marquant l'ensemble du territoire : la Basilique comme belvédère.

- **La basilique de Saint-Quentin** fut construite entre le XIIe et le XVIe siècle et se trouve quasiment au cœur du centre ancien (représentée par un cercle rouge sur l'image ci-dessus). Elle domine la colline et se donne à voir sur l'ensemble du territoire de la CASQ.



Basilique de Saint-Quentin

- La silhouette imposante de la basilique focalise les regards et condense l'identité de la ville autour de la flèche. Visible du territoire tout entier, elle provoque un sentiment de rattachement des communes alentour à un même territoire.

Remarque : Nombre de communes manifestent leur désagrément quant au développement des éoliennes dans les communes limitrophes de la CASQ. En effet, ces éoliennes, placées en limite communale, ont un impact visuel fort depuis le territoire de la CASQ et « empiètent » sur la prédominance visuelle de la flèche de la basilique.

- Afin de préserver au mieux les divers cônes de vue sur la basilique, de nombreuses études ont été menées, notamment de la part de la CASQ, qui a pu dresser la carte ci-dessous.



- Centrée sur la partie agglomérée de Saint-Quentin, elle présente les cônes de vue à préserver ou à travailler sur le territoire. Ces derniers sont élaborés à partir de la topographie dudit territoire et induisent des conséquences sur les hypothèses de constructions futures. Ces cônes de vue sont inconstructibles, sauf si une étude particulière de « recomposition » est menée.



- Les études de « recomposition » cherchent à implanter les nouvelles constructions afin qu'elles épousent au mieux les courbes de niveau et accompagnent « l'horizon de l'écran ».

- Les implantations sur les parties les plus hautes sont évitées et les hauteurs de bâtiments, adaptées à l'altitude de l'implantation (ceci est souvent mis en place pour les ZAC). Les cônes de vue sur la basilique sont généralement laissés libres et accompagnés par des plantations d'alignement.
- La basilique de Saint-Quentin se présente donc comme un véritable moteur identitaire, pour la ville de Saint-Quentin elle-même, mais aussi pour les villages plus éloignés, dits « ruraux ».

Une morphologie « en étoile », unifiant un peu plus le territoire :

- La ville de Saint-Quentin, telle que l'on peut l'observer aujourd'hui, a subi de nombreuses évolutions depuis l'époque du seul centre ancien. Comme pour la plupart des villes, elle s'est développée selon des cercles concentriques autour de ce dernier. Ces « cercles concentriques » n'étant pas de forme régulière, Saint-Quentin adopte aujourd'hui une forme « en étoile », qui tend encore à s'étaler.
- L'image ci-après expose schématiquement les différentes phases d'évolution de la ville de Saint-Quentin.

- Jusqu'au XIXe siècle, la morphologie du centre ancien, avec ses remparts, n'a pas réellement changé. L'Ancien Régime (XVIIe - XVIIIe siècle) a vu l'essor de petits faubourgs maraîchers le long des routes de Cambrai, de Guise ou de Paris, à l'extérieur du centre ancien.
- Ce n'est qu'au XIXe siècle, avec l'essor de l'industrie, que les limites de l'enveloppe moyen-âgeuse se trouvent fortement modifiées, avec l'arasement des fortifications et l'ouverture de nouvelles routes venant se greffer à la couronne des boulevards. Des quartiers se construisent progressivement, selon un maillage orthogonal : **les faubourgs**. Entre 1810 et 1910, la ville passe de 11 000 à 55 000 habitants.
- Au début du XXe siècle, la construction de nouvelles cités ouvrières (comme à Gauchy ou au Faubourg d'Isle par exemple), ne fait que prolonger le mouvement d'extension de la ville vers la périphérie. Le relief de la vallée freine cependant le développement spatial desdits faubourgs à certains endroits (ce qui explique en partie la forme « en étoile » de l'actuelle ville).

Trois faubourgs distincts se constituent :

- A l'Ouest et au Nord, Remicourt et le faubourg Saint-Jean, s'attachant au centre avec aisance ;
- De l'autre côté de la Somme, le faubourg d'Isle, qui connaît un développement plus autonome ;
- A l'Ouest, le faubourg Saint-Martin, en partie isolé par les marais qui le bordent.
- Créés autour de l'activité industrielle, ces quartiers possèdent un réel caractère avec leurs rues étroites et leur habitat ouvrier constitué de rangées de petites maisons en brique, bâties à proximité des anciennes usines, des brasseries ou des ateliers mécaniques.
- Les faubourgs présentent une mosaïque d'ambiances, allant de la villa aux maisons ouvrières (Cf. chapitre suivant portant sur le patrimoine industriel), empreint aujourd'hui d'une certaine vétusté.

Développement de l'urbanisation sur Saint-Quentin et ses alentours



Remarque : Afin de mieux visualiser les aires d'extension des zones d'activités, ces dernières n'ont pas été « zonées » en jaune.

A partir des années 1960, Saint-Quentin connaît une extension rapide de ses périphéries. Il s'agit de la troisième strate de l'histoire urbaine de Saint-Quentin : **les quartiers périphériques**.

Ces quartiers répondent à une toute autre logique que celle du centre ancien ou des faubourgs. En effet, ils mettent à distance lieux de résidence et de travail, isolés dans des lotissements et des ZAC.

Dès la **fin des années 1950** se créent des cités de logement d'urgence et de grands groupes industriels s'implantent (MBK...).

La phase de construction des premiers grands ensembles (dans les années **1960**) est suivie d'une seconde génération (durant les années **1970**). C'est également à cette période que la restructuration massive de l'industrie en France, pousse des usines telles que L'Oréal, Nestlé, Rhône-Poulenc, Thomson... à s'installer à Saint-Quentin.

A partir de **1970-1975** s'ouvre la phase du développement des lotissements pavillonnaires, des centres commerciaux et des zones d'activités (par exemple, la ZAC de la Vallée).

La périphérie n'est plus un espace planifié et accueille de multiples initiatives indépendantes les unes des autres. Sans réelle logique d'ensemble, s'implantent grands ensembles, lotissements et ZAC insufflant de fait une monofonctionnalité à une large part de ces quartiers : le résidentiel (les ZAC étant généralement implantées à l'extérieur de l'agglomération, *comme il est possible de l'observer sur l'image précédente*).

Constructions de type résidentiel et zones d'activités se développent aux abords de Saint-Quentin et de ses villages voisins, tissant un véritable maillage urbain avec eux. Gauchy et Harly, communes limitrophes de Saint-Quentin forment aujourd'hui une agglomération avec Saint-Quentin.

Dans une moindre mesure, les zones urbanisées des communes de Fayet, Grugies, Neuville-Saint-Amand et Rouvroy tendent elles aussi à rejoindre cette aire.

Ces opérations « au coup par coup » induisent une mosaïque de cités et de situations. Si certains quartiers sont bien équipés, avec des écoles et des commerces, des centres sportifs et des maisons de jeunes, d'autres se trouvent marginalisés à l'extérieur de la ville et ne sont pas desservis par les transports en commun. On observe ainsi des quartiers aisés jouxtant des ensembles cumulant de fortes difficultés sociales, ce qui crée un paysage urbain varié, mais confus.

... ET LES ESPACES AGRICOLES ENVIRONNANTS

- **Une problématique de gestion des lisières urbaines partagée par tous :**

Tout comme la ville de Saint-Quentin, les villages alentour connaissent un phénomène d'extension urbaine, notamment sous la forme de lotissements.

Ce phénomène questionne, pour la ville comme pour « la campagne », à la fois les formes urbaines ainsi développées (limites d'extension...) et leur intégration dans le paysage.

La qualité des lisières urbaines est donc en grande partie garante de la qualité des paysages urbains vus « de l'extérieur » (des zones urbanisées) et de leur intégration dans le grand paysage, à dominante agricole.

L'image et l'attractivité d'une ville autant que celle d'un village se jouent aussi sur leurs abords.

La problématique des lisières urbaines soulève donc **deux enjeux majeurs** :

- « clarifier » **les limites de la zone urbaine**, en limitant notamment les extensions faites au « coup par coup » et n'ayant pas de logique véritable

avec les quartiers et espaces environnants. Cette remarque vaut pour tous les types d'urbanisation (plus ou moins développé) puisqu'elle implique un véritable souci de gestion de l'organisation urbaine, autant paysagère que fonctionnelle.

- « **intégrer** » la zone urbaine au grand paysage : cet enjeu est différemment géré selon la taille de la zone urbanisée. En effet, si pour Saint-Quentin, une intégration de la zone urbaine dans l'espace agricole environnant soulève de grands questionnements vis-à-vis de la faisabilité, pour les villages, ceci semble de réalisation plus aisée.

Cet enjeu se décline donc de plusieurs manières :

- Pour la **ville de Saint-Quentin**, impossible à « camoufler » dans le grand paysage (surtout du fait de sa position en partie sommitale), le travail résiderait surtout en une végétalisation harmonieuse de ses abords, par exemple, afin de créer une « enveloppe verte ». Celle-ci pourrait induire une certaine image de l'agglomération, en accord et « en dialogue » avec les espaces agricoles limitrophes (création de chemins de randonnée pédestres par exemple). Outre l'aspect paysager, cela permettrait notamment de densifier les liaisons vertes (trame verte) et de bénéficier à la qualité environnementale du territoire en général.



Impacts visuels de quartiers résidentiels et de zones d'activités sur le grand paysage



Traitement paysager d'une zone d'activités

- Pour les **villages plus ruraux**, de taille plus réduite, l'enjeu des lisières se répercute de manière différente sur les grands paysages. En effet, ces derniers possédant déjà un très fort rapport avec les surfaces agricoles environnantes, leur intégration semble primordiale si l'on souhaite conserver une image de « nature préservée ». L'image des « villages bosquets », autrefois développés dans la région serait, par exemple, à réinventer. Les silhouettes villageoises représentent à elle seules un véritable enjeu d'attractivité.



Importance de l'insertion paysagère des villages ruraux dans le grand paysage

▪ **Une réflexion à mener sur les entrées de ville :**

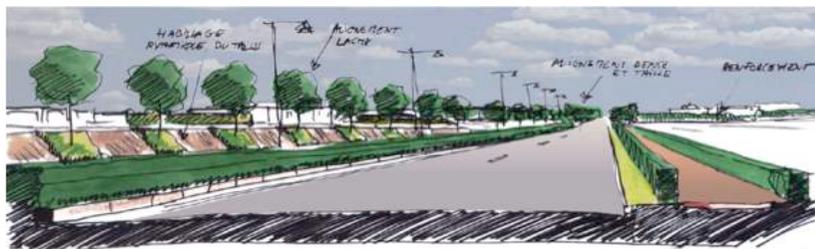
Un travail sur les lisières urbaines ne peut réellement porter ses fruits que si les efforts paysagers se poursuivent dans l'espace urbain considéré. Ceci passe notamment par une mise en valeur des entrées de ville.

La problématique des entrées de ville fait écho à trois enjeux distincts :

- **la qualité paysagère :** l'image de la ville qu'offrent les grands axes routiers qui la pénètrent a été fortement altérée au cours des dernières décennies par des développements insuffisamment maîtrisés. Les espaces riverains sont déstructurés et leur image, chaotique (implantation parfois anarchique des bâtiments, excès de panneaux publicitaires, absence de traitement des abords de la voie...). Cette caractéristique est de plus en plus vraie pour les villages réalisant des extensions urbaines relativement importantes, notamment sous la forme de lotissements.

Les paysages d'entrée de ville influent directement sur le ressenti que chacun peut avoir en y entrant. Traiter qualitativement ces paysages est donc synonyme de renforcement de l'attractivité des espaces urbains.

Celui-ci peut être réalisé par végétalisation des voies, installation d'un mobilier urbain de qualité que l'on rencontrera dans toute la ville (ou le village), mise en place d'espaces réservés aux piétons et aux cyclistes...



Exemple de proposition d'aménagement d'entrée de ville

- **la multiplication des voies de circulation douce :** l'aménagement ou le réaménagement des entrées de ville peut permettre l'introduction ou le développement dans le tissu urbain, des voies piétonnes et/ou cyclistes.

Or, outre l'aspect paysager qualitatif que cela induit, ces voies permettent, comme il sera vu plus tard au cours de ce diagnostic, une meilleure appropriation de la ville par ses usagers et donc, une augmentation de l'attractivité.

- **une plus grande sécurité routière :** si en ville, les voies rapides sont généralement aménagées de telle sorte qu'elles soient relativement sécurisantes pour les piétons et cyclistes (barrière de sécurité, marquage au sol...), ce n'est souvent pas le cas pour les voies départementales qui sillonnent le territoire.

Toutefois, cyclistes et piétons y sont d'ordinaire, plutôt rares, contrairement aux villages, traversés par ces mêmes voies. Nombre d'élus craignent d'ailleurs pour la sécurité de leur population lorsque de fréquents excès de vitesse sont observés sur la voie centrale autour de laquelle leur village est organisé.

Un aménagement d'entrée de ville paraît, dans ce dernier cas, essentiel.



LE PATRIMOINE DU TERRITOIRE

Le patrimoine du territoire constitue, comme les entités paysagères, une composante du cadre de vie.

Ce patrimoine est essentiellement industriel et agricole, mais est également constitué de monuments remarquables, de bâtis de style traditionnel ou Art déco.

La vallée de la Somme et les marais d'Isle constituent le patrimoine naturel majeur de l'agglomération, précédemment décrit.



LE PATRIMOINE RURAL

L'héritage relativement ancien de l'agriculture intensive, qui constitue toujours une activité majeure du saint-quentinois, a marqué le territoire.

LES FERMES

Outre la modification des paysages, l'agriculture a donné naissance à des fermes essentiellement situées au cœur des villages de l'espace rural de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin.

Les fermes contribuent à la définition d'un front bâti continu le long des voies, par leurs murs d'enceintes ou le pignon des bâtiments. Les bâtiments d'habitation et d'exploitation présentent une architecture cohérente avec le bâti des villages (matériaux utilisés) tout en ayant des volumétries particulièrement conséquentes.



LES TOURS DE VILLE

Les tours de ville plantés des villages ruraux ont souvent physiquement disparu.

Parfois, la toponymie des voies a conservé la mémoire de ces chemins comme à Fontaine-Notre-Dame ou Essigny-le-Petit où la « rue du tour de ville » marque la transition entre espace agricole et espace urbanisé. Ils peuvent donner des axes de composition urbaine pour les villages ruraux.



La rue du tour de ville à fontaine Notre-Dame

LE PATRIMOINE INDUSTRIEL

Les usines et quartiers ouvriers témoignent de la richesse du passé industriel de l'agglomération lié à la filière textile. Ce patrimoine se concentre essentiellement à Saint-Quentin, Gauchy ainsi qu'à Harly.

L'HABITAT OUVRIER

De nombreuses maisons des faubourgs sont rassemblées au sein d'anciennes citées ouvrières. Le quartier du faubourg d'Isle accueille le nombre le plus important de citées ouvrières (14 sur les 34 recensées).



Cité ouvrière Boux frères – Faubourg d'Isle

Dans ces opérations d'ensemble, la conception des logements est similaire et les voiries sont souvent étroites. L'habitat est individuel mais sous des formes groupées.

La réhabilitation de ces logements appelle à une préservation des éléments architecturaux remarquables (détails de modénature notamment)

et du caractère d'ensemble. Les différentes rénovations des logements ont pu conduire à une dégradation de la qualité architecturale et du cadre de vie, avec des rénovations de façades hétéroclites utilisant notamment des enduits en ciment inappropriés. L'intervention sur le tissu urbain est souhaitable pour donner des espaces de respiration à ces quartiers et d'une manière générale aux faubourgs, qui renvoient souvent une forte impression de densité.

LA QUESTION DES FRICHES

Une part des usines abrite toujours des activités industrielles mais les mutations économiques ont généré des friches. Actuellement, le territoire comptabilise 10 friches industrielles.



Site Velifil - Saint-Quentin, quartier faubourg d'Isle, route de Guise

Ces friches, pleinement intégrées au tissu urbain, constituent des potentiels fonciers importants pour différentes opérations : logements, activités, équipements. Les collectivités locales ont déjà engagé la reconquête des friches. Ainsi, 10 friches ont par exemple été valorisées ou vont l'être dans le cadre de CPER 2000-2006 (réalisation, par exemple, d'une base urbaine de loisirs, de logements liés au Plan de rénovation urbaine ou même aménagement d'espaces verts). Les opérations de requalification prennent place dans une stratégie de valorisation des gisements fonciers inscrits dans l'enveloppe urbaine constituée. Elles répondent également à une démarche de recomposition urbaine fine des tissus bâtis en place : retisser du lien dans la ville, porter une vitalité et une dynamiques urbaines en créant de nouvelles aménités urbaines, de nouveaux paysages bâtis...

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Le patrimoine architectural se compose de monuments d'importance mais également de bâtiments dont l'architecture possède une valeur patrimoniale. Les styles architecturaux majeurs du territoire sont composés du style nommé ici « traditionnel » et du style « art déco ». Une large part des édifices de ce style constitue un patrimoine architectural à préserver. Il existe également un patrimoine architectural bâti de plus petite ampleur, celui des béguinages.

LE PATRIMOINE MONUMENTAL

Le patrimoine monumental est composé d'édifices d'époques différentes qui constituent des repères symboliques et marquants de l'agglomération.

■ La basilique

La basilique est l'édifice le plus structurant du territoire, en position de belvédère. Ainsi, de multiples points de vue s'offrent sur l'ancienne collégiale de Saint-Quentin et ce, dans de nombreuses communes du territoire.

Au XIII^e siècle, la collégiale est l'une des plus grandes de France. Les incendies et les défauts de stabilité des voûtes entraînent des restaurations successives. L'église est érigée en basilique mineure en 1876. Après les dégâts de 1917, voûtes, vitraux et couvertures sont restaurés.



▪ L'Hôtel de ville

Autre bâtiment du territoire à forte identité, l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin offre une façade de style gothique flamboyant issue du XVI^e siècle.



▪ le Pont d'Isle et la gare

Le Pont d'Isle et la Gare, témoins de la reconstruction et du style art déco, constituent deux monuments patrimoniaux marquants de l'agglomération.



Gare de Saint-Quentin



Pont d'Isle, Saint-Quentin

L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE

Cette architecture néo-classique utilise la brique et la pierre. Les volumes utilisés sont globalement de base rectangulaire.

Les toitures sont généralement en ardoise. Les ouvertures sont plus hautes que larges et les encadrements sont soulignés par des appareillages en brique.

Ce patrimoine est particulièrement révélé dans les communes rurales.



Détails d'encadrement de fenêtres

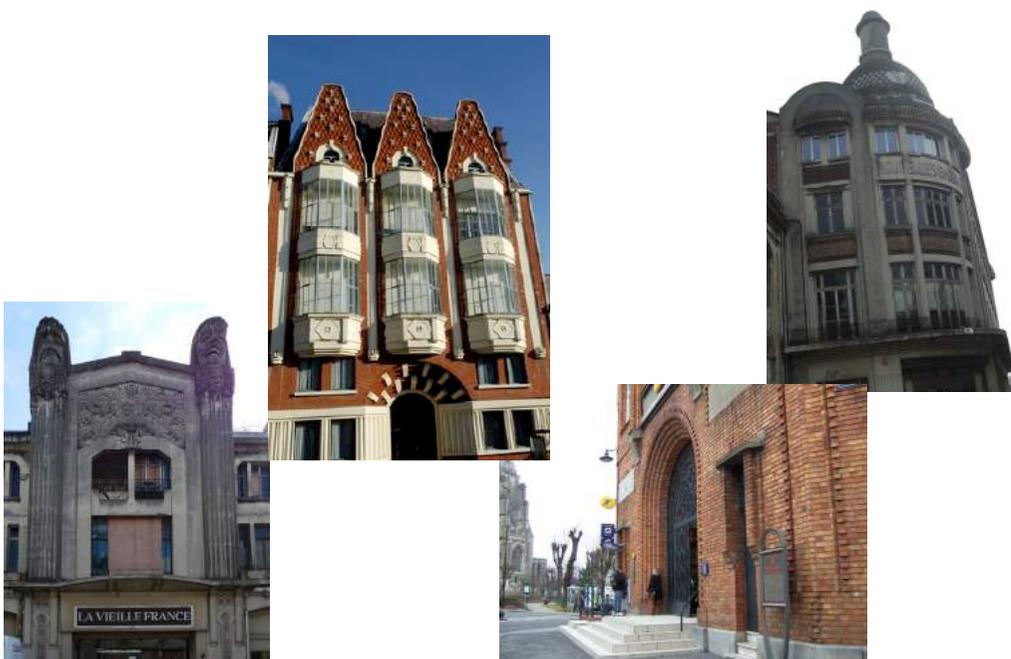


LE STYLE ART DECO

Ce style se caractérise par des façades dont la modénature présente une richesse d'utilisation des matériaux (appareillage des briques, béton moulé, mosaïques). Les volumes sont variés, tout comme la forme des ouvertures. Les formes courbes s'inscrivent dans la continuité de l'Art Nouveau. La ferronnerie est riche.

Les besoins importants de reconstruction d'après-guerre ont participé à l'essor du style Art Déco à Saint-Quentin dans les années 20.

Le Pont d'Isle avec ses tours lanternes, l'école de musique, le bâtiment Séret (anciennement Nouvelles Galeries), la poste rue de Lyon, l'ancien cinéma « Le Casino » et le cinéma « le Carillon » sont des édifices remarquables de ce style, commun à de nombreux édifices de Saint-Quentin.



LA PRESERVATION DU PATRIMOINE

IDENTIFICATION DU PATRIMOINE

La connaissance du patrimoine industriel et commercial de l'agglomération de Saint-Quentin a pu être approfondie lors d'un inventaire mené de 2004 à 2007 par l'historien Frédéric Pillet (l'ensemble des données a été conservé par le service architecture et patrimoine de la ville de Saint-Quentin).

Un inventaire du patrimoine Art Déco a été réalisé en 2004 par l'architecte-urbaniste Gilles-Henri Bailly. Ainsi, 3000 édifices appartenant à ce style ont été relevés dont 237 classés « remarquables » et 40 classés « exceptionnels » par la qualité de composition de leur façade ou de leur décor.

LA PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Certains éléments bâtis bénéficient d'une protection réglementaire issue de l'inscription ou du classement à l'inventaire des monuments historiques. Actuellement, les édifices suivants sont protégés au titre des monuments historiques :

■ Monuments classés

A Saint-Quentin :

- La basilique (ou ancienne collégiale)
- L'Hôtel Joly de Bammeville
- L'Hôtel de ville

A Marcy :

- Le pigeonnier rue du Château

- **Monuments inscrits**

A Saint-Quentin :

- La Gare
- L'hôtel du 46 rue d'Isle
- La porte dite « des Canonniers », 21 rue des Canonniers
- Le monument du cimetière Allemand
- Le puits place Gaspard de Coligny
- La chapelle de la charité
- L'usine Sidoux, 75 rue Camille Desmoulins
- Le théâtre municipal

Le plan local d'urbanisme intercommunal peut participer à la protection du patrimoine, par son règlement s'appliquant aux différents ensembles bâtis et l'édification de règles propres visant des édifices particuliers.

ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS

Le plan local d'urbanisme de Saint-Quentin avait identifié des bâtiments sur le plan de zonage et définit des recommandations architecturales, dans une logique de valorisation acceptant les évolutions.

Aussi, la ville de Saint-Quentin a mis en place en 2006 un plan de soutien à la rénovation du patrimoine architectural de style Art Déco.

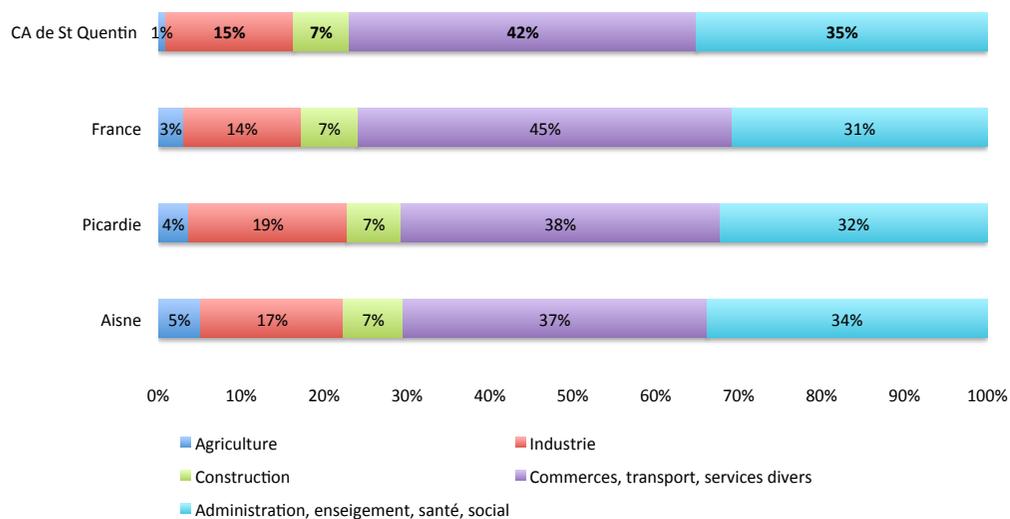
BILAN ET ENJEUX

- L'agglomération dispose d'un patrimoine rural composé de bâtiments agricoles mais également des anciens tours de ville;
- Le patrimoine naturel majeur est lié à la Somme et aux marais d'Isle ;
- L'habitat ouvrier et les anciennes industries forment un patrimoine conséquent, qui soulève des problématiques de réhabilitation ;
- Les monuments constituent un patrimoine identitaire, notamment avec l'architecture traditionnelle et le style Art Déco ;
- Le patrimoine a fait l'objet de recensements particuliers (patrimoine industriel et Art Déco). Des édifices bénéficient d'une protection réglementaire forte ;
- La ville de Saint-Quentin a soutenu la rénovation du patrimoine Art Déco et donné des recommandations pour la réhabilitation de certains édifices dans son PLU.
- **Enjeux :**

La valorisation du patrimoine est un enjeu global pour tout le territoire, car elle participe à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire. Cette valorisation pourrait notamment passer par :

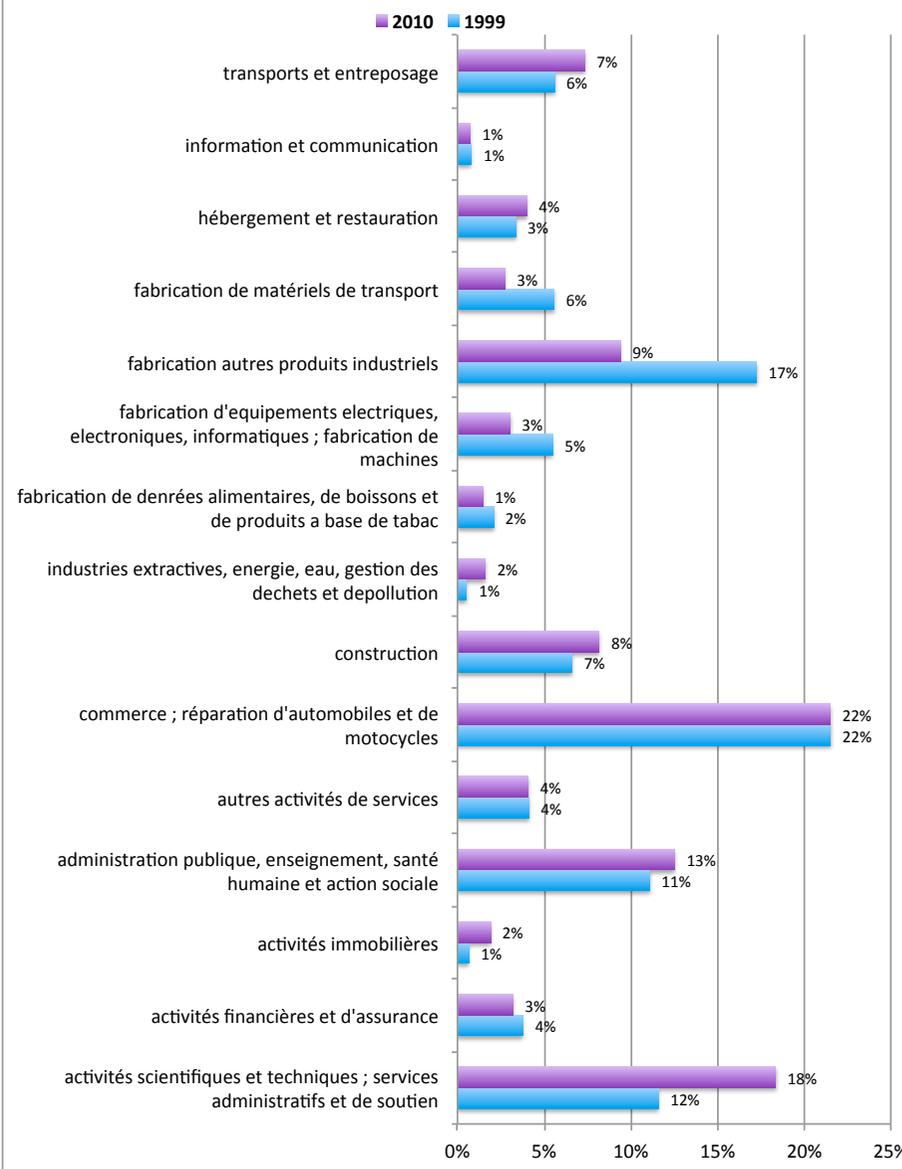
- La réhabilitation du patrimoine industriel, notamment de l'habitat ouvrier, qui nécessite une intervention sur le bâti et le tissu urbain (« ouverture », espaces de respiration et végétalisation, réaménagements des voiries...)
- Une attention spécifique est à porter à la qualité de la rénovation du patrimoine bâti, ainsi qu'à celle de la reconstruction.

REPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR EN 2008



Source : INSEE RP 2008

Part des activités en termes d'emploi salarié entre 1999 et 2010



Source : Unistatis

L'ACTIVITE ECONOMIQUE SE REORGANISE

L'AGGLOMERATION, POLE TERTIAIRE DU SAINT-QUENTINOIS

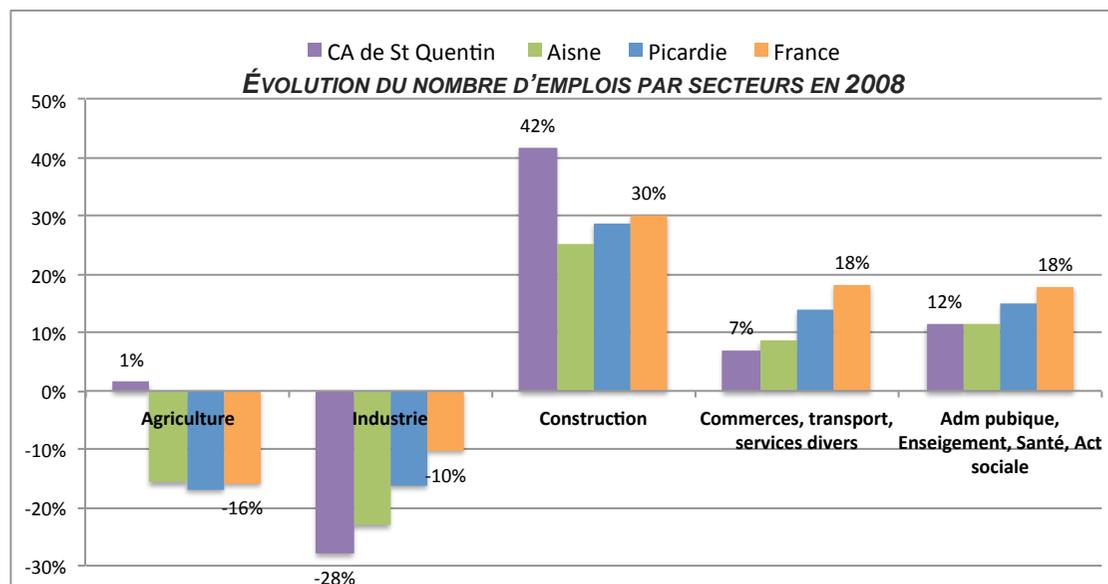
La majorité des emplois de l'agglomération sont liés au secteur tertiaire, avec 42% pour le commerce, le transport et les services, et 35% pour l'administration, l'enseignement, la santé et le social. Ces taux, supérieurs à ceux des intercommunalités de taille moyennes ainsi que dans l'Aisne et dans la Picardie, révèlent le positionnement tertiaire de l'agglomération.

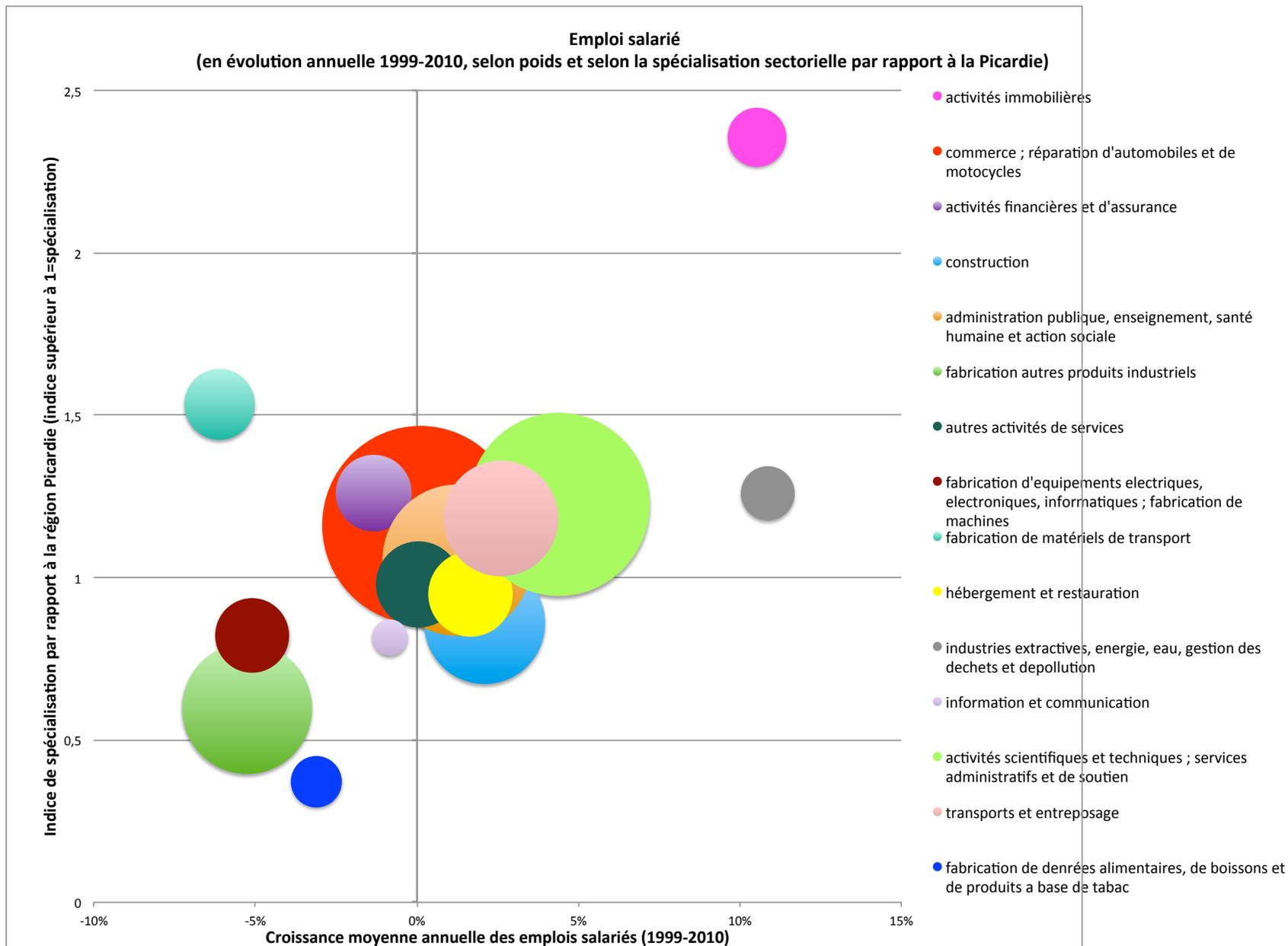
Ainsi, les services essentiellement marchands (commerces, transports, services divers) sont surreprésentés par rapport à l'Aisne (42% contre 37%), plaçant ainsi la CASQ comme un moteur du tertiaire « productif ».

NOMBRE D'EMPLOIS PAR SECTEURS (2008)

secteurs d'activités	Nombre d'emplois en 2008
Agriculture	292
Industrie	5 357
Construction	2 311
Commerces, transport, services divers	14 501
Administration, enseignement, santé, social	12 140

Source : INSEE RP 2008





EVOLUTION DU POIDS DES SECTEURS ECONOMIQUES

Entre 1999 et 2008, les activités du tertiaire que l'on qualifiera de marchandes (commerces, transports, services divers) ont vu leur nombre d'emplois augmenter de 7%, et de 12 % pour le tertiaire plutôt non marchand (administration publique, enseignement, santé, action sociale).

Cette évolution est assez semblable à celle du département mais reste en deçà des niveaux régional et national. La tertiarisation apparaît être modérée mais les mutations d'un déversement de l'industrie vers les services semble se mettre en place. Toutefois, à la vue des taux d'évolution, ce basculement n'est pas encore achevé.

UN MAINTIEN DU SECTEUR AGRICOLE

Alors que la baisse se constate partout ailleurs, l'agriculture s'est maintenue en termes d'emplois (+1%), ce qui révèle une certaine dynamique de l'activité.

En effet, l'agriculture est très productive, avec de grandes cultures et des terres qui ont une valeur élevée¹. Les données du recensement général agricole (RGA) de 2010 montrent qu'à l'échelle de la communauté d'agglomération, la Surface Agricole Utile moyenne (SAU) des exploitations a augmenté de 7%, du à la baisse du nombre d'exploitation. Les exploitations sont estimées être au nombre de 98 sur le territoire en 2010, contre 109 en 2000. Sur la période 2000-2010, la superficie en terres labourables² a toutefois diminué de 4%, soit 400 hectares. Elle était en 2010 de 13 346³.

¹ A l'échelle de la France, la valeur vénale des terres du Saint-Quentinois se situe dans la fourchette haute avec une moyenne de 8 000 euros par hectare (Arrêté du 5 juillet 2012)

² superficie en céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages (hors superficie toujours en herbe), tubercules, légumes de plein champ, jachères.

³ Ces surfaces sont issues des données au siège de l'exploitation, elles sont donc à utiliser avec précaution car il existe des biais, des exploitations situées hors de la CASQ ayant des terres dans la communauté d'agglomération et inversement.

RECU DE L'INDUSTRIE...

En 1999, 37,5% des emplois salariés privé se trouvaient dans l'industrie contre 26,4 % en 2009. L'industrie a perdu près d'un tiers des emplois qu'elle offrait en 1999 au sein de la CASQ. Le recul se constate dans tous les territoires, hormis pour la CC du Val d'Origny. Seul les secteurs liés à l'énergie, l'eau et les déchets se sont maintenus et ont progressés fortement, cependant ceci est le cas pour toutes les agglomérations.

Les autres branches d'activités ont connus un recul important, se traduisant en moyenne par une perte annuelle de 5% des emplois sur la période 1999-2010. La fabrication de matériels de transport (site MBK) reste une spécificité par rapport à la Picardie (indice de spécialisation de 1,5 ; cf. graphique ci-contre). Le secteur de la fabrication « d'autres produits industriels » (parfums et cosmétique à Gauchy, PME de textiles techniques,...) reste un secteur important.

Le poids total de l'industrie est moindre qu'à l'échelle de la région (19%). Ceci dit, une certaine réalité industrielle perdure puisqu'elle représente 15% des emplois, ce qui reste proche de la moyenne des régions de l'Aisne (17%) et de la Picardie (19%). Elle reste toutefois menacés par les décisions futures des sièges sociaux. Une partie des emplois de l'industrie ont également été externalisés vers les secteurs des services aux entreprises et des activités scientifiques et technique, ceci est un phénomène national qui alimente le développement de ces secteurs.

...ET DES SECTEURS EN PROGRESSION

▪ Développement du tertiaire avec les services aux entreprises et les activités scientifiques et techniques

Le secteur dit des « *ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ; SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN* » regroupe des activités comme la comptabilité et la gestion, le conseil juridique, les activités liées à l'emploi. Ce secteur, comme le commerce, représente de nombreux emplois pour la CASQ (respectivement 4 200 et 4 900 sur 22 800 emplois salariés en 2010).

Il est de plus en progression soutenue : pour la période 1999/2010, l'emploi a connu une croissance annuelle moyenne de +4,4 % sur ces activités (ce qui est presque l'inverse pour l'industrie, signe des mutations économiques en cours). En valeur absolue, ceci représente un passage de 2 600 emplois en 1999 à 4 200 emplois en 2010.

Ce secteur représente une spécificité pour l'agglomération par rapport au tissu économique de la région Picardie et un levier de développement de l'emploi. En effet, ces emplois constituent un socle pour se positionner sur les activités dites de « tertiaire supérieur ». Le tissu économique continue sa mutation, tout en préparant l'avenir et l'attractivité future du territoire

▪ Hausse du secteur de la construction et des activités immobilières

Le secteur de la construction (entreprises du bâtiment et promotion immobilière) connaît d'une manière générale une hausse importante du nombre d'employés. Cette croissance est particulièrement vraie pour l'agglomération, où le secteur propose 42% d'emplois de plus qu'en 1999. Le secteur de la construction représente ainsi 7% des emplois, soit la même proportion que pour l'Aisne, la Picardie et la France.

Les activités immobilières (gestion, vente, location) ont fortement progressés (taux de croissance annuel moyen de 10%, passage de 150 emplois en 1999 à 430 emplois en 2010) et sont très spécifiques à l'agglomération, en tant que pôle central.

▪ Accélération du transport

Le secteur du transport emploie environ 1 600 personnes, dont 300 pour l'entreposage. L'emploi a connu une hausse annuelle moyenne de +2,6% de 1999 à 2010, ce qui est à mettre en relation avec le Parc des Autoroutes mais également une hausse générale de la logistique sur tous les territoires français.

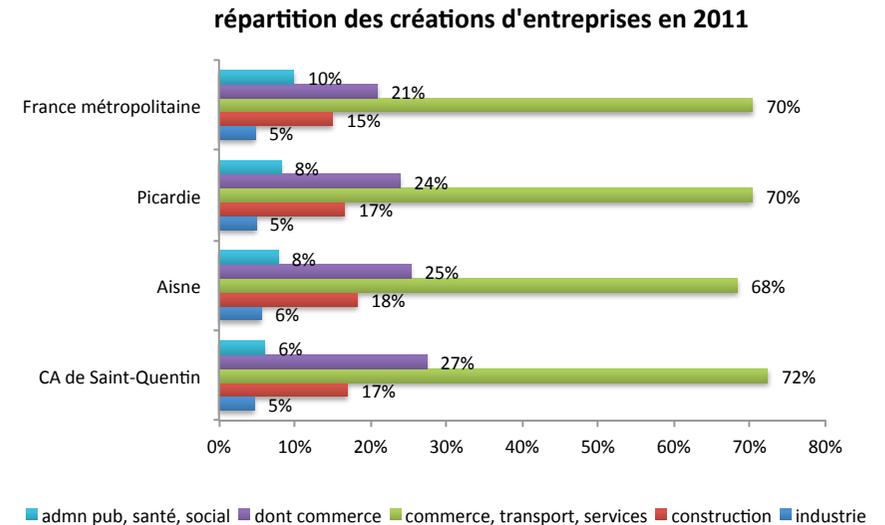
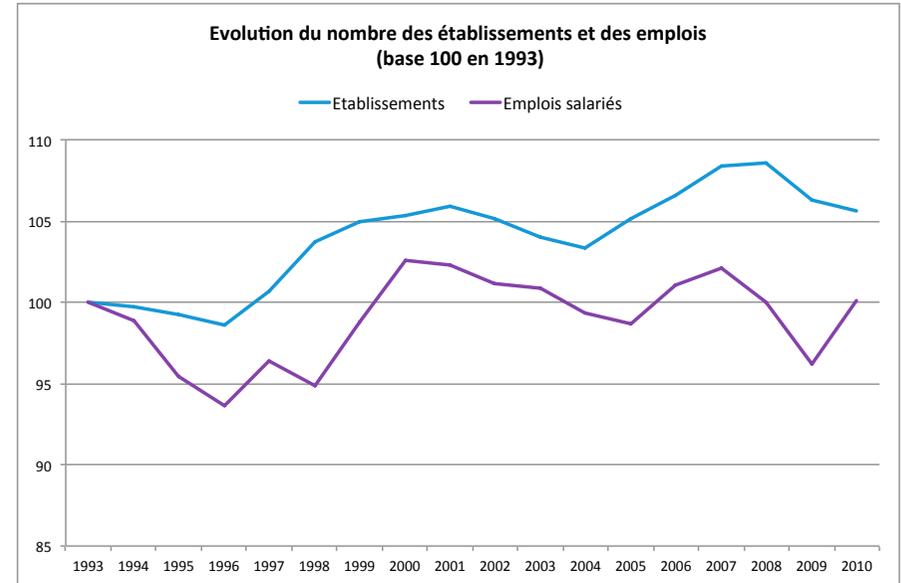
DYNAMIQUE DES ETABLISSEMENTS

- Une progression des établissements qui impacte plus faiblement l'emploi salarié

Le nombre d'établissement suit globalement l'évolution des emplois salariés, toutefois ceci ne se confirme pas depuis 2008. En effet, avant 2008, la moitié passé à 70% environ depuis, ce qui conduit à diminué le lien entre établissement et nombre d'emplois. Ceci est du à la création du statut d'auto entrepreneur en aout 2008, qui a augmenté le nombre de création d'entreprises.

- Typologie des entreprises créés

En 2011, 450 entreprises ont été créées sur la CASQ et 65% étaient individuelles et en majorité dans le domaine des commerces, transports et services (72%). Si ces caractéristiques se retrouve partout, le poids des commerces est particulièrement marqué : 27 % contre 24 % en Picardie, 25 % dans l'Aisne et 21% en France métropolitaine. Ceci est a relié au positionnement du territoire comme pôle central commercial du Saint-Quentinois.



Sources : Unistatis, REE

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

LA ZONE FRANCHE URBAINE DU VERMANDOIS

Créée en 1996, la zone franche urbaine liée au quartier du Vermandois a permis l'installation d'entreprises, notamment dans les bâtiments et travaux publics avec des artisans, et des professions libérales

Les avantages fiscaux liés à l'installation dans cette zone, qui constituent le moteur de son attractivité, devraient perdurer jusqu'en 2014 (article 157 de la loi de finances 2012).

Les entreprises qui s'y sont installées ne sont toutefois pas uniquement liées à la création d'activités mais font également suite à des transferts d'activités internes au territoire, ce qui peut induire des déséquilibres à l'échelle de la communauté d'agglomération et du Saint-Quentinois entre un espace économique et peu attractif pour le résidentiel et des espaces avec peu d'emploi. Ces tendances de concentration et de périurbanisation sont déjà à l'œuvre, comme partout ailleurs.

LE POLE CREATIS

Créatis est une pépinière d'entreprises située dans le parc d'activités du Bois de la Choque, au nord-ouest de Saint-Quentin. Le site est situé dans le périmètre de la zone franche urbaine du Vermandois.

Un incubateur dédié au développement du Cloud Computing, appelé le Garage, y a récemment été créé. Cette spécificité s'appuie sur un partenariat avec l'INSSET, qui forme au développement web, et des entreprises et start-up du domaine. Le pôle créatis vise à préparer l'avenir de l'économie du territoire.

LE PARC DES AUTOROUTES

Nouvelle zone d'activités, le Parc des Autoroutes cible l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire en mettant en avant l'accessibilité au réseau autoroutier, important facteur d'attractivité. En effet, ces autoroutes sont reliées au nœud logistique que constitue l'Europe du Nord.

LA ZAC DU ROYEUX

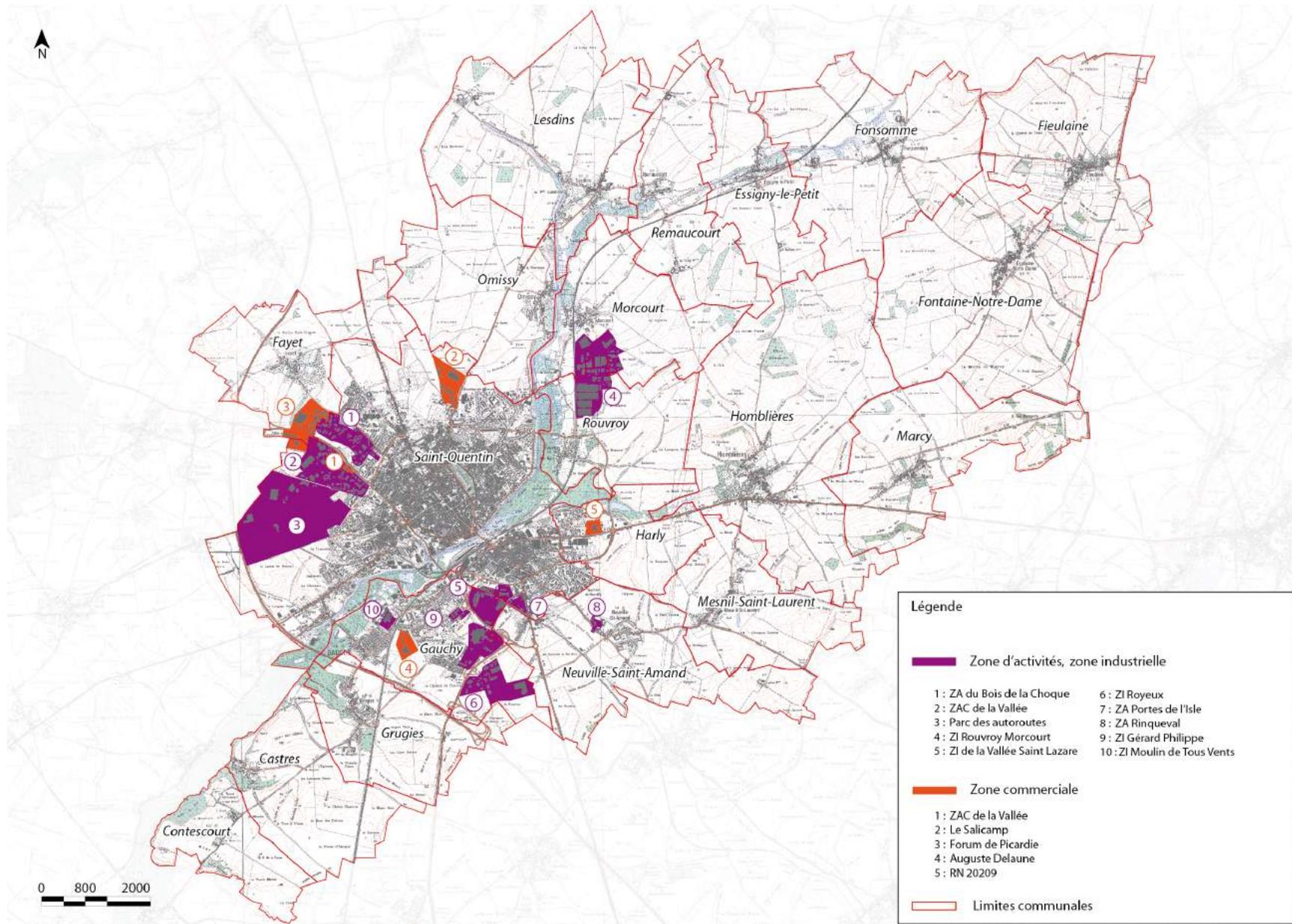
Cette zone d'activité à vocation d'accueil de projets industriels, de commerce de gros et de services, située sur la commune de Gauchy, est en cours de commercialisation. D'une superficie totale de 75 ha, la ZAC présente une capacité d'environ 25 hectares. Son accessibilité s'ouvrant sur le réseau autoroutier (A26-A29) constitue un atout de premier plan. La société CEPAP La Couronne, leader mondial de l'enveloppe, le groupe L'ORÉAL et CONDIPLUS (société de conditionnement) y sont actuellement installés.

LES POLES DE COMPETITIVITE

Le territoire peut s'appuyer sur trois pôles de compétitivité pour diversifier son tissu économique :

- Up-tex : textiles innovants (pôle basé à Lille, vocation nationale) ;
- i-trans : transport et logistique (pôle basé à Valenciennes, vocation mondiale) ;
- Industries et Agro-Ressources (IAR) : valorisation non alimentaire du végétal (pôle basé à Laon, vocation mondiale).

LOCALISATION DES ZONES D'ACTIVITES ET ZONES COMMERCIALES



L'ESPACE ECONOMIQUE DE L'AGGLOMERATION

La présentation des espaces d'activités et de commerce amène à rappeler qu'ils ne sont pas les seuls lieux d'emploi.

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

L'agglomération dispose de plusieurs zones d'activités économiques intercommunales.

▪ Sites majeurs

Zone d'activités	Dominante	Commune	Surface	Disponibilité ¹
Parc d'activités du Bois de la Choque	Tertiaire	Saint-Quentin	37 ha	non
ZAC de la Vallée (et ex-ZAC de la Chaussée Romaine)	Commerce Services industrie	Saint-Quentin	83 ha	non
Parc des autoroutes	Industrie services	Saint-Quentin	180 ha	importante (65 ha)
ZI Rouvroy Morcourt	Industrie transport	Rouvroy et Morcourt	95 ha	non
ZI Vallée Saint Lazare	Industrie services	Saint Quentin Gauchy	18 ha	non
ZI le Royeux	Industrie services	Gauchy	75 ha	moyenne (20 ha)
ZA des Portes de l'Isle	Commerce artisanat	Saint-Quentin	5,3 ha	Prochainement 1,7 ha
La Vallée Rinqueval	Services artisanat	Neuville- Saint-Amand	2 ha	non
ZI Gérard Philippe	Industrie artisanat	Gauchy	7 ha	pas actuellement
ZI Moulin de Tous Vents	Industrie artisanat	Gauchy	7 ha	4 ha

¹ Source : diagnostic du SCOT de la CASQ (chiffres janvier 2010) et analyse sur site

Un effort a été fourni pour le traitement paysager des zones du Bois de la Choque, de la Vallée et du Parc des autoroutes, qui participe à l'attractivité des entreprises, attentives à la qualité des sites.

▪ Sites hors zones d'activités

L'usine Fapagau à Gauchy (rue Jules Vercreuisse) est un site industriel important (parfumerie et cosmétique groupe l'Oréal).

Le départ de Tergal Fibres et le démantèlement du site ne permettent toutefois plus de parler de la ZI de Vercreuisse.

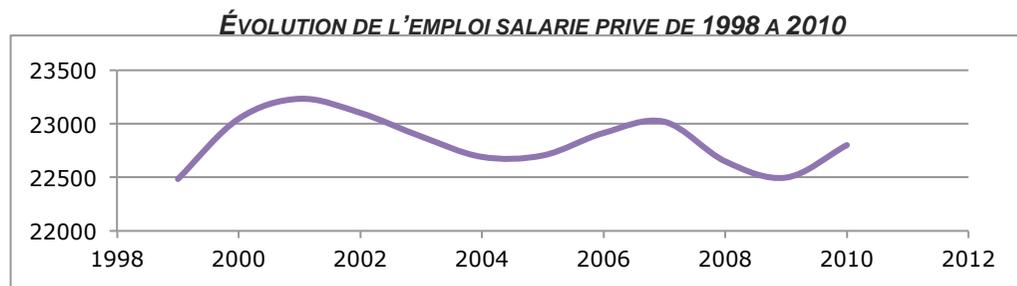
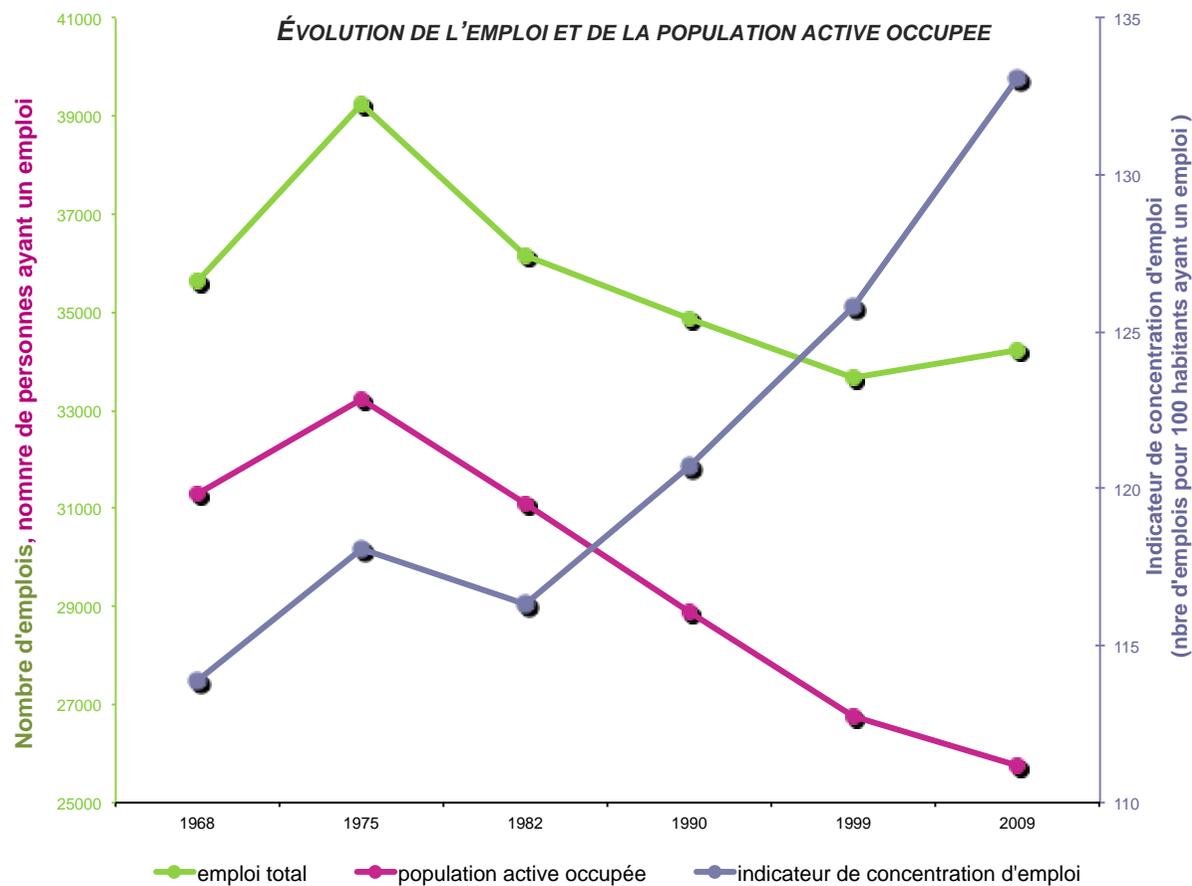
Dans les communes de l'agglomération, il existe des bâtiments isolés utilisés pour des activités agricoles, commerciales et de services, industrielles et artisanales.

ZONES COMMERCIALES

Les zones commerciales sont au nombre de cinq dans l'agglomération. Le centre-ville de Saint-Quentin quant à lui constitue l'espace commercial central et historique du territoire de l'intercommunalité. Aujourd'hui, l'offre y est relativement faible et éclatée, suite à des fermetures et délocalisations en périphérie de l'agglomération depuis les années 1980.

Zone commerciale	Grande surface	Commune	Surface
ZAC de la Vallée (et ex-ZAC de la Chaussée Romaine)	Intermarché	Saint-Quentin	83 ha (commerce +services)
Le Salicamp	Cora	Saint-Quentin	12 ha
Forum de Picardie	Auchan	Fayet	23 ha
Auguste Delaune	Intermarché	Gauchy	16 ha
RN 20209	Leclerc	Harly	10 ha

Source : INSEE RP 2009



Source : Unistatis

LE REBOND OU L’AFFIRMATION D’UN POLE D’EMPLOI ?

LA REPRISE DE LA CROISSANCE DE L’EMPLOI

Le nombre d’emplois, publics et privés, a augmenté de 3% sur la période 1999-2009 (passant de 33 663 à 34 249). Ce rebond montre que le territoire est capable de créer de l’emploi. L’emploi salarié privé est en hausse mais connaît des variations, entre 22 500 emplois et 23 000, en effet le territoire est particulièrement sensible aux cycles de crises.

Cette croissance n’est cependant pas partagée, puisque la zone d’emplois de Saint-Quentin connaît une légère baisse du nombre d’emplois (-230 de 1999 à 2008, atteignant ainsi 48 704 emplois).

La répartition des emplois et de l’activité du Saint-Quentinois est en mouvement, et l’agglomération de Saint-Quentin est au cœur de l’évolution tertiaire de l’économie du Saint-Quentinois.

UN TERRITOIRE QUI CONCENTRE LES EMPLOIS

Depuis le milieu des années 1970, le nombre d’emplois n’a cessé de diminuer sur le territoire, suite à la crise industrielle, provoquant par conséquent une baisse de la population active ayant un emploi.

Le rapport entre le nombre d’emplois et le nombre de personnes ayant un emploi résidant sur le territoire (appelé **indicateur de concentration d’emplois**) a pourtant évolué de manière positive depuis 1982, c’est à dire que l’on comptait plus d’emploi sur le territoire que de personnes ayant un emploi y habitant. Cette évolution montre que la communauté d’agglomération s’est de plus en plus affirmée en tant que pôle d’emploi.

La hausse de l’indicateur de concentration d’emplois était jusqu’en 1999 due à une baisse de la population active occupé plus forte que la diminution du nombre d’emplois. il y avait donc en proportion plus d’emplois que le nombre d’actifs occupés présents mais ceci dans une dynamique de déprise. Désormais, l’indice augmente toujours mais c’est

parce que l’emploi progresse et la population ayant un emploi diminue moins fortement.

INDICE DE CONCENTRATION D’EMPLOIS

	1990	1999	2009
emploi total du territoire	34 860	33 663	34 249
Actifs ayant un emploi résidant dans e territoire	28 880	26 772	25 739
indicateur de concentration d’emplois	121	126	133

Source : INSEE RP 2009

La baisse de la population ayant un emploi pose la question de l’accueil et du maintien des actifs sur le territoire. Les emplois sont de plus en plus occupés par des personnes vivant en dehors de la communauté d’agglomération, il existe donc un enjeu d’attractivité résidentielle.

LE CHOMAGE A BAISSÉ MAIS RESTE UN ENJEU

TAUX DE CHOMAGE

	Taux de chômage 2009	Taux de chômage 1999	Evolution du chômage 99-09
CASQ	18%	19%	-11%
Aisne	14%	16%	-6%
Picardie	13%	14%	-6%
France	11%	13%	-4%

Source : INSEE RP 2009

Le chômage a diminué de 1999 à 2009 (-11%, soit - 700 personnes) mais reste élevé, 18% des actifs étaient au chômage en 2009 soit 5 600 personnes selon le recensement. Avec la crise, à la fin de l’année 2011, il y avait 7 500 chômeurs¹ sur le territoire.

¹ DEFM catégories A, B et C au 31 décembre 2011. Demandeurs d’emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d’emploi : sans emploi (A) ; ayant exercé une activité réduite courte (B) ; ayant exercé une activité réduite longue (C)

L'ACCES A L'EMPLOI

UN TAUX D'ACTIVITE ASSEZ FAIBLE

Le *taux d'activité* est le rapport entre le nombre d'actifs âgés de 15 à 64 ans (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population de cette tranche d'âge, soit la population en âge de travailler.

- ... qui a connu une diminution

La CASQ connaît une baisse de son taux d'activité, alors qu'il augmente à l'échelle du département, de la région et de la France métropolitaine. En effet, pour ces territoires, la hausse du nombre d'actifs a été supérieure à celle de la population. Pour la communauté d'agglomération, qui voit sa population diminuer, on constate le phénomène inverse : le nombre d'actifs diminue plus rapidement que la population. En effet, ces actifs vont en partie dans le reste Saint-Quentinois mais également vers d'autres pôles d'emploi.

La baisse du taux d'activité pose deux enjeux : l'accueil de la population qui travaille sur le pôle d'emploi de Saint-Quentin mais habite en dehors de la CASQ ; et la création d'emploi plus diversifiés limitant le départ d'actifs, notamment ceux qui sont qualifiés.

TAUX D'ACTIVITE

TAUX D'ACTIVITE	2009	1999	évolution nombre d'actifs	évolution population 15-64 ans
CA de Saint-Quentin	67%	68%	-7%	-5%
Aisne	70%	68%	4%	1%
Picardie	71%	69%	6%	3%
France métropolitaine	72%	69%	10%	6%

source : INSEE RP 2009

- Un poids de la population des inactifs en hausse

Alors que la part de la population inactive se réduit ailleurs, on constate une progression sur la CASQ : le pourcentage d'inactifs est passé de 32% à 33%.

POIDS DES INACTIFS DANS LA POPULATION DE 15-64 ANS

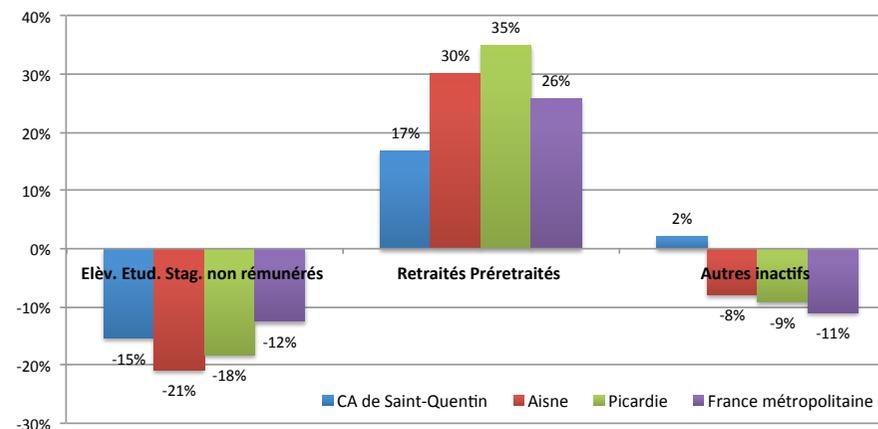
	2009	1999
CA de Saint-Quentin	33%	32%
Aisne	30%	32%
Picardie	29%	31%
France métropolitaine	28%	31%

source : INSEE RP 2009

Cette population inactive, dans un contexte de déprise démographique de l'agglomération, est en diminution en valeur absolue (passant de 15 350 à 15 250), soit seulement -0,6% quand le taux est de -3% ailleurs.

Pourtant, le nombre d'élèves a comme ailleurs baissé (-15%, soit en valeur absolue - 860 personnes). Aussi, la hausse des retraités (+650) est beaucoup moins marqué qu'ailleurs. Le point spécifique dans l'évolution de l'inactivité est la hausse des « autres inactifs » (+2%, soit 120 personnes), qui ne se constate par aux autres échelles. On retrouve dans cette catégorie des femmes au foyer, mais aussi des personnes ayant cessé leur activité pour raisons de santé ainsi que d'anciens salariés licenciés en fin de carrière et qui n'espèrent plus trouver un emploi.

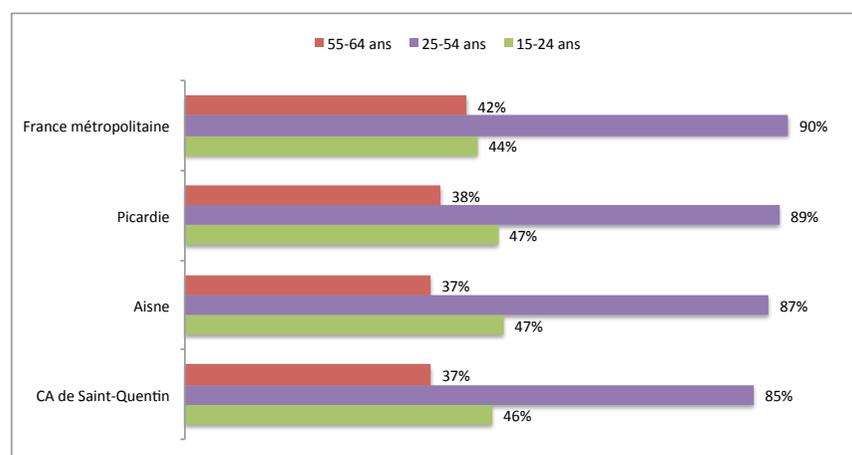
ÉVOLUTION DES DIFFERENTES CATEGORIES D'INACTIFS



Le taux d'activité des femmes est bas (62% contre 73% pour les hommes), mais l'écart est moins important qu'au niveau départemental et se situe au niveau régional. A l'échelle de la France, le taux d'activité féminin est inférieur de 8 points au taux d'activité masculin.

L'activité suivant les tranches d'âges se situe dans les mêmes proportions que l'Aisne ou la Picardie pour les jeunes et plus de 55 ans, mais un taux inférieur pour les 25-54 ans, or ce sont ceux qui participent au dynamisme économique d'un territoire.

TAUX D'ACTIVITE PAR TANCHE D'AGE



source : INSEE RP 2009

- Un nombre d'emploi à temps partiel légèrement au-dessus des moyennes

Le nombre d'emplois à temps partiel est légèrement plus élevé que les autres échelles de comparaison (17,6% contre 15,9% en Picardie ou 17,2% dans l'Aisne). Ceci révèle une forme de précarité de l'emploi, mais le temps partiel est aussi lié à la position d'agglomération qui offre une palette d'emploi et de contrats plus variée.

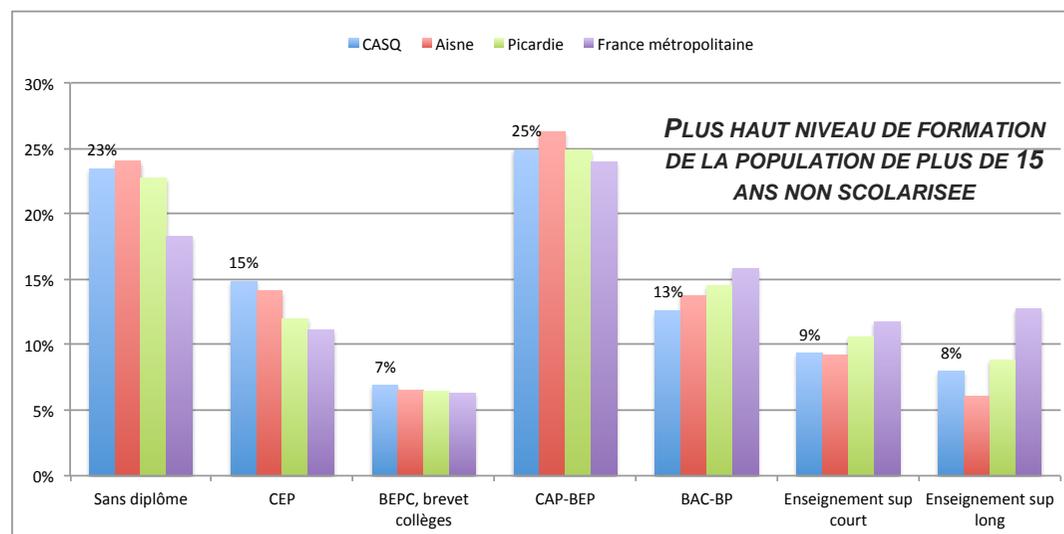
FORMATION

Le niveau de formation est, à l'instar de l'Aisne, relativement faible. Pour ces deux échelles d'analyse, on constate que 30% de la population est titulaire d'un niveau baccalauréat ou plus (général et professionnel), contre 36% en Picardie et 40% en France métropolitaine.

La communauté d'agglomération se distingue du département de l'Aisne sur deux éléments :

- une plus faible proportion de personnes dont le plus haut niveau d'études est le baccalauréat (général et professionnel) et plus de personnes ayant atteint le certificat d'études primaire.
- un nombre de personnes ayant suivi un cycle supérieur long plus élevés, proche de la moyenne régionale.

Ces données plaident pour une diversification de l'offre de formation initiale (filières professionnelles secondaires et supérieures) et la poursuite des actions initiées dans le domaine de la formation continue (Maison de l'Emploi et de la Formation notamment). Aussi, la position de la CASQ comme pôle d'emploi central et la diversification économique vers le tertiaire dit supérieur invitent à augmenter la part de la population ayant suivi un cycle d'enseignement supérieur long (8% actuellement).



POLES D'EMPLOI ET DEPLACEMENTS

LES MIGRATIONS DOMICILE-TRAVAIL A GRANDE ECHELLE

Dans le premier chapitre du diagnostic, nous avons constaté que le Saint-Quentinois se révélait être autonome et cohérent en tant que zone d'emploi (avec peu de flux inter-territoriaux par rapport aux autres départements de la Picardie) et que le pôle de Saint-Quentin orchestrait largement le marché de l'emploi.

Si **80% des actifs occupés de la communauté d'agglomération travaille au sein de la CASQ**, tous les emplois ne sont pas occupés par ces mêmes habitants : seulement **60% des emplois sont occupés par des habitants de la CASQ**. Le bilan des flux de travailleurs est positif avec l'extérieur de la CASQ (+ 8 400 actifs ayant un emploi).

Le Saint-Quentinois (hors CASQ) est le lieu de vie d'un quart des personnes ayant un emploi sur la CASQ, alors que seulement 7% des habitants de la CASQ se rendent dans les autres communes du Saint-Quentinois pour y travailler (soit 8 550 en provenance du Saint-Quentinois et 1 720 personnes de la CASQ s'y rendant). La moitié des personnes originaires du Saint-Quentinois habitent dans le Pays du Vermandois (4 300 personnes).

Les emplois de la CASQ sont donc occupés à 85% par des habitants de tout le Saint-Quentinois. Le reste de l'Aisne représente 9% des personnes qui ont un emploi dans la CASQ, et le Somme 3%. Ces chiffres illustrent le mouvement de périurbanisation et l'importance de la communauté d'agglomération en tant que pôle d'emploi du Saint-Quentinois.

ANALYSE DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL

Territoires	Lieu de travail des actifs de la CASQ		Origine des personnes ayant un emploi sur la CASQ		Bilan des flux	Part des flux totaux
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage		
CASQ	20552	79%	20532	59%		68%
Saint-Quentinois hors CASQ	1727	7%	8553	25%	+6826	17%
Aisne hors Saint-Quentinois	1555	6%	3010	9%	+1456	8%
Somme	817	3%	1096	3%	+279	3%
Paris	379	1%	54	0%	-325	1%
Île-de-France hors Paris	264	1%	48	0%	-216	1%
Nord	286	1%	749	2%	+463	2%
Oise	225	1%	226	1%	+1	1%
Marne	84	0%	44	0%	-40	0%
Pas-de-Calais	65	0%	124	0%	+60	0%
autres	194	1%	107	0%	-87	0%

Source : INSE RP 2008

Ceux qui habitent la communauté d'agglomération et travaillent en dehors se rendent autant dans le Saint-Quentinois (1 700) que dans le reste de l'Aisne (1 550). Pour le Saint-Quentinois, les flux principaux sont avec le Pays du Vermandois (Fresnoy-le-Grand, Bohain-en-Vermandois) et la Vallée de l'Oise. Ceci montre la faible présence de pôles d'emploi secondaires.

ANALYSE DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL A L'ECHELLE DU PAYS SAINT-QUENTINOIS

Territoires	Lieu de travail des actifs de la CASQ		Origine des personnes ayant un emploi sur la CASQ		Bilan	Part des flux du SCOT
CASQ	20 552	92%	20 532	71%		80%
CC de la Vallée de l'Oise	590	3%	2245	8%	+ 1 655	6%
CC du Canton de Saint-Simon	99	0%	1285	4%	+ 1 186	3%
CC du Pays du Vermandois	726	3%	4 277	15%	+ 3 551	10%
CC du Val d'Origny	156	1%	410	1%	+ 254	1%
Commune isolée	156	1%	336	1%	+ 180	1%
TOTAL	22 279	100%	29 085	100%	+ 6826	100%

Sources : INSE RP 2008

LA LOCALISATION DES EMPLOIS DANS LA CASQ

commune	Emplois en 2008	Part des emplois de la CASQ
Castres	13	0,0%
Contescourt	12	0,0%
Essigny-le-Petit	43	0,1%
Fayet	626	1,8%
Fioulaine	41	0,1%
Fonsommes	51	0,1%
Fontaine-Notre-Dame	58	0,2%
Gauchy	3302	9,5%
Grugies	97	0,3%
Harly	554	1,6%
Homblières	236	0,7%
Lesdins	89	0,3%
Marcy	54	0,2%
Mesnil-Saint-Laurent	124	0,4%
Morcourt	221	0,6%
Neuville-Saint-Amand	194	0,6%
Omissy	52	0,1%
Remaucourt	23	0,1%
Rouvroy	978	2,8%
Saint-Quentin	28053	80,6%
ville-centre	28053	80,6%
agglomération	31910	91,6%
rural	2913	8,4%
CASQ	34823	100,00%

Sources : INSE RP 2008

Les emplois se concentrent évidemment à Saint-Quentin, qui représente, avec 28 000 emplois, 80,6% du total des emplois de la communauté d'agglomération en 2008.

Gauchy est le second pôle d'emploi (3 300), suivi par Rouvroy (1 000 emplois). Fayet (600 emplois) et Harly (550 emplois) sont également des communes où l'emploi est important.

DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL AU SEIN DE LA CASQ

L'étude des flux internes à la communauté d'agglomération met en avant le pôle d'emploi formé par Saint-Quentin et Gauchy, qui est le lieu de travail de 70% des actifs de l'agglomération.

L'analyse fait également apparaître une catégorie de communes moins polarisées par Saint-Quentin pour l'emploi et dont la population travaille plus fréquemment en dehors de la communauté d'agglomération. C'est le cas de communes situées à l'est du territoire comme Mesnil-Saint-Laurent, Marcy et Fontaine-Notre-Dame.



DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL AU SEIN DE LA CASQ

Commune de départ	vers Saint-Quentin	vers Gauchy	vers Rouvroy	vers l'agglomération (Saint-Quentin/Gauchy/Harly)	hors de la CASQ	Total des migrations quotidiennes
Castres	55%	14%	0%	68%	23%	93
Contescourt	44%	44%	0%	89%	0%	36
Essigny-le-Petit	52%	12%	0%	64%	21%	125
Fayet	52%	8%	2%	60%	18%	241
Fieulaine	28%	8%	12%	36%	20%	102
Fonsomme	65%	5%	5%	70%	9%	166
Fontaine-Notre-Dame	32%	7%	0%	39%	34%	166
Gauchy	47%	24%	3%	72%	22%	1 911
Grugies	55%	8%	3%	65%	18%	406
Harly	46%	4%	3%	70%	24%	712
Homblières	46%	7%	5%	56%	27%	603
Lesdins	55%	7%	1%	64%	17%	332
Marcy	37%	5%	0%	42%	32%	76
Mesnil-Saint-Laurent	38%	13%	2%	51%	27%	181
Morcourt	49%	12%	2%	63%	17%	247
Neuville-Saint-Amand	48%	12%	3%	60%	23%	388
Omissy	44%	8%	1%	53%	30%	348
Remaucourt	49%	3%	0%	51%	33%	156
Rouvroy	51%	4%	29%	55%	12%	195
Saint-Quentin	69%	5%	2%	75%	21%	19 661
CASQ	63%	7%	2%	72%	21%	26 147

Sources : INSE RP 2008

BILAN ET ENJEUX

- La communauté d'agglomération est le pôle tertiaire principal du Saint-Quentinois.
- Le secteur industriel poursuit sa baisse mais le tertiaire et la construction ont fortement progressé.
- L'emploi a augmenté sur les 10 dernières années, ce qui marque un tournant pour la communauté d'agglomération. Toutefois, la zone d'emploi de Saint-Quentin en a perdu, ce qui montre qu'une part de cette hausse est en partie liée à une concentration et recomposition des emplois du Saint-Quentinois.
- Le taux de chômage, bien qu'en baisse, reste élevé.
- Le parc des autoroutes, la ZAC du Royeux et le pôle Créatis constituent des vecteurs de développement économique.
- La communauté d'agglomération est un pôle d'emploi qui possède plus d'emplois que d'actifs. Ainsi, 80% des actifs qui résident dans la CASQ y travaillent également alors qu'ils n'occupent que 60% des emplois.
- L'agglomération (Saint-Quentin, Gauchy, Harly) concentre 92% des emplois de la CASQ et 72% des actifs du territoire y travaillent.

▪ Enjeux :

- Maintenir la dynamique de retour de la croissance de l'emploi par la tertiarisation et le renouveau industriel qui implique une « montée en gamme » du tissu industriel vers la moyenne ou haute technologie ;
- Prendre appui sur les opérations de renouvellement et d'aménagement du quartier de la gare de Saint-Quentin pour assurer un environnement urbain porteur de dynamique économique et de vitrine territoriale ;
- Structurer le pôle d'emploi par la facilitation des échanges et déplacements ainsi que par l'amélioration de l'offre de logements comme moyen de développement d'une main d'œuvre de plus haute qualification.



Source :
INSE RP
2008

	Population				Evolution 99-08		Evolution 90-99		Evolution 82-90	
	2008	1999	1990	1982	habitants	%	habitants	%	habitants	%
Saint-Quentin	56843	59049	60644	63567	-2206	-4%	-1595	-3%	-2923	-5%
Gauchy	5593	5604	5736	5612	-11	0%	-132	-2%	124	2%
Harly	1756	1801	1892	1976	-45	-2%	-91	-5%	-84	-4%
Fayet	534	580	582	586	-46	-8%	-2	0%	-4	-1%
Grugies	956	906	948	815	50	6%	-42	-4%	133	16%
Homblières	1417	1460	1495	1223	-43	-3%	-35	-2%	272	22%
Morcourt	590	577	580	562	13	2%	-3	-1%	18	3%
Neuville-Saint-Amand	858	906	916	732	-48	-5%	-10	-1%	184	25%
Omissy	814	743	754	697	71	10%	-11	-1%	57	8%
Rouvroy	380	425	464	510	-45	-11%	-39	-8%	-46	-9%
Castres	224	164	156	141	60	37%	8	5%	15	11%
Contescourt	71	74	79	74	-3	-4%	-5	-6%	5	7%
Essigny-le-Petit	358	377	399	383	-19	-5%	-22	-6%	16	4%
Fioulaine	279	253	255	287	26	10%	-2	-1%	-32	-11%
Fonsomme	516	554	545	494	-38	-7%	9	2%	51	10%
Fontaine-Notre-Dame	389	381	424	418	8	2%	-43	-10%	6	1%
Lesdins	811	749	855	824	62	8%	-106	-12%	31	4%
Marcy	162	184	178	169	-22	-12%	6	3%	9	5%
Mesnil-Saint-Laurent	445	425	430	388	20	5%	-5	-1%	42	11%
Remaucourt	330	372	406	368	-42	-11%	-34	-8%	38	10%
ville-centre	56843	59049	60644	63567	-2206	-4%	-1595	-3%	-2923	-5%
agglomération	64192	66454	68272	71155	-2262	-3%	-1818	-3%	-2883	-4%
rural	9134	9130	9466	8671	4	0%	-336	-4%	795	9%
CASQ	73326	75584	77738	79826	-2258	-3%	-2154	-3%	-2088	-3%

L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Précision importante : dans ce diagnostic, l'agglomération ne désigne pas le territoire de la communauté d'agglomération mais les communes de Saint-Quentin, Gauchy et Harly, qui forment un ensemble urbain continu.

Les autres communes du territoire sont regroupées dans l'ensemble « communes rurales ».

Bien que certaines soient plus périurbaines et proches de Saint-Quentin, elles forment un groupe distinct de l'agglomération, notamment du point de vue de l'habitat, de la présence d'emplois et de services, de la morphologie urbaine, des transports.

UNE BAISSÉ QUI S'ATTENUE EN DEHORS DE L'AGGLOMERATION

La population de la communauté d'agglomération était de 73 326 habitants en 2008, soit une baisse de 3% par rapport à 1999. Cette diminution est de même niveau que celle de la période 1990-1999.

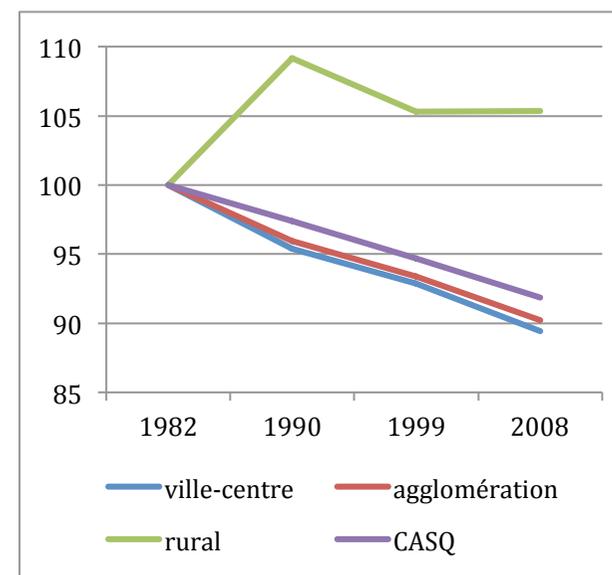
La dynamique démographique diffère selon les communes. Ainsi, il apparaît que **les communes rurales ont globalement gagné des habitants** et que **les communes de l'agglomération (Saint-Quentin, Gauchy et Harly) subissent une perte de population.**

C'est la perte d'habitants au niveau de la ville-centre qui a le plus progressé par rapport à 1999, constituant la quasi-totalité de l'évolution négative de la population.

Parmi les communes rurales de Grugies, Omissy, Castres et Lesdins sont celles qui ont gagné le plus de population.

	Evolution 99-08		Evolution 90-99	
	habitants	%	habitants	%
ville-centre	-2206	-4%	-1595	-3%
agglomération	-2262	-3%	-1818	-3%
rural	4	0%	-336	-4%
CASQ	-2258	-3%	-2154	-3%

EVOLUTION DE LA POPULATION
(base 100 en 1982)



Sources : INSE RP 2008

Les chiffres les plus récents (population légale 2010) indiquent une légère augmentation à l'échelle de la communauté d'agglomération. La population des communes rurales progresse dans l'ensemble, en

particulier à Grugies, Rouvroy, Fayet et Homblières, mais celle de l'agglomération diminue.

	Population ¹ 2009
Saint-Quentin	55 971
Gauchy	5 518
Harly	1 729
Fayet	547
Grugies	1 038
Homblières	1 442
Morcourt	589
Neuville-Saint-Amand	875
Omissy	811
Rouvroy	409
Castres	227
Contescourt	69
Essigny-le-Petit	368
Fioulaine	284
Fonsomme	526
Fontaine-Notre-Dame	386
Lesdins	853
Marcy	161
Mesnil-Saint-Laurent	450
Remaucourt	326
ville-centre	55 971
agglomération	63 218
rural	9 361
CASQ	72 579

Source : INSE RP 2008 et 2009

¹ La population de 2009 est issue des populations légales publiées par l'INSEE. C'est la population municipale qui ici étudiée, en cohérence avec les derniers recensement.

LES MIGRATIONS, CAUSE DE LA BAISSÉ DEMOGRAPHIQUE ?

La perte d'habitants est liée à un nombre important de départs de l'agglomération, qui représentent 0,8% de la population chaque année.

LE SOLDE MIGRATOIRE S'AMELIORE LEGEREMENT, LE SOLDE NATUREL POURSUIT SA BAISSÉ

A l'échelle de la communauté d'agglomération, le solde migratoire est devenu progressivement moins négatif, passant de -0,82% à -0,79%.

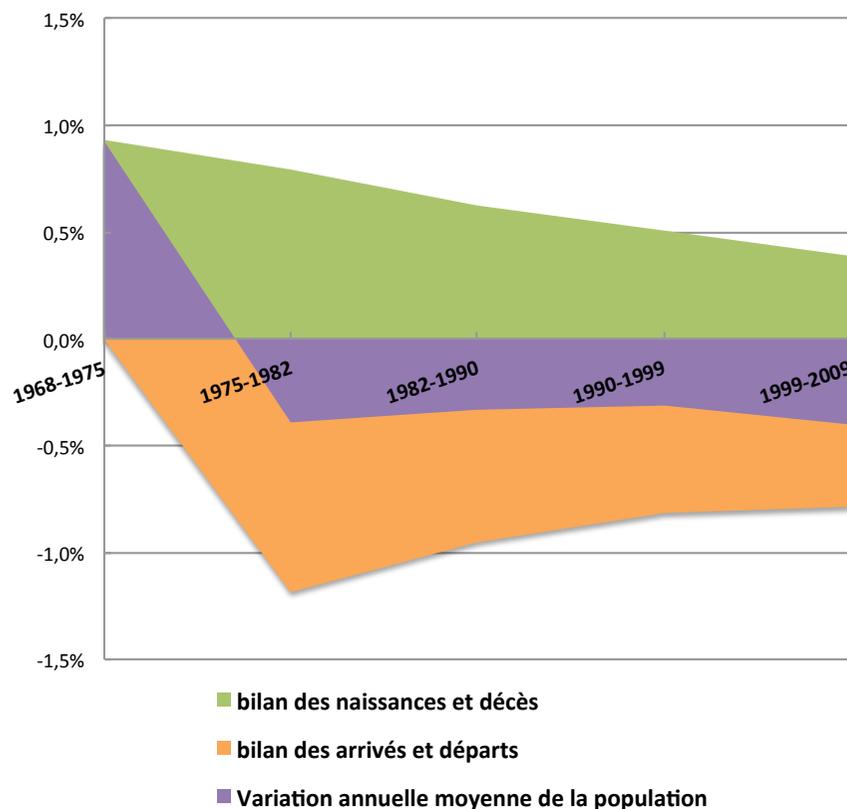
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009
Variation annuelle moyenne de la population	0,92%	-0,39%	-0,33%	-0,31%	-0,40%
dont variation due au solde naturel	0,93%	0,79%	0,62%	0,51%	0,39%
dont variation due au solde migratoire	-0,01%	-1,19%	-0,95%	-0,82%	-0,79%

Source : INSE RP 2009

Toutefois, le solde naturel diminue dans le même temps, conduisant à une poursuite de l'évolution démographique négative par rapport aux deux dernières périodes de recensement (1982-1990 et 1990-1999).



ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 1999 A 2009 ET SOLDES NATUREL ET MIGRATOIRE



Source : INSE RP 2009

LE SOLDE MIGRATOIRE POURRAIT PROGRESSER

A l'échelle de la zone d'emploi de Saint-Quentin, la population est également en baisse, mais dans des proportions moindres.

Ainsi, pour la période 1999-2008, la variation annuelle moyenne de la population de la zone d'emploi est de -0,2% et la contribution du solde migratoire à cette variation est de -0,5%. Pour la communauté d'agglomération, la variation annuelle moyenne de population était de -0,3% et la part du solde migratoire de -0,7%.

La comparaison de ces évolutions montre qu'une partie de la population quitte la communauté d'agglomération tout en restant dans la zone d'emploi, l'agglomération étant le pôle d'emploi principal.

Ce mouvement de périurbanisation, doublé d'une concentration des emplois, est observable dans de nombreux territoires. Il semble possible pour l'agglomération de l'atténuer en captant une plus grande partie de l'évasion urbaine. Ainsi, le bilan du solde migratoire s'en trouverait amélioré.

Il s'agit alors de renforcer l'attractivité résidentielle du territoire, en particulier au niveau de l'agglomération, car les communes rurales ont globalement stabilisé leur population.

DEMOGRAPHIE ET ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

Ces ajustements de la répartition « interne » de population ne répondent toutefois pas à la problématique de baisse démographique, qui est à relier avec l'attractivité économique et la dynamique d'emploi.

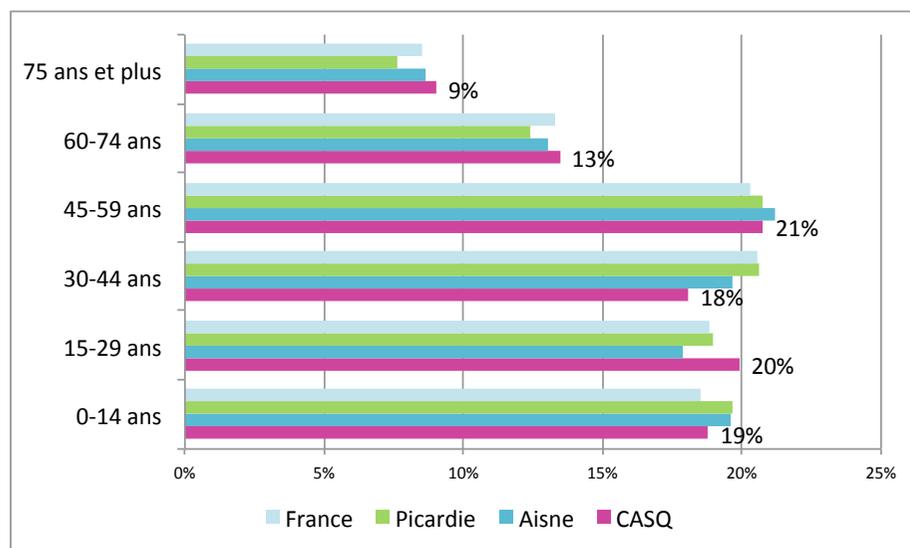
Source : INSE RP
2008

	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus	
Saint-Quentin	ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE CHAQUE CLASSE D'ÂGES DE 1999 A 2008						22%
Gauchy	-5%	-11%	-25%	9%	12%	40%	
Harly	-2%	-23%	-26%	7%	3%	35%	
Fayet	-37%	-10%	-30%	0%	-14%	51%	
Grugies	15%	13%	-20%	18%	-12%	23%	
Homblières	-12%	-1%	-26%	14%	-3%	31%	
Morcourt	-13%	5%	-26%	18%	11%	27%	
Neuville-Saint-Amand	-21%	-10%	-15%	2%	8%	21%	
Omissy	-43%	50%	-16%	8%	11%	56%	
Rouvroy	-39%	-46%	-26%	1%	16%	16%	
Castres	44%	-9%	44%	27%	-24%	34%	
Contescourt	-20%	15%	-35%	11%	49%	-103%	
Essigny-le-Petit	4%	-38%	-17%	1%	-14%	46%	
Fieulaine	22%	-17%	9%	18%	-10%	33%	
Fonsomme	-27%	-27%	-39%	44%	-33%	46%	
Fontaine-Notre-Dame	-7%	0%	-20%	22%	-3%	48%	
Lesdins	30%	-23%	2%	-4%	35%	3%	
Marcy	-8%	-208%	-32%	9%	43%	-10%	
Mesnil-Saint-Laurent	-5%	-19%	-9%	15%	22%	42%	
Remaucourt	-36%	-27%	-64%	16%	32%	-21%	
ville-centre	-13%	-8%	-16%	10%	-7%	22%	
agglomération	-12%	-9%	-17%	10%	-5%	23%	
rural	-7%	-2%	-18%	12%	5%	30%	
CASQ	-11%	-8%	-17%	10%	-4%	24%	
Aisne	-5%	-8%	-10%	17%	-5%	24%	
Picardie	-3%	-6%	-5%	16%	3%	23%	
France	3%	-2%	-1%	16%	6%	23%	

LA PART DE JEUNES RESTE ELEVEE

Les 15-29 ans sont moins nombreux qu'en 1999 mais leur représentativité reste supérieure aux moyennes départementale, régionale et française. L'accueil de jeunes et d'étudiants est un facteur qui renforce cette classe d'âge. La part des 30-44 ans est elle relativement faible alors qu'elle est à d'autres échelles supérieure à celle des 15-29 ans. Ceci est du à des départs d'actifs en dehors de la CASQ pour vivre dans le Saint-Quentinois ou déménager dans une autre zone d'emploi. Cette baisse des 30-44 ans va de pair avec celle des enfants et donc de la classe 0-14 ans.

REPARTITION DE LA POPULATION PAR CLASSE D'AGE



Source : INSE RP 2008

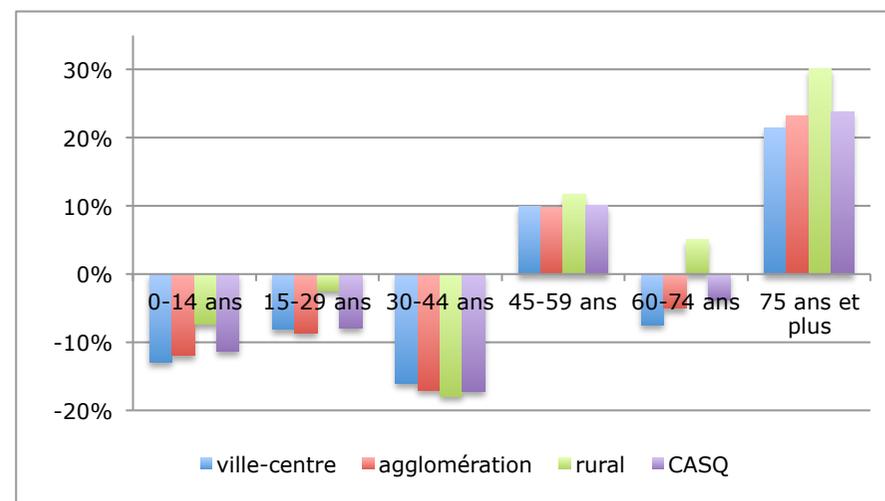
LE VIEILLISEMENT DE LA POPULATION SE POURSUIT...

- Une tendance générale

Le vieillissement de la population est une évolution démographique générale. L'évolution de la part des personnes âgées de plus de 75 ans est semblable aux autres moyennes.

La part des 60-74 ans, qui comprend les nouveaux retraités, diminue à Saint-Quentin tandis qu'elle augmente globalement dans les autres communes.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INDIVIDUS PAR CLASSE D'AGE



Source : INSE RP 2008

BILAN ET ENJEUX

- La population est toujours en baisse et désormais, cette diminution est plus forte au niveau de la zone agglomérée, alors que les communes rurales ont globalement maintenu leur nombre d'habitants.
- La baisse est due au solde migratoire qui est négatif, néanmoins ce dernier s'est amélioré. Le solde naturel est en baisse, ce qui atténue moins l'effet des départs sur la population totale.
- Une partie de la population quitte le territoire mais continue d'y travailler.
- La part de jeunes de 15 à 29 est stable et au-dessus des moyennes départementale, régionale et nationale.
- La part des personnes de 30-44 ans a fortement diminué au sein de la population ainsi que celles des enfants mais dans une plus faible proportion cependant.

▪ Enjeux :

- L'accueil d'une population de jeunes ménages et de trentenaires qui fait actuellement défaut dans toute la communauté d'agglomération de Saint-Quentin ;
- La maîtrise de la perte de population importante au niveau de la ville-centre, au travers de la qualité de vie, des services, des aménités urbaines et de la qualité des logements.

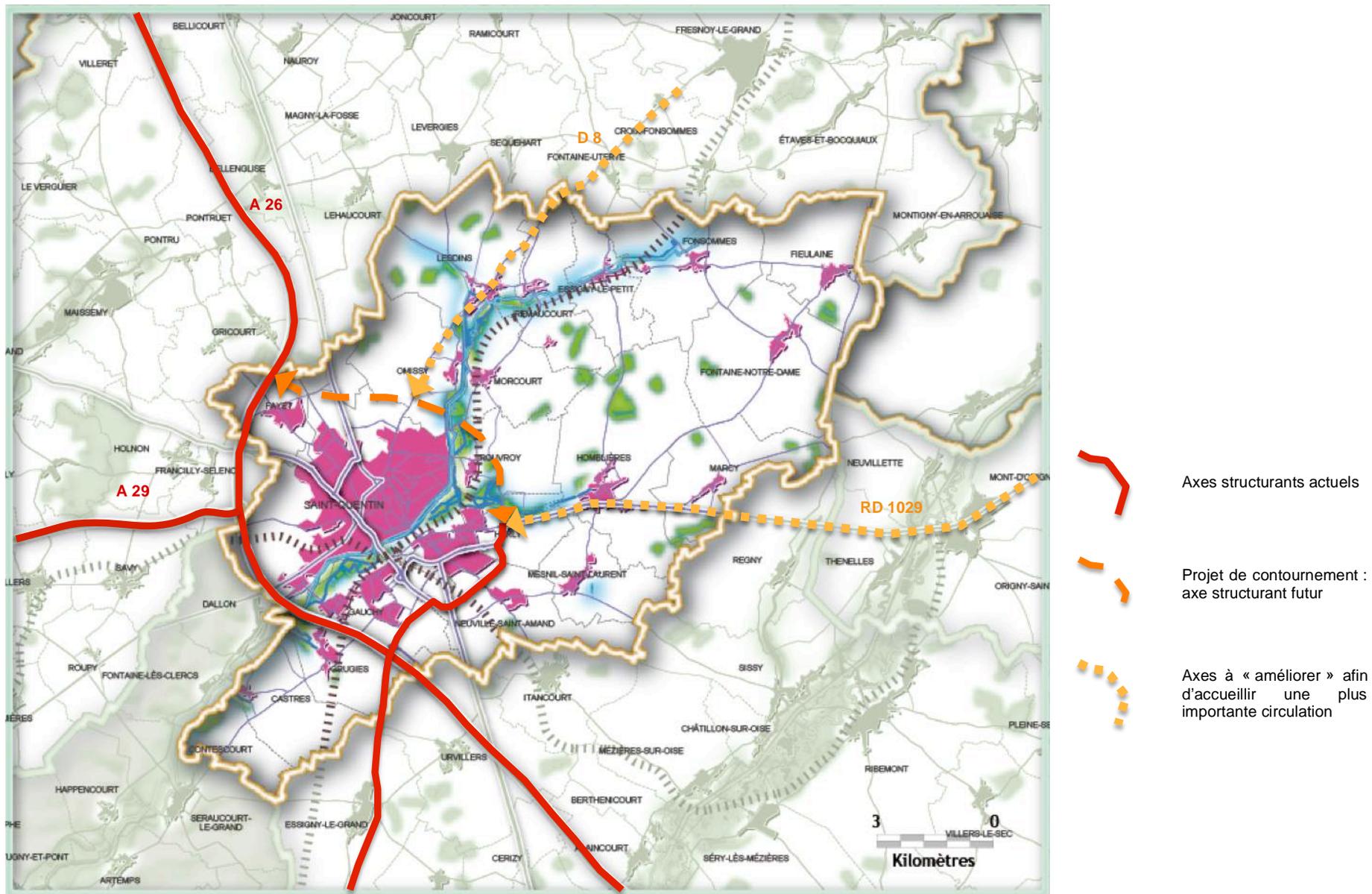




TROISIEME PARTIE

UN ESPACE ORGANISE ?

De grandes infrastructures routières séparatives



MORPHOLOGIES URBAINES ET COUPURES

DES COUPURES A GRANDE ECHELLE

GRANDES INFRASTRUCTURES ROUTIERES : AXES CANALISATEURS ET SEPARATIFS

Les grands axes routiers tels que l'autoroute A 26, la départementale D1 ou même la RD 1029 (ancienne RN 29), censés faciliter les déplacements routiers, occasionnent d'autres effets, moins évidents au premier abord, mais tout aussi marquants au niveau de la perception et de l'aménagement du territoire.

En effet, outre leur aspect utilitaire certain, de telles voies impliquent une coupure paysagère franche, par l'importance même de leur structure d'une part (coupure visuelle due à la traversée de paysages à dominante agricole), et par la zone de recul obligatoire qui les accompagne, d'autre part.



Autoroute A 26 au Sud-Est de Saint-Quentin

Lorsque l'on se réfère à la carte ci-dessus, il est nettement visible que l'autoroute A26 et la D1 forment une sorte d'enveloppe autour de l'agglomération de Saint-Quentin (communes de Saint-Quentin, Gauchy et Harly). Elles ont notamment pour objectif de fixer les limites maximales de l'extension urbaine de ladite agglomération en formant une véritable

« barrière physique ». Elles participeront donc à l'effort de limitation d'une extension urbaine trop expansive, comme le préconise la loi Grenelle.

Cependant, en ayant pour but de limiter l'extension urbaine, elles « coupent » également une partie du territoire, de l'agglomération. Si les effets sont relativement faibles pour les communes de la CASQ à l'Ouest de l'A26, ils sont beaucoup plus prégnants au Sud, avec la commune de Grugies, tout comme à l'Est de la D1, avec la commune de Neuville-Saint-Amand.

Cette césure ne sera qu'amplifiée par le projet de contournement, au Nord-Est de l'agglomération, dont les réalisations sont prévues au plus tôt pour 2017.

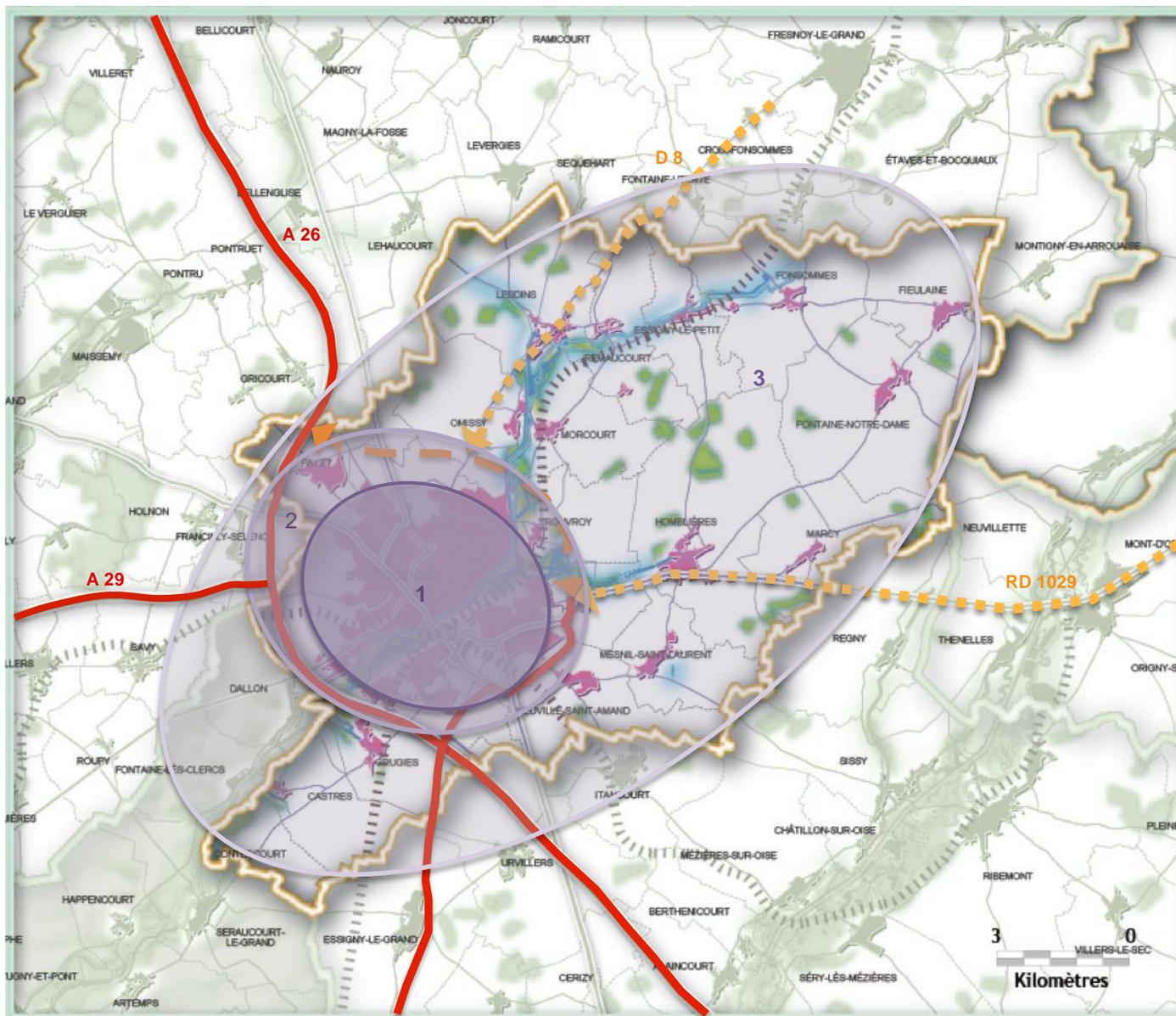
En accompagnement de cette réalisation, une « amélioration » de voies venant s'y ramifier est prévue pour les RD 1029 et D8.

Le projet de contournement impliquera donc plusieurs aspects :

- un « encerclement » de l'agglomération de Saint-Quentin, qui permettra une limitation de l'extension urbaine (respect du Grenelle de l'Environnement)
- une facilitation des déplacements par l'évitement du centre-ville ou des communes lui étant rattachées : encombrement moindre de la voirie de ces zones, plus grande sécurité (piétons, cyclistes), diminution des temps de transport...
- coupure physique et paysagère de l'agglomération de Saint-Quentin avec les villages plus ruraux alentour.

Si cette « coupure » paysagère et physique avec les villages ruraux est recherchée par les élus et aménageurs, dans un souci d'économie d'espace, pour les futures extensions, elle implique certains désagréments surtout ressentis en périphérie.

Des morphologies et fonctionnements urbains différents



Voies routières structurantes du territoire :

-  Axes structurants actuels
-  Projet de contournement : axe structurant futur
-  Axes à « améliorer » afin d'accueillir une plus importante circulation

Les différents ensembles urbains de la CASQ :

-  1 Agglomération de Saint-Quentin
-  2 Première couronne de l'agglomération de Saint-Quentin
-  3 Communes rurales

UNE CESURE PAYSAGERE ET ORGANISATIONNELLE SYNONYME DE FONCTIONNEMENT A DEUX VITESSES

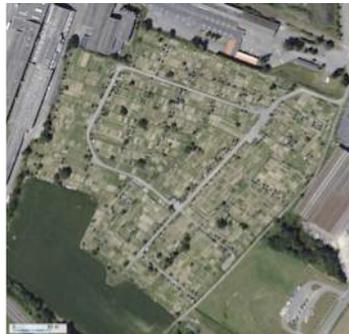
Si l'on observe une complémentarité entre l'agglomération de Saint-Quentin et les espaces agricoles limitrophes, notamment par le sentiment de « rattachement au rural » d'une partie importante de la population, il existe une véritable césure entre ces deux ensembles.

Le rattachement au rural se manifeste par le biais de deux faits distincts :

- l'existence de nombreux **jardins ouvriers** dans et aux abords de l'agglomération de Saint-Quentin ;



Jardins ouvriers
à Gauchy



- le **départ d'habitants** de l'agglomération de Saint-Quentin **pour les villages ruraux**, parfois situés à bonne distance de la ville centre.

Un réel **sentiment de « coupure »** marque le trajet entre l'agglomération de Saint-Quentin et les villages environnants, sentiment renforcé, comme cela vient d'être exposé, par les grands axes routiers structurant le territoire.

Cette sensation de césure, globalement recherchée par les nouveaux arrivants, se manifeste plus dans le changement de paysages et l'accès aux divers services que dans les temps de parcours et les distances effectivement réalisées (une vingtaine de kilomètres tout au plus, pour environ 30 minutes de trajet). Sur des distances relativement limitées, la différence entre ville et campagne est donc bien nette.

La « coupure paysagère » offrant un cadre de vie différent de l'agglomération de Saint-Quentin dénote aussi un certain **isolement**, surtout ressenti par les populations « attachées » à leur village et participant à la vie communale. Pour ces dernières, leur village n'est plus qu'un « **village-dortoir** » pour lequel les nouveaux arrivants, retranchés dans leur propriété, ne s'investissent pas.

Le sentiment de relégation au second plan est renforcé par la perte ou le faible développement des **services** de proximité, qu'il s'agisse de services d'Etat (écoles, Poste...), de commerces implantés dans le village (épicerie, café, etc.), ou d'une faible desserte en **transports en commun** (destinés le plus souvent au transport de scolaires).

Il est donc possible de constater que la césure paysagère et physique qui existe entre l'agglomération de Saint-Quentin et les communes rurales, implique également un fonctionnement différent, ne se basant pas ni sur les mêmes services, ni sur les mêmes activités.

On assiste au dessin d'**un territoire double** : une agglomération rassemblant la majorité des activités économiques et présentant un mode de vie urbain et des communes rurales, hébergeant quelques agriculteurs emblématiques, mais surtout une activité « résidentielle ». Un bassin de vie unique n'implique donc pas un fonctionnement et des modes de vie semblables. Entre ces deux territoires se révèle **une troisième zone**,

interstitielle, comprise dans « l'enveloppe » formée par les voies routières (présentes ou à venir), mais n'appartenant pas à l'agglomération de Saint-Quentin (communes montrant des différences d'un point de vue morphologique et organisationnel avec celle-ci). Il s'agit des deux communes de Fayet et Rouvroy, dont les ensembles urbains sont actuellement distincts, mais qui, si l'extension spatiale de l'agglomération venait à se confirmer, y seraient sans doute rattachées (cas, surtout pour la commune de Fayet, celle de Rouvroy étant séparée par des zones humides). Cf. carte ci-dessus

Les modes de fonctionnement de ces deux communes sont semblables à ceux des communes plus rurales, mais leur positionnement à l'intérieur de l'enveloppe routière (peut-être future extension urbaine) les place dans une situation particulière.

▪ Enjeux spécifiques :

Afin de valoriser au mieux une situation qui pourrait « désavantager » le territoire, certains enjeux sont à prendre en considération :

- **Poursuivre voire amplifier le développement des services allant jusqu'aux villages ruraux** afin de limiter la sensation d'isolement qui découle de leur éloignement physique et des variations paysagères. Il s'agit notamment des services tels que SISSAD, transports en commun, commerces ambulants...
- **Mettre en place une véritable valorisation différenciée des territoires** : différencier les aménagements (mobiliers urbains, trames végétalisées...) pour l'agglomération de Saint-Quentin et les villages ruraux permettrait d'améliorer la perception des paysages de chacun d'eux.
 - En effet, ne pas nier une différence bien présente entre ces ensembles urbains pourrait amener à valoriser chacun grâce à une identité propre, élément d'attractivité.
 - Le but sera donc de créer un développement différencié mais harmonieux.

DES COUPURES QUI EXISTENT A PLUS PETITE ECHELLE

LA SOMME, ELEMENT STRUCTURANT INDUISANT UNE SEPARATION...

▪ Dans l'agglomération de Saint-Quentin :

La Somme et sa vallée représentent, comme il a été vu plus tôt, un véritable élément structurant du territoire. Nombre de villages, outre Saint-Quentin, se sont installés sur ses rives ou à proximité (Fonsomme, Essigny-le-Petit, Remaucourt, Lesdins, Omissy, Morcourt, Rouvroy, Harly, Gauchy, Grugies et Castres).

Cependant, le cours d'eau induit, par sa présence même et avec le développement des différents quartiers, une certaine coupure dans l'agglomération de Saint-Quentin.

Lieu fondateur de la ville, la Somme est l'espace d'articulation qui permet des effets de miroir entre ses rives. Seuls cinq ponts permettent sa traversée pour l'ensemble aggloméré compris dans « l'enveloppe routière », exposée précédemment.

La présence des marais et autres zones humides liées au fleuve implique aussi une séparation plus importante entre les espaces urbanisés et la Somme. Zones inondables ou de remontées de nappes, elles interdisent toute nouvelle construction. Il s'agit notamment :

- **du marais d'Isle** (aménagé pour l'accueil du public), situé à la jonction du Coulant d'Harly et de la Somme, qui sépare nettement Rouvroy de l'ensemble aggloméré de Saint-Quentin ;
- **du marais du Moulin**, situé au Sud-Ouest de Saint-Quentin, sur la rive gauche de la Somme et faisant face au faubourg Saint-Martin. Il s'étend également jusqu'à Castres, en passant par Grugies (marais de Giffécourt), instaurant ainsi de vastes zones inhabitables entre les ensembles urbanisés et le cours d'eau.

- **Dans certains villages :**

Comme pour l'agglomération de Saint-Quentin, mais dans de moins grandes proportions bien sûr, certains villages, s'étant étendus, connaissent le même phénomène.

Il s'agit, par exemple, du cas du village d'Essigny-le-Petit.

Pour lui, comme pour nombre d'autres villages, la présence de zones humides freine le développement de l'urbanisation.

... SURTOUT LIEE A LA PRESENCE DE ZONES INDUSTRIELLES

Si l'on observe attentivement la position des zones industrielles (usines, friches industrielles, ZAC..), on remarque que nombre d'entre elles sont situées sur les rives du canal de la Somme, en centre-ville (au niveau du quai Gayant notamment), mais aussi aux abords des marais. (Cf. *Schéma suivant*).

Ainsi, on note que les abords de la Somme sont peu valorisés au niveau des quais Gayant alors que ces derniers occupent une place centrale (géographiquement parlant), au cœur de l'agglomération de Saint-Quentin :

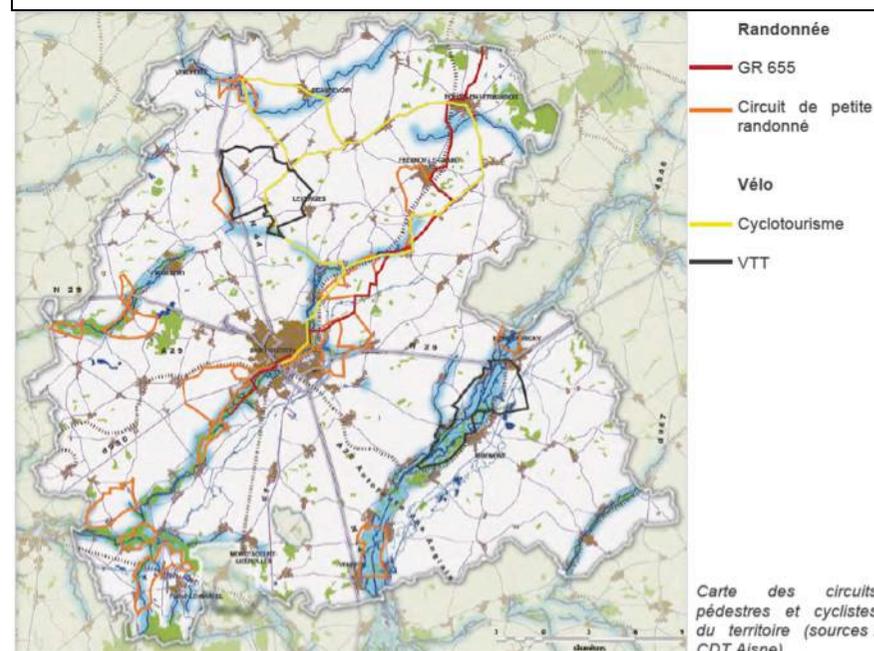
- Sur sa rive droite, un enchaînement de parcs de stationnement et de grands ensembles bâtis de type usine offre un paysage sans réel attrait, manifestant souvent une certaine déshérence et coupant la ville de son fleuve ;
- Sur sa rive gauche, on observe surtout la présence de parcs de stationnement et d'une voie longeant le canal, sans avoir subi de mise en valeur particulière, que celle-ci touche à la visibilité (voie non annoncée par des panneaux...) ou à l'amélioration de l'accessibilité pour les éventuels promeneurs.

- **Enjeux touchant au fleuve et à ses abords :**

Plusieurs types d'enjeux ressortent de ces diverses observations :

- **Les zones inondables et humides** qu'induit la présence de la Somme doivent impérativement être prises en compte dans les aménagements futurs. Le **PPR inondations et coulées** de boue approuvé récemment (06/12/2011) interdit la construction sur les zones les plus proches du cours d'eau et règlemente celles qui pourraient émerger sur des zones humides ;
- **Les zones humides, tout comme la vallée de la Somme**, possèdent de forts **atouts** et devraient faire l'objet d'une mise en valeur plus poussée. Notons que de nombreux efforts ont été faits afin d'ouvrir les marais d'Isle au public ou même, avec l'élaboration de chemins de randonnée pédestre ou de pistes cyclables le long du cours d'eau.

Voies de circulation douce présentes notamment sur le territoire de la CASQ



Coupires et enclaves dans l'agglomération de Saint-Quentin



La problématique de **traitement qualitatif des bords de Somme** soulève également l'enjeu de l'accès à la nature. En effet, la valorisation des rives du fleuve sous-tend une végétalisation plus poussée des berges, surtout pour certaines « zones clés » et des aménagements créés en fonction, dans le but d'accueillir le public.

L'ensemble de ces aménagements aura donc plusieurs objectifs précis :

- **recréer le lien qui existait entre l'agglomération de Saint-Quentin et son fleuve**, en requalifiant les espaces minéralisés (parcs de stationnement, voie non travaillée du point de vue paysager) et en tentant de réaffecter les zones de friches industrielles afin de les rendre plus attractives.

Ce type d'ensembles bâtis ne devrait plus, à l'avenir, former ce « glacis » sur les berges de la Somme, mais constituer des espaces véritablement attractifs.

- **Revégétaliser les berges** de la Somme, surtout sur le tronçon parcourant le quai Gayant, permettrait non seulement la « revitalisation » de cette zone, par le **regain d'attractivité** que cela inclurait (multiplication des promeneurs, à pied ou à vélo), mais aussi une véritable structuration de la « trame verte urbaine ». En effet, les berges du fleuve sont assez fortement végétalisées dans leur ensemble, excepté au cœur de l'agglomération saint-quentinoise, à l'endroit même où le besoin de nature est sans doute ressenti plus intensément par les habitants. La « trame verte urbaine » est une véritable question à penser dans sa globalité, c'est-à-dire, à l'échelle du territoire et de sa **richesse écologique**.
- **Une requalification des berges** devrait nécessairement s'accompagner d'**aménagements destinés à l'accueil du public**. Ces derniers pourraient se décliner en panneaux de signalisation, installation de bancs et de tables de pique-nique, jeux pour enfants, installations sportives... Outre l'aspect attractif qu'ils provoquent, les aménagements permettent aussi la **canalisation des visiteurs** et la protection des milieux de nature recréés et à préserver.

LA VOIE FERREE ET SES ZONES D'ACTIVITES

▪ La voie ferrée, coupure dans le paysage urbanisé...

Cette coupure se manifeste tout d'abord par le passage même des voies qui « séparent » certaines entités urbaines ou qui limitent leur extension (dans l'objectif de la création d'une zone urbaine cohérente). C'est le cas notamment d'une partie de Gauchy qui, encerclée par les marais du Moulin, la voie ferrée et l'autoroute A 26, ne peut développer son extension. De même, la commune de Rouvroy, bordée à l'Est par la voie ferrée et au Sud, à l'Ouest et au Nord-Ouest par les marais voit son extension limitée, tout comme celle d'Essigny-le-Petit par exemple, située entre le canal d'alimentation de l'Oise et la voie ferrée.

Les zones urbanisées de certaines autres communes sont, elles, littéralement traversées par la voie ferrée, comme celle de Morcourt par exemple.

La présence de la voie ferrée implique une gestion particulière des espaces urbanisés et de leur extension. En effet, dans un souci d'homogénéité de la trame urbaine, certaines communes décident de contenir le développement de l'urbanisation, pendant que d'autres s'accommodent d'une telle situation, regrettant parfois une césure entre les deux parties du village.

▪ ...renforcée par la présence des zones d'activités :

Tout comme le long de la Somme, on observe une coagulation des zones d'activités sur une large part de la voie ferrée à l'intérieur de l'agglomération de Saint-Quentin et tout particulièrement le long de la gare de triage.

Ainsi, la voie ferrée (et les zones d'activités lui étant associées) suivant globalement les courbes de la Somme dans l'agglomération de Saint-Quentin, renforce l'isolement d'une partie de l'agglomération (rive gauche) vis-à-vis du fleuve et donc, vis-à-vis de la rive gauche. Elle implique aussi la « prise en étau » d'une partie de l'agglomération, créant un véritable effet d'encaissement. (Cf. Schéma précédent)

LA RN 44, FORT ELEMENT DE CESURE DE L'AGGLOMERATION SAINT-QUENTINOISE

Avec la présence d'une **voie très autonome** par rapport aux quartiers riverains (remblais et dénivelés, nombre limité de carrefours), en donnant la priorité à la voiture et à la vitesse (absence de stationnement et de trottoirs, mobilier autoroutier), la N 44 (aussi appelée viaduc de Picardie) est directement responsable d'une situation de coupure radicale.

Si elle fluidifie la circulation à grande échelle, cette voie quasi autoroutière en pleine agglomération aggrave des **situations d'isolement** préexistantes (comme le faubourg de Saint-Martin par exemple), **crée des frontières** (notamment avec Gauchy) et installe durablement un effet repoussoir pour les piétons éloignés par la violence de la circulation.

Notons également que la présence d'imposants échangeurs, compliqués et surdimensionnés, au Sud-Ouest de Gauchy, brouille la perception du territoire et stérilise de vastes emprises. (Cf. *Schéma précédent*)



UNE AGGLOMERATION COMME COMPOSITION DE PLUSIEURS « VILLES »

En se superposant, les coupures liées aux éléments naturels (Somme et zones humides associées), aux infrastructures (voie ferrée, voies routières...) et les enclaves urbaines, semblent morceler l'agglomération en plusieurs petites « villes ».

Cette autonomie géographique ayant parfois une origine assez ancienne, ces « micro-villes » disposent chacune d'un centre commerçant, de faubourgs ouvriers, d'équipements publics et de grands ensembles.

4 « micro-villes » peuvent ainsi être identifiées à l'intérieur de l'agglomération :

- le « centre », comprenant le centre ancien, Remicourt, le quartier Saint-Jean et le quartier de l'Europe ;
- le Faubourg d'Isle, Harly et La Neuville ;
- le Faubourg Saint-Martin, La ZAC La Vallée, Oestres ;
- Gauchy, logée dans une « poche ».

(Cf. *schéma ci-après*)

D'autres voies de circulation, peuvent, à une échelle encore plus fine, créer un phénomène de séparation, comme le boulevard Emile et Raymond Pierret, qui induit une sorte de « sous-ensemble urbain » : le quartier du « Vermand », situé au Nord-Ouest de l'agglomération de Saint-Quentin. Isolée du centre par le boulevard Pierret et coupée du quartier Saint-Martin voisin par la RN 26, cette zone pourrait bien être perçue comme un autre « sous-ensemble urbain ».

Quatre « micro-villes » dans l'agglomération de Saint-Quentin



LA PROBLEMATIQUE PARTICULIERE DES FRICHES INDUSTRIELLES

Les zones d'activités (zones industrielles, zones commerciales) ou même les hôpitaux, par les vastes surfaces qu'ils occupent, créent de véritables enclaves à l'intérieur même de l'agglomération et participent de ce fait à la différenciation des « micro-villes », ainsi qu'à l'isolement de certains quartiers.

Cependant, une problématique est à considérer en particulier : celle des friches urbaines. Ces friches correspondent à des espaces anciennement industriels (usine de filage...) ou commerciaux. Lorsqu'elles demeurent inoccupées, elles gèlent une surface importante et participent au sentiment de délaissement parfois présent dans les quartiers de l'agglomération de Saint-Quentin.

▪ Enjeux :

La reconquête et la requalification des friches urbaines répond à plusieurs enjeux que sont :

- la reconquête et le traitement des espaces délaissés ;
- la densification urbaine (conformément à la loi Grenelle) ;
- la requalification et la revitalisation d'un quartier central ;
- le développement de la mixité urbaine (conformément à la loi SRU).

En effet, la reconquête et la requalification d'une friche, qu'elle soit industrielle ou urbaine, permet une revitalisation du centre-ville (où elles se trouvent le plus souvent) et, par l'introduction de nouvelles activités, une diversification de ce dernier. La revitalisation du centre-ville représente pour l'agglomération de Saint-Quentin, comme pour de nombreuses autres villes, un atout majeur de l'attractivité de cette partie du territoire.

L'agglomération qui voit une part de sa population migrer vers les villages ruraux, pourrait permettre d'endiguer ce phénomène (perçu comme négatif du point de vue de l'agglomération elle-même, mais vu comme positif de la part des « villages d'accueil »), mais surtout d'attirer une population extérieure au territoire et ainsi augmenter le solde migratoire de la CASQ toute entière.

La question des friches urbaines apparaît donc comme un sujet essentiel de réflexion à l'échelle de la CASQ. Elle a d'ailleurs permis l'émergence de nombreux projets, et recèle encore de multiples possibilités.

▪ Des projets en cours :

De nombreux projets de requalification des friches urbaines sont actuellement en cours dans l'agglomération de Saint-Quentin :

(Remarque : les chiffres de couleur correspondent à ceux reportés sur la photo aérienne ci-après).

- ancien site Missenard Quint (site Pontoile) : démolition et remise à plat du terrain avant rétrocession à un investisseur (1);
- ancien site Union Laitière de l'Est : démolition et remise à plat du terrain avant rétrocession à un investisseur (1);
- friche Bruhy-Vacherand : création de logements collectifs, de cellules commerciales, d'aires de stationnement au sein d'un espace planté et paysager (2);
- friche CGE : démolition en vue d'une restructuration et d'une revitalisation d'un quartier urbain, ainsi que d'un développement des fonctions urbaines (logements dans le cadre du PRU) (3);
- friche club Jacques Brel (ancien foyer de jeunes, club de loisirs) : création de logements et de stationnements dans le cadre du PRU (s'inscrit dans la politique de reconquête des espaces urbains délaissés) (4);

Etat et évolutions des friches industrielles dans l'agglomération de Saint-Quentin



Remarque : les numéros font référence aux noms des projets et friches et sont cités dans le corps de texte.

- friche ancien théâtre Cyrano : reconquête des espaces urbains délaissés (création d'un espace vert) (5);
- ancien logement de fonction rue Phalsbourg : reconquête des espaces urbanisés délaissés (bâti détruit non remplacé) ;
- anciens établissements Maumaire : démolition pour la création de logements collectifs, de cellules commerciales, d'aires de stationnement au sein d'un espace planté et paysager (actuellement uniquement démoli) (6);
- ancien établissement Nysam (usine de filature) : dans le cadre de la politique de reconquête des espaces urbains délaissés, la ville de Saint-Quentin et la Communauté d'Agglomération ont décidé de construire sur cette friche un Centre Technique d'Agglomération regroupant l'ensemble des services techniques (7);
- Parc municipal de Pontoile : démolition en vue de la création de 80 à 90 logements d'une SHOB totale de 9 280 m², de 5 cellules commerciales représentant une surface SHOB de 6 700 m², d'aires de stationnement au sein d'un espace planté et paysager (1);
- Friche Vallée Ducastelle : lotissements en cours.

■ Des friches à traiter :

Dans l'agglomération de Saint-Quentin, des friches subsistent encore, constituant un véritable enjeu de requalification et de revalorisation de la zone urbaine. Il s'agit notamment des friches suivantes (inventaire réalisé par la CASQ, mais non achevé à la date de rédaction du présent document) :

Des friches industrielles :

- Ancien atelier métallurgique HENON (situé dans le centre) : 0,34 ha (1);
- La ferme Saint-Lazare (située dans le Faubourg d'Isle) : 1,4 ha (2);
- SOFOMA (située dans le Faubourg d'Isle) : 20 346 m² (3);
- VELIFIL (située dans le Faubourg d'Isle) (4);
- DELCER (située dans le Faubourg d'Isle) (5);
- Ancienne chaudronnerie et terrains VERGAUWE (situés dans le Faubourg Saint-Martin) : 6 400 m² (6);
- SIDOUX (située à Remicourt) : 6 060 m² (7);
- S.E.T.A Zone Franche Urbaine située dans le quartier du Vermandois) : 6 200 m² ;
- SODIMATEX (située à Gauchy) (8);
- TERGAL (située à Gauchy) (9);

Des friches commerciales :

- Boulevard Henri Martin : 740 m² ;
- Boulevard Henri Martin : 535 m² ;
- Rue du Gouvernement : 84 m² ;

- Rue Anatole France : 170 m2 ;
- Rue d'Isle : surface divisée en deux parties de 240 m2 et de 250 m2 ;
- Rue Vesoul : 1000 m2 ;
- Rue de Guise : 1000 m2.

Des terrains non bâtis :

- Place Edouard Branly : 801 m2 (1);
- ZAC Centre-Ville pour logements et commerces. Ensemble de parcelles pour des petits collectifs, rue Anatole France, des Trois Savoyards et des Plates-Pierres : 8000 m2 ;
- Rue Jules César : parcelle CH21 (2).

Au vu du nombre de friches industrielles, commerciales et de terrains non encore bâtis, présents dans l'agglomération de Saint-Quentin, on constate à quel point une des possibilités de renouveau de ladite agglomération peut en partie reposer sur ses friches.

DES ENCLAVES PRESENTES AUSSI DANS LES VILLAGES

Certains villages connaissent le même phénomène d'enclaves que l'agglomération de Saint-Quentin, et ce, à une échelle plus petite. C'est notamment le cas de ceux ayant accueilli de nouvelles zones urbanisées sous forme de lotissements.

En effet, certains de ces lotissements ne sont pas forcément en harmonie avec l'organisation et le bâti existant (par exemple, les lotissements « en raquette ») et « coupent » les populations y habitant du reste du village.

Si les effets peuvent s'estomper avec le temps, comme en témoignent certains élus, maintes fois, cela n'incite pas les nouveaux arrivants à participer à la vie communale.

Certains de ces lotissements, morphologiquement « à part » induisent un fonctionnement lui-même à part, comme en autarcie (souvent situés en périphérie des villages, les habitants n'ont parfois pas besoin d'en traverser le centre).

Ces lotissements se retrouvent dans de nombreuses communes comme Grugies, Homblières, Neuville-Saint-Amand, Fayet ou même Omissy.



Exemple d'un lotissement « en raquette » sur la commune de Grugies



Exemple de lotissements « en raquette » situés à l'extérieur du village : Neuville-Saint-Amand



Exemple d'un lotissement formant un ensemble « à part » sur la commune d'Homblières

▪ **Enjeux :**

Afin d'amoinrir les phénomènes d'enclaves et de coupures qui ont pu être exposés plus haut, certaines actions pourraient être envisagées :

- **Tenter de créer des « trames paysagères »** similaires dans l'agglomération de Saint-Quentin (villes de Saint-Quentin, Gauchy et Harly), dans le but de pouvoir percevoir une certaine unité malgré la diversité des formes architecturales présentes.
- **Aménager à l'intérieur de l'espace urbain des voies de liaison douce** (piétonnière et/ou cyclables) qui permettraient aux habitants (et plus particulièrement aux promeneurs) de s'approprier un peu plus l'espace en le pratiquant de manière plus aisée.

Ces voies douces pourraient relier entre eux des espaces publics de type place, square... (Cf. chapitre traitant des espaces publics).

- **Eviter l'aménagement de lotissements qui se « couperaient » du reste de l'urbanisation existante.** Imaginer des lotissements ou nouveaux bâtis qui ne soient pas « en raquette » et qui autoriseraient une circulation plus libre et non refermée sur elle, amènerait les nouveaux quartiers ainsi construits à ne pas se trouver « isolés » du reste de l'urbanisation, d'un point de vue morphologique, mais aussi fonctionnel.
- **Envisager de fixer une certaine « ligne architecturale »**, propre à chacun des villages ou à l'agglomération de Saint-Quentin, à suivre pour les nouvelles constructions, pourrait constituer un élément identitaire, valorisant et moteur d'attractivité.

UN PHENOMENE D'ENSEMBLES URBAINS QUI « TOURNENT LE DOS » AUX ESPACES DE NATURE

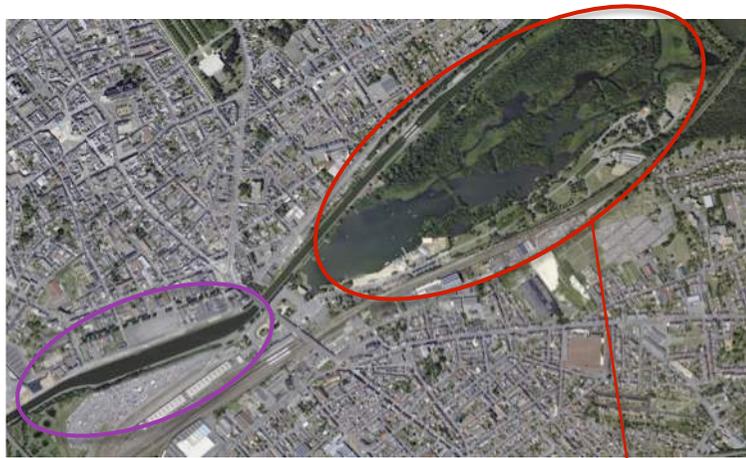
Le phénomène des coupures ne se résume pas à celui des coupures inter ou intra-urbaines, il comprend aussi les coupures avec les espaces proches environnants, comme le fleuve de la Somme ou les espaces agricoles.

Si la problématique de la gestion des lisières urbaines et de l'intégration paysagère des ensembles urbanisés dans les grands paysages a été soulevée précédemment, il s'agit ici d'une problématique attenante : celle des rapports et échanges des ensembles urbanisés avec les espaces de nature voisins.

En effet, si l'on observe le territoire de la CASQ, il est possible de remarquer combien ce phénomène, tout en prenant des formes variées, se répète.

- Il s'illustre notamment dans les rapports qui existent entre le fleuve de la Somme et les espaces urbanisés et naturels qui l'entourent. Si l'on constate que les abords de la Somme sont, pour une large part, aménagés pour la promenade (pédestre, cycliste...), permettant ainsi aux habitants et touristes de s'approprier et de « vivre » cet espace, on note également nombre de lieux où l'urbanisation lui « tourne le dos ». C'est par exemple le cas dans la ville de Saint-Quentin, le long du Quai Gayant.

Or, il apparaît comme particulièrement important de conserver, voire de recréer un lien fort avec cet élément naturel qu'est le fleuve afin d'exploiter au mieux le potentiel identitaire et attractif qu'il représente. Comme cela a pu être abordé auparavant, cette attractivité peut être renforcée par un aménagement réfléchi et continu des berges, par exemple.



Quai Gayant : espace à vocation à l'origine industrielle, à aménager pour une meilleure appropriation de l'espace par la population

Parc d'Isle : espace aménagé pour l'accueil du public



Exemples d'espaces urbanisés « tournant le dos » aux espaces agricoles environnants

- Cette césure se manifeste également dans les rapports qu'entretiennent les espaces urbanisés avec leur environnement agricole proche. La gestion des lisières est une problématique essentielle (d'un point de vue paysager, voire écologique), mais inclut aussi une réflexion à propos des liens qui peuvent être préservés ou instaurés entre ces deux espaces. Autrement dit, végétaliser les abords de l'urbanisation afin de l'insérer au mieux dans les grands paysages, créant, de surcroît un aspect « agréable » voire attractif, ne peut se concevoir sans qu'il y ait d'échanges véritables avec les espaces agricoles alentour. Ainsi, favoriser la remise en état ou la création de « tours de ville » ou d'ouvertures vers l'extérieur (de l'urbanisation), participe au processus d'intégration et d'échanges qui peut exister entre ces deux ensembles.



SITUATIONS SOCIALES ET MODES DE VIE

LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA POPULATION

UN PROFIL POPULAIRE (MAJORITE D'OUVRIERS ET D'EMPLOYES), MAIS UNE AUGMENTATION DES CADRES ET PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

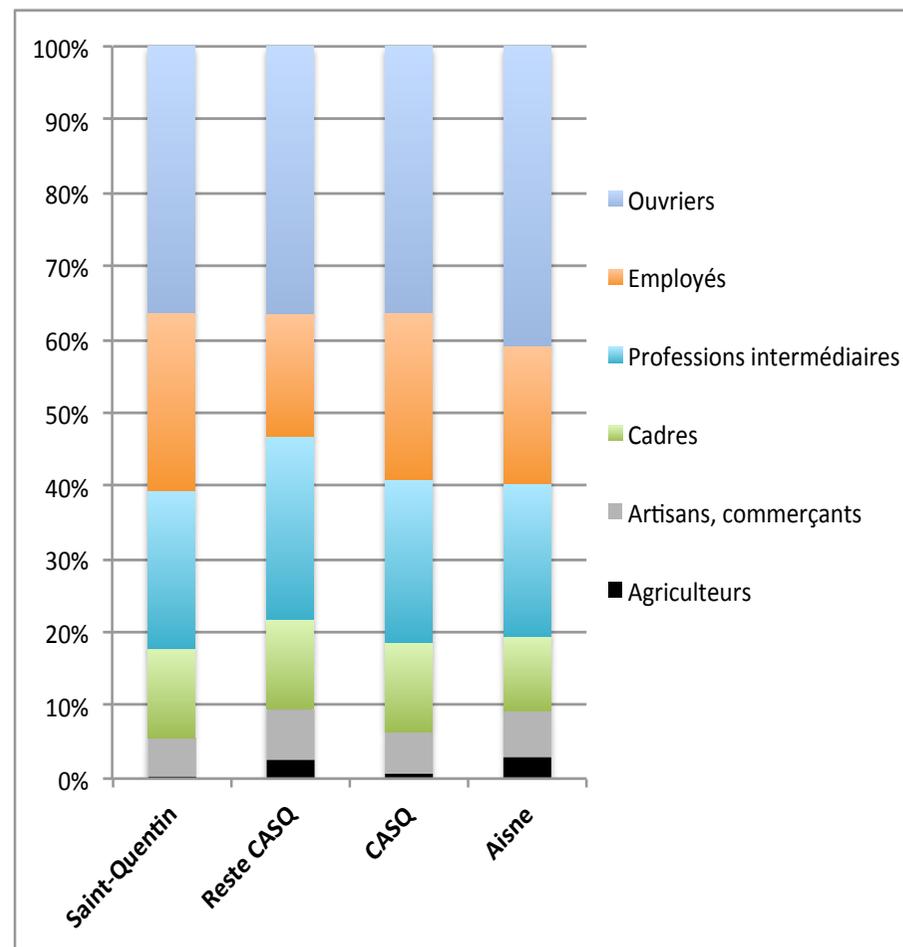
Le territoire présente un profil populaire : les ouvriers et employés représentaient 52% de la population de 15 ans ou plus en 2008.

La proportion de cadres y est moins élevée que la moyenne nationale (11%, contre 16%), mais plus élevée que la moyenne départementale (9%).

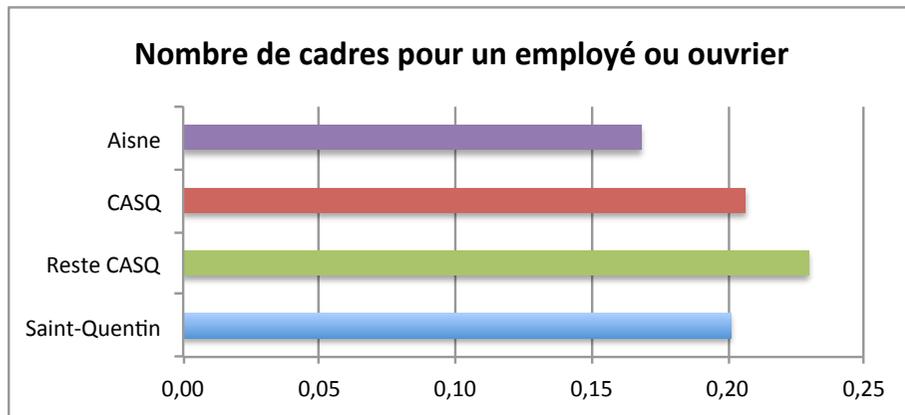
Les ouvriers se répartissent équitablement entre Saint-Quentin (31%) et le reste du territoire (34%), alors que les employés sont plus représentés dans la ville centre (21%, contre 15% pour le reste du territoire).



La répartition de la population par catégorie socio-professionnelle en 2008



Source : INSEE RGP, personne de référence en 2008 (hors retraités et sans activité)



Source : INSEE RGP, 2008

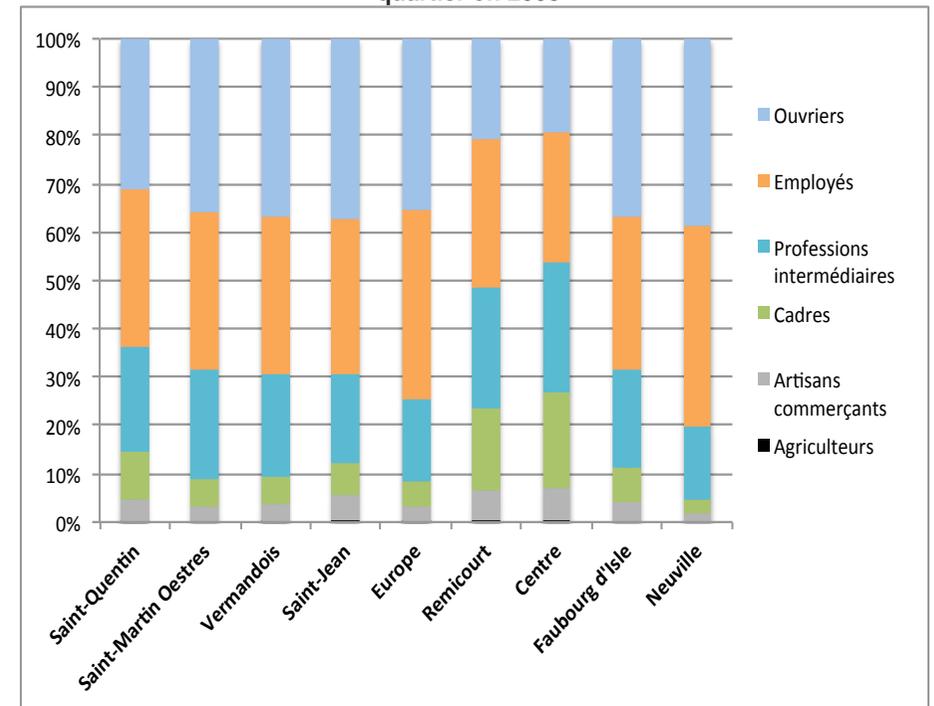
A Saint-Quentin, les cadres et professions intermédiaires sont surreprésentés dans le centre-ville et à Remicourt.

Ces quartiers, moins populaires, accueillent notamment de manière préférentielle les nouveaux arrivants du reste de la France, où ces professions sont surreprésentées.

A l'inverse, les quartiers d'habitat social, puis les quartiers faubouriens, ont les profils les plus populaires.



La répartition de la population active par catégorie socio-professionnelle et par quartier en 2008



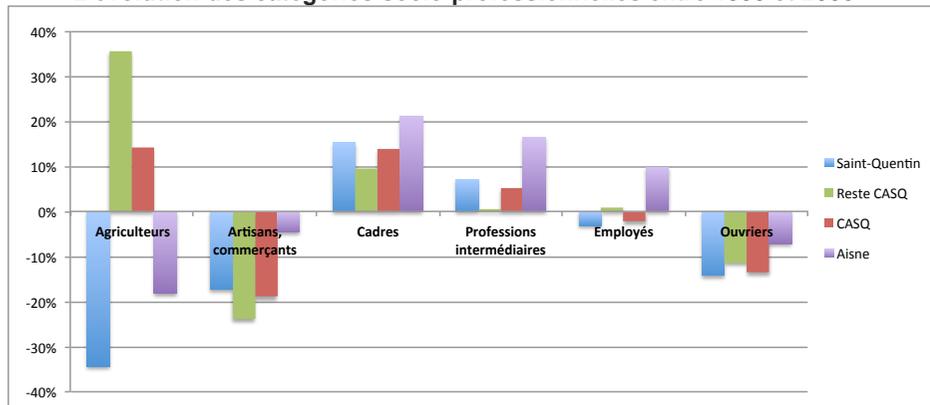
Source : INSEE RGP, population de 15 ans ou plus en 2008

Entre 1999 et 2008, le nombre de cadres et de professions intermédiaires a augmenté à Saint-Quentin, et légèrement en périphérie, contrairement aux ouvriers, employés, artisans et commerçants.

L'augmentation des cadres et professions intermédiaires s'observe également à l'échelle du département, et de manière accentuée.

A l'inverse, la baisse des employés sur le territoire ne se retrouve pas à l'échelle du département, qui présente pourtant le même profil « populaire ».

L'évolution des catégories socio-professionnelles entre 1999 et 2008



Source : INSEE RGP, 1999-2008

LES REVENUS DES MENAGES

Des ménages modestes accueillis dans le parc locatif

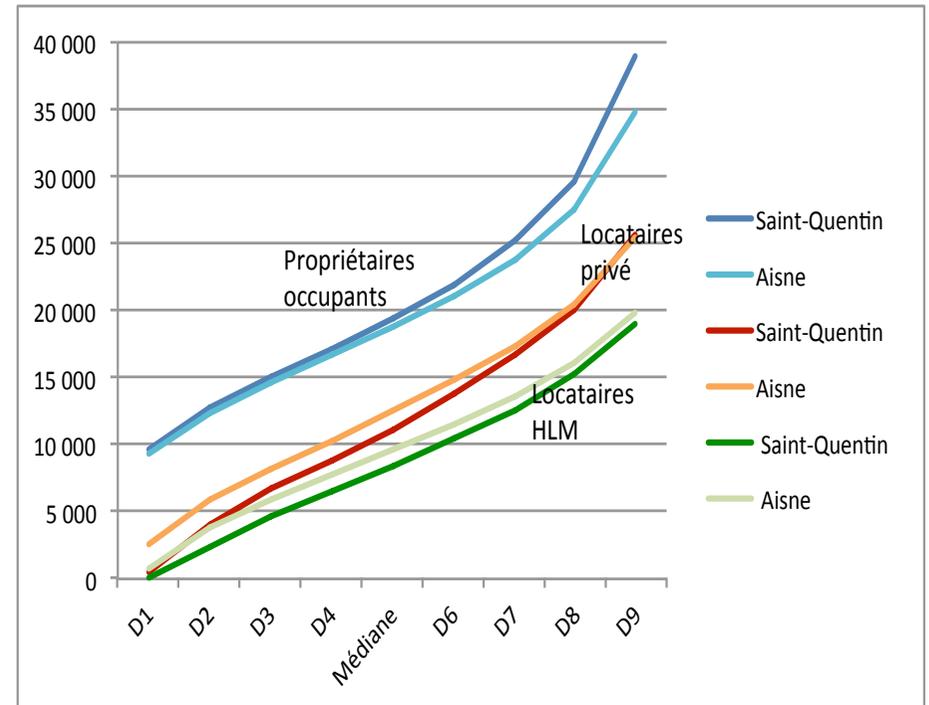
Les revenus des ménages sont disponibles uniquement à l'échelle de Saint-Quentin. En 2009, on dispose également de leur répartition par statuts d'occupation.

Le territoire présente un profil relativement modeste, avec un revenu médian par unité de consommation et par an de 14 271€ en 2009.

C'est moins que la moyenne départementale (16 167€).

Seuls les propriétaires occupants ont un revenu supérieur à la moyenne départementale, en particulier pour les derniers déciles de revenus, les plus aisés. Le parc locatif, et le parc social en particulier, accueillent les ménages les plus modestes.

Les revenus médians par unité de consommation¹ et par statut d'occupation en 2009



¹ La répartition par unité de consommation prend en compte le nombre de personnes par ménage, ainsi que leur âge.

	Nombre d'UC	Premier décile	Médiane	Dernier décile
PO Saint-Quentin	17 141 €	9 590 €	19 391 €	38 944 €
Aisne	228 765 €	9 335 €	18 748 €	34 728 €
Saint-Quentin locataires HLM	10 026 €	2 €	8 463 €	18 973 €
Aisne	53 677 €	770 €	9 575 €	19 781 €
Saint-Quentin autres locataires	11 089 €	500 €	11 210 €	25 599 €
Aisne	77 608 €	2 510 €	12 532 €	25 377 €
Saint-Quentin	38 256 €	2 371 €	14 271 €	30 643 €
Aisne	360 050 €	5 510 €	16 167 €	31 170 €

Source : INSEE-DGI, 2009

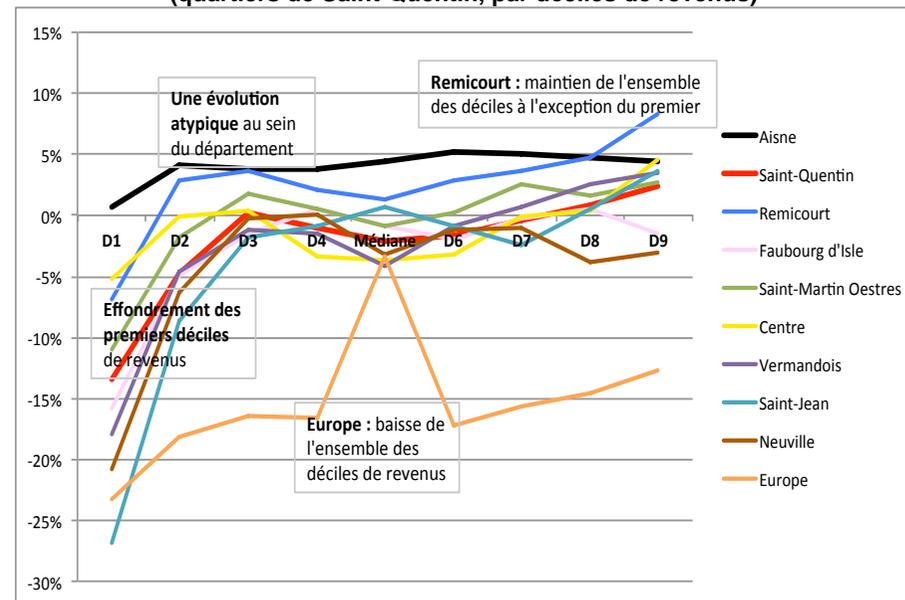
▪ **Un effondrement des premiers déciles de revenus entre 2001 et 2008**

Entre 2001 et 2008, les revenus, corrigés de l'inflation, ont eu tendance à baisser à Saint-Quentin.

On observe un effondrement des revenus des ménages les plus modestes, alors que les revenus des ménages les plus aisés ont tendance à se maintenir, voire à augmenter.

Cette évolution est atypique au sein de département, où les revenus ont partout augmenté, quoique de manière atténuée pour les premiers déciles.

L'évolution des revenus par ménage entre 2001 et 2008 à euros constants (quartiers de Saint-Quentin, par déciles de revenus)



Source : INSEE-DGI, 2001-2008

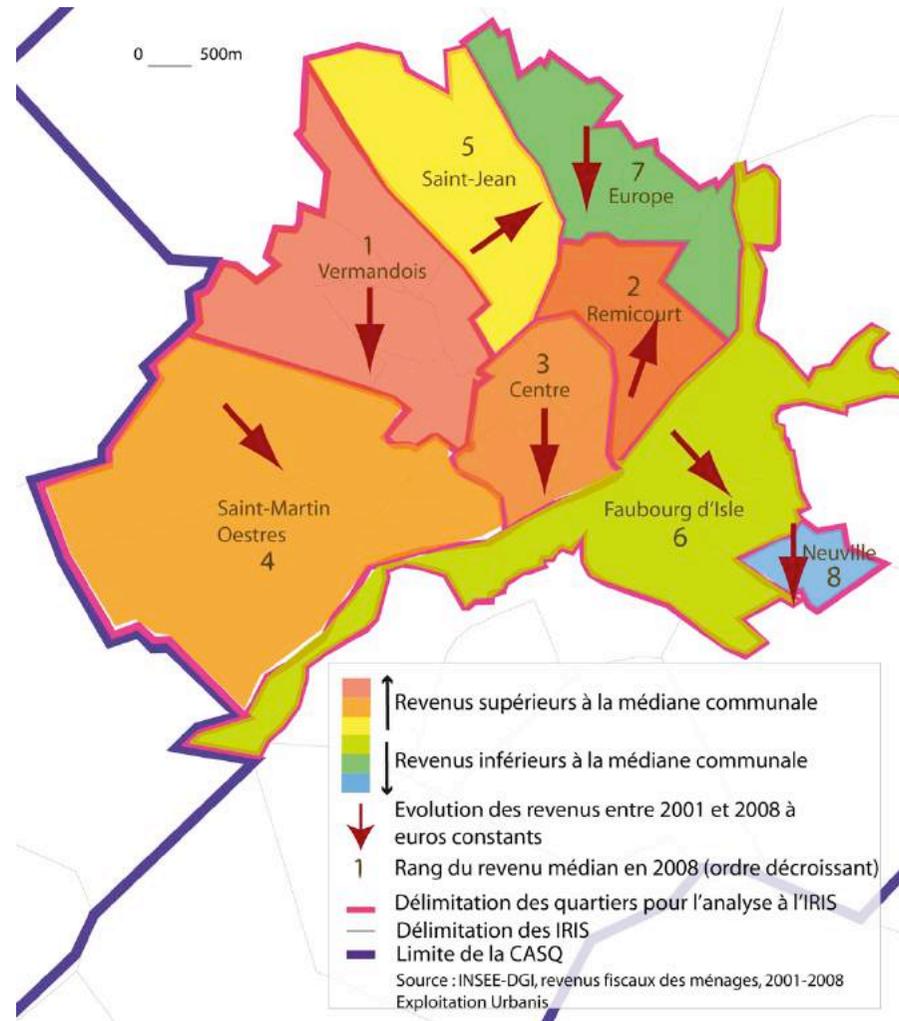
▪ **Une spécialisation des quartiers saint-quentinois**

Par quartier, on observe une augmentation des revenus à Remicourt, à l'exception du premier décile. A l'inverse, le quartier Europe présente une baisse de l'ensemble des déciles de revenus.

Les écarts inter-quartiers et leur spécialisation d'accueil auraient donc tendance à s'accroître.

La carte présentée ci-dessous permet de classer les quartiers de Saint-Quentin selon les revenus des ménages et leur évolution :

Les profils de quartiers selon les revenus des ménages entre 2001 et 2008



LES INDICATEURS DE FRAGILITE : UNE PRECARITE MARQUEE DANS LES QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL ET DE FAUBOURGS

Les niveaux de revenus ne suffisent pas à évaluer la précarité des ménages.

D'autres indicateurs témoignent d'une concentration des ménages les plus fragiles au sein des quartiers d'habitat social, mais aussi des quartiers de faubourgs.

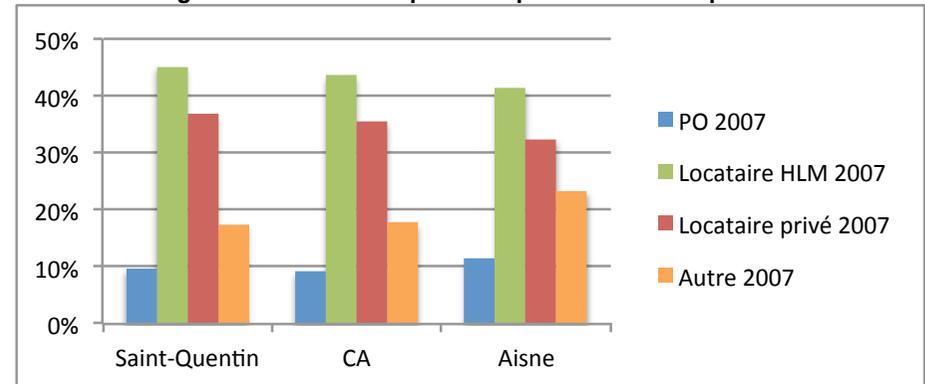
Les ménages sous le seuil de pauvreté, les chômeurs, mais aussi les plus dépendants des prestations sociales y sont concentrés, alors que le centre-ville, et surtout Remicourt, apparaissent relativement épargnés.

▪ Les ménages sous le seuil de pauvreté

Les ménages sous le seuil de pauvreté représentent 24% de la population du territoire en 2007 et 27% de celle de Saint-Quentin, soit légèrement plus que la moyenne départementale.

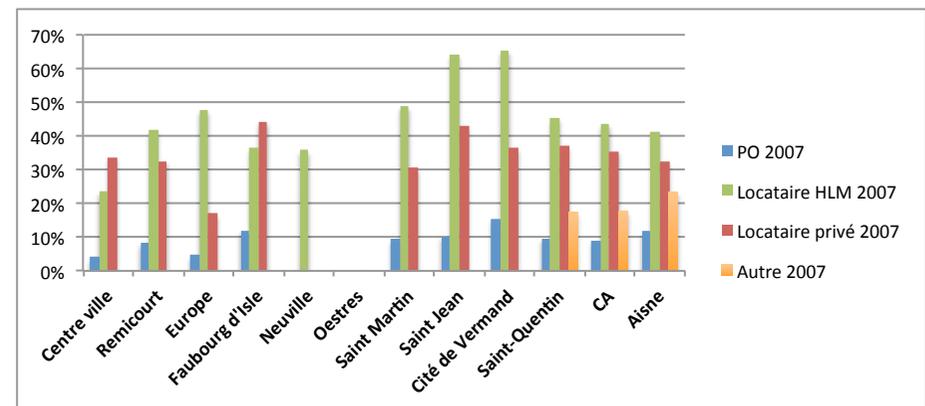
Par statut d'occupation, les locataires HLM, puis du parc privé, sont là encore les plus touchés.

Les ménages sous le seuil de pauvreté par statut d'occupation en 2007



Source : FILOCOM, 2007

Les ménages sous le seuil de pauvreté par statut d'occupation en 2007 (quartiers de Saint-Quentin)



Source : FILOCOM, 2007¹

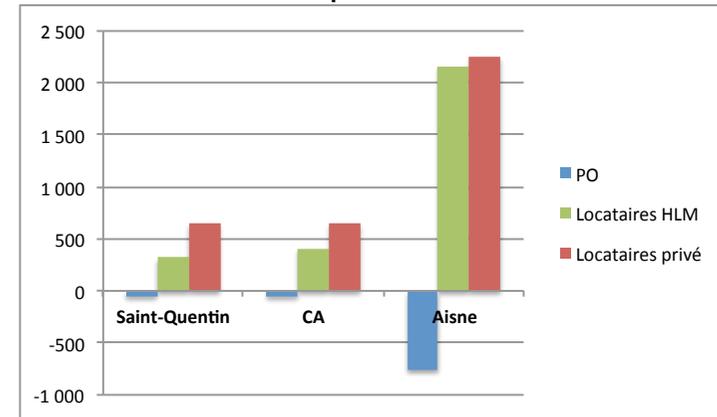
¹ Les données qui n'apparaissent pas sur le graphique sont soumises au secret statistique.

Cette spécialisation par statut d'occupation se retrouve dans la classification par quartier : les secteurs qui comprennent le plus de locataires comprennent le plus de ménages sous le seuil de pauvreté, et les locataires du parc privé les plus modestes vivent dans les quartiers de faubourgs.

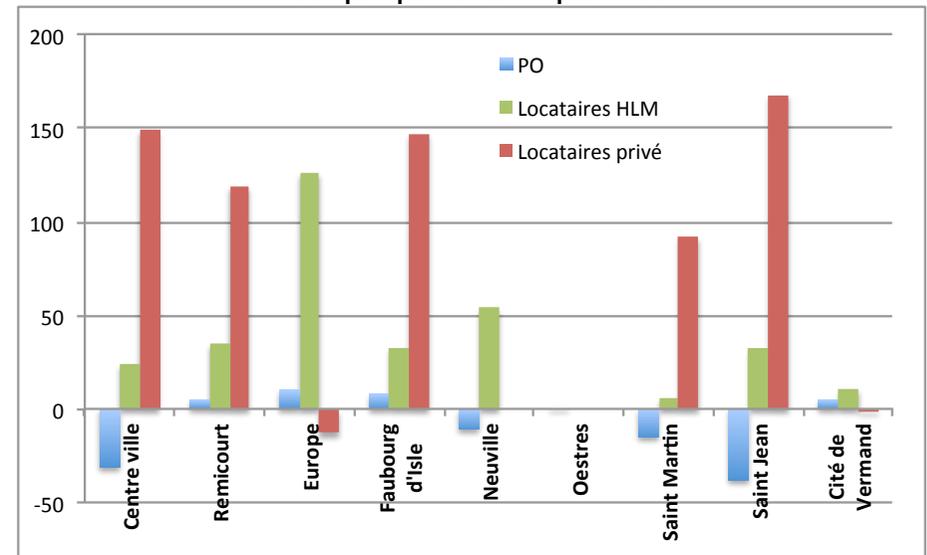
Les locataires HLM de Saint-Jean et de la cité de Vermand sont plus modestes que ceux d'Europe et Neuville, même s'ils représentent une faible part de la population de ces quartiers faubourgiens.



Évolution du nombre de ménages sous le seuil de pauvreté par statut d'occupation en 2007



Détail par quartier saint-quentinois



Source : FILOCOM, 1999-2007

En termes d'évolution, on observe une paupérisation accentuée au sein du parc locatif privé entre 1999 et 2007.

Sa fonction d'accueil des populations modestes, en plus du parc social, aurait donc tendance à se renforcer.

▪ Le taux de chômage

La part des chômeurs dans la population active est élevée à Saint-Quentin (19%), et plus élevée que la moyenne départementale (14%).

Saint-Quentin accueille le plus de chômeurs : ils représentent seulement 7% de la population active dans le reste du territoire.

Le centre-ville et Remicourt sont les seuls quartiers qui présentent un taux de chômage inférieur à 20%.

Ils sont parmi les plus aisés, mais comportent surtout moins d'ouvriers et d'employés : ces catégories socio-professionnelles représentent respectivement 47% et 52% de la population active, contre une part allant de 66% (Saint-Jean) à 78% (Neuville) dans les autres quartiers.



Le chômage entre 1999 et 2008

	Chômeurs 15-64 ans 2008	Part de la pop. active 2008	Total chômeurs 1999	Part de la pop. active 1999
Aisne	33 630	14%	36 934	16%
CASQ	5 526	18%	6 272	19%
CASQ hors Saint-Quentin	916	7%	1 008	13%
Saint-Quentin	4 610	19%	5 264	21%
Saint-Martin Oestres	606	21%	668	21%
Vermandois (quartiers nord-ouest)	815	23%	980	25%
Saint-Jean	384	23%	360	21%
Europe	798	24%	928	24%
Remicourt	416	13%	488	15%
Centre	605	14%	644	16%
Faubourg d'Isle	737	20%	856	23%
Neuville	249	22%	340	22%

Source : INSEE RGP, 1999-2008

▪ La dépendance aux prestations sociales

Les bénéficiaires du RSA représentent 7% des ménages à Remicourt et jusqu'à 18% à Europe et Neuville.

Le quartier du Faubourg d'Isle en comprend également 17%.

Les ménages dépendant à plus de 50% des prestations sociales sont plus nombreux parmi les quartiers où l'habitat social est dominant (Europe et Neuville), mais dans les Faubourgs d'Isle et de Vermandois (quartiers nord-ouest).

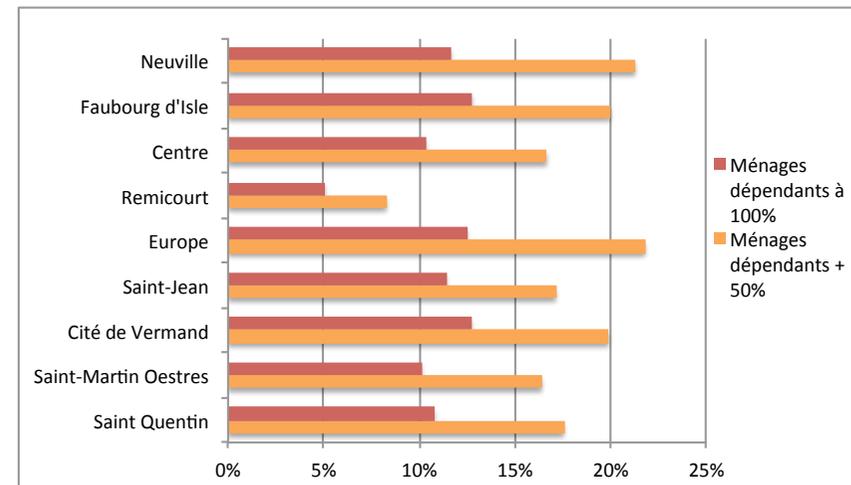
La part des ménages dépendant à 100% des prestations sociales va de 5% à Remicourt, et jusqu'à 12-13% à Faubourg d'Isle, Vermandois (quartiers

nord-ouest), Europe et Neuville. Ils représentent en moyenne plus de 10% des ménages.

La dépendance des ménages aux prestations sociales

	Part allocataires RSA parmi ménages	Ménages dépendant + 50%	Ménages dépendant à 100%
Saint Quentin	14%	18%	11%
Saint-Martin Oestres	12%	16%	10%
Vermandois (quartiers nord-ouest)	16%	20%	13%
Saint-Jean	13%	17%	11%
Europe	18%	22%	12%
Remicourt	7%	8%	5%
Centre	12%	17%	10%
Faubourg d'Isle	17%	20%	13%
Neuville	18%	21%	12%

Source : CNAF, 2010



Source : CNAF, 2010. Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% ou à 100% de prestations sociales.

UNE RÉPONSE VARIABLE AUX BESOINS EN LOGEMENT

Diagnostic lié au volet « Programme local de l'habitat » du PLUi

Les sources suivantes ont été analysées afin de caractériser le parc de logements et ses évolutions :

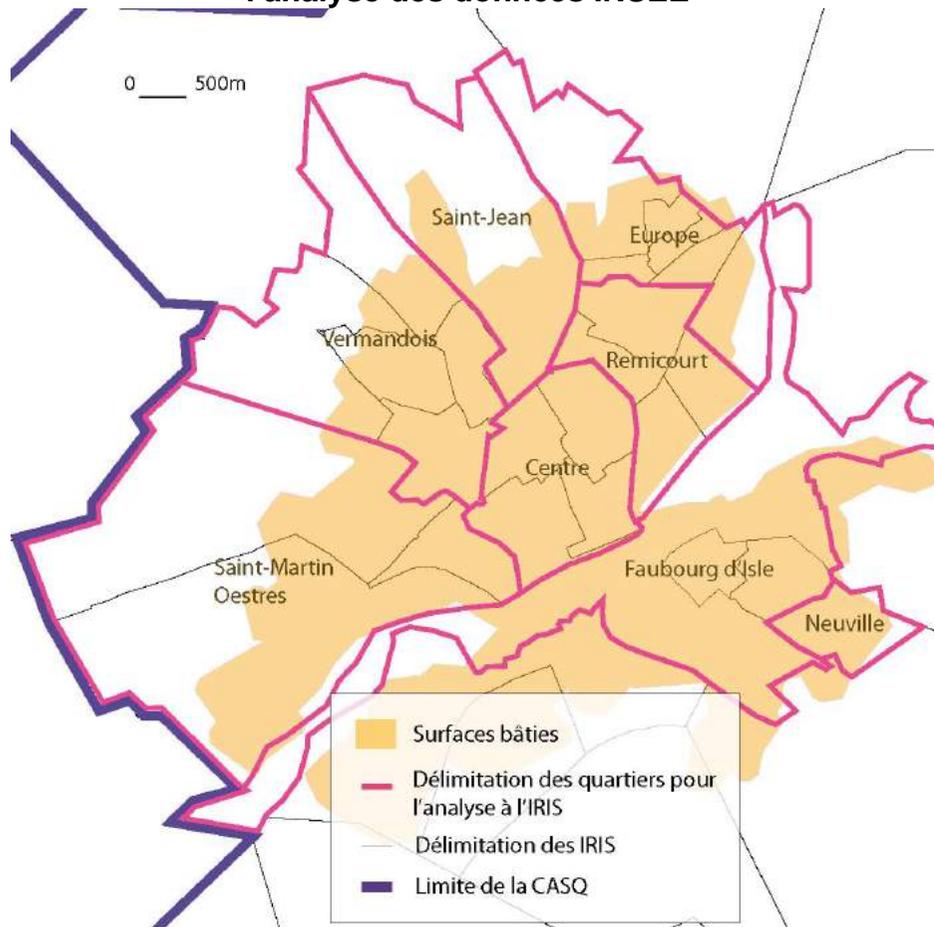
- les données du recensement de l'INSEE (1999, 2008) à l'échelle du département, de la CASQ, des communes et des IRIS pour les quartiers de Saint-Quentin,
- les données FILOCOM (1999, 2005, 2007), qui permettent l'analyse des données à l'échelle de la section cadastrale pour la commune de Saint-Quentin.

Pour ces deux types de données, les délimitations des quartiers saint-quentinois ne correspondent pas exactement. Dans les délimitations de l'INSEE, le quartier du Vermandois correspond aux quartiers nord-ouest, qui intègrent à la fois une partie du quartier faubourien, un habitat dispersé plus récent, et la cité de Vermand. La délimitation FILOCOM, à l'échelle des sections cadastrales, permet une analyse plus fine de ce quartier d'habitat HLM. De même, Saint-Martin, quartier de faubourg, et Oestres, à l'habitat plus dispersé, sont séparés dans l'analyse FILOCOM, contrairement aux données INSEE. Les cartes présentées ci-dessous font état de ces délimitations.

Après avoir caractérisé le patrimoine existant, ses dynamiques, et son occupation, on se demandera si le marché du logement répond aux besoins des ménages. Dans ce cadre, les efforts de la construction neuve et des politiques publiques contribuent au renouvellement du parc, et peuvent également influencer sur les parcours résidentiels des ménages. Une partie sera enfin consacrée à l'offre de logements spécifiques, plus ou moins adaptée aux besoins des populations concernées sur le territoire.

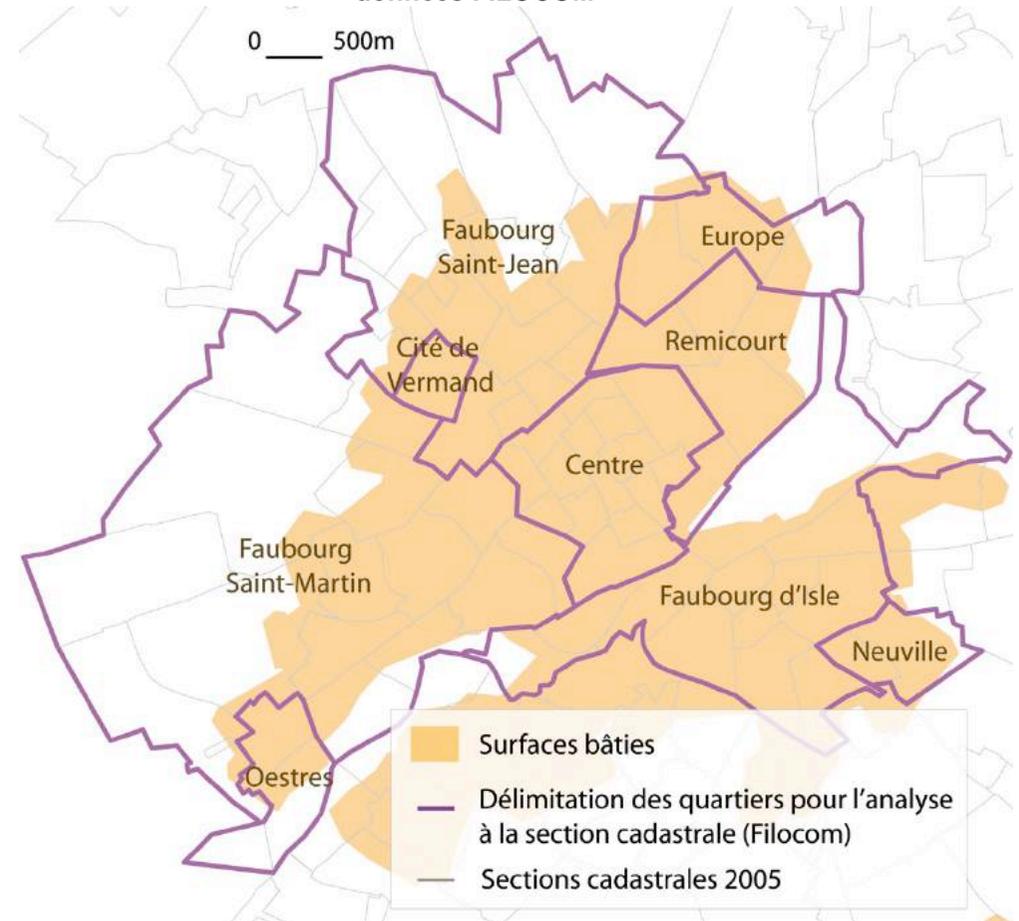


La délimitation des quartiers saint-quentinois pour l'analyse des données INSEE



Source : IRIS INSEE, exploitation Urbanis

La délimitation des quartiers saint-quentinois pour l'analyse des données FILOCOM



Source : Sections cadastrales 2005, exploitation EAU - Urbanis

LE PATRIMOINE EXISTANT ET SES EVOLUTIONS RECENTES

Afin de comprendre les dynamiques actuelles du parc de logements, et d'identifier les besoins des ménages, une analyse de la situation actuelle et des tendances récentes s'impose, à travers d'abord les caractéristiques du parc lui-même, puis de son occupation.

LES CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS : UN PARC EN AUGMENTATION, MAIS UN POTENTIEL DE REQUALIFICATION TOUJOURS ÉLEVÉ

- Un parc de résidences principales en augmentation, qui profite surtout aux communes périurbaines et rurales...

Le parc de logements et ses évolutions

La grande majorité du parc de logements du territoire est constituée de résidences principales (90% en 2008), moyenne comparable à celle du département (89% en 2008).

Le parc saint-quentinois comporte proportionnellement moins de résidences principales que le reste du territoire (89% contre 95% en 2008), du fait d'un parc de logements vacants plus conséquent.

A l'échelle du territoire, le parc de logements a augmenté partout entre 1999 et 2008 (+6% en moyenne), à un rythme comparable à la moyenne départementale.

Cette augmentation a concerné en particulier les résidences principales des communes périurbaines et rurales, qui profitent du desserrement des ménages.

Dans la ville centre, la construction neuve et le renouvellement du parc ont également contribué à l'augmentation des résidences principales (+1031, soit +4%), mais le nombre de logements vacants s'est accru en parallèle (+764).

	Parc total logts 2008	Evolution logts 1999-2008	Evolution logts 1999-2008	% résidences principales 2008	Evolution résidences principales 1999-2008	% résidences secondaires 2008	Evolution résidences secondaires 1999-2008	Taux de vacance 2008	Evolution logts vacants 1999-2008
Aisne	249 561	16 089	7%	89%	7%	4%	-2001	7%	2 854
Total CASQ	35 784	2 171	6%	90%	5%	1%	-126	9%	845
CASQ hors Saint-Quentin	6 958	460	7%	95%	7%	1%	-42	4%	81
Saint-Quentin	28 826	1 711	6%	89%	4%	1%	-84	10%	764
<i>Centre</i>	5 549	710	15%	81%	13%	2%	-26	17%	229
<i>Remicourt</i>	3 912	229	6%	88%	3%	1%	0	11%	128
<i>Saint-Martin</i>									
<i>Oestres</i>	3 355	195	6%	94%	6%	0%	-21	6%	49
<i>Vermandois</i>	4 306	269	7%	93%	8%	0%	-18	7%	-7
<i>Saint-Jean</i>	1 839	57	3%	88%	1%	1%	-14	11%	49
<i>Faubourg d'Isle</i>	4 142	139	3%	90%	2%	1%	3	9%	56
<i>Europe</i>	4 415	92	2%	91%	-3%	1%	-7	8%	224
<i>Neuville</i>	1 308	20	2%	96%	-1%	0%	-2	4%	37

Source : INSEE RGP, 1999-2008

- **Une vacance élevée, en particulier à Saint-Quentin et dans le centre-ville...**

Le taux de vacance saint-quentinois est de l'ordre de 10% en 2008, contre 4% dans le reste du territoire communautaire. Seule la commune de Castres atteint 10% de logements vacants.

A Saint-Quentin, les logements vacants se concentrent dans le centre-ville (17% du parc en 2008), à Remicourt et dans le quartier du faubourg Saint-Jean (11%). En dehors de Saint-Martin-Oestres et Neuville, qui se situent en-dessous de la moyenne nationale (entre 6 et 7% en 2008), aucun quartier n'est épargné par la vacance. Ils dépassent la vacance dite « de rotation », autour de 7%, qui permet le bon fonctionnement du parc.

La vacance touche en particulier le parc ancien d'avant 1949, mais aussi les petits logements, concentrés dans le centre-ville et au sein du parc locatif privé.

On peut supposer qu'il s'agit en partie de logements inadaptés, à réhabiliter, et qui devraient faire l'objet d'un investissement lourd de la part des propriétaires bailleurs. Or, ces biens sont particulièrement difficiles à louer, du fait d'une demande inférieure à l'offre (cf. analyse du marché immobilier). Le retour sur investissement n'est donc pas forcément assez conséquent pour motiver les propriétaires à remettre leur bien sur le marché.

Cette vacance n'épargne pas le parc le plus récent (construit entre 1999 et 2005 en 2008), qui a visiblement du mal à être mis sur le marché ou mis en location à Saint-Quentin, avec 10% de vacance sur ce parc, soit la deuxième période de construction la plus touchée. Les logements des opérations en centre-ville, qui visent une clientèle très ciblée, et notamment les investisseurs, seraient notamment concernés.

Enfin la vacance, qui concerne surtout le parc privé, n'épargne pas le parc locatif (cf. analyse du parc social).

La part des logements vacants dans l'ensemble du parc

	Avant 1949	1 pièce	2 pièces	Ensemble
Aisne	10%	19%	15%	7%
Total CASQ	12%	21%	23%	9%
Hors Saint-Quentin	7%	44%	7%	4%
Saint-Quentin	13%	20%	24%	10%

Source : INSEE RGP, 2008

▪ ... et en augmentation

Les logements vacants ont tendance à augmenter sur le territoire². C'est le cas en particulier en centre-ville, à Remicourt et dans le quartier Europe, dominé par l'habitat social. En 2008, les démolitions dans le cadre du PRU étaient déjà prévues et en cours de préparation avec l'organisation de la libération des logements.

La vacance entre 1999 et 2008

	Logts vacants 1999	Taux de vacance 1999	Logts vacants 2008	Taux de vacance 2008
Aisne	15 308	7%	18 162	7%
CASQ	2 305	7%	3 150	9%
Reste CASQ	221	3%	302	4%
Saint-Quentin	2 084	8%	2 848	10%
<i>Centre</i>	710	15%	939	17%
<i>Remicourt</i>	296	8%	424	11%
<i>Saint-Martin Oestres</i>	152	5%	201	6%
<i>Vermandois</i>	293	7%	286	7%
<i>Saint-Jean</i>	154	9%	203	11%
<i>Faubourg d'Isle</i>	335	8%	391	9%
<i>Europe</i>	134	3%	358	8%
<i>Neuville</i>	10	1%	47	4%

Source : INSEE RGP, 1999-2008

47% des logements sont vacants depuis moins d'un an à l'échelle du territoire en 2007. La vacance dite « structurelle » (de plus de 3 mois) est donc largement répandue. Le centre-ville apparaît là encore particulièrement touché : 22% des logements vacants le sont depuis plus de 3 ans en 2007.

² Certaines communes (Essigny-le-Petit, Fieulaine, Fontaine-Notre-Dame, Harly, Omissy, Remaucourt, Rouvroy), ainsi que le quartier du Vermandois, ont vu leur nombre de logements vacants baisser entre 1999 et 2008. Néanmoins, ces baisses sont peu significatives (de -1 à -7 logements vacants), alors même que la vacance a été sous-estimée en 1999 dans les données INSEE.

La durée de la vacance en 2007

	Moins d'1 an	1-3 ans	3 ans et +
Aisne	40%	29%	31%
Total CASQ	47%	31%	22%
Hors Saint-Quentin	45%	27%	28%
Saint-Quentin	47%	32%	21%
<i>Centre-ville</i>	40%	36%	24%
<i>Remicourt</i>	63%	26%	11%
<i>Europe</i>	80%	ND	ND
<i>Faubourg d'Isle</i>	48%	34%	18%
<i>Neuville</i>	ND	ND	ND
<i>Oestres</i>	ND	ND	ND
<i>Saint Martin</i>	ND	ND	ND
<i>Saint Jean</i>	ND	ND	ND
<i>Cité de Vermand</i>	50%	ND	ND ³

Source : FILOCOM, 2007

La reconquête du centre-ville, et de Saint-Quentin de manière générale, devra donc s'appuyer sur une mobilisation des logements vacants, qui passe par une requalification des franges du parc les plus dégradées.

³ Pour certains quartiers, les données FILOCOM à cette échelle ne sont pas fiables, en raison du secret statistique (le nombre de logements vacants est inférieur est à 11 pour la plupart des sections cadastrales).

La part des logements vacants dans l'ensemble du parc : par ancienneté de construction

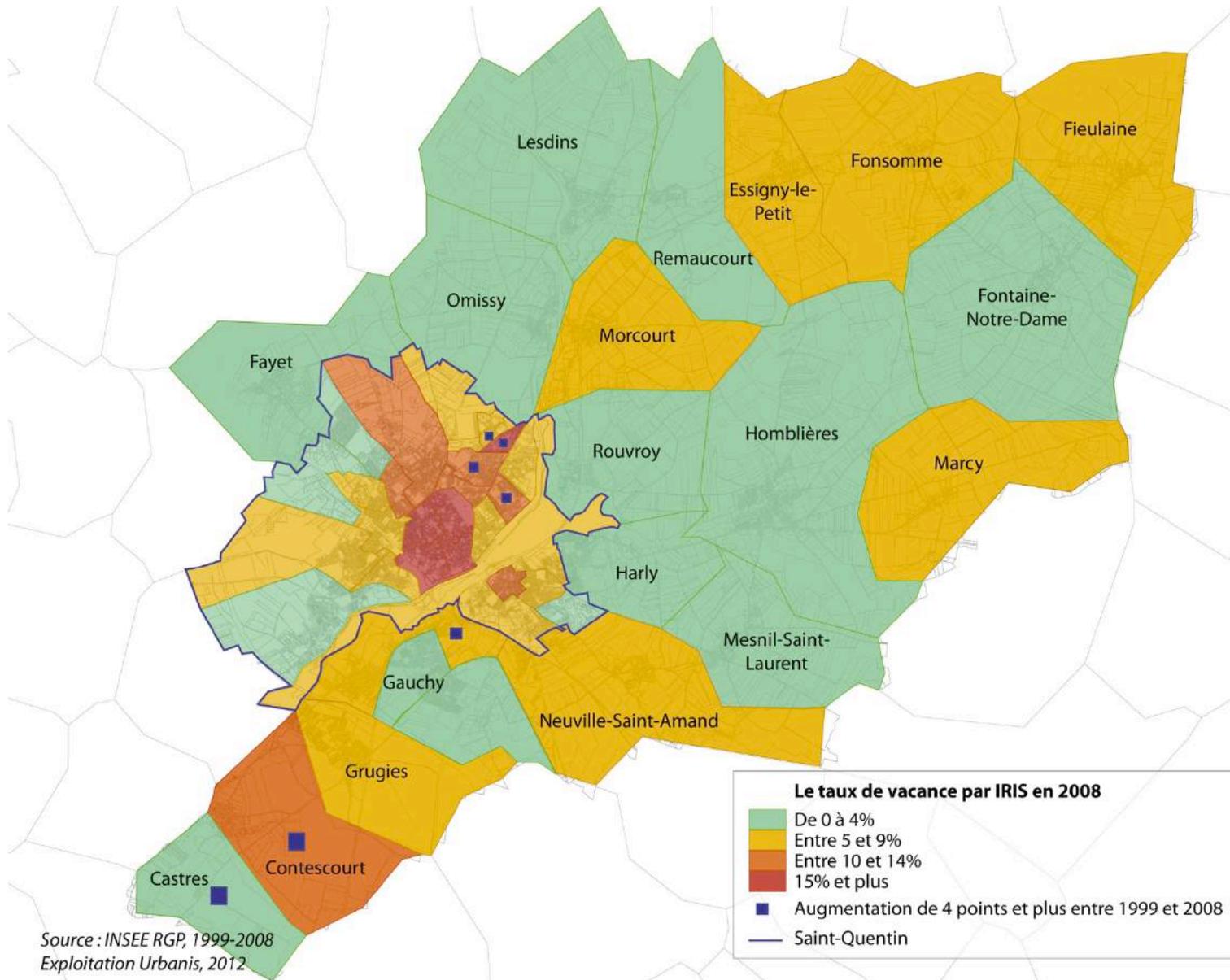
	Saint-Quentin			Reste CASQ			Total CASQ		
	Ensemble	Maisons	Appartements	Ensemble	Maisons	Appartements	Ensemble	Maisons	Appartements
Avant 1949	13%	10%	22%	7%	7%	16%	12%	9%	22%
1949-1974	7%	6%	7%	4%	4%	4%	6%	6%	7%
1975-1981	5%	4%	6%	2%	2%	2%	4%	3%	6%
1982-1989	9%	4%	12%	3%	1%	7%	6%	2%	11%
1990-1998	5%	8%	4%	3%	1%	6%	4%	5%	4%
1999-2005	10%	10%	9%	2%	3%	0%	7%	7%	8%
Ensemble	10%	8%	12%	4%	4%	4%	9%	7%	11%

La part des logements vacants dans l'ensemble du parc : par taille des logements

	Saint-Quentin			Reste CASQ			Total CASQ		
	Ensemble	Maisons	Appartements	Ensemble	Maisons	Appartements	Ensemble	Maisons	Appartements
1p	20%	38%	19%	44%	22%	71%	21%	37%	20%
2p	24%	39%	20%	7%	13%	3%	23%	36%	19%
3p	12%	16%	10%	6%	7%	5%	11%	14%	9%
4p	5%	4%	7%	7%	8%	2%	6%	5%	7%
5p	2%	2%	2%	1%	1%	0%	1%	1%	2%
6 et plus	6%	6%	0%	2%	2%	0%	5%	5%	0%
Ensemble	10%	8%	12%	4%	4%	5%	9%	7%	11%

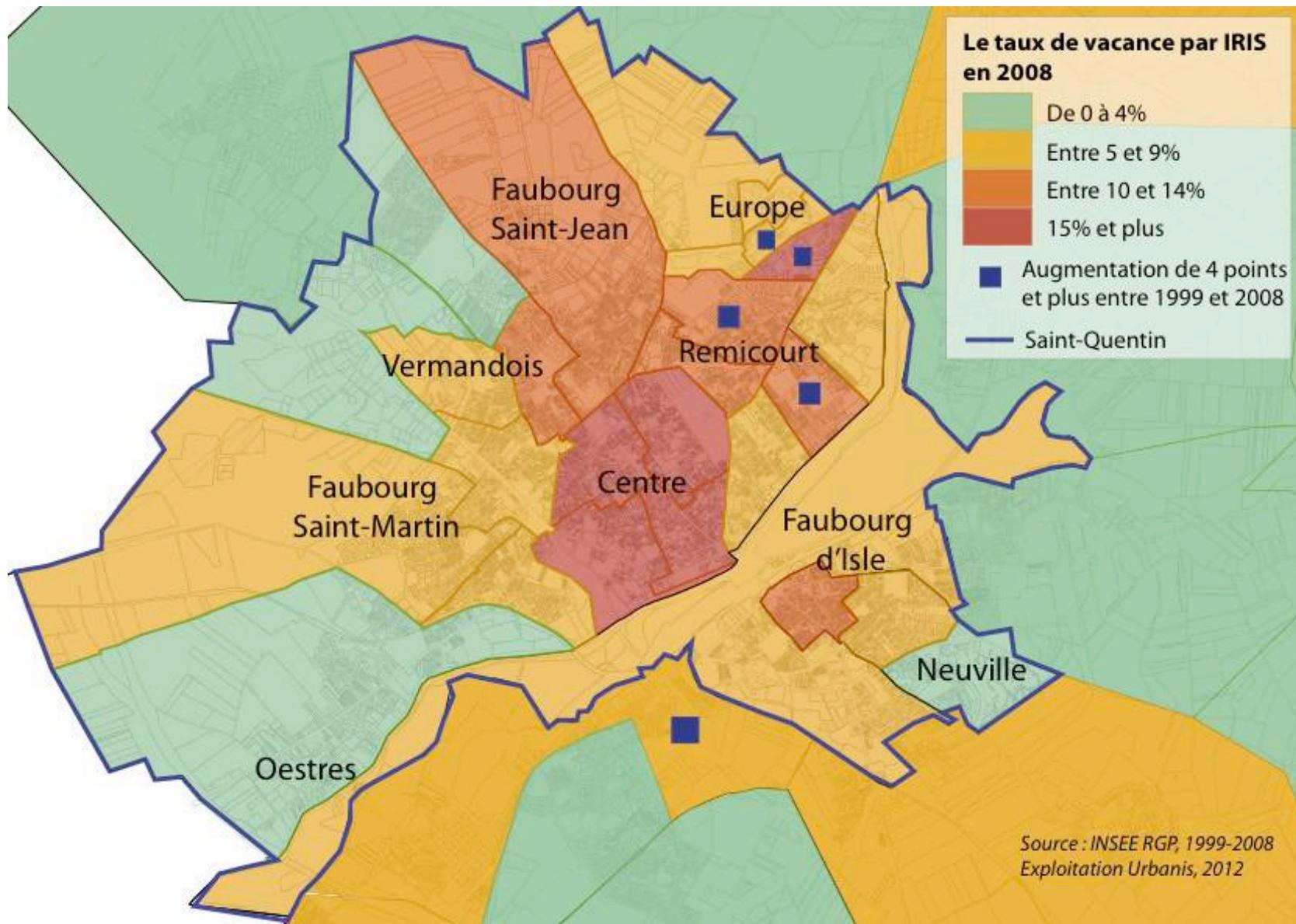
Source : INSEE RGP, 2008

La part de logements vacants sur le territoire en 2008



Les données à l'échelle des communes hors Saint-Quentin et Gauchy sont à prendre avec précaution étant donné le faible échantillon concerné.

Source : INSEE RGP, 1999-2008
Exploitation Urbanis, 2012



La part de logements vacants à Saint-Quentin en 2008

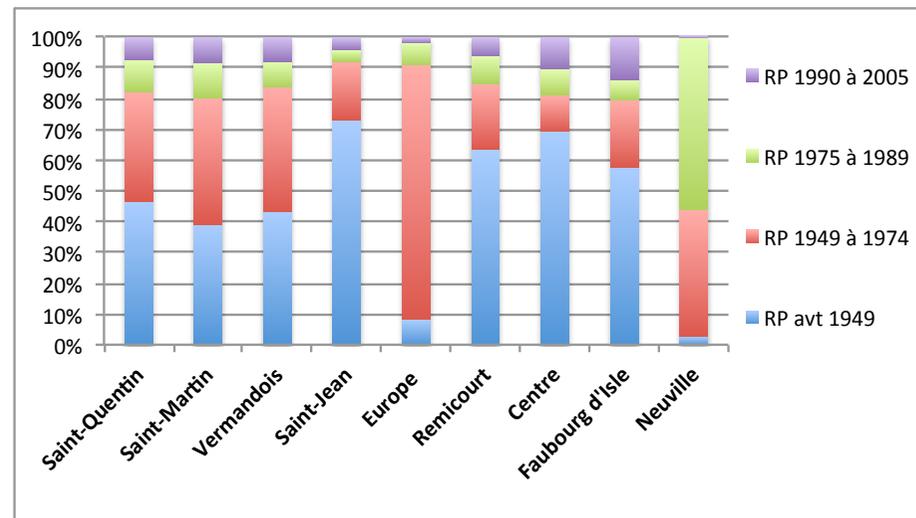
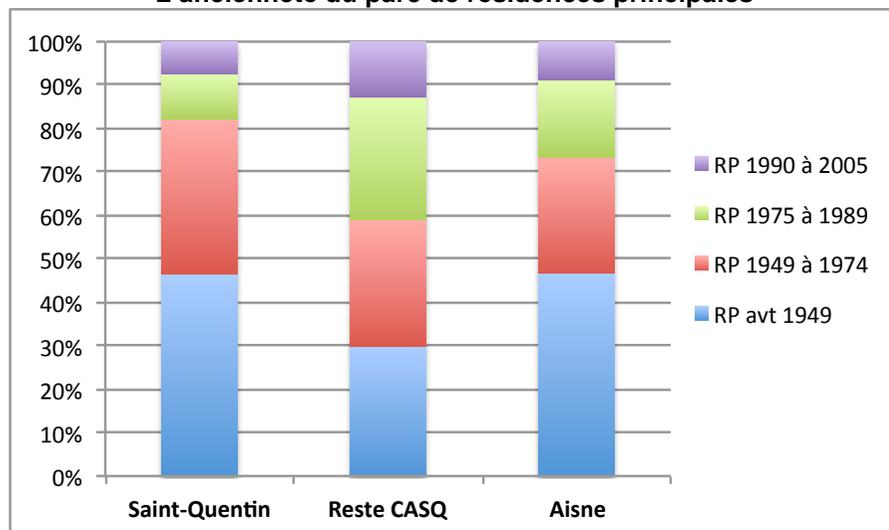
Le **centre-ville** concentre le parc vacant : le parc ancien et les petits logements, surreprésentés, sont en effet les plus touchés par la vacance (phénomène d'obsolescence ?). Les **quartiers de faubourgs**, dans leurs secteurs les plus denses, sont également particulièrement concernés. Ils présentent également des signes d'inconfort élevés. Enfin, le **quartier Europe** connaît une vacance liée au PRU, qui explique les fortes augmentations observées entre 1999 et 2008.

▪ **Une ancienneté du parc fonction du développement urbain des territoires**

En termes d'ancienneté du parc, Saint-Quentin et les autres communes du territoire ont un profil bien distinct.

En dehors de Saint-Quentin, les périodes de construction sont équilibrées et reflètent le développement urbain progressif des communes : un noyau ancien construit avant 1949, un étalement progressif depuis.

L'ancienneté du parc de résidences principales



Source : INSEE RGP, 2008

A Saint-Quentin, la moitié du parc de résidences principales était construit avant 1949 en 1999. En 2008, il reste prépondérant (46%) et le parc d'avant 1975 représente 80% des résidences principales.

Par quartier, le parc ancien est largement majoritaire dans le centre-ville, à Remicourt et dans les quartiers de faubourgs Saint-Jean et Faubourg d'Isle. Saint-Martin Oestres et Vermandois (quartiers nord-ouest) présentent un profil plus mixte. Ils rassemblent des quartiers faubouriens denses et des quartiers d'habitat individuel, plus dispersés et plus récents à mesure qu'on s'éloigne du centre. Le Vermandois comprend également la Cité de Vermand, quartier d'habitat social.

Les quartiers Europe et Neuville, dominés par les grands ensembles d'habitat social, ont été respectivement construits entre 1963 et 1974, et entre 1973 et 1980. Ils ont connu peu de nouvelles constructions avant les projets de rénovation urbaine.

- **Un parc dominé par les maisons individuelles et les grands logements, mais une différenciation des territoires**

Le parc de logements communautaire est dominé par les maisons individuelles, en particulier en dehors de Saint-Quentin (87%, contre 56%).

Le centre-ville de Saint-Quentin et les quartiers d'habitat social sont au contraire dominés par l'habitat collectif.

Entre 1999 et 2008, le parc individuel a augmenté partout sauf dans le faubourg Saint-Jean. La construction neuve s'est en effet portée en priorité sur ce type d'habitat.

Les résidences principales individuelles entre 1999 et 2008

	Individuel en 2008	Individuel en 1999	Evolution parc individuel 1999-2008
Aisne	77%	67%	12 315
CASQ	62%	57%	858
CASQ hors Saint-Quentin	87%	88%	308
Saint-Quentin	56%	51%	551
<i>Saint-Martin Oestres</i>	73%	69%	118
<i>Vermandois (quartiers nord-ouest)</i>	69%	66%	99
<i>Saint-Jean</i>	81%	76%	-38
<i>Europe</i>	14%	12%	37
<i>Remicourt</i>	68%	61%	105
<i>Centre</i>	37%	32%	100
<i>Faubourg d'Isle</i>	73%	65%	103
<i>Neuville</i>	48%	45%	28

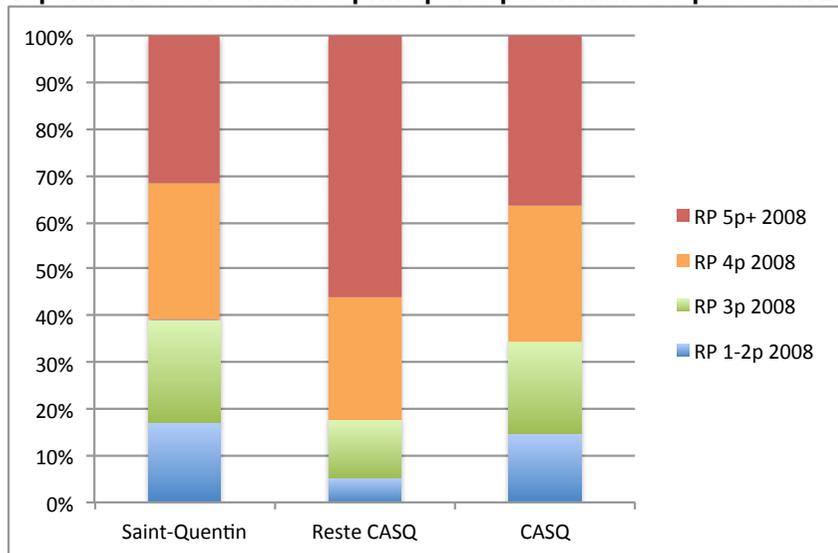
Source : INSEE RGP, 1999-2008

A cet habitat individuel correspond un parc de grands logements. Les studios et 2 pièces sont particulièrement rares en périphérie (moins de 20% du parc de résidences principales).

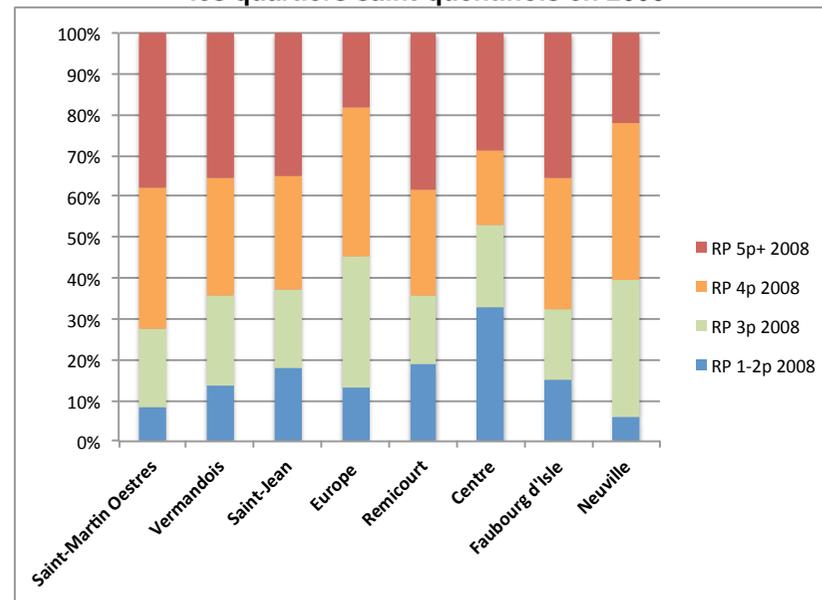
A Saint-Quentin, ils ont légèrement augmenté entre 1999 et 2008, et se concentrent en centre-ville et dans les quartiers d'habitat social.

De manière générale, les résidences principales de 4 pièces diminuent partout, au profit des très grands logements, de 5 pièces et plus.

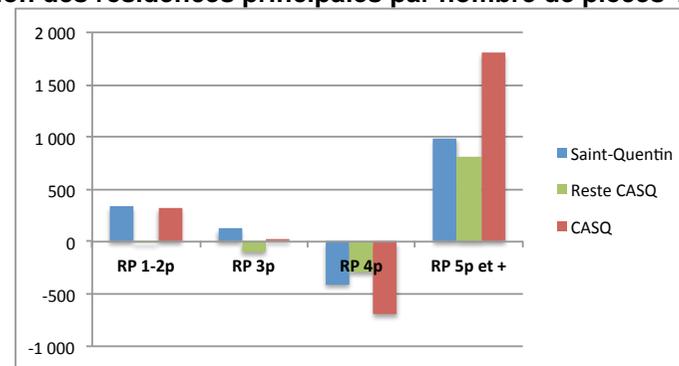
La répartition des résidences principales par nombre de pièces en 2008



La répartition des résidences principales par nombre de pièces dans les quartiers saint-quentinois en 2008



Evolution des résidences principales par nombre de pièces 1999-2008



Source : INSEE RGP, 1999-2008

- **Sous-occupation et suroccupation du parc : un décalage partiel entre structure du parc et occupation des logements**

La proportion de résidences principales suroccupées en 2007

	Propriétaire occupant	Locataire privé	Locataire HLM	Autre
Aisne	1%	6%	4%	3%
CASQ	1%	8%	4%	4%
Saint-Quentin	1%	8%	5%	4%
<i>Centre-ville</i>	2%	9%	1%	6%
<i>Remicourt</i>	1%	5%	2%	3%
<i>Europe</i>	1%	0%	6%	0%
<i>Faubourg d'Isle</i>	1%	14%	4%	0%
<i>Neuville</i>	0%	0%	2%	8%
<i>Oestres</i>	1%	0%	0%	0%
<i>Saint Martin</i>	1%	4%	4%	7%
<i>Saint Jean</i>	2%	9%	10%	0%
<i>Cité de Vermand</i>	2%	5%	11%	0%

Source : FILOCOM, 2007

La prédominance des grands logements sur le territoire apparaît en décalage avec la tendance à la diminution de la taille des ménages. Certains logements sont vraisemblablement sous-occupés, du fait notamment du départ des enfants. L'augmentation des grands logements reflète également l'amélioration des normes de confort.

Par ailleurs, les caractéristiques du parc par type de territoires et de quartiers correspondent à des évolutions démographiques largement différentes. En dehors de Saint-Quentin, la taille moyenne des ménages reste élevée et les nouveaux arrivants sont composés en majorité de familles avec enfants (60% des ménages arrivants, dont 71% se sont installés dans le parc individuel entre 2002 et 2007).

A l'inverse, les quartiers saint-quentinois dominés par les petits logements comportent beaucoup de petits ménages (centre-ville et Remicourt notamment).

Un décalage entre taille du parc et occupation des logements s'observe néanmoins à travers la suroccupation. Elle touche particulièrement le parc locatif privé : 8% des résidences principales présentent une suroccupation lourde ou légère⁴ en 2007, un taux relativement élevé.

A l'échelle des quartiers, le Faubourg d'Isle présente une suroccupation plus forte (14% dans le parc locatif privé). Il comporte moins de petits logements que le centre-ville et le Faubourg Saint-Jean, également concernés, mais accueille plus de familles avec enfants et présente une taille moyenne des ménages plus élevée que la moyenne communale (2,25 en 2008, INSEE RGP).

Enfin, le parc locatif HLM n'est pas épargné par la suroccupation. Malgré des conditions d'entrée dans les logements plus strictes que dans le parc privé, elle atteint 10% à Saint-Jean et dans la cité du Vermandois. Il s'agit alors de ménages qui se sont agrandis sur place, et qui n'ont pas déménagé, pour raisons financières ou dans l'attente d'un autre logement adapté à leurs besoins.

⁴ La suroccupation lourde correspond à une surface habitable inférieure à 9m² par personne. La suroccupation légère correspond à une surface de moins de 16m² pour la première personne du ménage, moins de 11m² pour les suivantes.

- Des signes d'inconfort concentrés dans le parc ancien, locatif privé et de petite taille, correspondant aux quartiers de faubourgs et au centre-ville

Afin d'évaluer les situations d'inconfort dans les logements, on dispose de données sur les résidences principales sans baignoire ni douche ou hors pièce réservée, et sur le parc privé potentiellement indigne (PPPI, FILOCOM, 2007).

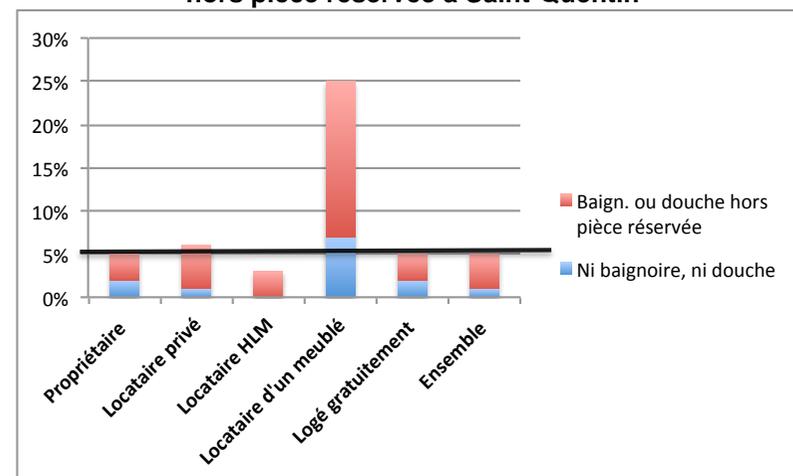
Les données sur le parc privé potentiellement indigne sont à prendre avec précaution : il s'agit bien d'un potentiel, d'un outil de repérage, estimé à partir de l'état du bâti et de l'occupation du parc⁵.

Par statut d'occupation, les locataires de meublés et les personnes logées gratuitement, qui connaissent des situations souvent précaires, occupent le plus souvent des logements sans baignoire ni douche, ou hors pièce réservée. Dans ce dernier cas, il peut s'agir de chambres avec toilettes et salle de bain sur le pallier ou dans la cour.

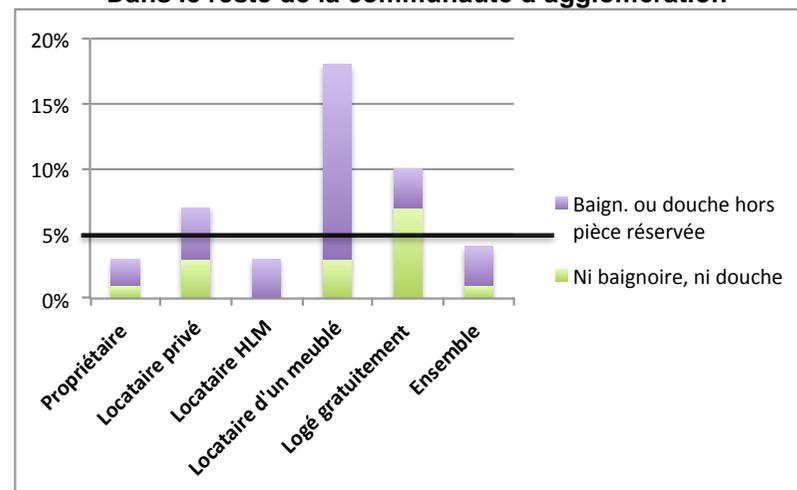
En dehors de ces situations, minoritaires, le parc locatif privé, et dans une moindre mesure les propriétaires occupants sont particulièrement concernés par cette problématique.

⁵ Plus précisément, les logements considérés comme potentiellement indignes appartiennent aux catégories cadastrales 6 à 8, et sont occupés par des ménages à bas revenus (inférieurs à 50% au seuil de pauvreté). Les premières données ne sont pas forcément mises à jour, d'où l'importance d'une vérification de terrain.

La proportion de résidences principales sans baignoire ni douche et hors pièce réservée à Saint-Quentin

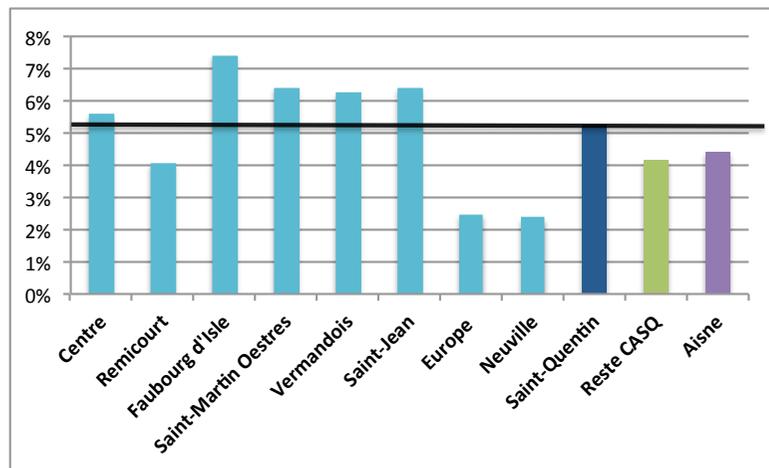


Dans le reste de la communauté d'agglomération



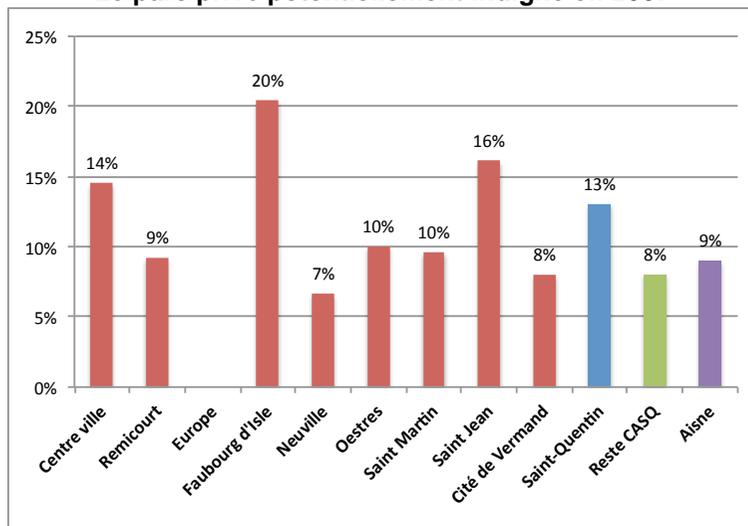
Source : INSEE, résidences principales en 2008

La proportion de résidences principales sans baignoire ni douche et hors pièce réservée



Source : INSEE, résidences principales en 2008

Le parc privé potentiellement indigne en 2007



Source : FILOCOM, 2007

A Saint-Quentin, les quartiers de faubourgs et le centre-ville présentent les signes d'inconfort les plus élevés.

Leur part de résidences principales sans baignoire ni douche est située entre 6 et 7% en 2008 et leur taux de PPPI varie entre 10% à Saint-Martin et Oestres, et 20% au Faubourg d'Isle.

Ces quartiers comportent également les plus fortes proportions d'habitat ancien, de logements de petite taille, et présentent une occupation en partie « sociale » de leur parc (quartiers de faubourgs notamment).

Au contraire, le quartier Remicourt présente des signes d'inconfort peu élevés (9% de PPPI en 2007, 4% de résidences principales sans baignoire ni douche ou hors pièce réservée en 2008), et ce malgré un parc majoritairement construit avant 1949. Le quartier accueille en effet des populations souvent plus aisées.

Des situations d'inconfort plus diffuses en dehors de Saint-Quentin

En dehors de Saint-Quentin, les résidences principales sans baignoire ni douche et le taux de PPPI présentent des niveaux souvent inférieurs à la ville centre (FILOCOM, 2007).

Néanmoins, ces moyennes cachent des situations d'inconfort diffuses, partiellement connues des élus locaux. D'après les entretiens réalisés par le service Habitat, il s'agit en particulier :

- de logements dont les propriétaires réalisent les travaux progressivement, en fonction de leur capacité financière,
- de logements vacants dont les propriétaires n'ont pas les moyens de réaliser les travaux, et/ou qui connaissent des problèmes de succession,
- de propriétaires occupants souvent âgés, installés depuis longtemps, qui n'ont ni les moyens financiers, ni la capacité à se projeter vers des programmes de travaux lourds.

Ces deux dernières situations peuvent se débloquer après un rachat, un déménagement ou un décès.

Outre ces situations diffuses, le « Vieux Gauchy » (cité Rhône Poulenc) comporte des logements en manque de confort, signalés par les locataires.

La ville réfléchit à une intervention à l'échelle du quartier. Une étude pré-opérationnelle serait alors nécessaire.

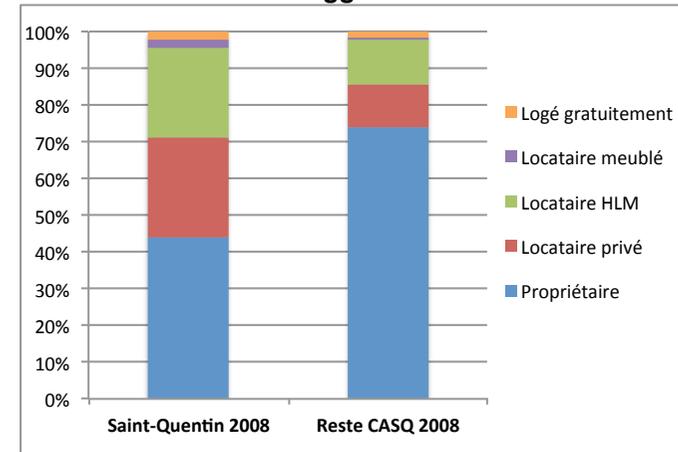
De manière générale, réhabiliter ces biens et « combler les dents creuses » de ces communes permettraient de minorer l'étalement urbain et le grignotage des terres agricoles face à la demande de maisons individuelles.

A travers les caractéristiques du parc de logements, des profils de territoires et de quartiers se dégagent déjà en partie. Une analyse de l'occupation permet de compléter ces premières conclusions.

STATUTS D'OCCUPATION ET CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES : UNE SPÉCIALISATION DES TERRITOIRES

- **Les statuts d'occupation : une spécialisation des territoires et des quartiers qui a tendance à s'accroître**

Les statuts d'occupation à Saint-Quentin et dans le reste de la communauté d'agglomération en 2008

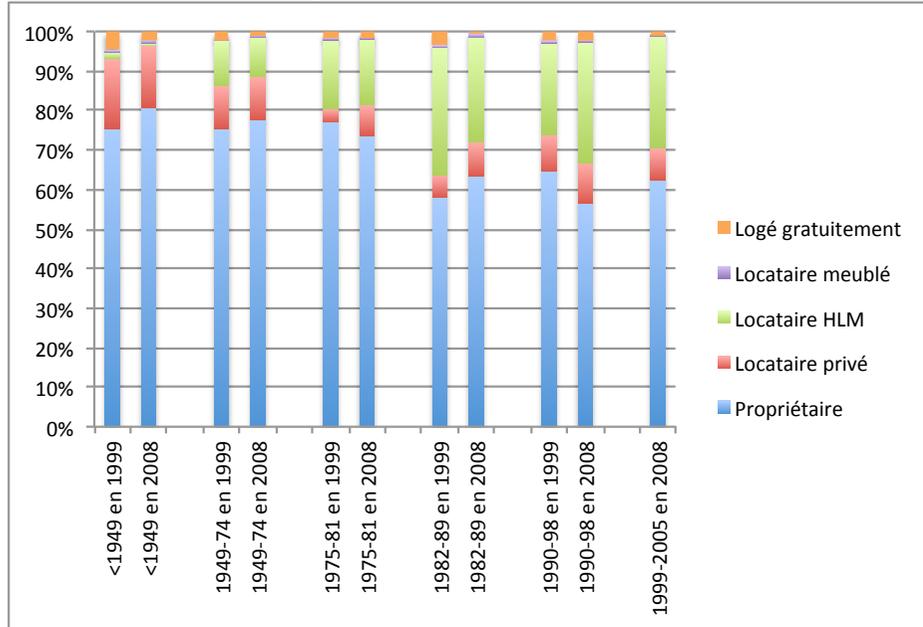


Source : INSEE, 1999-2008, parc de résidences principales

Dans les communes périurbaines et rurales : un parc dominé par la propriété occupante

Le parc de résidences principales des communes périurbaines et rurales du territoire est largement dominé par la propriété occupante (73% en 2008). D'une part, les propriétaires terriens y sont historiquement nombreux. D'autre part, les populations qui s'y installent sont attirées en particulier par les possibilités d'accès à la propriété. On dénombre néanmoins 25% de locataires, également répartis entre parc social et locatif privé.

En dehors de Saint-Quentin : les statuts d'occupation en fonction de l'ancienneté du parc et leur évolution entre 1999 et 2008



Source : INSEE, résidences principales, 1999-2008

La part de propriétaires occupants s'est maintenue à 73% entre 1999 et 2008, et le parc de résidences principales en propriété occupante s'est légèrement accru (+256 résidences principales en propriété occupante sur la période intercensitaire).

D'après les entretiens réalisés auprès des communes et l'analyse du marché immobilier, le marché de l'accession domine en effet sur ce territoire, même si les efforts de construction en locatif social permettent à certains ménages en début de parcours résidentiel de s'y installer.

Ainsi, le parc locatif HLM, qui apparaît timidement avant 1974, s'est renforcé depuis, pour atteindre 26% du parc de résidences principales construit entre 1982 et 1989, 31% pour la période 1990-1998 et 28% pour les constructions de 1999 à 2005 (INSE RGP, 1999-2008).

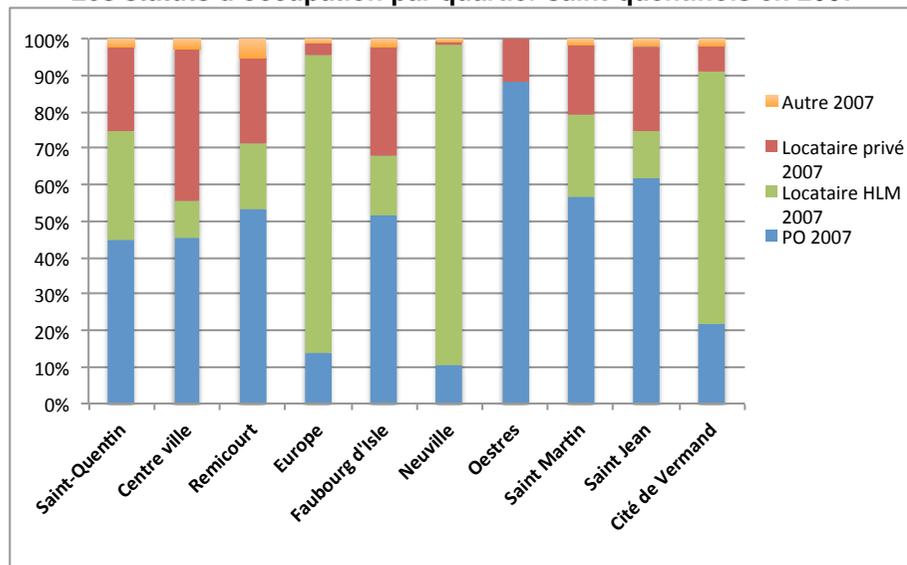
A Saint-Quentin : une spécialisation par quartier...

A l'inverse du reste du territoire communautaire, Saint-Quentin comporte relativement peu de propriétaires occupants (44% en 2007). C'est moins que les moyennes départementale (62%) et nationale (58%). Locataires HLM et locataires privés représentent respectivement 25% et 27% des occupants en 2008.

Les situations sont fortement contrastées par quartier :

- le *centre-ville* est dominé par la propriété occupante et le locatif privé,
- *Remicourt* a un profil proche du centre-ville, mais comporte plus de propriétaires occupants et de locataires HLM, et moins de locataires privés,
- les quartiers *Europe, Neuville et la cité de Vermand* sont largement dominés par les grands ensembles HLM,
- les *quartiers dominés par les anciens faubourgs ouvriers* comportent entre 50% de propriétaires occupants à Faubourg d'Isle et 60% à Saint-Jean. Faubourg d'Isle comporte plus de logements en locatif privé,
- *Oestres*, quartier d'habitat plus récent, largement individuel, est dominé par la propriété occupante.

Les statuts d'occupation par quartier saint-quentinois en 2007



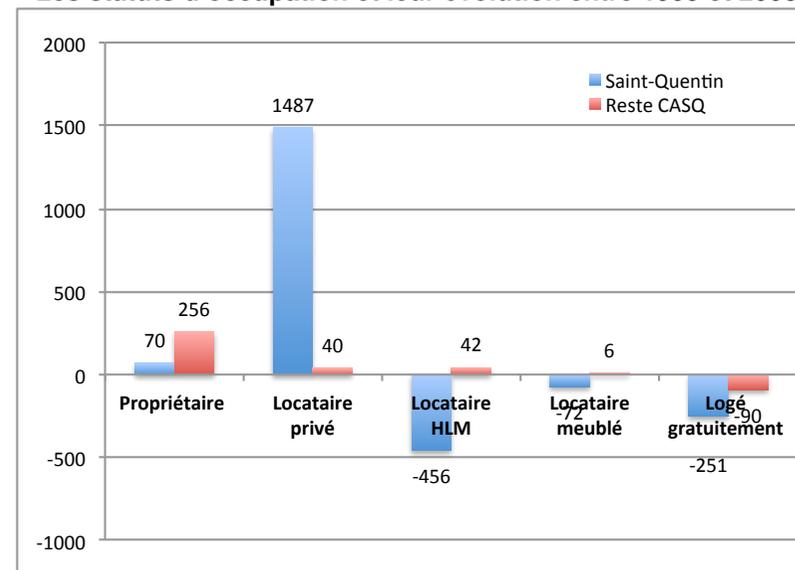
Source : FILOCOM, statuts d'occupation de la population des résidences principales en 2007

...et des évolutions favorables au parc locatif privé

En termes d'évolution, les locataires HLM étaient légèrement plus nombreux que les locataires privés en 1999. La situation s'est inversée depuis. Les premiers ont diminué sous les effets conjugués du PRU, du vieillissement accéléré de la population dans le parc social, et du faible renouvellement de la population. Au contraire, depuis 1999, plus de 1400 résidences principales supplémentaires sont occupées par des locataires privés.

Les locataires de meublés et les personnes logées à titre gratuit ont tendance à baisser. Ces logements peuvent passer en locatif privé, voire en propriété occupante, mais aussi rester vacants.

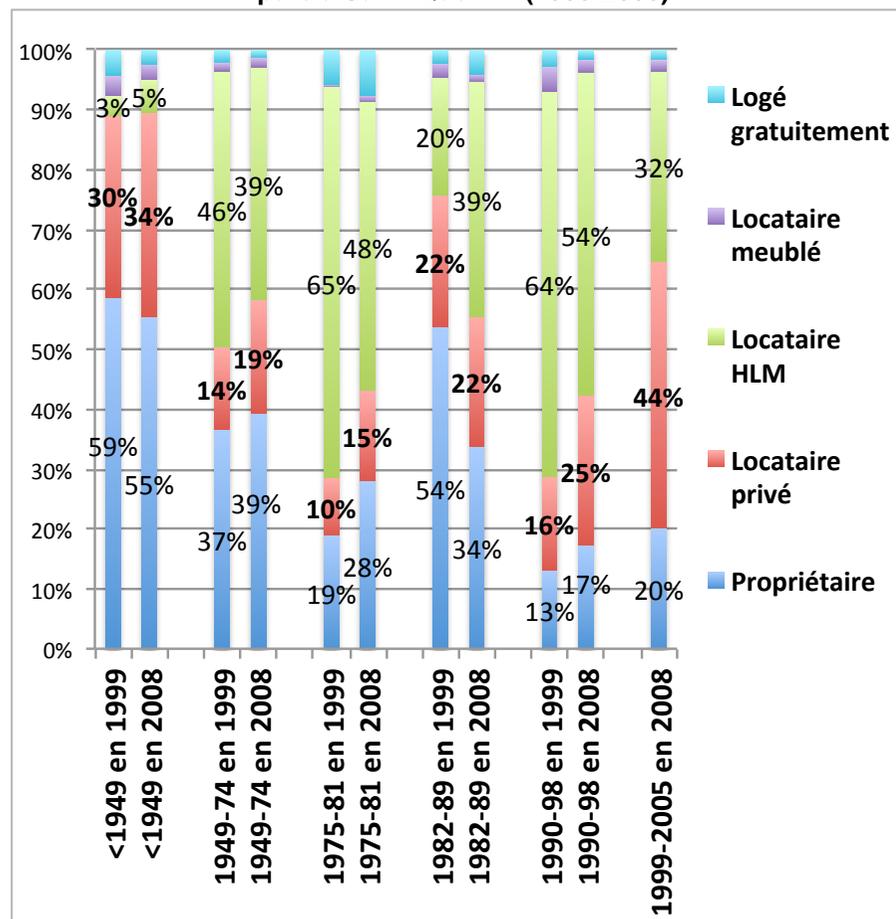
Les statuts d'occupation et leur évolution entre 1999 et 2008



Source : INSEE, 1999-2008, parc de résidences principales

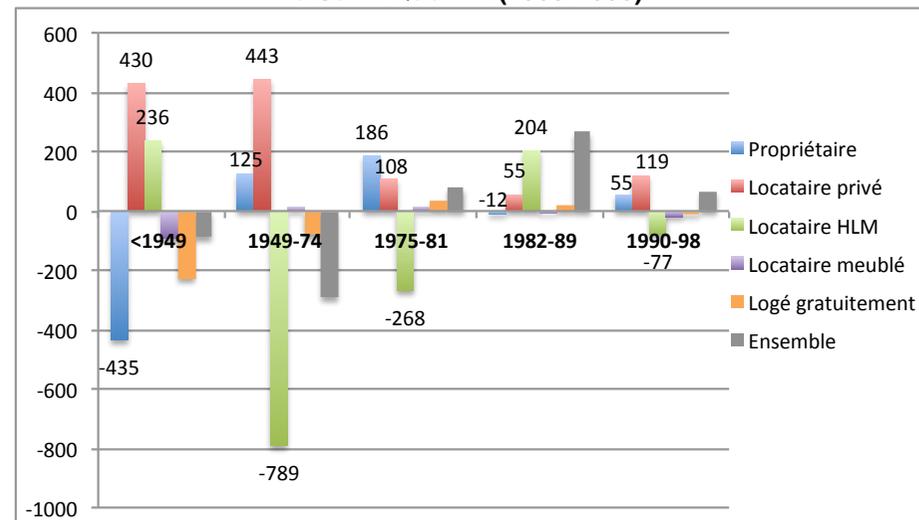
Le croisement entre statut d'occupation et ancienneté de construction du parc entre 1999 et 2008 permet d'évaluer les changements de statuts d'occupation, en éliminant l'impact de la construction neuve :

Évolution en % des statuts d'occupation en fonction de l'ancienneté du parc à Saint-Quentin (1999-2008)



Sources : INSEE, 1999-2008, parc de résidences principales

Évolution des statuts d'occupation en fonction de l'ancienneté du parc à Saint-Quentin (1999-2008)



Sources : INSEE, 1999-2008, parc de résidences principales

Entre 1999 et 2008, les locataires du parc privé ont augmenté partout, en particulier au sein du parc construit avant 1949, entre 1949 et 1974, et entre 1990 et 1998 (INSEE RGP, 1999-2008).

Ces tendances s'observent en particulier dans les quartiers de faubourgs, dans le centre-ville, et à Remicourt dans une moindre mesure. Il s'agit des secteurs qui comportaient déjà une bonne part de locataires privés, avec pour conséquence une spécialisation accrue des quartiers saint-quentinois.

Ce développement de l'offre locative privée s'explique par deux facteurs principaux :

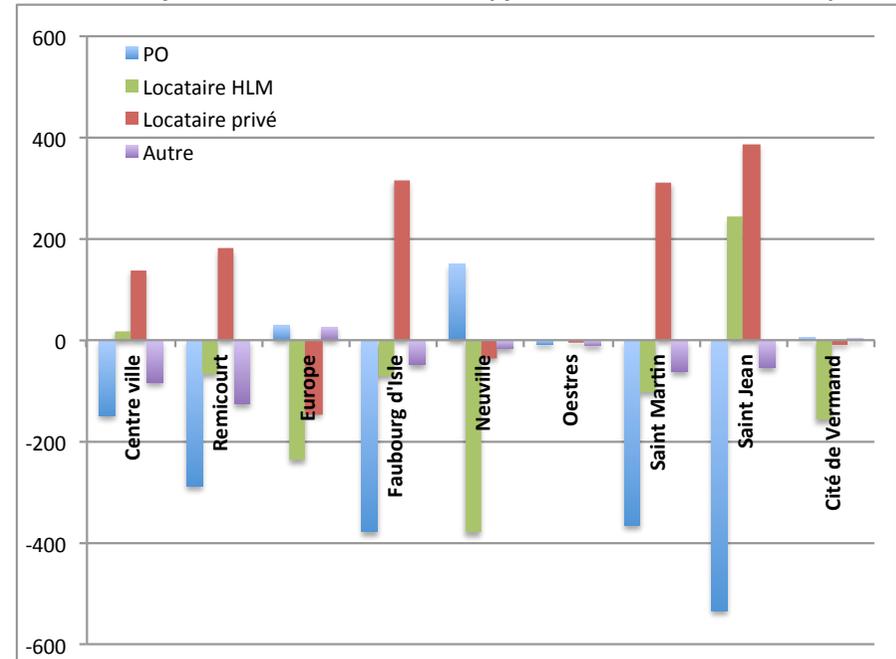
- l'investissement locatif sur la période récente (du fait de la construction neuve),
- les mutations au sein du parc existant, au détriment des autres statuts d'occupation.

De manière générale, les mutations du parc d'avant 1949 profitent au locatif privé (rachat par des investisseurs), ou en locatif HLM (acquisitions-améliorations), au détriment des propriétaires occupants. Ceux-ci augmentent uniquement au sein du parc construit entre 1949 et 1981, et en faible proportion.

Les logements construits depuis 1990 ont été principalement destinés aux locataires : plus de parc HLM jusqu'en 1998, plus de parc privé jusqu'en 2005. Sur la période 1999-2005, la construction privée a donc principalement été portée par l'investissement locatif (INSEE RGP, 1999-2008). Actuellement, les projets des promoteurs en centre-ville sont destinés à la fois à l'investissement locatif, et aux propriétaires occupants les plus aisés (cf. analyse du marché immobilier).

Si l'on prend en compte cette fois les effets de la diminution de la population, des migrations et de la construction neuve, les quartiers de faubourgs, le centre-ville et Remicourt dans une moindre mesure, connaissent une augmentation de leur parc locatif privé. Les propriétaires occupants ont tendance à diminuer, tout comme les locataires du parc HLM (FILOCOM, 1999-2007).

L'évolution de la population des résidences principales par statut d'occupation entre 1999 et 2007 (quartiers de Saint-Quentin)



Source : FILOCOM, 1999-2007

▪ **Un vieillissement de la population particulièrement marqué au sein du parc locatif HLM, et parmi les propriétaires occupants**

Le vieillissement de la population⁶, conjugué au départ de ménages jeunes, avec ou sans enfants, contribue à la fois à la diminution de la population et à la baisse de la taille des ménages entre 1999 et 2008 (INSEE RGP).

Le solde naturel, positif entre 1999 et 2008, ne compense ni le vieillissement de la population, ni le solde migratoire négatif, et le départ préférentiel des populations actives (cf analyse des évolutions démographiques à l'échelle du territoire).

Le profil plus jeune et plus familial de la périphérie de Saint-Quentin se retrouve par statut d'occupation. Le territoire reste plus âgé que la moyenne départementale, en dehors des locataires du parc privé et des autres statuts d'occupation, les personnes logées gratuitement essentiellement (FILOCOM, 1999-2007).

Comme habituellement, les propriétaires occupants sont les plus âgés : 60,9 ans en moyenne à Saint-Quentin, 59,9 dans l'ensemble du territoire. Mais les locataires du parc HLM sont également particulièrement âgés (plus de 50 ans en moyenne), et vieillissent plus rapidement que le reste des occupants : +2,4 ans entre 1999 et 2007 contre +1,8 ans pour les propriétaires occupants.

Les personnes de référence qui s'installent dans le parc social sont d'une dizaine d'années plus jeunes que les occupants installés depuis plus de 2 ans. Ils favorisent le rajeunissement du parc, mais y entrent néanmoins de plus en plus tard (FILOCOM, 1999-2007)

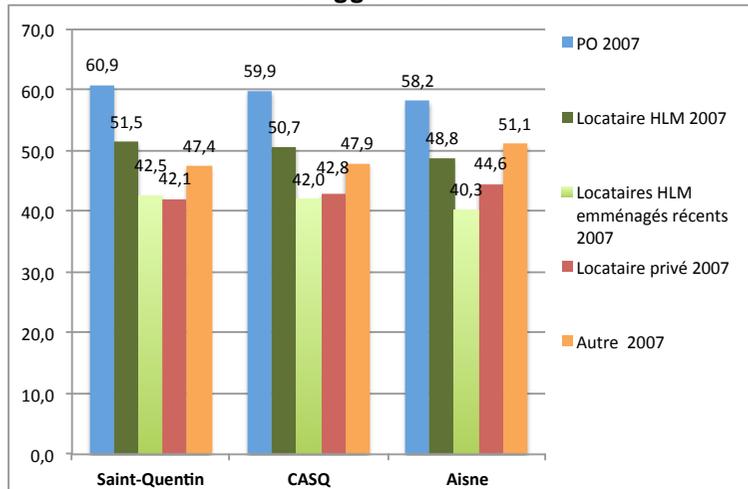
⁶ Rappel : les retraités représentent 27% de la population totale en 2008, contre 19% en 1999 (INSEE, RGP).

Enfin, les locataires du parc privé sont en moyenne plus jeunes que les propriétaires occupants et locataires HLM, et ce à toutes les échelles. Le taux de rotation, habituellement plus élevé dans ce type de parc, permet un renouvellement de la population et un maintien de ménages relativement jeunes.

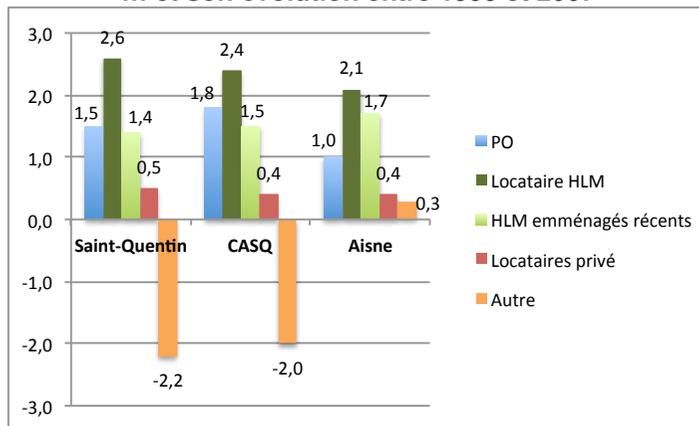
A l'échelle du territoire, le parc privé joue donc un rôle d'accueil de ménages plus jeunes qu'ailleurs, en début de parcours résidentiel. Néanmoins, on observe des nuances par quartier (FILOCOM, 1999-2007) :

- A Remicourt, Neuville et Oestres, l'âge moyen des locataires du parc privé augmente plus rapidement que dans les autres types de parc. Il s'agit de quartiers déjà plus âgés que la moyenne communale,
- Au contraire, dans les quartiers de faubourgs Isle, Saint-Martin et Saint-Jean, les locataires du parc privé ont tendance à rajeunir. Ce parc accueille en effet de manière préférentielle les ménages en début de parcours résidentiel (cf. analyse du marché immobilier).

L'âge moyen de la personne de référence dans la communauté d'agglomération en 2007...

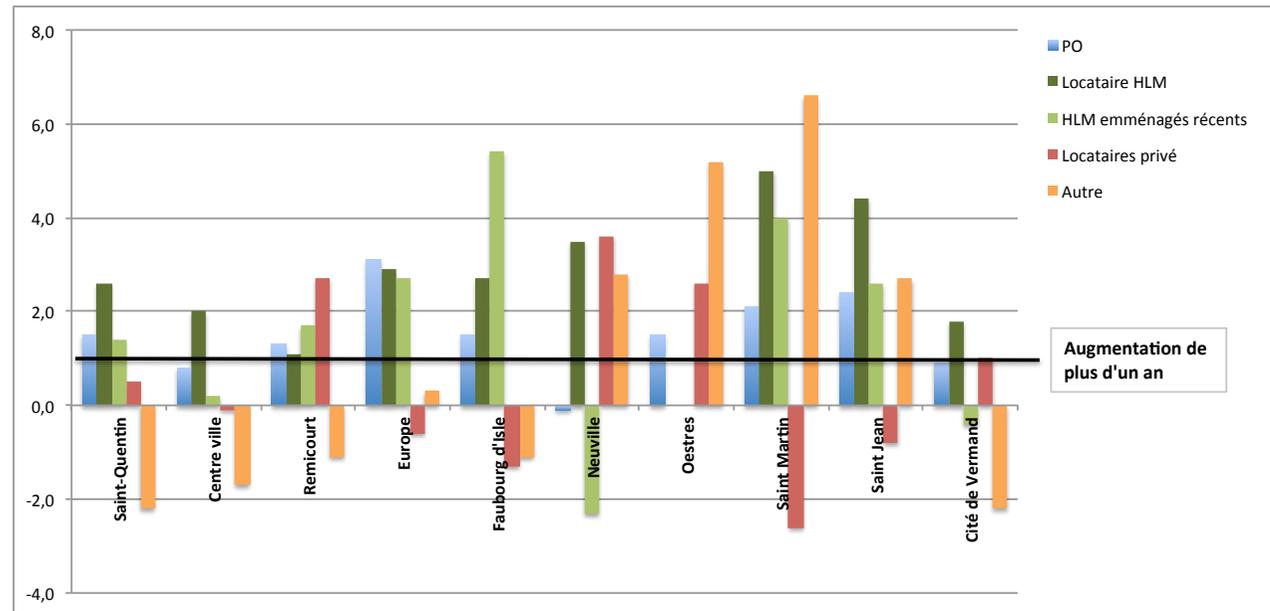


... et son évolution entre 1999 et 2007



Source : FILOCOM 1999-2007, résidences principales

Evolution de l'âge moyen de la personne de référence par quartier entre 1999 et 2007



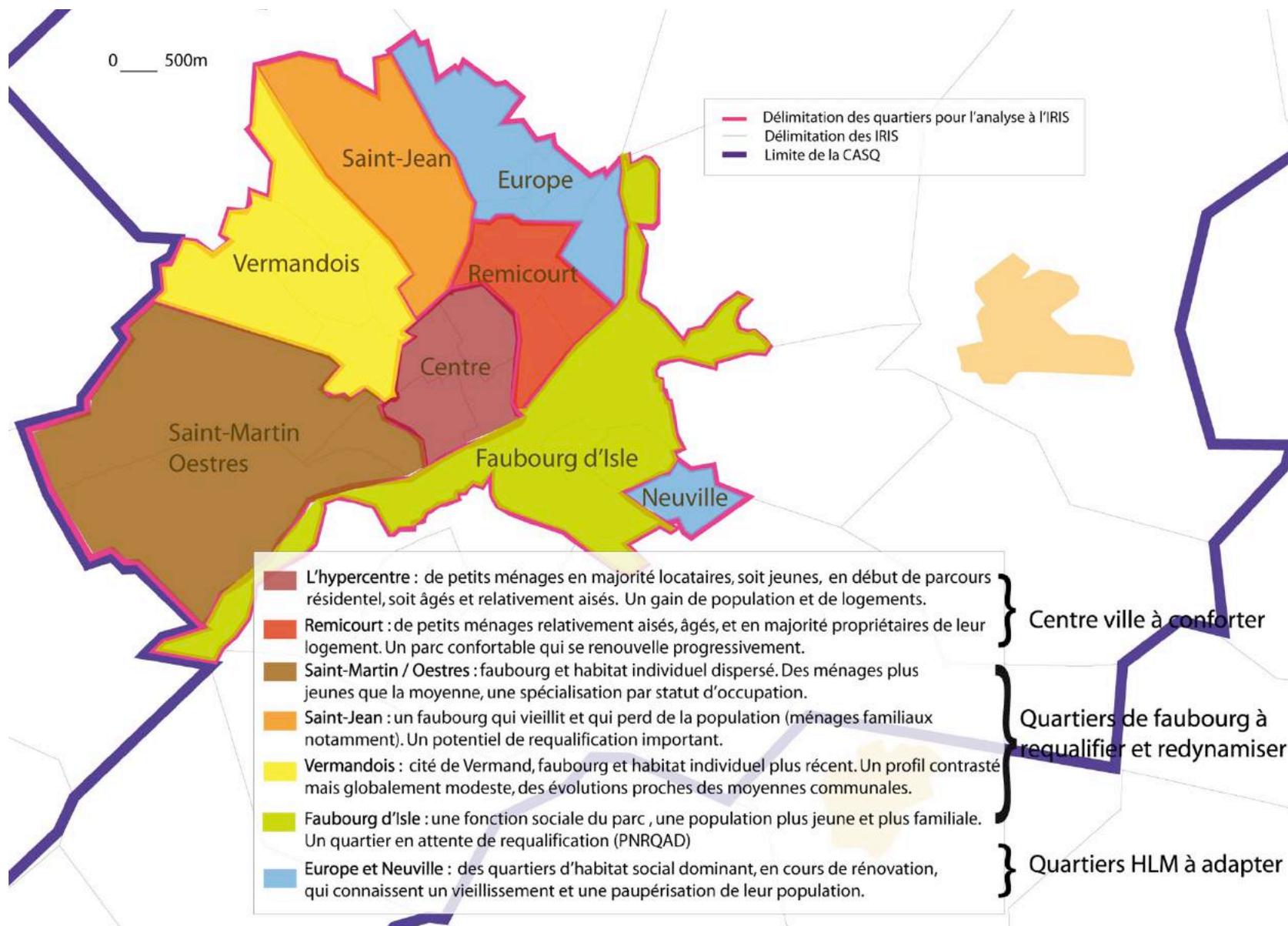
Source : FILOCOM 1999-2007, résidences principales

A travers l'analyse des caractéristiques du parc de logements et de son occupation, des profils se dégagent :

- entre Saint-Quentin et le reste du territoire d'abord,
- entre les quartiers de Saint-Quentin ensuite.

A ces profils correspondent des parcours résidentiels différenciés, qui sont à prendre en compte pour mieux appréhender les dynamiques du marché du logement.

Les profils des quartiers de Saint-Quentin (délimitation INSEE)



Source : INSEE IRIS, exploitation Urbanis

LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION

- **Un profil populaire (majorité d'ouvriers et d'employés), mais une augmentation des cadres et professions intermédiaires**

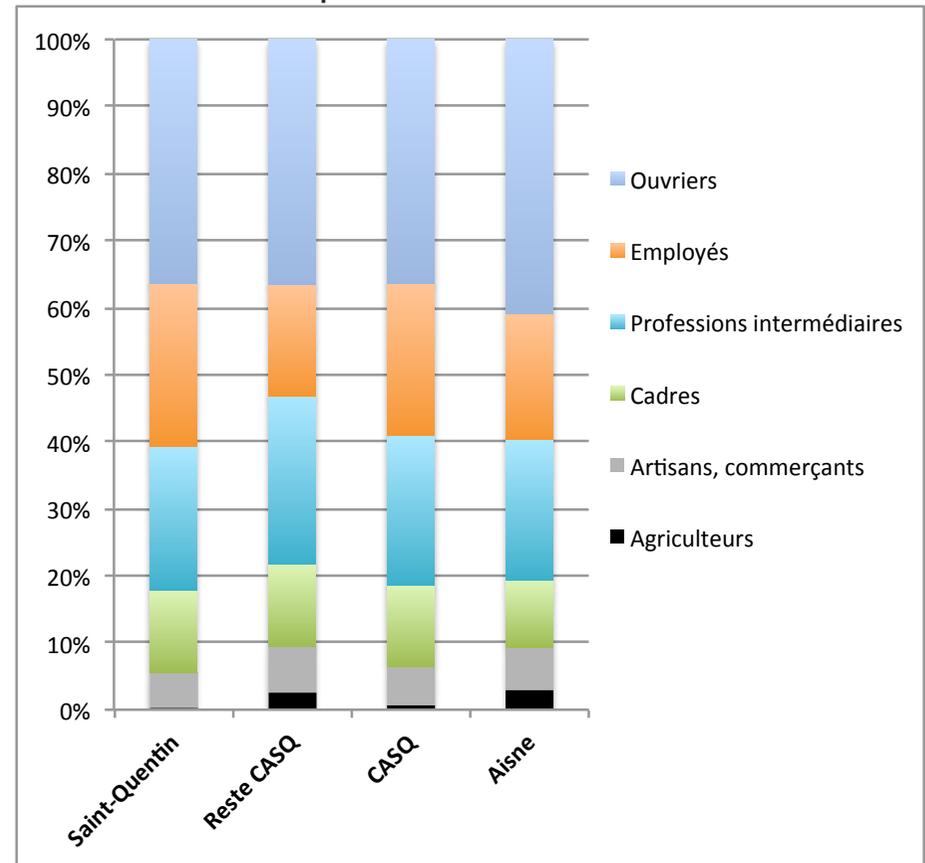
Le territoire présente un profil populaire : les ouvriers et employés représentaient 52% de la population active de 15 ans ou plus en 2008 (INSEE RGP).

Les professions intermédiaires représentent près de 15% de la population du territoire (13% dans l'Aisne).

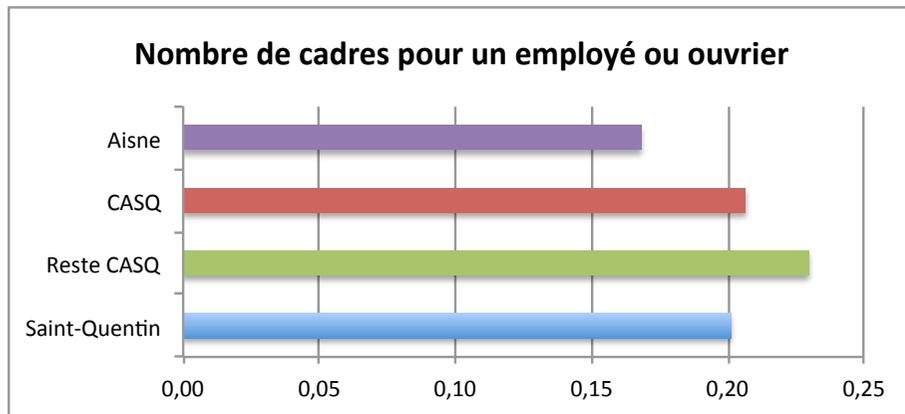
La proportion de cadres est moins élevée que la moyenne nationale (11%, contre 16%), mais plus élevée que la moyenne départementale (9%).

Les ouvriers se répartissent équitablement entre Saint-Quentin (31%) et le reste du territoire (34%), alors que les employés sont plus représentés dans la ville centre (21%, contre 15%).

La répartition de la population active par catégorie socio-professionnelle en 2008



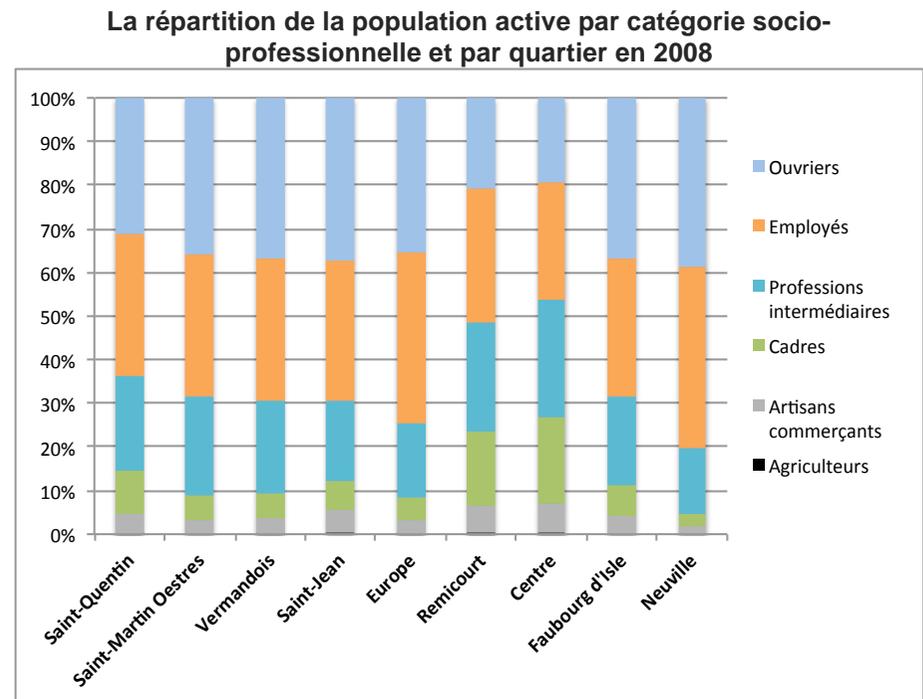
Source : INSEE RGP, personne de référence en 2008 (hors retraités et sans activité)



Source : INSEE RGP, 2008

A Saint-Quentin, les cadres et professions intermédiaires sont surreprésentés dans le centre-ville et à Remicourt. Ces quartiers, moins populaires, accueillent notamment de manière préférentielle les nouveaux arrivants du reste de la France, où ces professions sont surreprésentées.

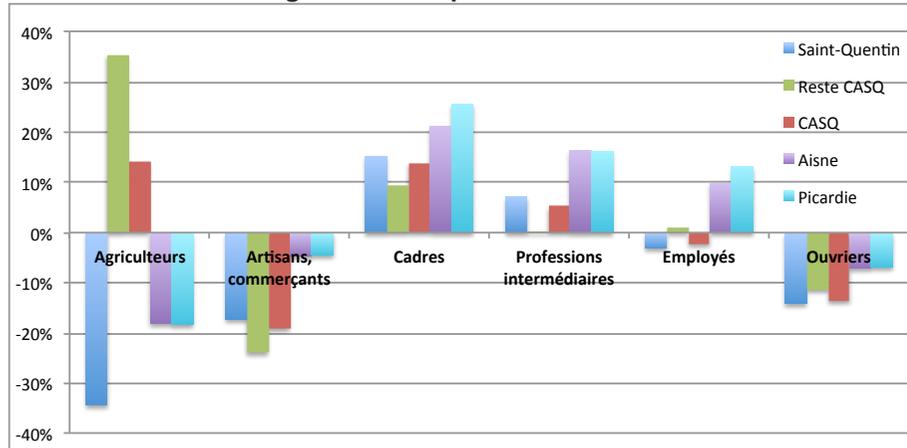
A l'inverse, les quartiers d'habitat social, puis les quartiers faubouriens, présentent les profils les plus populaires.



Source : INSEE RGP, population de 15 ans ou plus en 2008

Entre 1999 et 2008, le nombre de cadres et de professions intermédiaires a augmenté à Saint-Quentin (avec respectivement +315 et +341 actifs), et légèrement en périphérie (respectivement +59 et +7 actifs sur la période), contrairement aux ouvriers (-1 490 actifs sur l'ensemble du territoire), employés (-229 actifs), artisans et commerçants (-330 actifs). L'augmentation des cadres et professions intermédiaires s'observe également à l'échelle du département, et de manière accentuée. A l'inverse, la baisse des employés sur le territoire ne se retrouve pas à l'échelle du département, qui comporte pourtant le même profil populaire (INSEE RGP, 1999-2008).

L'évolution des catégories socio-professionnelles entre 1999 et 2008



Source : INSEE RGP, 1999-2008

- **A Saint-Quentin : un effondrement des premiers déciles de revenus par unité de consommation⁷ entre 2001 et 2008**

Pour mesurer les ressources disponibles on dispose des revenus fiscaux, soit la somme des revenus déclarés par les ménages, calculés avant abattement. Les données ne mesurent donc pas le revenu disponible réel⁸.

⁷ Les revenus ont été calculés par unité de consommation à l'échelle communale, mais par ménage à l'échelle infra-communale. En effet, les regroupements par quartier ne permettaient pas l'analyse par unité de consommation, qui permet de prendre en compte le nombre de personnes par ménage, ainsi que leur âge. La pondération est la suivante : 1 unité de consommation pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

⁸ Dans le détail, le revenu fiscal prend en compte, selon la définition de l'INSEE : les revenus salariaux et des professions non salariées, les pensions de retraites et alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), les revenus du patrimoine et les revenus sociaux imposables (indemnités de maladie et de chômage hors RSA).

Les revenus par unité de consommation et leur évolution à Saint-Quentin et dans l'Aisne

	2001		2008		% évolution Saint-Quentin	% évolution Aisne
	Saint-Quentin	Aisne	Saint-Quentin	Aisne		
Nb UC	37 558	339 004	38 475	358 724		
1er décile	3 287 €	5 564 €	2 677 €	5 754 €	-19%	3%
2ème décile	6 503 €	8 352 €	6 394 €	8 983 €	-2%	8%
3ème décile	9 148 €	10 628 €	9 144 €	11 608 €	0%	9%
4ème décile	11 632 €	12 719 €	11 764 €	13 840 €	1%	9%
Médiane	13 890 €	14 750 €	14 207 €	16 007 €	2%	9%
6ème décile	16 151 €	16 947 €	16 644 €	18 303 €	3%	8%
7ème décile	18 796 €	19 471 €	19 478 €	20 902 €	4%	7%
8ème décile	22 258 €	22 821 €	23 332 €	24 389 €	5%	7%
9ème décile	28 839 €	28 795 €	30 291 €	30 952 €	5%	7%
Rapport inter-décile	8,8	5,2	11,3	5,4		

Source : INSEE DGI revenus, 2001-2008

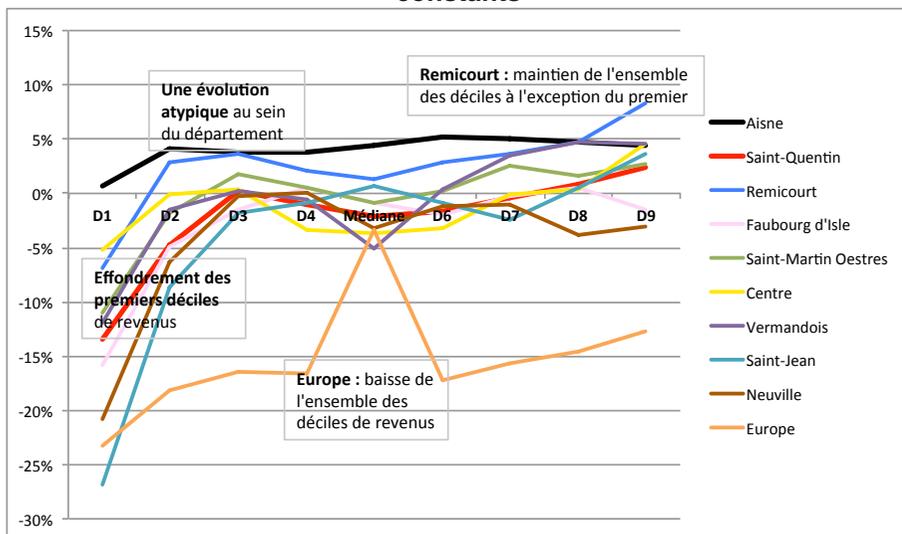
Néanmoins, entre 2001 et 2008, les revenus par unité de consommation, corrigés de l'inflation, ont légèrement augmenté à Saint-Quentin : ils sont passés de 13 890€ en 2001, à 14 207€ en 2008. 20 876€ en 2008, contre 20 434€ en 2001. L'augmentation est de l'ordre de +2%, contre +9% à l'échelle de l'Aisne.

Néanmoins, les évolutions sont contrastées selon les ménages : on observe un effondrement des revenus par unité de consommation des plus modestes entre 2001 et 2008 (-19% pour le premier décile, -2% pour le deuxième décile), alors que les revenus des ménages les plus aisés, par unité de consommation, ont eu tendance à augmenter (entre +4% et +5% pour les 30% les plus riches).

Cette évolution est atypique au sein de département, où les revenus ont partout augmenté partout, quoique de manière atténuée pour les premiers déciles (INSEE DGI, revenus par unité de consommation, 2001-2008).

■ Une spécialisation des quartiers saint-quentinois

L'évolution des revenus par ménage entre 2001 et 2008 à euros constants



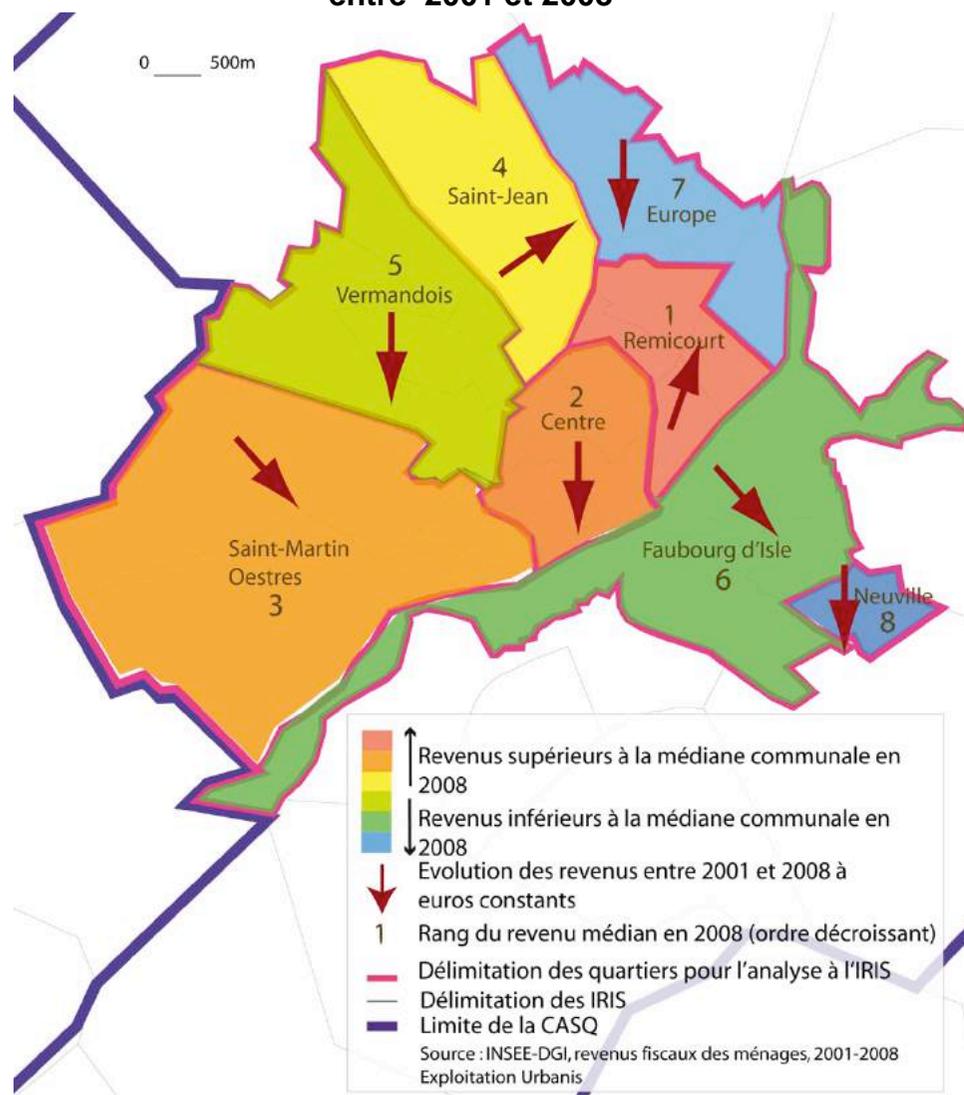
Source : INSEE-DGI, 2001-2008, quartiers de Saint-Quentin, par déciles de revenus

A l'échelle des quartiers, une augmentation des revenus par ménage s'observe à Remicourt, à l'exception du premier décile. A l'inverse, le quartier Europe présente une baisse de l'ensemble des déciles de revenus⁹. Les écarts inter-quartiers et leur spécialisation d'accueil auraient donc tendance à s'accroître.

La carte présentée ci-contre permet de classer les quartiers de Saint-Quentin selon les revenus des ménages et leur évolution. Le centre-ville et Remicourt apparaissent là encore comme les plus aisés, viennent ensuite les quartiers aux profils contrastés, qui incluent de faubourgs, et enfin les quartiers d'habitat social dominant (INSEE DGI, revenus par ménage, 2001-2008).

⁹ La médiane a également baissé mais en proportion moindre (-3%). Les effectifs moindres par déciles et le calcul de pourcentages d'évolution, qui permettent de comparer les évolutions par quartier, expliquent le caractère accentué des évolutions par déciles. Le graphique a donc un caractère pédagogique.

Les profils de quartiers selon les revenus des ménages entre 2001 et 2008



- Dans le reste du territoire : des ménages en moyenne plus aisés, qui ont augmenté leurs revenus

Le reste du territoire est en moyenne plus aisé que la ville centre, avec une médiane de revenus par unité de consommation¹⁰ de 18 473€ par an en 2008, contre 14 207€ à Saint-Quentin. L'augmentation des revenus par unité de consommation est également plus conséquente que dans la ville centre à euros constants : +8%, contre +2% entre 2001 et 2008 (INSEE DGI, revenus par unité de consommation, 2001-2008).

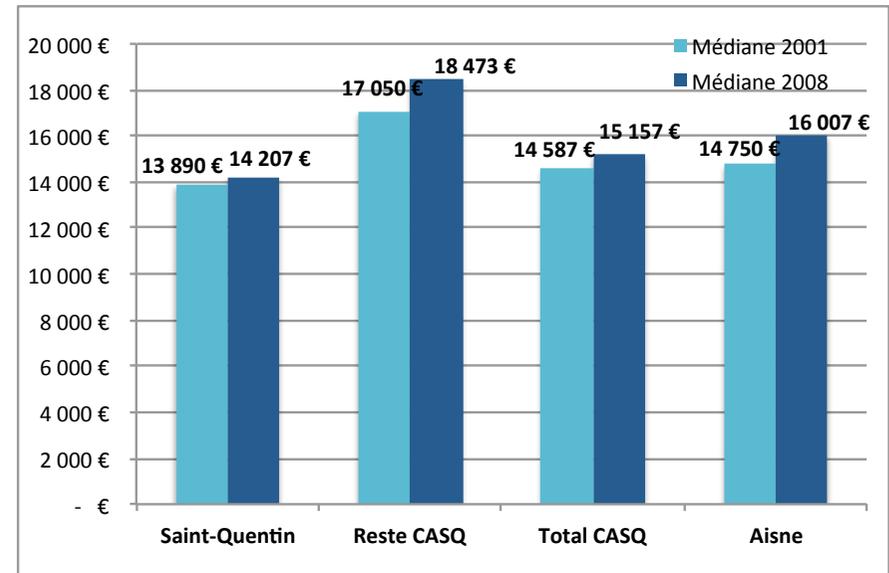
A l'échelle communale, les évolutions doivent être prises avec précaution, étant donné la faiblesse des effectifs. On observe néanmoins de fortes disparités de revenus (de 28 638€ par an à Fayet, à 14 795€ à Mesnil-Saint-Laurent), et des évolutions plus ou moins favorables : de +20% à Fayet à +3% à Harly (INSEE DGI, revenus par unité de consommation, 2001-2008).

¹⁰ La répartition par unité de consommation prend en compte le nombre de personnes par ménage, ainsi que leur âge. La pondération est la suivante : 1 unité de consommation pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

Les médianes de revenus par unité de consommation entre 2001 et 2008 à euros constants

	Nombre d'UC en 2008	Médiane par UC 2001	Médiane par UC 2008	% d'évolution médiane
Saint-Quentin	38 475	13 890 €	14 207 €	2%
Reste CASQ¹¹	11 029	17 050 €	18 473 €	8%
Total CASQ	49 504	14 587 €	15 157 €	4%
Aisne	358 724	14 750 €	16 007 €	9%
Castres	151	15 455 €	17 926 €	16%
Contescourt	ND	ND	ND	ND
Essigny-le-Petit	247	14 950 €	16 672 €	12%
Fayet	401	23 900 €	28 638 €	20%
Fieulaine	182	15 932 €	17 718 €	11%
Fonsommes	322	12 765 €	14 795 €	16%
Fontaine-Notre-Dame	257	14 275 €	16 644 €	17%
Gauchy	3 771	15 501 €	16 187 €	4%
Grugies	655	17 690 €	18 456 €	4%
Harly	1 193	17 416 €	17 991 €	3%
Homblières	908	17 911 €	19 572 €	9%
Lesdins	566	18 524 €	20 228 €	9%
Marcy	118	17 784 €	20 347 €	14%
Mesnil-Saint-Laurent	302	21 843 €	24 739 €	13%
Morcourt	410	18 337 €	20 441 €	11%
Neuville-Saint-Amand	603	16 713 €	18 679 €	12%
Omissy	458	18 809 €	20 712 €	10%
Remaucourt	225	17 654 €	20 412 €	16%
Rouvroy	262	20 370 €	22 107 €	9%

¹¹ Il s'agit d'estimations, qui ne prennent pas en compte la ville de Contescourt où les données ne sont pas disponibles (secret statistique).



Source : INSEE-DGI revenus, 2001-2008

■ **Des ménages modestes accueillis dans le parc locatif**

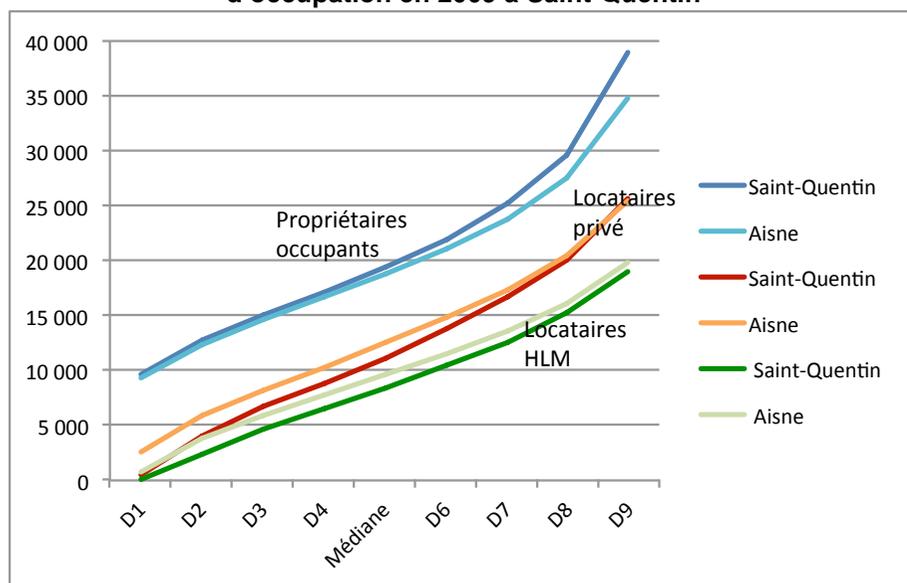
Les revenus des ménages par déciles et par statuts d'occupation sont disponibles uniquement à l'échelle de Saint-Quentin et de Gauchy (INSEE-DGI, revenus par unité de consommation, 2009).

Saint-Quentin présente un profil relativement modeste, avec une médiane de revenus par unité de consommation et par an de 14271€ en 2009. C'est moins que la moyenne départementale (16167€).

Seuls les propriétaires occupants ont un revenu supérieur à la moyenne départementale, en particulier pour les derniers déciles de revenus, les plus aisés. Le parc locatif, et le parc social en particulier, accueillent les ménages les plus modestes.

La même classification s'opère à Gauchy, où les propriétaires occupants sont légèrement plus modestes qu'à Saint-Quentin, mais où les locataires sont plus aisés.

Les revenus médians par unité de consommation et par statut d'occupation en 2009 à Saint-Quentin



Source : INSEE-DGI revenus, 2009

Les revenus par unité de consommation et par statut d'occupation en 2009 à Saint-Quentin et à Gauchy

	Nombre d'UC	Premier décile	Médiane	Dernier décile
PO Saint-Quentin	17 141	9 590 €	19 391 €	38 944 €
PO Gauchy	2 372	ND	18 657 €	ND
Aisne	228 765	9 335 €	18 748 €	34 728 €
Saint-Quentin locataires HLM	10 026	2 €	8 463 €	18 973 €
Gauchy locataires HLM	783	ND	11 053 €	ND
Aisne	53 677	770 €	9 575 €	19 781 €
Saint-Quentin autres locataires	11 089	500 €	11 210 €	25 599 €
Gauchy autres locataires	612	ND	13 643 €	ND
Aisne	77 608	2 510 €	12 532 €	25 377 €
Saint-Quentin	38 256	2 371 €	14 271 €	30 643 €
Gauchy	3 766	6 615 €	16 479 €	27 847 €
Aisne	360 050	5 510 €	16 167 €	31 170 €

Source : INSEE-DGI revenus, 2009

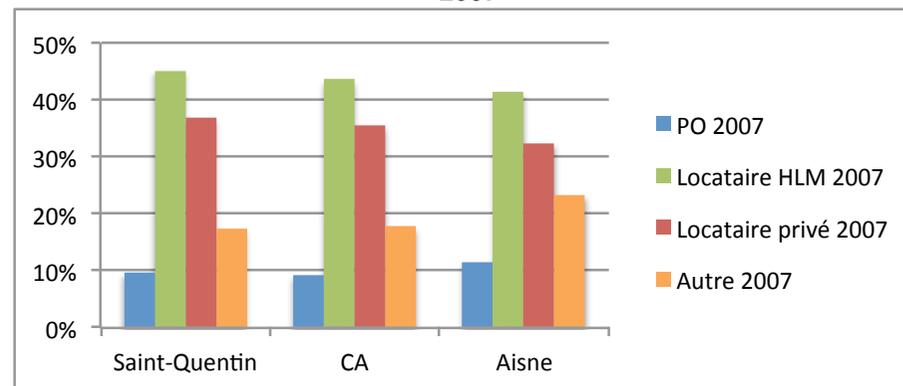
▪ **Les indicateurs de fragilité : une précarité marquée dans les quartiers d'habitat social et de faubourgs**

Les niveaux de revenus ne suffisent pas à évaluer la précarité des ménages. D'autres indicateurs témoignent d'une concentration des ménages les plus fragiles au sein des quartiers d'habitat social, mais aussi des quartiers de faubourgs. Les ménages sous le seuil de pauvreté, les chômeurs, mais aussi les plus dépendants des prestations sociales y sont concentrés, alors que le centre-ville, et surtout Remicourt, apparaissent relativement épargnés.

Les ménages sous le seuil de pauvreté¹² représentent 24% de la population du territoire en 2007 et 27% de celle de Saint-Quentin, soit légèrement plus que la moyenne départementale.

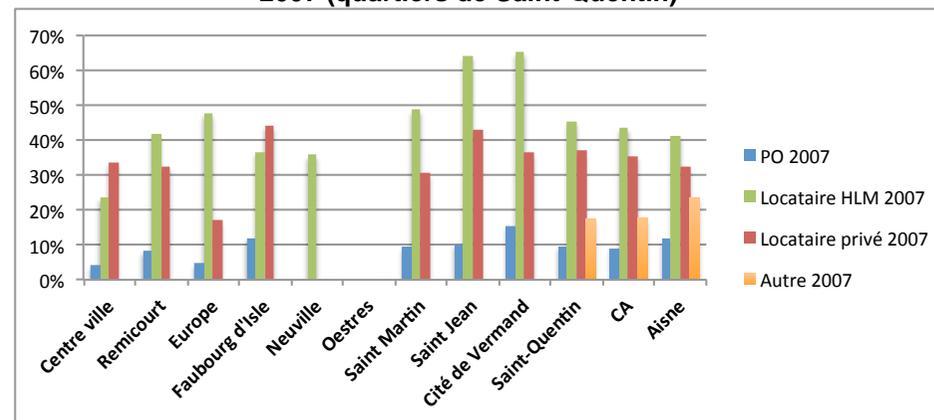
Par statut d'occupation, les locataires HLM, puis du parc privé, sont là encore les plus touchés (FILOCOM, 2007).

Les ménages sous le seuil de pauvreté par statuts d'occupation en 2007



Source : FILOCOM, 2007

Les ménages sous le seuil de pauvreté par statuts d'occupation en 2007 (quartiers de Saint-Quentin)



Source : FILOCOM, 2007¹³

¹² Le seuil de pauvreté sous FILOCOM a été calculé en fonction de la demi médiane du revenu net par unité de consommation à l'échelle de la France métropolitaine, soit 7 243€ par an hors aides sociales en 2007.

¹³ Les données qui n'apparaissent pas sur le graphique sont soumises au secret statistique.

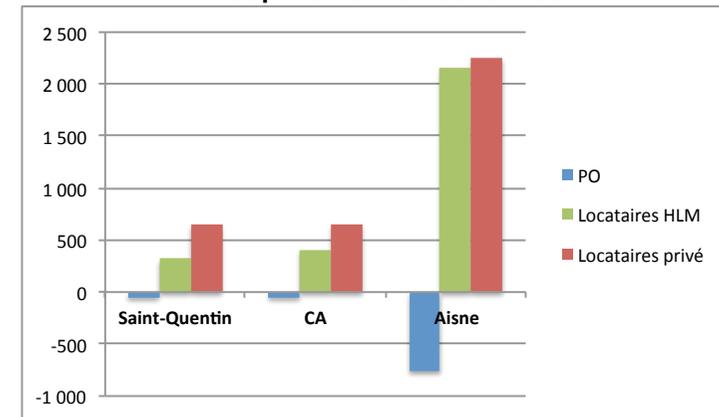
Cette spécialisation par statut d'occupation se retrouve dans la classification par quartier : les secteurs qui comprennent le plus de locataires comprennent le plus de ménages sous le seuil de pauvreté, et les locataires du parc privé les plus modestes vivent dans les quartiers de faubourgs.

Les locataires HLM de Saint-Jean et de la cité de Vermand sont plus modestes que ceux d'Europe et Neuville, même s'ils représentent une faible part de la population de ces quartiers faubourgiens.

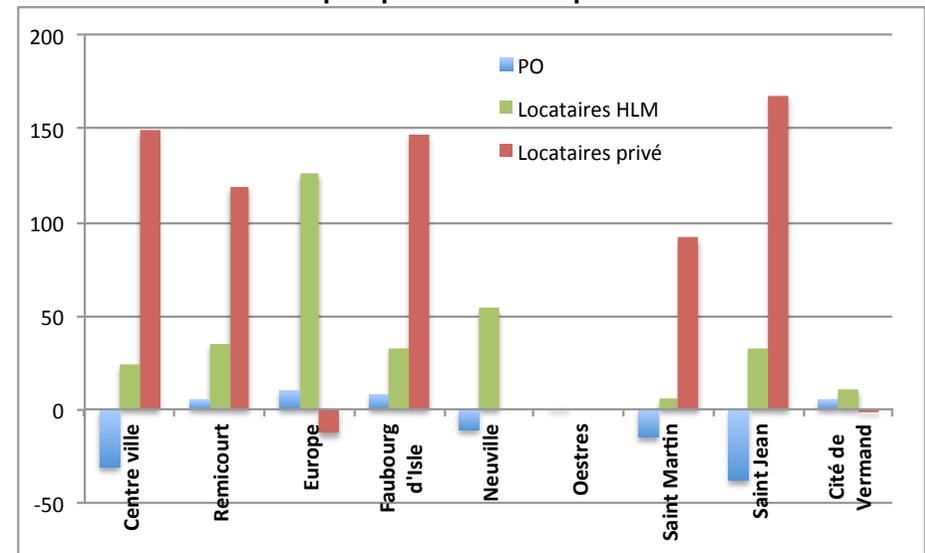
En termes d'évolutions, on observe une paupérisation accrue au sein du parc locatif privé entre 1999 et 2007. Ces évolutions sont à surveiller, dans un contexte de développement de ce parc, à travers les mutations notamment (FILOCOM, 1999-2007).

Le risque est celui d'un renforcement d'un accueil social « de fait » au sein de ce parc de logements privés, qui présente par ailleurs des signes d'inconfort souvent élevés. Au-delà de l'amélioration des conditions de vie pour ses occupants c'est la reconquête du centre-ville et des quartiers péri-centraux qui est en jeu.

Evolution du nombre de ménages sous le seuil de pauvreté par statuts d'occupation entre 1999 et 2007



Détail par quartiers saint-quentinois



Source : FILOCOM, 1999-2007

La part des chômeurs dans la population active est élevée à Saint-Quentin (19%), plus élevée que la moyenne départementale (14%).

Le chômage entre 1999 et 2008

	Chômeurs 15-64 ans 2008	Part de la pop. active 2008	Total chômeurs 1999	Part de la pop. active 1999
Aisne	33 630	14%	36 934	16%
CASQ	5 526	18%	6 272	19%
CASQ hors Saint-Quentin	916	7%	1 008	13%
Saint-Quentin	4 610	19%	5 264	21%
Saint-Martin Oestres	606	21%	668	21%
Vermandois (quartiers nord- ouest)	815	23%	980	25%
Saint-Jean	384	23%	360	21%
Europe	798	24%	928	24%
Remicourt	416	13%	488	15%
Centre	605	14%	644	16%
Faubourg d'Isle	737	20%	856	23%
Neuville	249	22%	340	22%

Source : INSEE RGP, 1999-2008

Saint-Quentin accueille le plus de chômeurs, qui représentent 7% seulement de la population active dans le reste territoire.

Le centre-ville et Remicourt sont les seuls quartiers qui présentent un taux de chômage inférieur à 20%. Ils sont parmi les plus aisés, mais comportent surtout moins d'ouvriers et d'employés : ces catégories socio-professionnelles représentent respectivement 47% et 52% de la population active, contre 66% (Saint-Jean) à 78% (Neuville) dans les autres quartiers (INSEE RGP, 2008).

La dépendance aux prestations sociales :

Les bénéficiaires du RSA représentent entre 7% des ménages à Remicourt, et 18% à Europe et Neuville. Le quartier du Faubourg d'Isle en comprend également 17%.

Les ménages dépendants à plus de 50% des prestations sociales sont plus nombreux parmi les quartiers d'habitat social dominant (Europe et Neuville), mais aussi au Faubourg d'Isle et à Vermandois (quartiers nord-ouest).

Les ménages dépendants à 100% des prestations sociales sont entre 5% à Remicourt, et 12-13% à Faubourg d'Isle, Vermandois (quartiers nord-ouest), Europe et Neuville. Ils représentent en moyenne plus de 10% des ménages (CNAF, 2010).

	Part allocataires RSA ¹⁴	Part ménages percevant allocation logt ¹⁵	Part ménages percevant APL	Ménages dépendants + 50%	Ménages dépendants 100%
Saint Quentin	14%	35%	50%	18%	11%
Saint-Martin					
Oestres	12%	28%	56%	16%	10%
Vermandois	16%	38%	53%	20%	13%
Saint-Jean	13%	29%	16%	17%	11%
Europe	18%	44%	91%	22%	12%
Remicourt	7%	18%	26%	8%	5%
Centre	12%	40%	19%	17%	10%
Faubourg d'Isle	17%	39%	35%	20%	13%
Neuville	18%	47%	98%	21%	12%

Source : CNAF, 2010 / INSEE 2008

MARCHE DU LOGEMENT ET PARCOURS RESIDENTIELS : LES FONCTIONS D'ACCUEIL DES TERRITOIRES

Le territoire de la communauté d'agglomération offre un marché résidentiel cohérent mais hétérogène, avec une spécialisation des territoires en fonction des différents parcours résidentiels des ménages.

L'analyse présentée ci-dessous vise à :

- identifier ces parcours résidentiels à travers une analyse des migrations internes et externes,
- caractériser les marchés de l'accession et du locatif privé,
- repérer le rôle du parc social et ses évolutions.

UN BASSIN D'HABITAT COHÉRENT, DES PARCOURS RÉSIDENTIELS DIFFÉRENCIÉS

Avant d'analyser le marché du logement et le rôle d'accueil des différents types de parc, une présentation des parcours résidentiels et des fonctions d'accueil des territoires s'impose.

■ Un desserrement des ménages qui profite d'abord aux communes périphériques

Pour rappel, Entre 1999 et 2008, le nombre de résidences principales a augmenté de 1 031 à Saint-Quentin et de 421 dans le reste du territoire.

En périphérie de Saint-Quentin, l'augmentation relative a été plus élevée que dans la ville centre : +7% de résidences principales et de ménages¹⁶ entre 1999 et 2008, contre +4% à Saint-Quentin (INSEE RGP, 1999-2008).

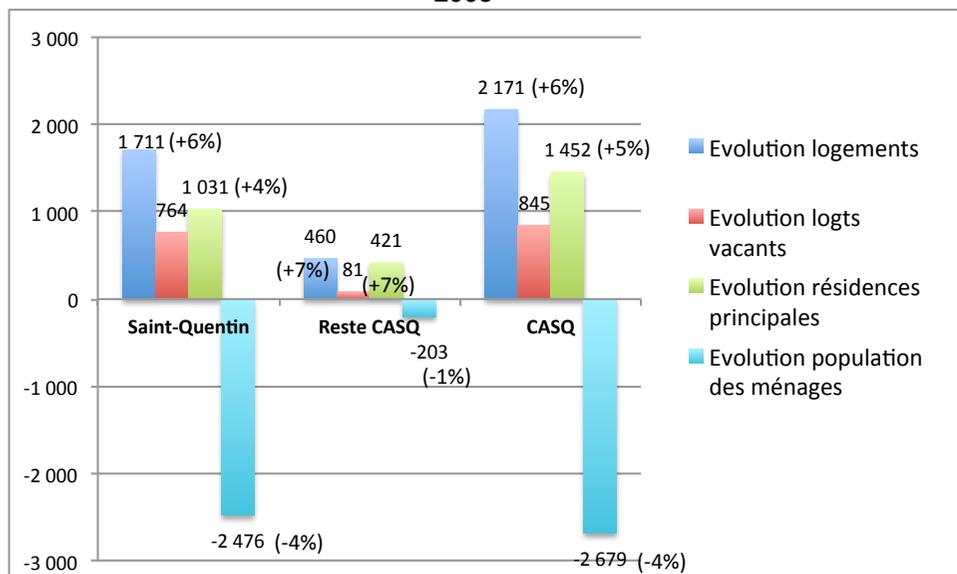
¹⁴ Il s'agit d'estimations rapportées au nombre de ménages en 2008 (INSEE, RGP).

¹⁵ La part des ménages percevant l'APL et l'allocation logement reflète surtout la présence de parc locatif, social ou privé, dans les quartiers. La partie sur les logements spécifiques précise la part des ménages percevant l'Allocation Adulte Handicap (AAH).

¹⁶ Au sens de l'INSEE, une résidence principale égal un ménage.

Cette augmentation du parc répond au desserrement des ménages, qui profite d'abord aux communes périphériques, de par leur rôle d'accueil des familles avec enfants, qui s'installent dans le parc individuel. Ainsi, elles conservent une taille moyenne de ménages supérieure à celle de Saint-Quentin (2,47, contre 2,15 en 2008).

Evolution des logements et des résidences principales entre 1999 et 2008



Source : INSEE RGP, 1999-2008

A l'inverse, Saint-Quentin accueille de manière préférentielle les petits ménages, qu'ils soient jeunes, sans enfants ou beaucoup plus âgés.

L'évolution de la taille moyenne des ménages par territoire entre 1999 et 2008

	1999	2008
Saint-Quentin	2,34	2,15
Reste CASQ	2,67	2,47
Total CASQ	2,41	2,22
Aisne	2,55	2,38

Source : INSEE RGP, 1999-2008

Par statut d'occupation, les locataires HLM et propriétaires occupants présentent des profils légèrement plus familiaux que les autres locataires et les personnes logées gratuitement. Les petits ménages ont donc tendance à se concentrer au sein du parc locatif privé (INSEE RGP, 1999-2008).

La taille moyenne des ménages par statut d'occupation en 2008

	Saint-Quentin	Reste CASQ	Total CASQ	Aisne
Propriétaire	2,18	2,46	2,26	2,44
Locataire	2,13	2,50	2,17	2,30
Dont HLM	2,26	2,48	2,29	2,31
Logé gratuit	2,13	2,19	2,14	2,16

Source : INSEE RGP, 2008

Les ménages de la CASQ ayant déménagé entre 2002 et 2007

Sur 32 913 ménages en 2002

20 854 ménages sont restés dans leur logement
(16 031 à Saint-Quentin, 4 823 dans le reste de la CASQ)

5 529 ont déménagé au sein de leur commune
(5 203 à Saint-Quentin, 326 dans le reste de la CASQ)

1 386 ménages ont déménagé au sein de la CASQ

- **726** ménages saint-quentinois ont emménagé en **périphérie**

- **549** ménages de périphérie se sont installés en **centre ville**

- **111** ménages de périphérie ont emménagé dans une autre commune de la **CASQ**

Les fichiers détail de l'INSEE permettent de connaître le nombre de ménages entrants et sortants du territoire entre 2002 et 2007, leurs profils et les lieux où ils s'installent.

Les schémas de synthèse présentés en sont issus. Ils permettent d'analyser les parcours résidentiels à travers les profils de ménages correspondant aux différents types de migrations. L'analyse qui en découle présente donc bien des profils moyens, et gomme l'existence de parcours plus atypiques, qui se détachent moins à travers les statistiques.

5 144 ménages ont quitté la CASQ

- **2 001** se sont installés dans une autre commune de l'**Aisne** (1 652 de Saint-Quentin, 349 du reste de la CASQ)

- **624** se sont installés ailleurs en **Picardie** (542 de Saint-Quentin, 83 du reste de la CASQ)

- **2 519** ont choisi une **autre région** (2 240 de Saint-Quentin, 279 du reste de la CASQ)

Sur 100 ménages entre 2002 et 2007

- **80** n'ont pas changé de commune (dont 17 ont changé de logement)

- **4** ont déménagé au sein de la **CASQ**

- **6** ont déménagé ailleurs dans l'**Aisne**

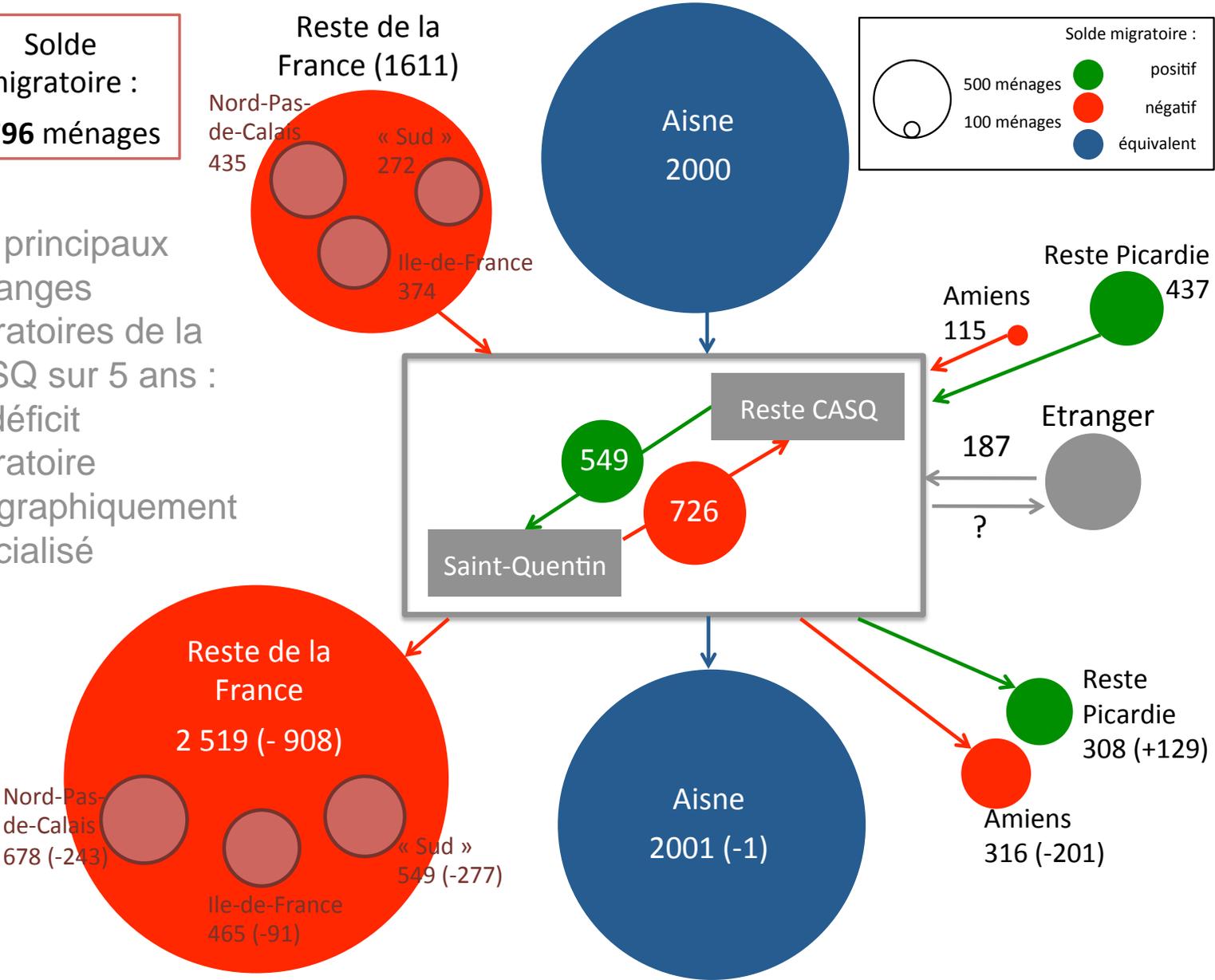
- **2** ont déménagé ailleurs en **Picardie**

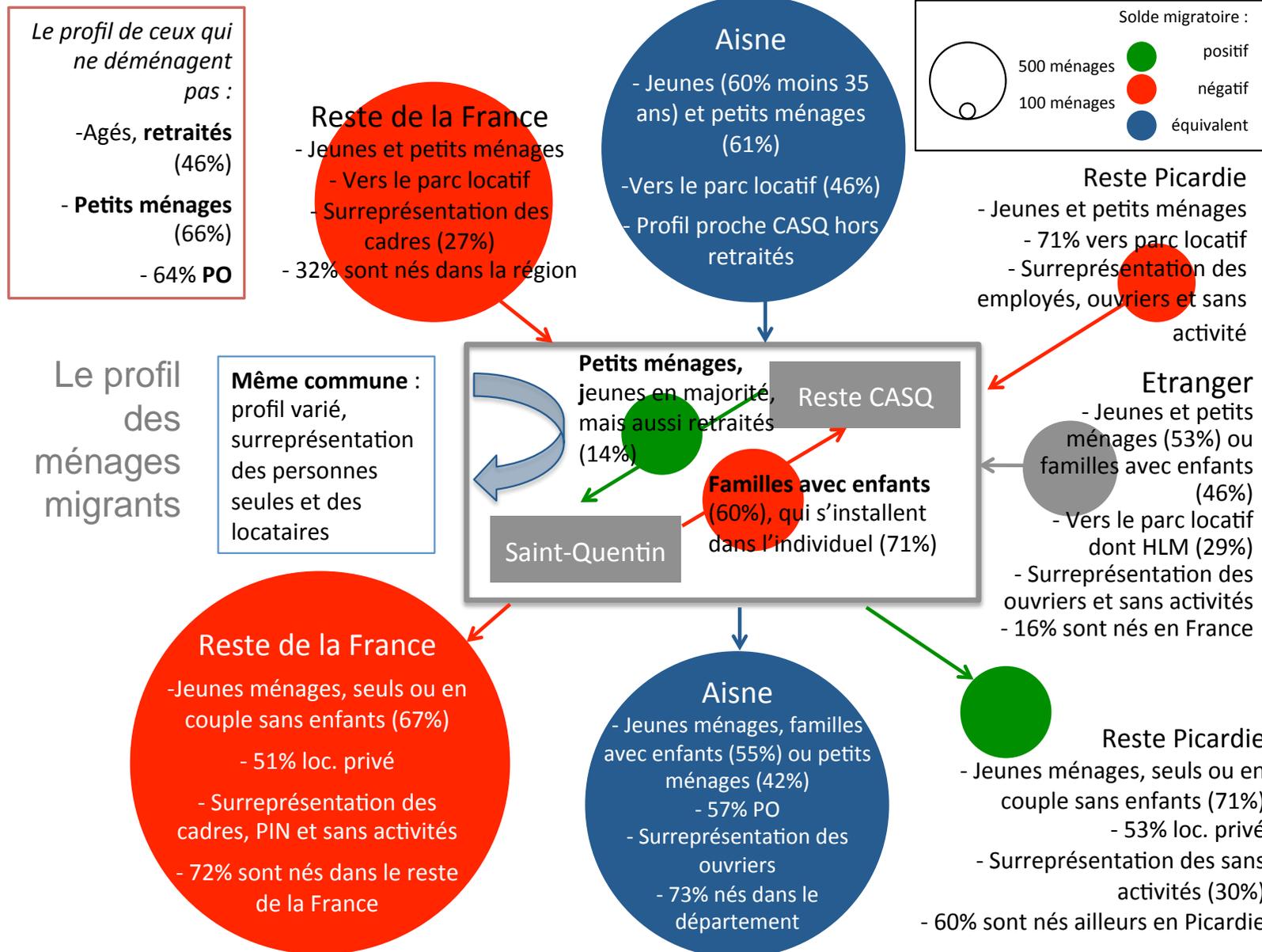
- **8** ont emménagé dans une **autre région** de France

Source (ci-dessus et pages suivantes) : fichiers détail de l'INSEE 2002-2007, exploitation Urbanis

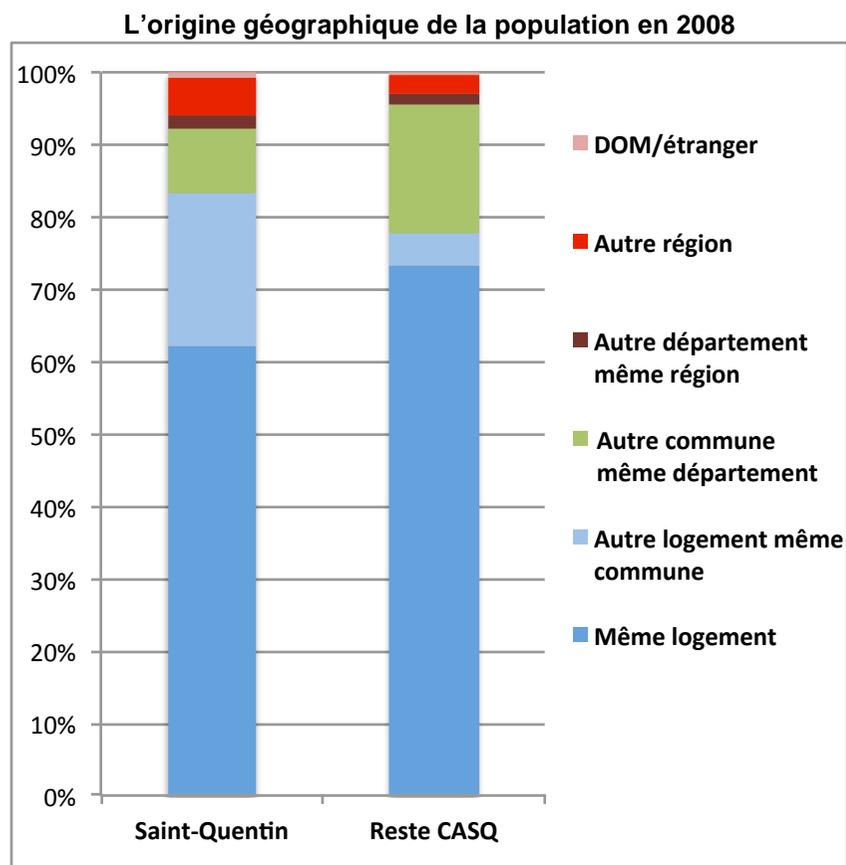
Solde migratoire :
- 796 ménages

Les principaux échanges migratoires de la CASQ sur 5 ans : un déficit migratoire géographiquement spécialisé





■ **Ceux qui n'ont pas déménagé : des ménages en fin de parcours résidentiel**



Source : INSEE RGP, population de 5 ans ou plus, origine géographique 5 ans avant l'année 2008

Les ménages qui n'ont pas déménagé en 5 ans sont majoritaires sur le territoire (63%). Ils sont propriétaires occupants à 64% (contre 50% en moyenne sur le territoire). Les retraités sont surreprésentés (46%, contre 27% en moyenne). 69% sont nés dans le département (INSEE RGP, 2008).

Il s'agit donc en majorité de ménages en fin de parcours résidentiel, qui seront éventuellement amenés à déménager pour les raisons suivantes :

- choisir un logement plus adapté à leurs besoins (en termes de taille et d'accessibilité),
- accéder plus facilement aux équipements et commerces de proximité après le départ des enfants (personnes seules ou en couple sans enfants),
- se rapprocher de leurs enfants s'ils sont éloignés (migrations externes),
- déménager vers des structures d'accueil spécialisées après le décès du conjoint ou suite à une perte d'autonomie.

Dans les deux derniers cas, la ville de Saint-Quentin, qui rassemble les structures d'accueil spécialisées, mais aussi les commerces et équipements de proximité, constitue la destination principale de ces ménages, s'ils décident de rester sur le territoire.

■ **Ceux qui ont déménagé dans la même commune : une majorité de jeunes Saint-Quentinois et de locataires**

Certains ménages ont déménagé mais ont choisi de rester dans la même commune. Ils sont peu dans ce cas en périphérie, mais représentent plus de 20% de la population de Saint-Quentin en 2008.

Ils ont un profil relativement varié mais les familles monoparentales sont surreprésentées (17%), contrairement aux couples sans enfants (16% contre 26% de l'ensemble des ménages). 35% sont des personnes seules, 29% des couples avec enfants. Les locataires sont fortement surreprésentés (40% se sont installés dans le parc locatif privé, 31% dans le parc social), tout comme les jeunes ménages (67% ont moins de 40 ans, INSEE, fichiers détails 2002-2007).

Il s'agit donc en majorité de ménages en début ou en milieu de parcours résidentiel : ils ont déménagé de chez leurs parents, ont changé de logement avec l'arrivée des premiers enfants ou après un divorce. Parmi eux, certains peuvent avoir un parcours résidentiel contraint, et ne pas pouvoir par la suite accéder à la propriété. D'autres pourront y accéder, et notamment s'ils s'installent en périphérie.

- **Ceux qui déménagent de Saint-Quentin vers le reste du territoire : des familles avec enfants qui accèdent à la propriété ou à une maison individuelle**

726 ménages saint-quentinois se sont installés dans les communes du reste de la communauté d'agglomération entre 2002 et 2007.

La moitié est constituée de familles avec enfants, 10% sont des familles monoparentales et les petits ménages sont sous-représentés.

Le déménagement s'étale de l'âge de 25 ans à 60 ans : 68% des personnes de référence ont moins de 40 ans et 93% moins de 60 ans. On peut donc imaginer que certains ménages ont mis du temps avant de pouvoir accéder à la propriété (49% des ménages concernés), à une maison individuelle (71%), ou à un appartement potentiellement plus grand (28%, INSEE fichiers détails 2002-2007

Ces données confirment que les communes périurbaines et rurales du territoire captent une grande partie du desserrement des ménages, et en particulier les familles avec enfants, attirées par les prix accessibles, le calme et l'espace : du logement, de l'environnement.

- **Le choix de la ville centre : de petits ménages en début ou en fin de parcours résidentiel**

En termes de migrations, la ville de Saint-Quentin est déficitaire avec le reste de l'agglomération (- 177 ménages). Néanmoins, 549 ménages ont décidé de s'y installer entre 2002 et 2007.

Il s'agit en majorité de petits ménages sans enfants (63%), dont 47% de personnes seules. Ils sont en majorité jeunes (57% ont moins de 36 ans), plus jeunes que les ménages qui font le mouvement inverse. En début de

parcours résidentiel, ces ménages trouvent plus facilement de petits logements, notamment en locatif, à Saint-Quentin (INSEE, fichiers détails 2002-2007).

La ville centre représente également un attrait pour des personnes âgées, à la recherche de la proximité de services et équipements correspondant à leurs besoins. Ainsi, 14% des ménages venus des autres communes vers Saint-Quentin sont retraitées.

Les plus aisées sont ciblées par les opérations de logements neufs de haut standing, réalisées en centre-ville.

Les plus modestes peuvent avoir du mal à faire face aux charges et à l'entretien d'un logement devenu trop grand, et perdent parfois leur statut de propriétaire.

En parallèle, les établissements spécialisés sont concentrés à Saint-Quentin, et accueillent ces personnes, en particulier après le décès du conjoint et/ou une perte d'autonomie (cf. partie sur les logements spécifiques).

- **Les ménages arrivants sur le territoire : une installation provisoire ou durable, liée au parcours professionnel et familial**

Entre 2002 et 2007, 3 810 ménages se sont installés à Saint-Quentin et 539 dans le reste du territoire. Ils viennent de l'Aisne (2000 ménages), de Picardie (522), du reste de la France (1610 ménages) ou de l'étranger (187).

Il s'agit en majorité de ménages jeunes de moins de 40 ans (plus de 80%), sans enfants. On peut supposer qu'ils ont trouvé un emploi ou ont été mutés sur le territoire.

Leur activité dépend de leur lieu de résidence d'origine :

- Les ménages qui habitaient dans le département ont un profil comparable au territoire (profil populaire composé d'ouvriers, employés et professions intermédiaires) ;
- Parmi ceux qui habitaient ailleurs en Picardie, on trouve plus de cadres (15%) et de personnes sans activité, sans emploi ou faisant des études (16%) ;
- Enfin, les cadres et professions intermédiaires sont surreprésentés parmi ceux qui habitaient ailleurs en France (respectivement 27% et 22%).

Parmi ces migrants, la moitié s'installe dans le parc locatif privé et peu deviennent directement propriétaires (25%). Il peut alors s'agir d'une installation provisoire, plus durable, ou d'un retour dans le lieu de naissance (30% des personnes de référence venant de l'Aisne et 28% venant du reste de la France sont nés dans le département, INSEE, fichiers détails 2002-2007).

▪ **Les ménages partants : une mobilité en début de parcours résidentiel**

5 144 ménages ont déménagé du territoire communautaire entre 2002 et 2007.

Il s'agit de ménages jeunes, sans enfants lorsqu'ils s'installent hors du département.

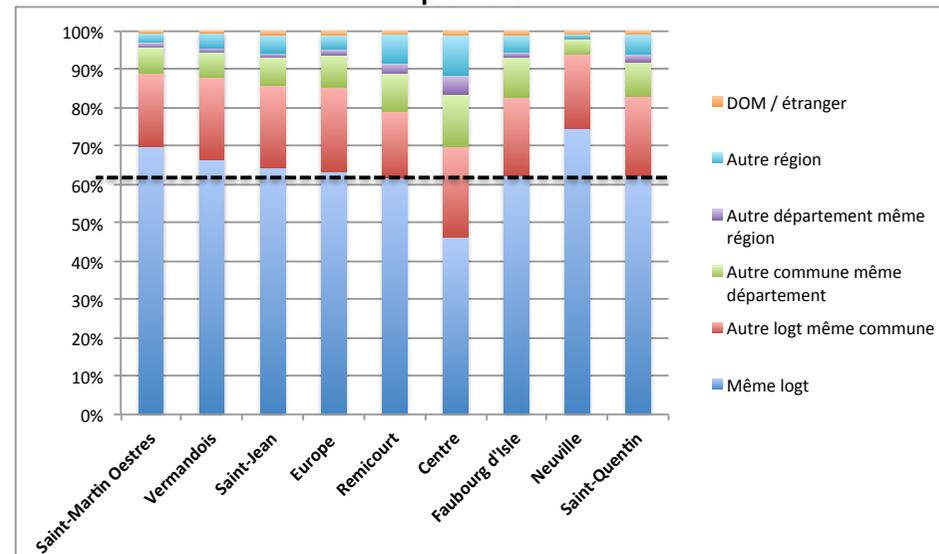
Une spécialisation par catégorie socio-professionnelle s'observe selon les territoires choisis :

- Ceux qui s'installent dans l'Aisne ont un profil similaire à la communauté d'agglomération (hors retraités), avec une surreprésentation des ouvriers (36%) ;
- Les personnes sans activité sont surreprésentées parmi celles qui s'installent ailleurs en Picardie (30%). Le chômage ou la mobilité étudiante constituent donc des motifs de départ ;
- Enfin, les employés et ouvriers sont sous-représentés parmi les ménages qui déménagent ailleurs en France, et les cadres surreprésentés (27%). On peut supposer que parmi ces ménages, certains ont été mutés à Saint-Quentin, et retournent dans leur région d'origine (INSEE, fichiers détails 2002-2007).

▪ **Les rôles d'accueil des quartiers saint-quentinois, par origine géographique des ménages**

A l'échelle de Saint-Quentin, certains quartiers apparaissent spécialisés dans l'accueil des populations migrantes (hors communauté d'agglomération).

L'origine géographique de la population en 2008 à l'échelle des quartiers



Source : INSEE RGP, population de 5 ans ou plus, origine géographique 5 ans avant l'année 2008

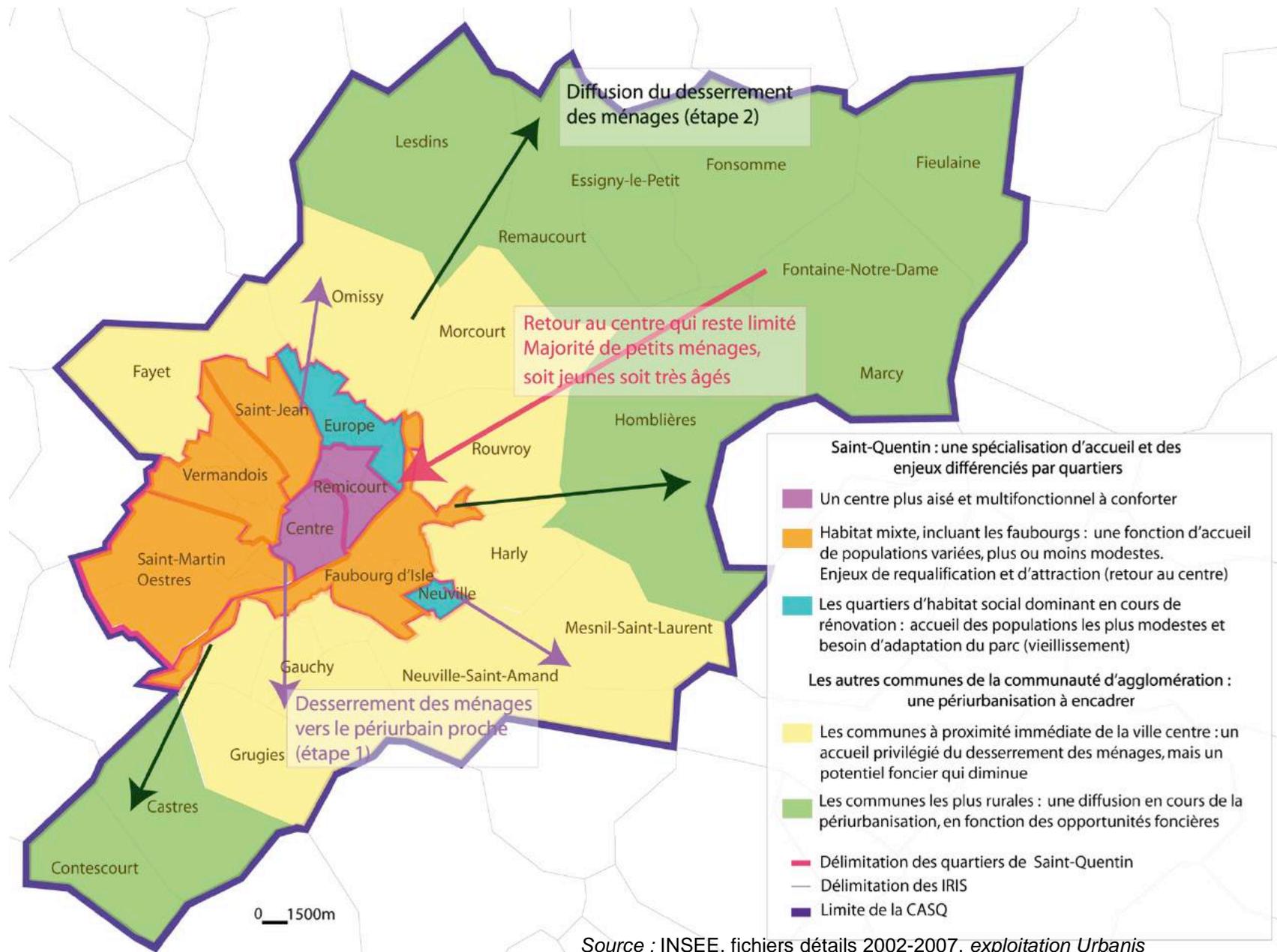
Le centre-ville, et Remicourt dans une moindre mesure, ont tendance à accueillir les personnes issues d'un autre département et d'une autre région (16% de la population de 5 ans ou plus au centre-ville en 2008, 12% à Remicourt).

Les agents immobiliers confirment ce rôle d'accueil : si la majorité de la demande provient de la communauté d'agglomération, ceux qui proviennent d'autres régions ont tendance à s'installer en centre-ville, voire à Remicourt. Néanmoins, certains ont souligné que ces populations avaient tendance à déménager à nouveau rapidement (salariés mutés à Saint-Quentin notamment).

A Remicourt, la population est plus stable que dans le centre-ville, où seulement 29% de la population n'a pas déménagé en 10 ans, contre 47% en moyenne à Saint-Quentin.

A l'inverse, les quartiers de Neuville et de Saint-Martin connaissent un faible turn-over (75% et 70% de leur population n'a pas déménagé en 5 ans). Ils présentent également la plus forte proportion de ménages ayant emménagé depuis 10 ans ou plus, avec respectivement 60% et 57% (INSEE RGP, 2008).

Les parcours résidentiels à l'échelle de la communauté d'agglomération : des fonctions d'accueil différenciées



LE MARCHÉ DE L'ACCESSION

L'analyse du marché de l'accession s'appuie sur les sources suivantes :

- les données PERVAL de 2007 à 2011, par niveau géographique et par produit pour le marché de la vente,
- les estimations de prix des professionnels (Immobilier.com, PAP, 2011) et les annonces observées sur le site seloger.com (marchés de l'accession et de la location, 2011),
- des entretiens réalisés auprès d'agents et de promoteurs immobiliers installés dans la communauté d'agglomération (6 agents immobiliers de Saint-Quentin et un promoteur régional).

Le marché de l'accession est fortement spécialisé et spatialisé :

- le marché des appartements, anciens comme neufs, concerne quasi uniquement la ville centre,
- le marché des terrains à bâtir se concentre au contraire en périphérie.

Entre Saint-Quentin et le reste du territoire, les niveaux de l'offre, de la demande, et les prix moyens ne sont donc comparables que pour les maisons anciennes.

■ Une offre concentrée à Saint-Quentin et dans l'ancien, une demande qui se porte sur la périphérie

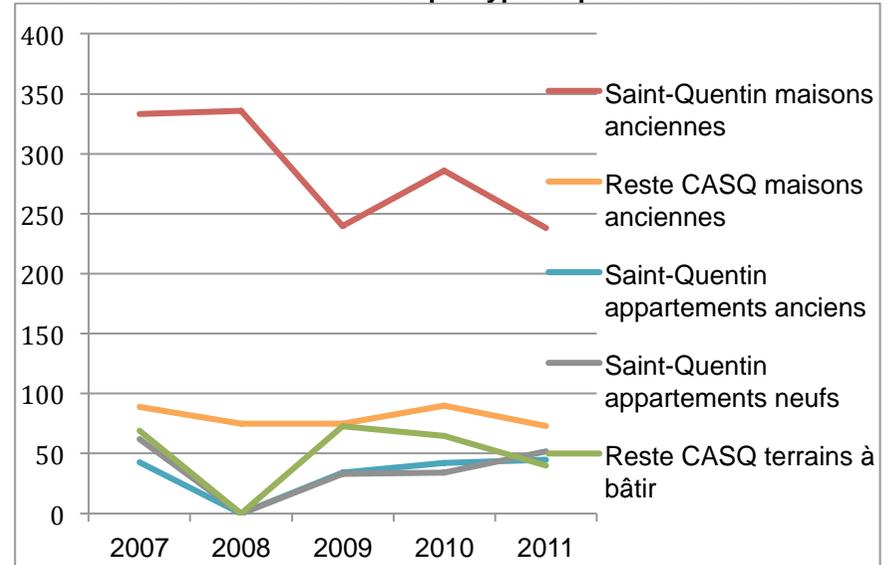
A l'échelle du département, de la communauté d'agglomération comme de Saint-Quentin, la majorité de l'offre disponible est constituée de maisons anciennes.

En 2011, cette offre est 2 fois et demie supérieure à celle des appartements, anciens comme neufs : 238 maisons anciennes, contre 97 appartements (PERVAL, 2011).

Les appartements anciens en centre-ville et les maisons anciennes des quartiers de faubourgs constituent en effet la majorité de l'offre disponible, alors que la demande se porte plutôt sur les maisons et terrains à bâtir, en périphérie. L'offre en dehors de Saint-Quentin, bien inférieure, est aussi plus

fluctuante, car fonction des opportunités foncières et des livraisons des programmes de lotissements.

Les volumes de vente observés par type de produits entre 2007 et 2011



Source : PERVAL, 2007-2011

Un net décalage s'observe donc entre offre et demande. En conséquence, les maisons et terrains à bâtir en périphérie se vendent plus rapidement que les appartements et maisons anciennes à Saint-Quentin (source : entretiens réalisés avec les agents immobiliers).

En termes d'évolution, l'offre a baissé partout et pour l'ensemble des produits entre 2007 et 2009 (cf. détail p.48). Elle est remontée en 2010, pour redescendre ensuite, sans rattraper le niveau de 2007. Cette tendance correspond notamment au report des mises en vente en raison des baisses de niveaux de prix (PERVAL, 2007-2011).

■ Des niveaux de prix globalement en baisse

Les prix moyens ont en effet baissé dans l'ancien entre 2007 et 2011 : -9 584€ en moyenne pour les maisons anciennes à Saint-Quentin, et -15 155€ dans le reste du territoire, -15 831€ pour les appartements anciens à Saint-Quentin et -10 540€ pour les terrains à bâtir hors Saint-Quentin (PERVAL, 2007-2011).

De manière générale, ces niveaux de prix sont fonction de la rareté de l'offre : les maisons anciennes sont plus accessibles que les autres types de produits. Leur taille moyenne, plus élevée que celle des appartements, influence également à la baisse sur les niveaux de prix, inversement proportionnels à la taille du logement.

Les agents immobiliers interrogés ont souligné ces baisses de niveaux de prix. Ils l'attribuent à la crise immobilière de 2008, mais aussi à l'augmentation de la taxe foncière en ce qui concerne Saint-Quentin. Si la plupart déplorent ces baisses, d'autres la qualifient de « constructive », dans la mesure où les prix actuellement pratiqués sont plus abordables et plus adaptés à la clientèle locale.

■ Les appartements neufs en centre-ville : un marché sélectif

A l'inverse des tendances globales, les prix des appartements neufs disponibles à Saint-Quentin ont globalement augmenté (+29 915€ entre 2007 et 2011). Ils sont beaucoup plus chers que les maisons anciennes, avec une surface moyenne pourtant moindre (2 783€ en moyenne en 2011¹⁷, contre 1 037€ pour les maisons anciennes, PERVAL, 2007-2011).

Cette offre correspond en effet à un marché plus restreint, destiné à une clientèle de moyenne et haute de gamme. L'acquisition de logements par les investisseurs tire également les prix à la hausse (source : entretiens réalisés avec les agents immobiliers et promoteurs).

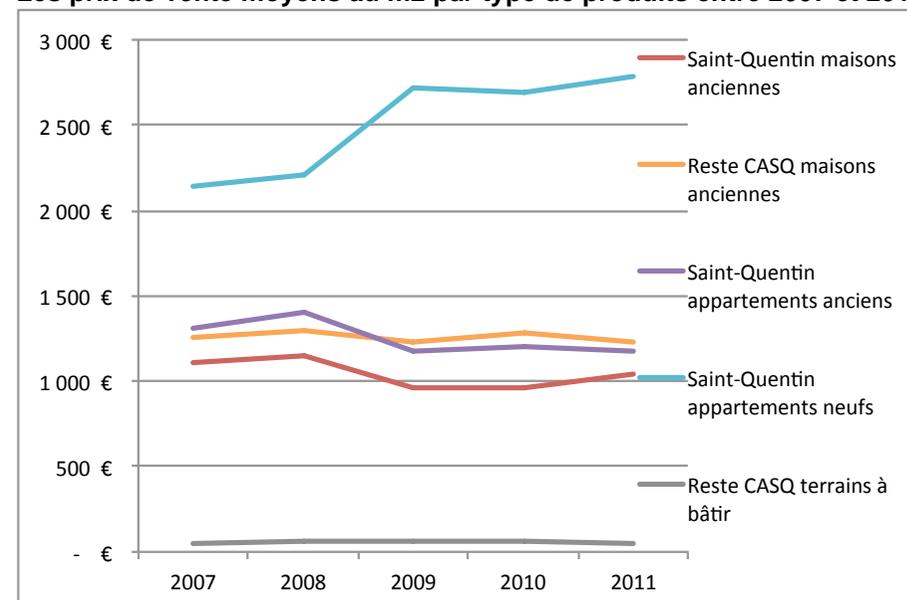
¹⁷ A titre d'exemple, l'opération Raspail, en cours de commercialisation, de 29 logements en centre-ville présente un prix de vente moyen de 2900€ du m2.

Les opérations actuellement en cours (achat, réhabilitation, mise en copropriété) concernent le centre-ville. La clientèle visée est double :

- des personnes âgées de la région, plutôt aisées, qui souhaitent se rapprocher du centre-ville,
- les investisseurs (défiscalisation Scellier), qui ne vivent pas forcément dans la région (clients franciliens notamment).

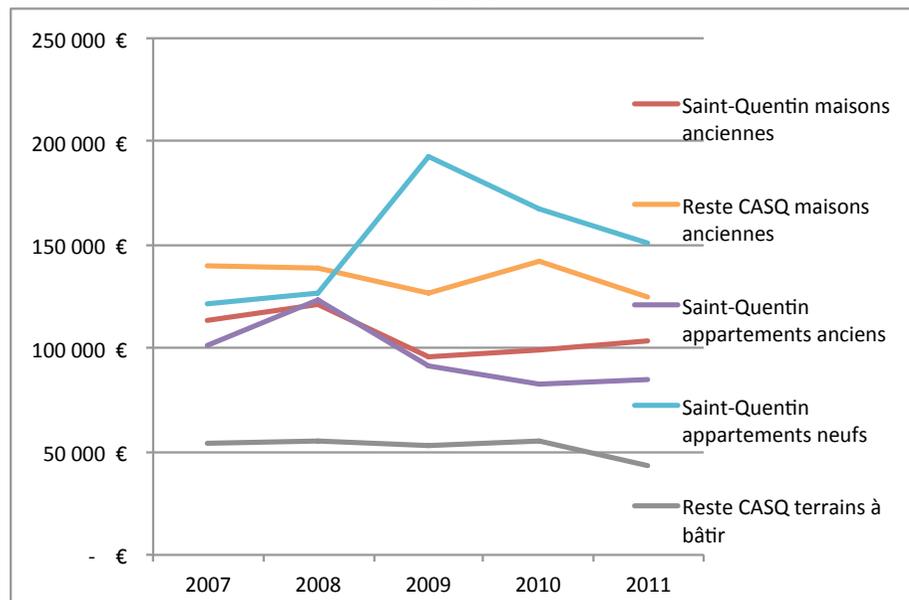
Il s'agit donc d'un marché sélectif, qui exclut de fait la grande majorité des ménages de la communauté d'agglomération (cf. simulation accession ci-dessous).

Les prix de vente moyens au m2 par type de produits entre 2007 et 2011



Source : PERVAL, 2007-2011

Les prix de vente moyens par type de produits entre 2007 et 2011



Source : PERVAL, 2007-2011

Les niveaux de prix observés entre 2007 et 2011 (fichiers PERVAL)

Localisation	Indicateurs	Appartements anciens			Appartements neufs			Maisons anciennes			Terrains à bâtir		
		2007	2009	2011	2007	2009	2011	2007	2009	2011	2007	2009	2011
Aisne	volume total	261	202	212	151	74	78	2 650	2 056	2 418	841	713	727
	volume stats ¹⁸	180	140	172	138	69	62	2 406	1 879	2 252	471	343	383
	prix moyen	98 479 €	90 555 €	87 185 €	143 010 €	175 375 €	159 787 €	132 255 €	119 825 €	125 143 €	34 824 €	39 086 €	38 492 €
	prix moyen m ²	1 478 €	1 394 €	1 427 €	2 415 €	2 650 €	2 787 €	1 245 €	1 153 €	1 205€	31 € ¹⁹	35 €	37 €
	Surf. moyenne habitable/du terrain	67 m ²	65 m ²	61 m ²	59 m ²	66 m ²	57 m ²	106 m ²	104 m ²	104 m ²	1 130 m ²	1 104 m ²	1 028 m ²
CA DE SAINT QUENTIN	volume total	ND	ND	ND	ND	ND	ND	422	315	311	69	73	40
	volume stats							376	280	293	30	36	19
	prix moyen							119 355 €	103 447 €	108 991 €	53 742 €	52 478 €	43 201 €
	prix moyen m ²							1 140 €	1 028 €	1 087€	54 €	59 €	48 €
	Surf. moyenne habitable/du terrain							105 m ²	101 m ²	100 m ²	1 003 m ²	888 m ²	904 m ²
HORS SAINT QUENTIN	volume total	ND	ND	ND	ND	ND	ND	89	75	73	ND	ND	ND
	volume stats							83	72	71			
	prix moyen							139 931 €	126 838 €	124 776 €			
	prix moyen m ²							1 253 €	1 232 €	1 223€			
	Surf. moyenne							112 m ²	103 m ²	102 m ²			
SAINT-QUENTIN	volume total	43	34	45	62	33	52	333	240	238	ND	ND	ND
	volume stats	17	17	27	60	28	47	293	208	222			
	prix moyen	100 916 €	91 382 €	85 085 €	121 499 €	192 758 €	151 414 €	113 526 €	95 350 €	103 942 €			
	prix moyen m ²	1 312 €	1 173 €	1 170 €	2 137 €	2 719 €	2 783 €	1 105 €	956 €	1 042€			
	Surf. habitable moyenne	77 m ²	78 m ²	73 m ²	57 m ²	71 m ²	54 m ²	103 m ²	100 m ²	100 m ²			

¹⁸ Les données PERVAL indiquent le nombre de transactions totales, mais les données sont calculées sur un volume statistique moindre, qui exclue les transactions renseignées de manière incomplète.

¹⁹ Les données PERVAL sont calculées uniquement pour la surface totale du terrain. Elles permettent donc de mesurer les évolutions dans le temps, mais pas de comparer les prix avec les autres types de bien, qui sont calculés sur la surface habitable.

▪ **Un marché de l'ancien peu dynamique à Saint-Quentin, des spécialisations par quartier**

D'après le nombre d'annonces observées (site seloger.com, décembre 2011) et l'avis des agents immobiliers interrogés, l'offre est bien supérieure à la demande à Saint-Quentin. Les prix de vente des appartements comme des maisons sont donc en baisse et la durée moyenne de mise en vente est relativement élevée, en particulier lorsque les prix de vente dépassent les budgets moyens des ménages, de l'ordre de 100000€.

En ce qui concerne l'accession en propriété occupante²⁰, la demande se porte en priorité sur les maisons de ville, de type « saint-quentinoises », de 2 à 3 pièces en moyenne, avec jardin de préférence. Les acquéreurs sont principalement des primo-accédants, au budget limité (entretiens agents immobiliers).

D'après les annonces observées, le centre-ville est le quartier le plus coûteux, et celui du Faubourg Saint-Martin le plus accessible. Les informations fournies par les agents immobiliers permettent de nuancer les estimations obtenues. Les quartiers jugés les plus recherchés sont le centre-ville et Remicourt, contrairement au quartier Europe et aux différents faubourgs (dans l'ordre : Isle, Saint-Martin et Saint-Jean).

Ces appréciations varient néanmoins selon les profils d'acheteurs : quartier ou lieu d'origine, budget, propriétaire occupant ou investisseur. Les petits budgets ont tendance à se porter sur les faubourgs ; les acheteurs extérieurs au département s'installent plutôt en centre-ville ou à Remicourt.

Le volume de l'offre par ancienneté et par type

	Appartement	Maison	Total
XIXe	0	1	1
1920	1	9	10
1930	0	15	15
1940	1	1	2
Total avant 1949	2	26	28
1950	1	1	2
1956	1	0	1
1960	11	0	11
1965	9	0	9
1967	2	0	2
1968	1	0	1
Total 1950-1969	25	1	26
1970	15	0	15
1971	2	0	2
1972	1	0	1
1975	1	0	1
1976	0	1	1
1980	1	0	1
Total 1970-1989	20	1	21
2000	1	0	1
2004	1	0	1
Total 2000'	2	0	2
Autre ancien	4	25	29
Autre récent	4	0	4
Non renseigné	58	21	79
Total	115²¹	74	189

²⁰ L'investissement locatif sera analysé dans la partie sur le marché locatif.

²¹ Les appartements sont vraisemblablement surreprésentés puisque les agents immobiliers considèrent que les biens les plus nombreux sont les maisons de ville.

Les prix moyens d'acquisition observés à Saint-Quentin²²

		Prix ttl annoncé ²³	Prix ttl réel estimé	Prix m2	Prix au m2 réel estimé	Surf · moy ·	Nb de pièce s	Ttl
Par type	Appart.	74 988€	63 740€	1 155 €	982€	67	3,5	115
	Maison	81 155€	68 981€	1 140 €	969€	71	3,7	74
	Total	77 196€	65 617€	1 154 €	981€	69	3,6	189
Par quartier ²⁴	Centre	79 857€	67 879€	1 303 €	1 108€	62	3,1	33
	Remicourt	71 954€	61 161€	1 052 €	895€	70	3,9	28
	Europe	73 907€	62 821€	1 068 €	907€	71	3,6	14
	Saint-Jean	75 249€	63 961€	1 118 €	950€	69	3,5	18
	Faubourg d'Isle	72 688€	61 784€	1 051 €	894€	72	3,5	12
	Saint-Martin	66 073€	56 162€	961€	817€	69	3,7	11
Par classe énergie	A	72 000€	61 200€	960€	816€	75	4,0	1
	B	43 000€	36 550€	1 720 €	1 462€	25	1,0	1
	C	90 850€	77 223€	1 269 €	1 079€	71	4,1	7

²² Les annonces sont trop peu nombreuses ailleurs pour donner lieu à des analyses.

²³ On estime que par rapport au prix annoncé, la vente s'effectue en moyenne avec un écart de l'ordre de -15% (prix estimé).

²⁴ Par quartier, les données sont à prendre avec précaution étant donné le nombre élevé d'annonces qui ne renseignent pas sur ce point.

D	81 835€	69 560€	1 169 €	993€	71	3,5	32
E	76 421€	64 957€	1 161 €	987€	68	3,6	60
F	74 006€	62 905€	1 127 €	958€	68	3,7	38
G	71 091€	60 428€	1 100 €	935€	68	3,4	31

Source : annonces observées sur le site seloger.com, décembre 2011

■ Une demande qui se porte sur les communes périphériques

Si les maisons saint-quentinoises finissent par trouver acquéreur, la demande se porte plutôt sur les communes alentour, recherchées notamment pour leur proximité à la ville centre, leur taxe foncière plus avantageuse²⁵. Les produits concernés sont les terrains à bâtir, les maisons neuves et anciennes (source : entretiens réalisés avec les agents immobiliers).

Les prix d'acquisition pour une maison ancienne sont plus élevés en dehors de la ville centre : +20% en moyenne en 2011 pour si l'on retient le prix d'acquisition (PERVAL, 2011).

Les prix des terrains à bâtir sont de 48€/m²²⁶ en moyenne en 2011 sur l'ensemble du territoire. On ne dispose de cette information qu'à l'échelle globale du territoire, mais on sait que l'offre est concentrée en dehors de Saint-Quentin (PERVAL, 2011). En incluant les coûts de construction, une maison neuve de 100m², avec jardin, revient à 180 000€ environ (source : estimation à partir des niveaux de prix moyens observés en périphérie de Saint-Quentin en 2012, à travers les entretiens et les annonces des lotisseurs sur le territoire).

Les agents immobiliers et lotisseurs interrogés expliquent cet écart de prix par une rareté de l'offre en périphérie proche de la ville centre, et une forte demande, également soulignée lors des entretiens réalisés avec les communes. Elle n'est pas toujours satisfaite puisque les communes disposent de réserves foncières souvent limitées, et qui se réduisent.

■ Accéder à la propriété ou déménager depuis Saint-Quentin

En croisant les niveaux de revenus des ménages saint-quentinois (INSEE DGI revenus par ménage, 2009), et les prix moyens d'acquisition (données PERVAL 2009-2011 et annonces observées 2011), des simulations pour accéder à la propriété ont été réalisées. Il s'agit bien d'estimations, dans la

²⁵ 5 agents immobiliers, sur les 6 interrogés, ont évoqué le montant de la taxe foncière à Saint-Quentin en tant que facteur de départ, qu'il soit principal ou secondaire.

²⁶ Il s'agit de la surface totale du terrain et non de la surface habitable (PERVAL 2011).

mesure où les prix immobiliers varient, et où les niveaux de revenus des ménages selon leur taille ne sont disponibles qu'en 2009.

Pour chaque type de ménages, 4 types de biens ont été proposés dans la simulation :

- un 3 pièces dans l'ancien à un prix accessible par rapport au prix du marché,
- un 4 pièces dans l'ancien, à un prix également accessible,
- un bien à 100 000€, correspondant au prix moyen d'acquisition estimé par les agents immobiliers,
- une accession dans le neuf : appartement en centre-ville ou maison en périphérie (coût moyen du terrain et de la construction)²⁷.

Les simulations prennent en compte les hypothèses suivantes :

- un apport initial de 10%,
- un taux d'intérêt à 4,5%,
- un endettement sur 25 ans,
- un tiers des revenus consacrés au remboursement du prêt immobilier²⁸.

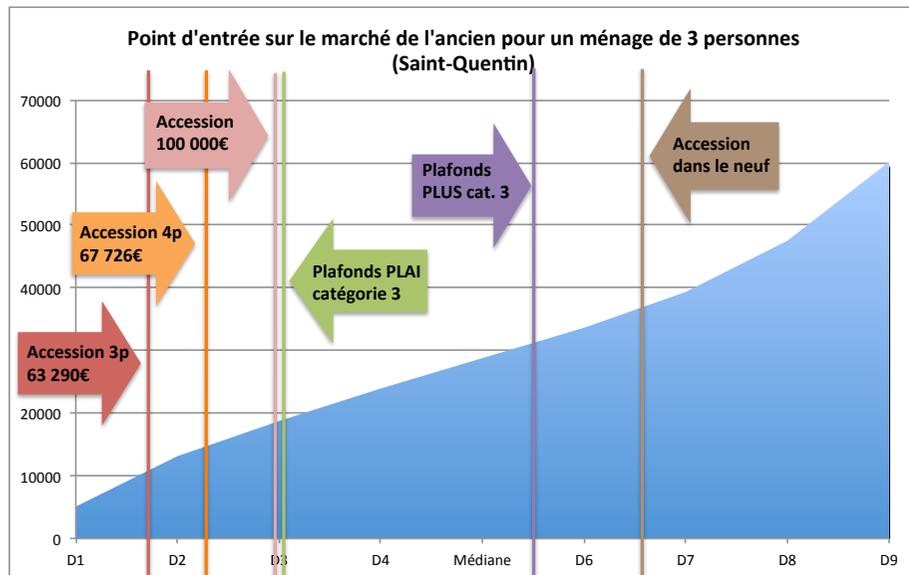
Les plafonds PLAI et PLUS de 2009, pour un ménage de 3 personnes, ont été reportés à titre de comparaison.

Pour un ménage de 3 personnes, seuls les premiers déciles de revenus sont exclus de l'accession à la propriété aux prix les plus accessibles, et seuls les trois derniers déciles peuvent accéder au marché du neuf.

A ce prix moyen d'accession à la propriété, de l'ordre de 100000€, les produits en accession sociale (PSLA notamment) n'apparaissent pas concurrentiels (cf. plus loin, analyse du PRU).

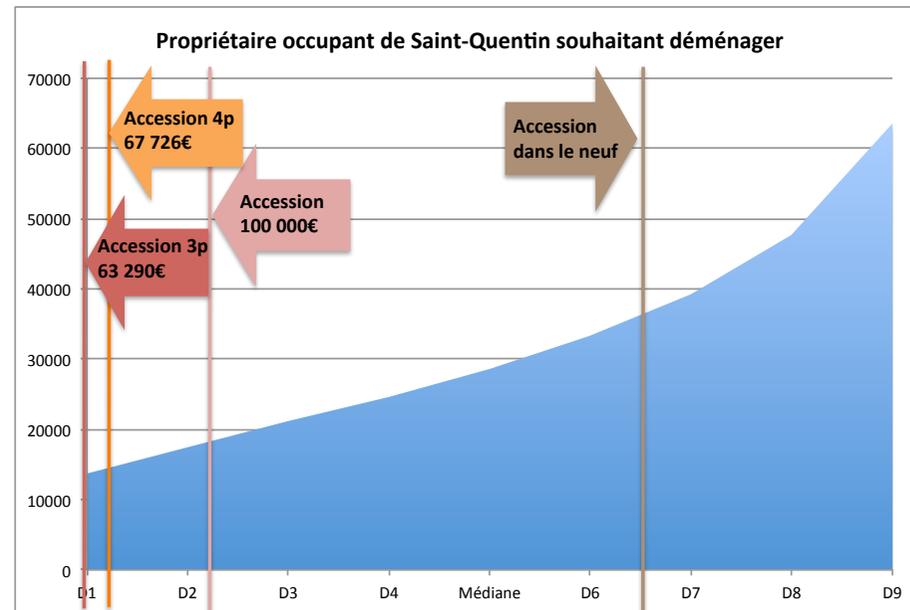
²⁷ Le prix moyen d'un appartement neuf à Saint-Quentin est de 192 758€ pour 71m² en 2009. Cela correspond à 66m² pour une opération à 2 900€/m². Pour les maisons neuves en périphérie, le prix moyen observé est de 180 000€ pour une plus grande surface (100m²), mais le niveau de revenu exigé par une banque est équivalent.

²⁸ C'est le seuil habituellement retenu pour un prêt immobilier de ce type.



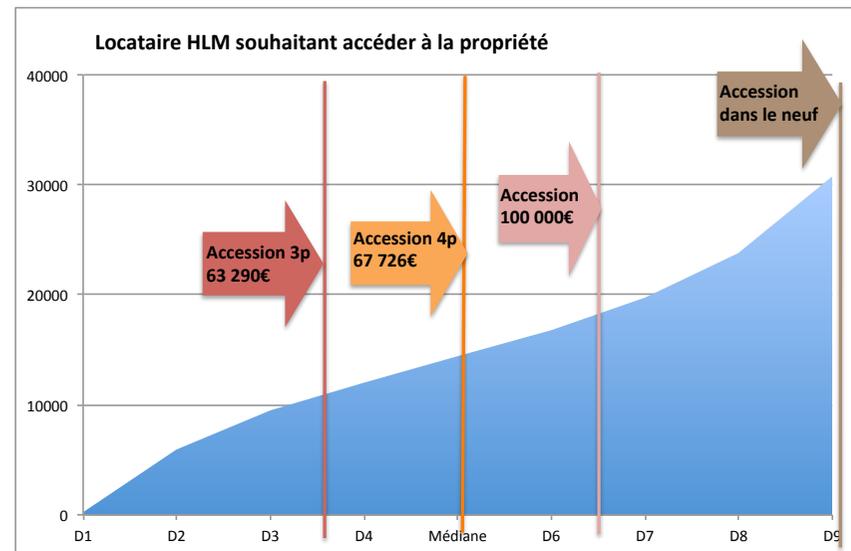
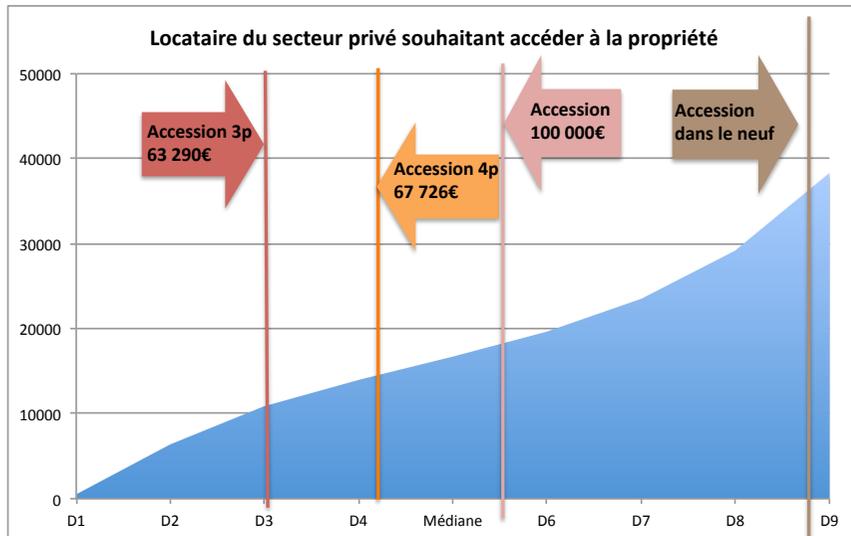
Sources : Revenus INSEE DGI 2009, niveaux de prix PERVAL 2011 / annonces observées décembre 2011

Si l'on prend en compte les niveaux de revenus moyens par ménage et par statut d'occupation, les secundo-accédants pourraient tous déménager s'ils le souhaitent. Ils ne sont donc pas captifs de leur logement :



Le marché du neuf est de fait sélectif : seuls les 70% les plus riches des secundo-accédants, et les 10% les plus riches des locataires du secteur privé peuvent accéder à une maison ou un appartement dans le neuf.

Enfin, parmi les locataires des parcs privés et HLM, les 3 premiers déciles de revenus sont exclus de la propriété :



Sources : Revenus INSEE DGI 2009, niveaux de prix PERVAL 2011 / annonces observées décembre 2011

LE MARCHÉ LOCATIF PRIVE

Les données sur le marché locatif privé proviennent des sources suivantes :

- les annonces de mise en location (site seloger.com),
- les estimations du fichier CLAMEUR (2010-2011),
- les entretiens avec les agents immobiliers, qui peuvent estimer l'état du marché à travers l'investissement locatif et proposent eux-mêmes une offre locative pour 3 d'entre eux.

■ L'offre locative privée : marché de l'ancien, marché du neuf

L'offre en matière de logements locatifs privés se concentre à Saint-Quentin, sur les appartements en centre-ville, et sur les maisons de ville dans les autres quartiers.

En dehors de Saint-Quentin, les communes disposent d'une offre locative souvent faible. De manière générale, la demande s'oriente prioritairement sur les maisons à vendre et les terrains à bâtir. Néanmoins, les communes où le marché immobilier est dynamique ont également une demande pour le locatif, privé comme social (source : entretiens réalisés avec les communes).

A Saint-Quentin, les acquéreurs qui investissent dans le marché de l'ancien réalisent souvent des travaux lourds, avant de revendre le bien, ou de le mettre en location (source : entretiens avec les agents immobiliers).

Les investisseurs dans le neuf (défiscalisation Scellier) se portent sur les opérations de logements en centre-ville, de plus haut standing. D'après le marchand de biens interrogé, les logements se vendent, quoique moins rapidement que les parcelles (lotissements en périphérie).

On peut se demander s'ils se louent facilement ensuite, étant donné le contexte de ralentissement observé.

▪ **Un ralentissement de l'investissement locatif**

D'après les agents immobiliers interrogés, l'investissement locatif à Saint-Quentin a tendance à se ralentir, pour plusieurs raisons :

- la crise de 2008 et la réticence des banques sollicitées pour les prêts,
- un contexte de réformes peu favorable (droits de mutation),
- une offre devenue suffisante et supérieure à la demande,
- une taxe foncière élevée (équivalente à 2 ou 3 mois de loyers),
- une vacance annuelle moyenne de l'ordre de 2 mois par an.

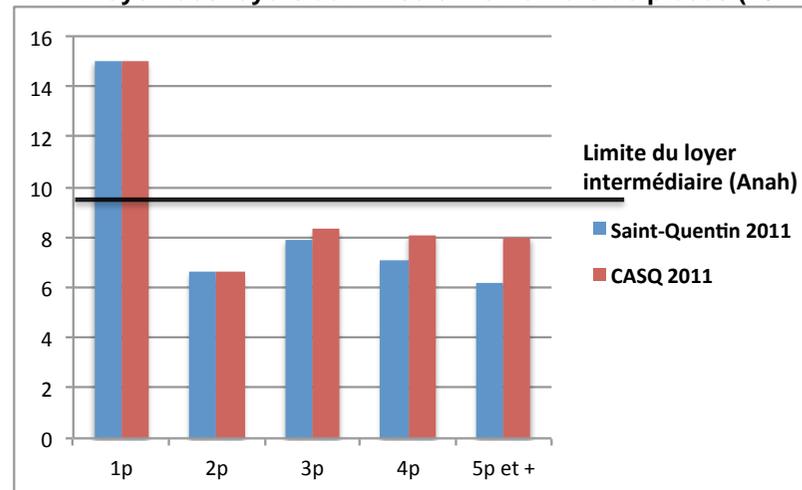
Les tendances sont donc à la fois locales et nationales. La baisse des loyers en 2011 ne favorise pas la reprise de cet investissement, mais permet de diminuer les dépenses dites « contraintes » des ménages concernés.

▪ **Une baisse récente des niveaux de loyers**

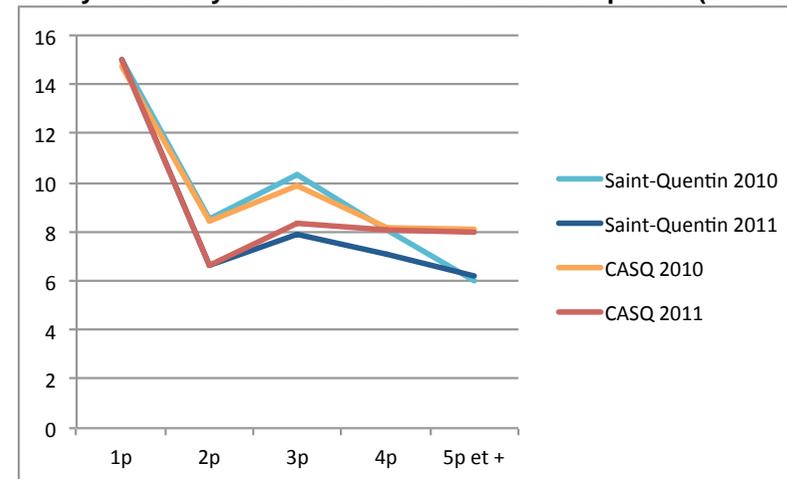
En 2011, les niveaux de loyers moyens s'étalent de 15€/m² pour les studios, à 6,2€/m² pour les 5 pièces et plus situés à Saint-Quentin. Seuls les studios ont un prix au m² supérieur aux plafonds de conventionnement Anah (intermédiaire), mais la moyenne est bien supérieure aux loyers dits sociaux et très sociaux (CLAMEUR, 2011).

Les niveaux des loyers sont plus élevés dans le reste de la communauté d'agglomération en dehors de Saint-Quentin pour les 3 pièces et plus. C'est le même constat que pour le marché de l'accession : une offre inférieure en périphérie, qui tire les loyers à la hausse.

Prix moyen des loyers au m² selon le nombre de pièces (2011)



Prix moyen des loyers au m² selon le nombre de pièces (2010-2011)



Source : CLAMEUR, 2011

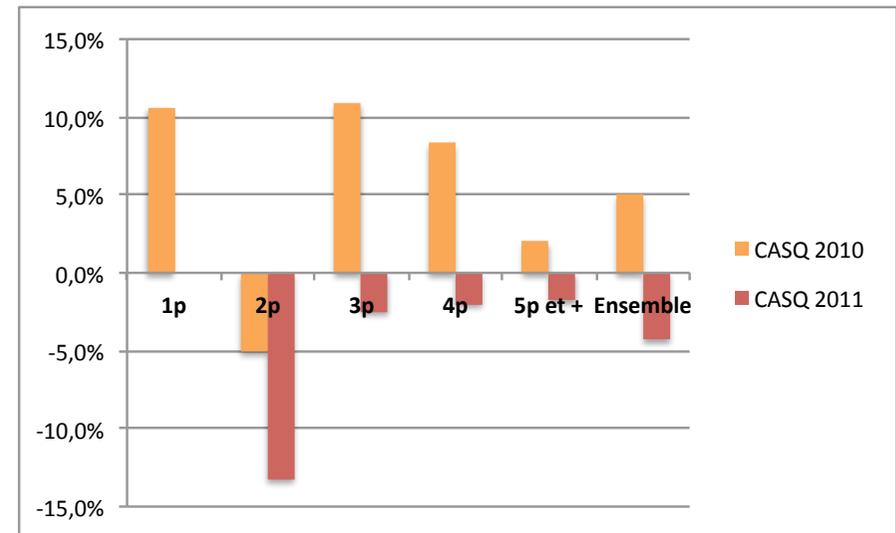
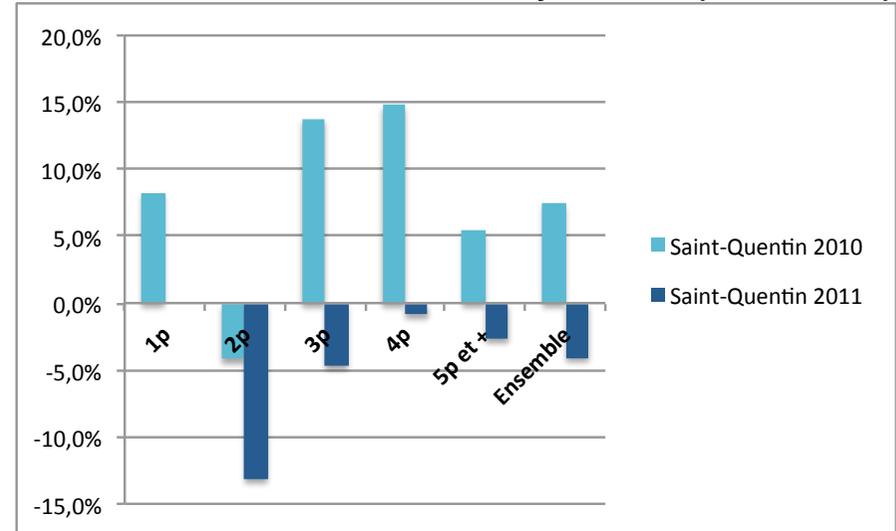
En dehors des 2 pièces, les niveaux de loyers ont augmenté en 2010. En 2011, on observe un renversement de la tendance : l'ensemble des niveaux de loyers ont diminué, à l'exception des studios.

En 2011, Saint-Quentin constitue ainsi la 5e ville où les prix des loyers ont le plus baissé en France.

Néanmoins, cette récente baisse ne compense pas l'augmentation de l'année 2010, et les loyers restent plus élevés qu'en 2009.

Ainsi, les ménages les plus modestes sont exclus du marché de la location privée, de l'ordre de 515€/mois pour un 3 pièces en 2011. Ces ménages peuvent être accueillis dans le parc social (CLAMEUR, 2009-2011).

Les évolutions des niveaux des loyers en % (2010 – 2011)



Source : CLAMEUR, 2010-2011

LE PARC SOCIAL : CARACTERISTIQUES, DYNAMIQUES ET PERSPECTIVES

L'analyse du parc social et de son occupation permet d'évaluer le rôle qu'il remplit et ses dynamiques, mais aussi d'estimer les besoins éventuels, quantitativement et qualitativement.

L'évaluation récente de la demande en matière de logement social est rendue difficile par la mise en place du numéro unique départemental (2011), ainsi que la pression exercée par les relogements liés au PRU. Les données disponibles n'ont pas permis de caractériser, comme habituellement, l'ensemble des caractéristiques des demandeurs. En cours d'établissement, elles sont à prendre avec précaution, et ont donc été rapprochées des données communiquées directement par les bailleurs sociaux, et des données qualitatives issues du PDH.

On dispose donc pour analyser le parc social :

- des données sur les locataires HLM (FILOCOM, 1999-2007) et sur les quartiers d'habitat social dominant (INSEE RGP, 1999-2008), déjà analysées par thématiques,
- d'une partie des résultats des enquêtes sur le parc social à l'échelle des communes (EPLS, 2009-2010),
- des fichiers de demandes de logement social (Numéro-unique, 2009 et 2010),
- des conclusions du diagnostic du PDH de l'Aisne (mai 2010), à l'échelle du département et du pays,
- des Conventions d'utilité sociale (CUS) des principaux bailleurs sociaux présents sur le territoire : Habitat Saint-Quentinois (février 2010 et bilan de janvier 2012) et la Maison du Cil (mars 2010).

Sur près de 9 000 logements sociaux en 2010 (EPLS), Habitat Saint-Quentinois en détient 5 401 et la Maison du Cil 2 918 (CUS, 2010). Le reste du patrimoine est donc marginal.

Après avoir analysé les caractéristiques du parc social et de la demande à l'échelle du territoire, on s'intéressera aux patrimoines et aux perspectives d'Habitat Saint-Quentinois et de la Maison du Cil.

UN PARC SOCIAL INEGALEMENT REPARTI SUR LE TERRITOIRE, QUI REMPLIT SA FONCTION D'ACCUEIL DE POPULATION MODESTES

- **25% de logements sociaux en moyenne, inégalement répartis sur le territoire**

La communauté d'agglomération dispose de 8 927 logements sociaux au total en 2010, dont 7 892 à Saint-Quentin (EPLS, 2010).

Saint-Quentin et Gauchy, seules communes soumises à l'obligation de 20% de logements sociaux, respectent ces proportions.

Néanmoins, le parc HLM est inégalement réparti sur le territoire : Saint-Quentin en comporte 27%, contre 15% dans le reste du territoire, soit 25% pour l'ensemble de la communauté d'agglomération²⁹.

Le PLH de 2006 préconisait déjà de mieux répartir ces logements, en renforçant leur présence en dehors de Saint-Quentin. Des efforts ont été menés depuis, mais restent insuffisants pour effectuer un rééquilibrage à l'échelle du territoire (cf. chapitre sur la construction neuve).

En parallèle, le parc social existant a été en grande partie adapté et rénové, à travers notamment le programme de rénovation urbaine multi-sites, lancé en 2008.

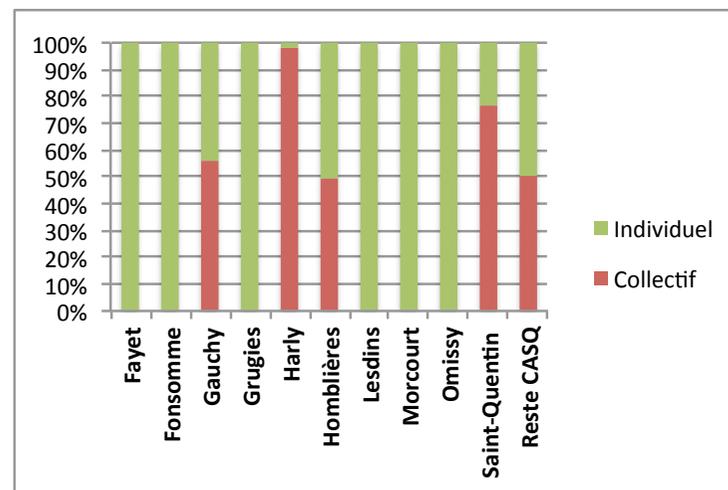
- **Un parc majoritairement collectif et construit avant 1980 à Saint-Quentin, individuel et plus récent dans les communes les plus éloignées**

²⁹ Les proportions pour 2010 ont pu être calculées à partir des données INSEE de 2008 et des données sur la construction neuve fournies par l'Observatoire de l'Habitat. En termes de résidences principales, en 2008, on compte 13% de résidences principales en HLM en dehors de Saint-Quentin contre 25% en moyenne dans la ville centre, 5% seulement dans le quartier Saint-Jean, et jusqu'à 85% à Neuville.

A Saint-Quentin, le parc social est principalement constitué de logements collectifs (77%). Les communes proches, les plus urbanisées, ont également tendance à comporter une large part de logements collectifs (56% à Gauchy, 98% à Harly, EPLS 2010).

Parc social collectif et individuel en 2010

	Collectif	%	Individuel	%	Total
Fayet	0	0%	10	100%	10
Fonsomme	0	0%	10	100%	10
Gauchy	346	56%	269	44%	615
Grugies	0	0%	117	100%	117
Harly	113	98%	2	2%	115
Homblières	58	50%	59	50%	117
Lesdins	0	0%	8	100%	8
Morcourt	0	0%	22	100%	22
Omissy	0	0%	21	100%	21
Saint-Quentin ³⁰	6 063	77%	1 829	23%	7 892
Reste CASQ	517	50%	518	50%	1 035
Total parc social	6 580	74%	2 347	26%	8 927



Source : Enquête sur le parc locatif social en 2010 (MEDDTL)

6 communes ne comportent que du logement social individuel, privilégié parmi les constructions neuves récentes.

³⁰ Les autres communes ne comportent pas de logement social

En dehors de Saint-Quentin et de Gauchy, les caractéristiques du parc évoluent fortement en fonction des programmes de logements, étant donné la faiblesse des effectifs.

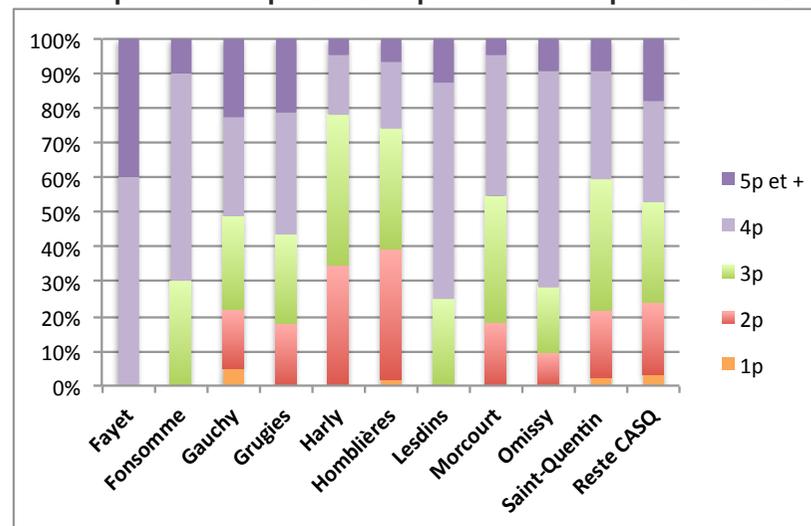
En moyenne, plus de 20% du parc est constitué de studios ou de 2 pièces. 37% sont des T3, 31% des T4 et 10% des logements comportent 5 pièces et plus (EPLS, 2010).

Les logements de 3 pièces sont plus représentés à Saint-Quentin, contrairement aux 4 pièces et plus. Les disparités communales sont fortes : celles qui accueillent le moins de logements sociaux ont tendance à être spécialisées dans un seul type de produit.

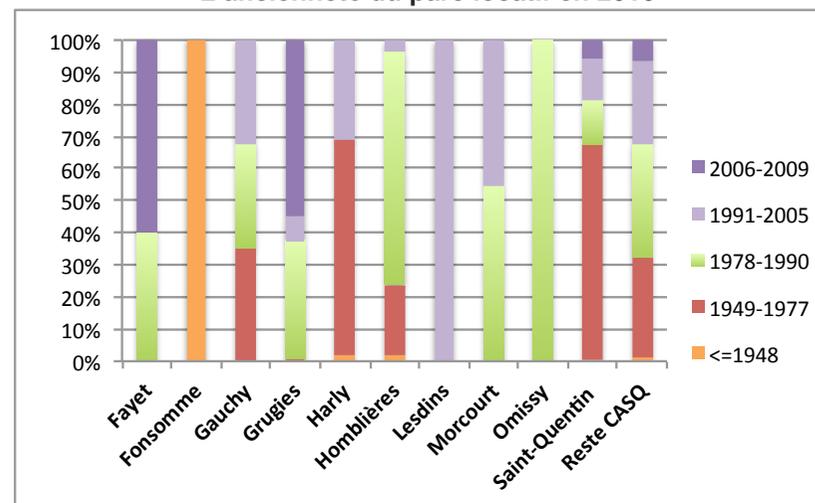
A Saint-Quentin, la majorité du parc a été construit entre 1949 et 1977. Dans le reste du territoire, la construction est plus répartie par période. Les efforts de construction depuis les années 1990 sont notamment visibles. Là encore, à l'échelle des communes, le parc apparaît plus spécialisé.

Enfin, il faut préciser qu'à Saint-Quentin, 982 logements sont situés en Zone urbaine sensible, soit 12% du parc (EPLS, 2010).

La répartition du parc locatif par nombre de pièces en 2010



L'ancienneté du parc locatif en 2010



Source : Enquête sur le parc locatif social en 2010 (MEDDTL)

▪ **Des ménages modestes voire fragiles, qui ont tendance à se paupériser**

L'analyse socio-économique à l'échelle du territoire a montré le rôle d'accueil du parc social, qui rassemble les populations parmi les plus modestes et les plus fragiles.

A titre de rappel, en 2009, les locataires HLM de Saint-Quentin présentent le revenu médian par unité de consommation le plus faible : 8 463€, contre 14 271€ pour l'ensemble de la population (INSEE DGI revenus, 2009).

Les ménages locataires HLM sous le seuil de pauvreté sont 43% en 2007 sur le territoire, contre 38% en 1999 (EPLS, 2009).

On sait également qu'en 2009, sur 7 528 ménages enquêtés par les bailleurs sociaux, 27% présentaient des revenus inférieurs aux plafonds PLUS (28% à Saint-Quentin, 16% dans le reste du territoire, EPLS 2009). Les emménagés récents sont plus concernés : 36% à Saint-Quentin, 23% ailleurs³¹.

La paupérisation des ménages est donc en cours, tendance également observée à l'échelle du patrimoine d'Habitat Saint-Quentinois.

Les mêmes caractéristiques s'observent en ce qui concerne l'accès à l'emploi : une fragilité marquée, en particulier à Saint-Quentin et parmi les emménagés récents.

³¹ Les données à l'échelle communale sont moins parlantes pour les communes qui présentent peu de ménages enquêtés (hors Gauchy, Grugies, Homblières).

Indicateurs de fragilité des ménages enquêtés

Territoire	Ménages enquêtés	Part ménages revenus < 20% plafonds PLUS		Part pers. réf. activité stable	
		Total	Emménagés récents	Total	Emménagés récents
ZUS Europe	2 273	27%	43%	30%	26%
Vermand (Charcot-Chaussée Romaine)	52	29%	-	21%	-
Vermand (Dessus de Montplaisir)	557	30%	63%	32%	22%
Reste ZRU					
Vermand	460	31%	42%	25%	35%
ZUS Neuville	1 098	33%	38%	29%	30%
ZUS Faubourg d'Isle	95	20%	22%	45%	58%
Reste Faubourg d'Isle	484	29%	30%	34%	38%
Saint-Martin-Oestres	690	27%	30%	35%	38%
Autre	1 058	25%	21%	41%	50%
Ttl Saint-Quentin	6 767	28%	36%	32%	36%
Fayet	9	30%	11%	27%	75%
Fonsomme	9	44%	22%	11%	55%
Gauchy	394	16%	26%	54%	55%
Grugies	115	14%	17%	68%	68%
Harly	78	12%	33%	52%	48%
Homblières	105	21%	19%	46%	46%
Lesdins	8	0%	33%	38%	25%
Morcourt	22	23%	13%	21%	88%
Omissy	21	9%	33%	74%	80%
Total reste CASQ	761	16%	23%	52%	58%
Total CASQ	7 528	27%	34%	35%	38%

Source : EPLS, bailleurs sociaux 2009 (données fournies par l'Observatoire de l'Habitat)

▪ **Un vieillissement marqué de la population**

Si le parc locatif HLM accueille les ménages les plus jeunes par statut d'occupation (âge moyen de la personne de référence de plus de 50 ans en 2007), le rythme du vieillissement est plus marqué que pour les propriétaires occupants et les autres locataires (+2,4 ans entre 1999 et 2007). Cette tendance s'observe également parmi les emménagés récents (40 ans environ, +1,5 ans sur la même période, FILOCOM, 1999-2007).

Les 60 ans et plus représentent 33% des personnes de référence des ménages à Saint-Quentin (INSEE RGP, 2008). Dans le reste du territoire, le parc social accueille plutôt des familles avec enfants, en particulier parmi les emménagés récents.

Par ailleurs, le parc locatif HLM a tendance à concentrer les familles monoparentales. Ils représentent 17% des ménages enquêtés par les bailleurs sociaux à l'échelle du territoire, contre 10% pour l'ensemble des ménages (INSEE RGP, 2008). Ces familles sont plus représentées en dehors de Saint-Quentin (20% des ménages enquêtés, contre 16%), et parmi les emménagés récents (25% en moyenne, FILOCOM 2007).

Caractéristiques démographiques des ménages enquêtés en 2009

Territoire	Ménages enquêtés	Pers. réf. 60 et +		Ménages 6 pers. et +		Familles monoparentales	
		Total	Emménagés récents	Total	Emménagés récents	Total	Emménagés récents
ZUS Europe	2 273	36%	14%	3%	3%	15%	30%
Vermand (Charcot-Chaussée Romaine)	52	46%	-	0%	-	23%	-
Vermand (Dessus de Montplaisir)	557	29%	4%	2%	1%	15%	38%
Reste ZRU							
Vermand	460	43%	16%	5%	8%	13%	14%
ZUS Neuville	1 098	34%	15%	6%	1%	19%	27%
ZUS Faubourg d'Isle	95	21%	2%	10%	15%	15%	20%
Reste Faubourg d'Isle	484	29%	19%	4%	3%	18%	28%
Saint-Martin-Oestres	690	27%	11%	3%	5%	16%	22%
Autre	1 058	31%	25%	5%	3%	17%	17%
Ttl Saint-Quentin	6 767	33%	15%	4%	3%	16%	25%
Fayet	9	33%	0%	0%	0%	0%	13%
Fonsomme	9	11%	0%	0%	0%	0%	33%
Gauchy	394	18%	8%	3%	3%	22%	26%
Grugies	115	6%	5%	9%	12%	15%	20%
Harly	78	23%	7%	0%	0%	28%	33%
Homblières	105	10%	0%	4%	2%	18%	19%
Lesdins	8	38%	33%	0%	0%	0%	33%
Morcourt	22	59%	13%	0%	0%	5%	13%
Omissy	21	5%	0%	0%	0%	24%	29%
Total reste CASQ	761	17%	6%	3%	5%	20%	24%
Total CASQ	7 528	31%	14%	4%	3%	17%	25%

Source : bailleurs sociaux 2009 (données fournies par l'Observatoire de l'Habitat)

▪ **Un délai moyen d'attribution de moins de 3 mois en 2010**

En 2010, le nombre de demandeurs de logement social s'élevait à 2 390 sur l'ensemble du territoire, dont 1 996 à Saint-Quentin, et 390 mutations internes au parc HLM (16%, Fichier numéro unique 2010).

En 2007, la pression de la demande (nombre de demandes insatisfaites pour une attribution en 2006) était de l'ordre de 2 à 3 sur le territoire (Observatoire régional de la demande locative sociale, cité par le PDH de 2010). Elle est de 4 en 2010 (si l'on prend en compte les demandes actives, Fichier numéro unique 2010)³².

Le délai moyen d'attribution, de plus de 7 mois en 2009, a baissé en 2010 (3 mois en moyenne), et reste faible.

Les demandeurs de logement social (2009-2010)

	Saint-Quentin		Reste CASQ		Total	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Total demandeurs ³³	1 424	1 996	353	394	1 777	2 390
Demandeurs actifs (non radiés)	719	1 563	149	278	868	1 841
Demandeurs valides en attente	11	3	2	13	13	16
En mutation ³⁴	149	325 ³⁵	67	65	216	390
% mutations (ttl demandeurs)	10%	16%	19%	16%	12%	16%
Attribué	203	342	57	95	260	437
Délai moyen d'attribution (mois)	7	3	8,6	3,4	7,3	3,1
% satisfaction (demandeurs)	14%	17%	16%	24%	15%	18%
% satisfaction (actifs)	28%	22%	38%	34%	30%	24%
Pression demande (actifs)	3,5	4,6	2,6	2,9	3,3	4,2

Source : Fichier numéro unique 2009-2010

³² A l'échelle du département, le PDH de 2010 mentionne une pression de la demande concentrée au sein des pôles urbains, mais moins marquée à Saint-Quentin, du fait d'une offre locative sociale plus élevée.

³³ Le **total des demandeurs** correspond à l'ensemble des demandeurs enregistrés sur la base, qui peuvent avoir fait plusieurs demandes. Les **demandeurs en instance** ont au moins une demande active (non radiée). Le nombre prend en compte ceux qui n'ont pas effectué le renouvellement de leur demande (un an + 60 jours de préavis).

Les **demandeurs valides** (dits « en instance non obsolètes »), sont ceux qui ont renouvelé leur demande depuis moins d'un an.

³⁴ Il s'agit des mutations internes au parc HLM.

³⁵ L'augmentation du nombre de mutations, malgré une baisse du délai de moyen d'attribution, est vraisemblablement liée aux relogements opérés dans le cadre du PRU.

▪ **Offre et demande : des besoins en dehors de Saint-Quentin, et à destination de ménages modestes**

Alors que l'offre est concentrée à Saint-Quentin et que les efforts menés portent principalement sur la rénovation du parc, les besoins en matière de construction neuve concernent plutôt les communes alentours, où la demande est en augmentation.

L'offre conditionne en effet la demande en matière de logement social. L'ampleur des besoins et les délais moyens d'attribution ne sont donc pas forcément révélateurs. En moyenne plus élevés que dans la ville centre, ces délais peuvent vite être rallongés, comme à Omissy et Morcourt en 2009 (avec respectivement 21 et 18 mois d'attente, Fichier numéro unique, 2009).

Au regard des ressources des demandeurs, les besoins se portent sur une offre très sociale : 85% des demandeurs avaient des revenus inférieurs aux plafonds PLAI en 2005 (Observatoire régional de la demande locative sociale, cité par le PDH de 2010).

Cette caractéristique a été confirmée par les bailleurs sociaux (Maison du Cil et Habitat Saint-Quentinois), qui ont pour l'instant du mal à trouver acquéreur pour leur offre en accession sociale, et alors que même les loyers en PLAI, abondés de charges conséquentes, excluent certains ménages très modestes.

HABITAT SAINT-QUENTINOIS : UN PATRIMOINE CONCENTRÉ DANS LA VILLE CENTRE, EN COURS DE RÉNOVATION

▪ **Un patrimoine concentré dans les quartiers de grands ensembles de Saint-Quentin**

Habitat Saint-Quentinois détient 68% du parc de logement social de la ville centre. Son patrimoine y est constitué de 5341 logements, sur les 5401 détenus (CUS Habitat Saint-Quentinois, patrimoine au 01/01/2010)³⁶.

Le patrimoine comporte principalement des logements collectifs (69%), mais les 60 logements détenus en dehors de Saint-Quentin sont à 85% individuels (CUS Habitat Saint-Quentinois, patrimoine au 01/01/2010).

En dehors de l'offre de logement social classique, le bailleur gère une résidence pour personnes âgées et une résidence CROUS.

A l'échelle des quartiers de Saint-Quentin, il possède :

- plus de la moitié des logements sociaux du quartier Europe (Antenne Nord) : 1692 avant le PRU, contre 1080 pour la Maison du Cil,
- 1144 logements à Neuville,
- l'ensemble de la Cité de Vermand (Antenne Ouest),
- un parc plus dispersé, réparti entre le Faubourg d'Isle (35 logements) et le centre-ville (411 logements).

³⁶ Seuls 34 logements d'Habitat Saint-Quentinois sont situés en dehors de la communauté d'agglomération, soit 0,63% du parc. Les données sur les caractéristiques du parc et son occupation peuvent donc être considérées comme valables à l'échelle du territoire, lorsqu'elles ne sont pas déjà détaillées par quartier.

Le patrimoine d'Habitat Saint-Quentinois par taille, destination, et par commune

Commune	Logements locatifs				Total	%
	Individuel	Collectif	Béguinages	Foyers		
Résidence Personnes Agées				160	160	3%
Résidences CROUS				35	35	1%
Logements	1215	3661	270		5146	95%
Saint-Quentin	1215	3661	270	195	5341	99%
%	23%	69%	5%	4%	100%	
Fayet	6				6	0%
Fonsommes	10				10	0%
Gauchy	5				5	0%
Harly (foyer)				9	9	0%
Lesdins	8				8	0%
Morcourt	22				22	0%
Agglomération Saint-Quentin	51	0	0	9	60	1%
%	85%	0%	0%	15%	100%	
Total CASQ	1266	3661	270	204	5401	100%

Source : CUS Habitat Saint-Quentinois, patrimoine au 01/01/2010

La majorité du parc est constitué de PLUS (prêt locatif à usage social³⁷) : de 90% pour l'antenne ouest, à 100% pour l'antenne nord (CUS Habitat Saint-Quentinois, patrimoine au 01/01/2010).

³⁷ Au 1^{er} janvier 2012, le plafond de ressources pour les PLUS est de 31 893€ par an pour un ménage de 3 personnes, d'une personne seule avec une personne à charge, ou d'un couple de jeune ménage sans personne à charge (catégorie 3). Le plafond PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) correspondant est de 18 709€ par an et celui du PLS (prêt locatif social) de 40 537€.

Le patrimoine par type d'accueil et de financement

	zone urbaine	PLAI	PLUS	PLS	TOTAL	%
Antenne NORD	ZNS	1	60	0	61	1%
	ZSE	0	1612	0	1612	31%
TOTAL		1	1672	0	1673	32%
%		0%	100%	0%	100%	
Antenne SUD	ZNS	49	188	0	237	5%
	ZSN	0	1144	0	1144	22%
	ZSI	7	28	0	35	1%
TOTAL		56	1360	0	1416	27%
%		4%	96%	0%	100%	
Antenne OUEST	ZNS	24	180	0	204	4%
	ZFV	117	1139	0	1256	24%
TOTAL		141	1319	0	1460	28%
%		10%	90%	0%	100%	
Antenne CENTRE	ZNS	17	357	37	411	8%
BEGUINAGES	ZNS	0	270	0	270	5%
TOTAL GENERAL		215	4978	37	5230	100%
%		4%	95%	1%	100%	

L'ancienneté du parc (mise en service des logements)

	% du parc total
De 1948 à 1960	19%
De 1961 à 1980	55%
De 1981 à 2000	18%
De 2001 à 2005	2%
Depuis 2006	6%

Source : CUS Habitat Saint-Quentinois, patrimoine au 01/01/2010

Le parc détenu par Habitat Saint-Quentinois a été principalement mis en service entre 1961 et 1980. Ces périodes correspondent aux dates de construction des grands ensembles détenus, qui constituent la majorité de leur patrimoine. La rénovation de ce parc est prévue dans le cadre du PRU.

- **Un parc qui remplit son rôle d'accueil des ménages modestes, voire une paupérisation**

Nombre de ménages dont les revenus n'excèdent pas 60% du plafond des loyers en 2009

Antenne	Zonage	Ménages concernés	% nb logements ³⁸
NORD	Hors ZUS	37	0,83%
NORD	ZUS Europe	1 088	24,32%
SUD	Hors ZUS	110	2,46%
SUD	ZUS Neuville	650	14,53%
SUD	ZUS Faubourg d'Isle	25	0,56%
OUEST	Hors ZUS	138	3,08%
OUEST	Zone Franche Vermandois	801	17,90%
CENTRE	Hors ZUS	207	4,63%
Béguinages	Hors ZUS	216	4,83%
	TOTAL ZUS	2 564	57%
	TOTAL Hors ZUS	708	16%
	TOTAL Général	3 272	73%

Source : CUS Habitat Saint-Quentinois, enquête sociale au 31/01/2009

L'occupation sociale du parc d'Habitat Saint-Quentinois se confirme, d'autant plus que certains ménages semblent se paupériser.

En 2009, 72% des ménages locataires disposaient de revenus inférieurs à 60% du plafond HLM, contre 70% en 2003.

Dans le même temps, le taux de chômage est au contraire passé de 29,48% à 27,66% (CUS Habitat Saint-Quentinois, enquête sociale au 31/01/2009 comparée à celle au 31/01/2003).

³⁸ Sur les 4 474 ayant répondu à l'enquête.

- **Une baisse des grands ménages et un vieillissement accéléré des locataires**

Les personnes seules et les familles monoparentales sont surreprésentées au sein du parc d'Habitat Saint-Quentinois, et du parc social de la ville centre en général.

Les personnes seules représentent 38% des ménages et les familles monoparentales 21% en 2009. Cette spécialisation dans l'accueil des ménages hors couple s'est accentuée depuis 2003³⁹. A l'inverse, les couples avec plus de 2 enfants représentent moins de 9% des ménages en 2009.

Les plus de 50 ans représentent plus de la moitié des ménages en 2009, contre moins de 49% en 2003. La part des moins de 50 ans a au contraire diminué dans le même temps.

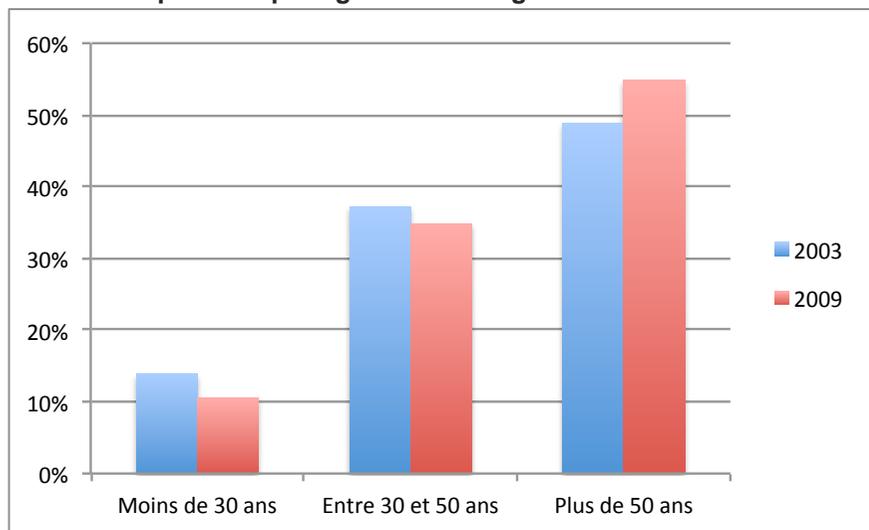
Le vieillissement de la population observé à l'échelle du territoire et des quartiers d'habitat social dominant se confirme.

En parallèle, la population résidant au sein du parc a baissé (perte de 615 occupants entre 2003 et 2009, CUS Habitat Saint-Quentinois enquêtes sociales au 01/01/2003 et au 01/01/2009).

Habitat Saint-Quentinois répond au vieillissement de cette population à travers notamment l'adaptation des logements (cf. partie sur le logement des personnes âgées).

³⁹ Les personnes seules représentaient alors 35% des ménages et les familles monoparentales 18%.

La répartition par âges des ménages entre 2003 et 2009



Source : CUS Habitat Saint-Quentinois, âge du titulaire des contrats, enquêtes sociales au 01/01/2003 et au 01/01/2009

■ Une vacance jugée anormale du parc⁴⁰

Les logements vacants de plus de 3 mois entre 2008 et 2009

Antenne	Zonage	2008		2009	
		Logts	%	Logts	%
NORD	Hors ZUS	0	0%	0	0%
NORD	ZUS Europe	10	0,20%	2	0,04%
SUD	Hors ZUS	1	0,02%	1	0,02%
SUD	ZUS Neuville	2	0,04%	2	0,04%
SUD	ZUS Faubourg d'Isle	2	0,04%	0	
OUEST	Hors ZUS	0		0	
OUEST	Zone Franche Vermandois	6	0,12%	5	0,10%
CENTRE	Hors ZUS	5	0,10%	0	
Béguinages	Hors ZUS	19	0,38%	22	0,42%
	TOTAL	45 sur 5038	0,89%	32 sur 5231	0,61%

Source : CUS Habitat Saint-Quentinois, enquêtes sociales au 31/01/2008 et 31/01/2009

En 2009, sur les 5 231 logements enquêtés, 227 étaient vacants, soit 4,3% du parc.

On dispose de données plus détaillées pour la vacance de plus de 3 mois, dite structurelle. Elle concerne 14% des logements vacants en 2009 et 0,61% du parc. Cette proportion a baissé depuis 2008 (le taux de vacance structurelle était alors de 0,89%, CUS Habitat Saint-Quentinois, enquêtes sociales 2008-2009).

⁴⁰ On ne dispose pas des données sur la vacance de par l'Enquête sur le parc locatif social. Néanmoins, à l'échelle du Pays Saint-Quentinois, elle est de 1,7% (131 logements), contre 3 à 4% à l'échelle nationale (source : enquête bailleurs sociaux 2009-2010, citée dans le PDH de l'Aisne, diagnostic de mai 2010).

Il s'agit d'une vacance relativement importante pour un patrimoine social, liée à la faible pression de la demande, et à la concurrence du parc privé pour l'offre en accession et en locatif.

▪ **Des demandes de logements largement satisfaites**

En 2009, 443 demandes de logements étaient en attente de satisfaction (CUS Habitat Saint-Quentinois, données au 31/01/2009). Il s'agissait, pour plus de la moitié (252), de ménages déjà locataires, qui souhaitaient obtenir un autre logement, notamment individuel. En 2011, 452 attributions avaient eu lieu, dont 107 mutations internes (24%, Bilan CUS Habitat Saint-Quentinois, données au 31/01/2011).

Les demandes apparaissent donc rapidement satisfaites. Pour répondre aux mutations internes, l'objectif retenu par Habitat Saint-Quentinois est notamment de fluidifier les parcours résidentiels. L'adaptation du logement aux caractéristiques du ménage se fait alors en fonction de l'évolution de la composition familiale, de la prise en compte de la mobilité réduite, ainsi que du taux d'effort financier (part des revenus consacré au logement).

▪ **Développement de l'offre et réhabilitation du parc : priorité au PRU et à la réhabilitation durable des logements**

Dans ce contexte de faible pression de la demande, la construction de logements neufs se concentre sur les reconstructions liées au PRU. La priorité revient à la requalification et à l'adaptation du parc de logements. Ainsi, la CUS mentionne un développement plutôt « en veille » qu'« intense ».

Outre la finalisation du PRU, elle prévoit en particulier :

- la démolition-reconstruction de 66 logements dégradés (programmes Villard et Honnecourt à Saint-Quentin),
- la réhabilitation du parc ancien détenu en diffus (enveloppe annuelle de 500 000€ à raison de 25 000€ par logement),
- l'amélioration énergétique des logements afin de maîtriser les charges locatives,
- l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.

Réhabilitation et adaptation du patrimoine d'ici 2016

Politique menée	Nb logts concernés hors PRU	Programmation
Démolition-renstruction	66	2 012
Réhabilitation parc ancien	20	par an
Résidentialisation	141	ND
Performance énergétique	581	2010-2016
Adaptation	500 000€ par an	Objectif de 5% des logts atteint
Entretien	700€ par logt	par an

Source : d'après la CUS 2011-2016 et son bilan 2011, Habitat Saint-Quentinois

En ce qui concerne le développement de l'offre, elle s'appuiera sur :

- les besoins recensés par le PLH,
- la volonté de proposer une offre en location-accession.

A l'heure actuelle, il est prévu de mettre en service 51 logements par an sur 6 ans, dont 26 logements avec financement PLUS et 11 PLAI.

LA MAISON DU CIL : UN PATRIMOINE PLUS DIVERSIFIÉ ET MIEUX RÉPARTI SUR LE TERRITOIRE⁴¹

■ Un patrimoine plus développé en dehors de Saint-Quentin

La Maison du Cil gère environ 20 000 logements, répartis sur 7 départements⁴².

Le patrimoine de la Maison du Cil sur le territoire

	Logts détenus	Zone de marché ⁴³
Fayet	4	Rural porteur
Gauchy	401	Aire urbaine tendue
Grugies	86	Rural porteur
Harly	79	Autre aire urbaine
Homblières	109	Rural porteur
Omissy	21	Fragilisé
Saint-Quentin	2 218	Autre aire urbaine
Total	2 918	-

Source : CUS Maison du Cil, mars 2010

Le patrimoine concerné sur le territoire est souvent plus récent et se répartie de manière plus équitable sur l'ensemble de la communauté d'agglomération. Au total, 2 918 logements sont concernés en 2010, dont 700 en dehors de Saint-Quentin.

Les constructions les plus récentes, destinées aux ménages familiaux, sont plus souvent individuelles, et répondent à la demande des ménages qui souhaitent s'installer en périphérie, pour agrandir leur logement.

⁴¹ Les données transmises sont moins complètes que pour Habitat Saint-Quentinois. Les projets de construction sont mentionnés par les communes (cf. plus loin).

⁴² Les départements concernés sont : le Nord, la Somme, l'Aisne, l'Oise, le Val d'Oise, la Seine-et-Marne et la Seine-Saint-Denis

⁴³ Catégories de la Maison du Cil, inspirées de la notion de marché tendu/détendu, mais affiné à l'échelle locale.

Le patrimoine de la Maison du Cil s'est légèrement agrandi sur le territoire, au gré des projets de construction. Neuville-Saint-Amand et Harly devraient notamment accueillir de nouveaux logements familiaux (lotissement, ZAC le Contoy). Néanmoins, le développement du patrimoine se porte plutôt sur d'autres territoires, notamment la région parisienne.

■ Une sous-occupation et une vacance marquées du parc

Au sein du patrimoine de la Maison du Cil, on dispose à la fois de données sur la sous-occupation et sur la vacance.

La sous-occupation concerne en moyenne 19% des logements et est moins élevée à Saint-Quentin même (15%, mars 2010).

Les logements sous occupés par commune

	Nb de logts	% du parc
Fayet	4	100%
Gauchy	129	32%
Grugies	55	64%
Harly	10	13%
Homblières	17	16%
Omissy	14	67%
Saint-Quentin	334	15%
Total	563	19%

Source : CUS Maison du Cil, mars 2010

La plupart des logements concernés sont occupés par des personnes âgées de plus de 65 ans. Une adaptation du logement à la composition familiale et au degré d'autonomie est donc à envisager.

Comme Habitat-Saint-Quentinois, la Maison du Cil observe une vacance anormale de son parc. 152 logements sont vacants en 2012, soit 5% du parc. La moitié de la vacance est structurelle (plus de 3 mois).

Saint-Quentin présente le plus fort taux de vacance (6%, soit 129 logements en 2012).

Les logements vacants par commune

	Logements vacants	Total logements	Vacance
Gauchy	18	401	4%
Grugies	1	86	1%
Harly	1	79	1%
Homblières	3	109	3%
Saint-Quentin	129	2218	6%
Total	152	2918	5%

Source : CUS Maison du Cil, mars 2010, données fournies par la Maison du Cil, août 2012

L'ancienneté de la vacance

	Saint-Quentin	%	Reste CASQ	%	Total	%
2012	90	70%	20	87%	110	72%
<i>Dont +3 mois</i>	29	32%	5	25%	34	31%
2011	28	22%	1	4%	29	19%
2010	8	6%	2	9%	10	7%
2009	3	2%	0	0%	3	2%
Total	129	100%	23	100%	152	100%

Source : Données fournies par la Maison du Cil, août 2012

Au sein de ce parc vacant, 7 logements seulement sont individuels. Les T3 et T4 sont particulièrement concernés, correspondant également à la majorité des logements⁴⁴.

La vacance par types de logements

	Nombre vacants	%
FJT	1	1%
1B	4	3%
2	25	16%
3	56	37%
4	42	28%
5	23	15%
6	1	1%
Total	152	100%

Source : Données fournies par la Maison du Cil, août 2012

⁴⁴ La demande se porte plutôt sur les T2 et T3 (cf. ci-dessus).

Cette proportion aurait tendance à s'accroître, puisque les produits les plus récents, en accession sociale, trouvent difficilement preneur dans le contexte actuel (cf. plus loin).

Après avoir analysé les caractéristiques des logements et les dynamiques du marché immobilier par type de parc, une analyse plus dynamique est proposée à travers les évolutions de la construction neuve depuis 2000, ainsi que les projets en cours et à venir, portés par les politiques publiques.

-

LES EFFORTS DE LA CONSTRUCTION NEUVE ET DES POLITIQUES PUBLIQUES : PROJETS EN COURS ET A VENIR

LES DYNAMIQUES DE LA CONSTRUCTION NEUVE DEPUIS 2000

Les dynamiques de la construction neuve ont été étudiées à partir des données de l'Observatoire de l'Habitat, disponibles de 2000 à 2011.

Les données de 2006 à 2011 ont été rapprochées des objectifs fixés par le dernier PLH en cours. Les taux de réalisation obtenus permettent d'opérer un premier bilan quant aux objectifs fixés en 2006.

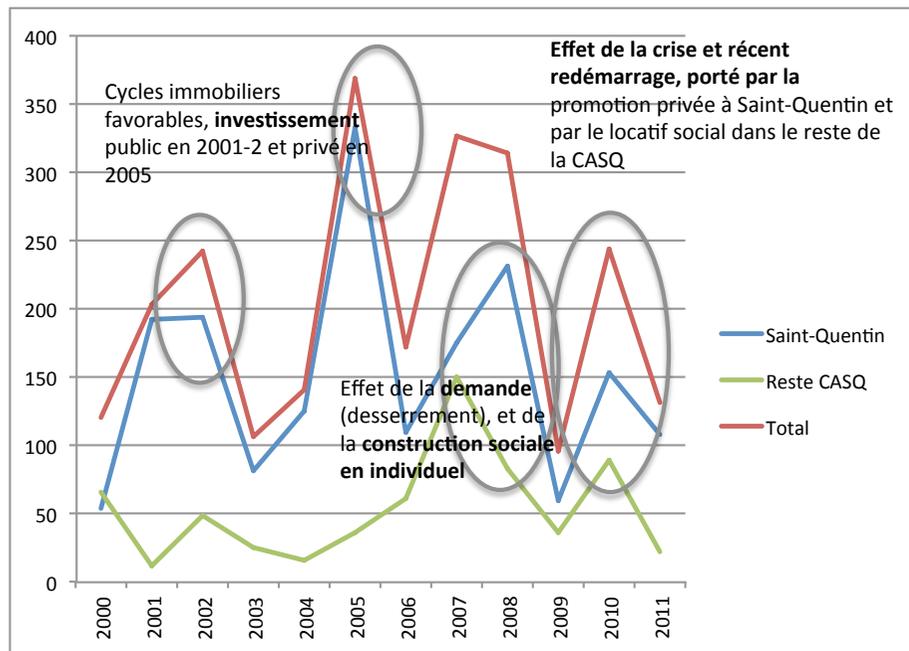
- **Une construction neuve majoritairement portée par la promotion privée à Saint-Quentin, et par la construction individuelle des particuliers sur le reste du territoire**

Le graphique ci-dessous présente les évolutions de la construction neuve totale à Saint-Quentin et dans le reste du territoire, entre 2000 et 2011.

Les évolutions sont relativement similaires entre Saint-Quentin et le reste du territoire, mais accentuées dans la ville centre.

Le graphique reflète les cycles récents du marché de l'immobilier, ainsi que les efforts réalisés en matière d'investissement public sur le territoire :

La construction neuve entre 2000 et 2011



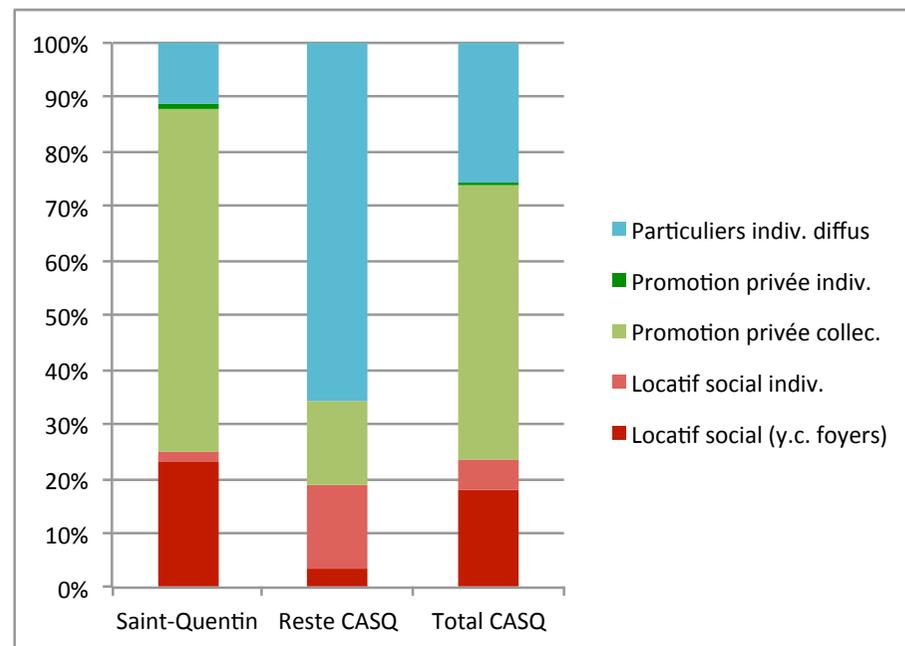
Source : Données de l'Observatoire de l'Habitat de la CASQ, 2000-2011

Entre 2001 et 2002, la construction neuve a connu un premier pic, portée par l'investissement public. En 2005, la promotion privée était à l'inverse largement majoritaire.

La construction individuelle en périphérie, et notamment la construction sociale, ont surtout pesé en 2007.

La construction a été ralentie en 2009, sous l'effet de la crise. En 2010, elle a repris progressivement, mais s'est ensuite tassée. De manière générale, la promotion privée porte le marché à Saint-Quentin, alors que la construction individuelle par des particuliers est majoritaire dans le reste du territoire.

La répartition de la construction neuve par type de produits entre 2000 et 2011



Source : Données de l'Observatoire de l'Habitat de la CASQ, 2000-2011

- Depuis le PLH de 2006 : des objectifs légèrement inférieurs aux réalisations...

A travers le bilan des objectifs quantitatifs de la production de logements depuis le PLH 2006, on observe que les réalisations ont été légèrement inférieures aux prévisions.

215 logements par an ont été construits en moyenne, alors que 280 étaient prévus.

Néanmoins, les objectifs avaient été construits sur un scénario démographique ambitieux, et les logements ont pu répondre au desserrement des ménages.

Comparaison objectifs 2006/réalisations 2006-2011 par an, hors PRU

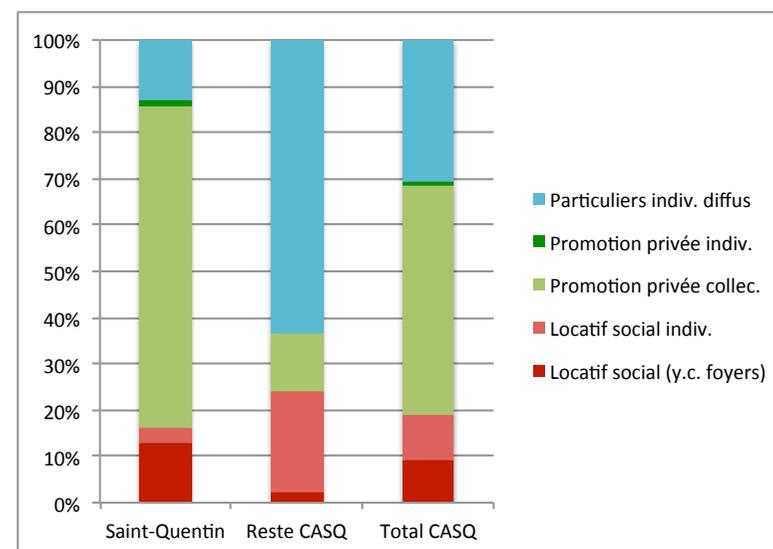
	Parc social		Parc privé		Total	
	PLH 2006	Réalisé 2006-2011	PLH 2006	Réalisé 2006-2011	PLH 2006	Réalisé 2006-2011
Saint-Quentin	15	23	156	117	171	140
Reste CASQ	49	18	60	57	109	75
Total	64	41	216	174	280	215

Source : PLH de 2006, données Observatoire de l'Habitat 2006-2011

- ... et un rééquilibrage du parc locatif social à l'échelle du territoire qui n'a pas eu lieu

L'écart par rapport aux objectifs concerne surtout la répartition de l'offre locative sociale entre Saint-Quentin et les autres communes. Les objectifs de 2006 avaient été pensés pour un rééquilibrage de cette offre, qui n'a pas eu lieu, malgré des efforts notables.

La répartition de la construction neuve par type de produits sur la période du dernier PLH (2006-2011)



Source : Données de l'Observatoire de l'Habitat de la CASQ, 2006-2011

La construction locative sociale, en particulier individuelle, est plus dynamique en dehors de Saint-Quentin depuis le dernier PLH, et hors PRU. Néanmoins, le rééquilibrage apparaît plus timide que prévu.

En effet, les objectifs fixés par le dernier PLH ont été partiellement réalisés entre 2006 et 2011 :

- Ils sont atteints, voire dépassés pour les logements aidés à Saint-Quentin (152% des logements réalisés) et pour le marché privé dans le reste du territoire (95%) ;
- A l'inverse, la promotion privée à Saint-Quentin a été plus faible qu'escompté, alors que le taux de réalisation pour les logements aidés sur le reste du territoire n'est que de 37%.

Certains projets, envisagés ou en cours, pourraient corriger en partie ces écarts :

- les opérations prévues en centre-ville,
- les opérations de logements sociaux ou en accession sociale programmées en périphérie.

Néanmoins, les efforts doivent être poursuivis afin d'opérer le rééquilibrage attendu.

Le taux de réalisation des objectifs du PLH de 2006 (hors PRU)

	Logements aidés	Marché privé	Total
Saint-Quentin	152%	75%	82%
Reste CASQ	37%	95%	69%
Total CASQ	64%	80%	77%

Source : Objectifs du PLH de 2006 hors ANRU, données de l'Observatoire de l'Habitat de la CASQ, 2006-2011

■ Une dynamique de construction en périphérie, au gré des opportunités foncières

Les objectifs de construction par commune avaient été estimés à titre indicatif. Les opérations ont eu lieu en fonction des disponibilités foncières, et en tenant compte des contraintes du PPRI. Néanmoins, les taux de réalisation sur 6 ans permettent de repérer les communes où la construction neuve a été particulièrement dynamique. Dans l'ordre, Grugies, Lesdins, Homblières, Rouvroy et Morcourt ont dépassé, souvent très largement leurs objectifs.

Les taux de réalisation par commune

	Logements construits 2006-11	Objectifs prévus sur 6 ans	Taux de réalisation 2006-11
Saint-Quentin	838	1 026	82%
Castres	1	6	17%
Fayet	47	60	78%
Fontaine-Notre-Dame	5	13	38%
Gauchy	63	150	42%
Grugies	147	60	245%
Harly	11	90	12%
Homblières	63	40	158%
Lesdins	39	20	195%
Mesnil-Saint-Laurent	10	17	59%
Morcourt	14	12	117%
Neuville-Saint-Amand	5	60	8%
Rouvroy	46	36	128%

Source : Objectifs du PLH de 2006 hors ANRU, données de l'Observatoire de l'Habitat de la CASQ, 2006-2011

D'après les données fournies, 7 communes n'ont connu aucune construction depuis 2000 : Morcourt et Omissy ont chacune un projet (de lotissement privé, en accession) et l'opération envisagée à Contescourt a pour l'instant été avortée. A Essigny-le-Petit, Fonsomme et Marcy, des constructions

limitées sont envisagées afin de combler les « dents creuses ». Enfin, à Remaucourt, la construction est contrainte par les risques d'inondation.

▪ **Les projets de construction envisagés : des réflexions plus ou moins abouties**

A travers les entretiens réalisés avec les communes et les informations de l'Observatoire de l'Habitat, les projets envisagés se déclinent comme suit :

Les projets de construction envisagés (hors PRU et PNRQAD)

Communes	Projets de construction	Total logts prévus
Castres	Extension possible (proche cimetière)	ND
Contescourt	Projets suspendus	ND
Essigny	Comblent les dents creuses (3 zones de développement, lotissements)	ND
Fayet	Pas de limites, pas de projet précis	ND
Fieulaine	Comblent les dents creuses	ND
Fonsomme	Envisagé : 2/3 par an pendant 10/20 ans	13
Fontaine ND	Terrain 4 ha, 27 parcelles (projet ralenti) / projets divers dont LLS possibles	27
Gauchy	<i>Envisagé à terme</i>	400
	Logements seniors	40
	Zone Delaune	15
	Adef	18
Grugies	Rue Claude Mairesse - OPAL	14
	Entrée commune	50
	Pavillons ancienne friche indus.	56
Harly	<i>Lotiss. Communal</i>	9
	PSLA (blocage)	10
Homblières	Lotissement privé	15
	Indécis	0
Lesdins	Projets d'extension	ND
	Lotissement privé	18
	Logements sociaux	10
Marcy	Dents creuses	ND
Mesnil-St-Laurent	Projets (30/40 logts, 2 zones) bloqué	35
Morcourt	Lotissement privé prévu, extension au nord possible	5

Neuville-St-Amand	3 lotissements, dont Novabat (17). Projets divers (dents creuses, Maison du Cil SO, extension nord, maison de retraite).	52
Omissy	Lotissement Habitat st quentinois (locatif et accession)	35
Remaucourt	Risques d'inondation, 2 zones éventuelles au NO	ND
Rouvroy	Lotissement	45
	Personnes âgées	5
St-Quentin (hors PRU)	X. Bou, Babou	34
	X. Bou rue de Paris	28
	X. Bou rue de la Tour Ste Catherine	12
	X. Bou La Cotonnière	37
	Novabat Clos d'Isle	35
	Novabat Raspail	29
	MAS	26
	Total projets définis	602
%	100%	
Total envisagé	986	

Sources : Observatoire de l'Habitat sept. 2011, actualisé par les entretiens réalisés avec les communes

Au total, 602 logements seraient construits (hors PRU et PNRQAD⁴⁵) à court et moyen terme (projets les mieux définis).

En dehors d'Homblières et Fieulaine, les communes ont chacune des projets en réflexion, plus ou moins aboutis. Les extensions possibles sont souvent bien délimitées (zonages), voire contraintes (risques d'inondations, empiètement sur les terrains agricoles, blocages divers). La plupart des communes souhaitent combler leurs « dents creuses » et limiter leur urbanisation, afin de conserver leur caractère rural.

A Saint-Quentin, les projets envisagés et en cours (hors PRU) sont le fait de promoteurs et lotisseurs privés, à des prix sélectifs, qui apparaissent en grande partie inadaptés à la demande locale (cf. ci-dessus).

Par types de produits, on compterait au total 415 logements privés et 187 logements sociaux ou en accession sociale.

⁴⁵ Pour rappel, le PRU prévoyait la reconstruction de 590 logements, dont 496 sont déjà réalisés. Le PNRQAD projette la requalification de 5 îlots dégradés au Faubourg d'Isle, correspondant à 60 logements recyclés ou construits (26 PLUS, 22 PLS, 12 PLAI).

Déclinaison des projets par types de produits

Communes	Logts prévus	PLUS PLAI	PLS	PSLA	Prom. privés	Partic.
Castres	ND					
Contescourt	ND					
Essigny	ND					
Fayet	ND					
Fioulaine	ND					
Fonsomme	13					
Fontaine ND	27					27
Gauchy	73	40+14	18	15		
Grugies	106			14		92+9
Harly	25			10		15
Homblières	0					
Lesdins	28	10				18
Marcy	ND					
Mesnil-St-Laurent	35					
Morcourt	5					5
Neuville-St-Amand	52					52
Omissy	35	21				14
Remaucourt	ND					
Rouvroy	50		5			45
St-Quentin (hors PRU)	166		54		112	35
Total projets définis	602	71	77	39	112	303
%	100%	12%	13%	6%	19%	50%
Total envisagé	986					

Sources : Observatoire de l'Habitat sept. 2011, actualisé par les entretiens réalisés avec les communes

LES PROJETS D'AMÉLIORATION DU PARC DE LOGEMENTS

Au sein de la communauté d'agglomération, deux projets d'ampleur devraient influencer durablement le parc de logements et son fonctionnement :

- le Projet de rénovation urbaine (PRU) multi-sites à Saint-Quentin,
- le Projet national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) au Faubourg d'Isle.

L'opération au Faubourg d'Isle, peu avancée, ne peut être analysée de manière rétrospective, contrairement au PRU, qui peut faire l'objet d'un premier bilan.

■ Un projet de rénovation urbaine multi-sites pour réinsérer les quartiers dans la ville

Le projet de rénovation urbaine de l'agglomération saint-quentinoise a été présenté en avril 2007 et la convention signée le 28 janvier 2008. Les derniers travaux hors avenant sont prévus pour 2014, mais le projet est déjà bien avancé.

L'opération s'inscrit dans une stratégie territoriale globale, et a pour but de :

- **désenclaver les quartiers** et proposer un projet urbain plus cohérent,
- mettre en œuvre une **stratégie « multi-sites »**, à travers notamment des reconstructions sur l'ensemble du territoire saint-quentinois,
- permettre le **renouvellement de la ville sur elle-même** en mobilisant les friches urbaines (logements, équipements publics, pôles d'attractivité commerciaux),
- **renouveler l'offre** de logements,
- **éradiquer l'habitat indigne**,
- apporter une **mixité sociale** dans les quartiers,
- **accompagner les transformations** physiques urbaines (relogement, insertion, concertation avec les habitants),
- mener une action d'**insertion par l'économie**.

Le projet doit donc requalifier le parc et redynamiser les quartiers, à travers :

- la **réhabilitation** de 916 logements en tout⁴⁶ (dont 42 pour le Foyer des Jeunes reconstruit en centre-ville et 430 pavillons à Neuville)
- la **résidentialisation**⁴⁷ de 347 logements (Europe),
- la **démolition et la reconstruction de 590 logements**, mieux répartis à l'échelle de la ville et plus diversifiés en termes de statuts,
- le **désenclavement et la requalification urbaine** des quartiers, à travers des aménagements urbains mais aussi la réhabilitation et la création de nouveaux équipements.

La réussite du projet aura un impact sur la qualité du parc de logements et son attractivité pour des populations nouvelles, dans un objectif de mixité sociale.

Avant d'analyser les résultats actuels du projet, sa déclinaison par quartier est à rappeler.

- **Des projets à l'échelle des quartiers : Europe, Vermandois, Neuville, Faubourg d'Isle**

Les quartiers qui bénéficient du PRU connaissent un processus marqué de déqualification urbaine et sociale.

Le projet concerne en particulier les quartiers Europe et Vermandois, où se situent la plupart des réhabilitations, démolitions et aménagements urbains. Neuville, dont le projet était au départ moins avancé, bénéficie néanmoins de la réhabilitation de 430 pavillons individuels.

Le Faubourg d'Isle accueillera 50 nouveaux logements sociaux (44 PLUS CU et 6 PLAI), et bénéficiera de l'aménagement de l'îlot Stalingrad.

Les quartiers Europe et Vermandois rassemblent à eux deux plus de 22 000 habitants, soit plus de 35% de la population saint-quentinoise. Il s'agit donc d'opérations d'ampleur :

⁴⁶ Les chiffres indiqués prennent en compte le tableau d'avancement du PRU au 1^{er} décembre 2011 et intègrent les projets actuellement suspendus.

⁴⁷ La résidentialisation, pratique répandue dans le Projets de Rénovation Urbaine, varie largement d'un projet à l'autre. L'objectif est de mieux délimiter espace public et espace privé pour permettre aux habitants de mieux s'approprier les différents espaces.

Rappel : la déclinaison du projet par quartier

EUROPE

- Réhabiliter et résidentialiser 398 logements (rue du Capitaine Dumont, îlot D'Alembert)
- Démolir 226 logements (rue Laplace), reconstruits hors site (perspective de dédensification)
- Démolir le Foyer de Jeunes Travailleurs (126 logements), devenu obsolète et inadapté à la demande, remplacé par 25 places en maison relais et 23 en CHRS, à proximité du centre-ville
- Désenclaver le quartier par la création d'une nouvelle voie

VERMANDOIS (Cités Charcot, Chaussée Romaine, de Vermand)

- Démolir les Cités Charcot et Chaussée Romaine (150 logements), ainsi que 87 logements de la Cité de Vermand
- Réhabiliter 56 logements individuels et en reconstruire une partie sur site

NEUVILLE

- Aucune démolition prévue
- Réhabiliter 430 pavillons individuels

- **Un projet avancé, un changement en cours des quartiers**

A l'heure actuelle, l'ensemble des démolitions du quartier Europe a eu lieu, foyer de jeunes travailleurs inclus.

Fin décembre 2011, la réhabilitation des logements était en cours et en partie achevée (FJT, Capitaine Dumont). 496 logements étaient reconstruits, dont 66 sur site (hors habitat privé).

La moitié des aménagements urbains étaient achevés, tout comme la création de la moitié des équipements prévus.

Le projet de la Cité de Vermand est moins avancé mais constitue le deuxième volet - et la priorité actuelle – en matière d'intervention.

Les reconstructions, majoritairement en PLUS et PSLA, participeront à la diversification de la population à l'échelle des quartiers, dédensifiés, et de l'ensemble des sites de reconstructions. Néanmoins, les constructions prévues en PSLA (Prêt Social Location Accession) sont la plupart du temps suspendues, pour deux raisons principales :

- la difficulté à équilibrer les opérations,
- un niveau de prix trop élevé par rapport à la capacité d'emprunt des futurs acquéreurs⁴⁸.

Un bilan plus complet du projet et de ses conséquences est prématuré. Il est néanmoins bien avancé et de nouvelles opérations, complémentaires, pourraient voir le jour grâce à un avenant.



⁴⁸ Dans le bilan 2011 de sa Convention d'Utilité Sociale, Habitat Saint-Quentinoise détaille les contraintes liées à la réalisation de logements en PSLA :

« - avoir un coût du foncier quasiment nul

- ne pas avoir de voirie à réaliser,

- réduire les surfaces des terrains entre 300 et 350m² au lieu de 600m² prévus initialement,

- ne pas faire de maisons de plain-pied et même renoncer à faire une chambre et une pièce d'eau à rez-de-chaussée,

- faire des maisons mitoyennes et non indépendantes,

- remplacer les garages par des abris non fermés, voire les supprimer ».

Les évolutions réglementaires sont également évoquées : atteinte du niveau BBC Effinergie au minimum depuis 2010, baisse des subventions du Conseil Régional, taux de réservation de 30% des logements, augmentation de la TVA à 7%.

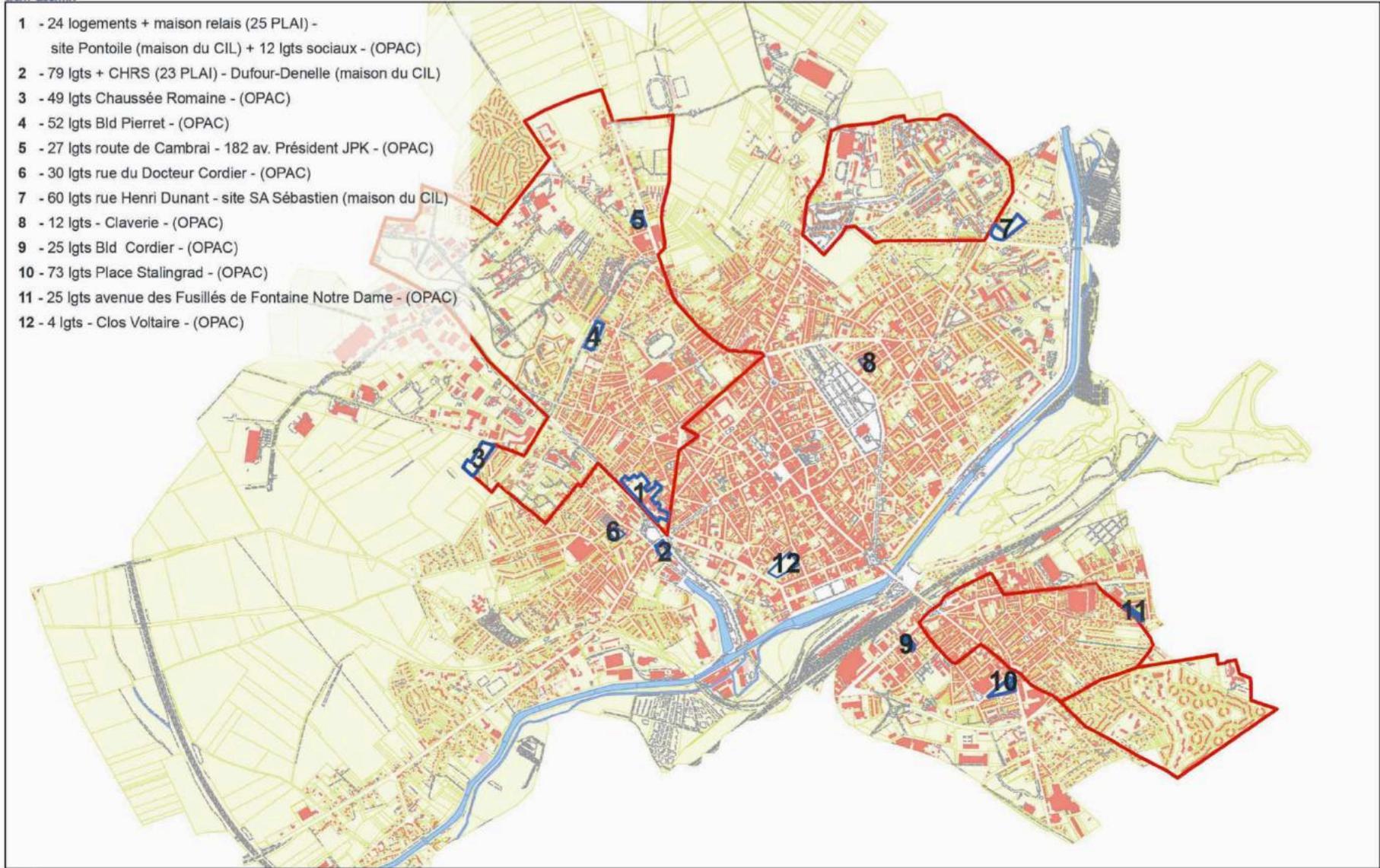
Malgré ces contraintes, le bailleur souhaite maintenir ses objectifs pour 2012 (5 logements prévus).



SAINT-QUENTIN

LOCALISATION DES SITES DE RECONSTRUCTIONS

- 1 - 24 logements + maison relais (25 PLAI) -
site Pontoile (maison du CIL) + 12 lgts sociaux - (OPAC)
- 2 - 79 lgts + CHRS (23 PLAI) - Dufour-Denelle (maison du CIL)
- 3 - 49 lgts Chaussée Romaine - (OPAC)
- 4 - 52 lgts Bld Pierret - (OPAC)
- 5 - 27 lgts route de Cambrai - 182 av. Président JPK - (OPAC)
- 6 - 30 lgts rue du Docteur Cordier - (OPAC)
- 7 - 60 lgts rue Henri Dunant - site SA Sébastien (maison du CIL)
- 8 - 12 lgts - Claverie - (OPAC)
- 9 - 25 lgts Bld Cordier - (OPAC)
- 10 - 73 lgts Place Stalingrad - (OPAC)
- 11 - 25 lgts avenue des Fusillés de Fontaine Notre Dame - (OPAC)
- 12 - 4 lgts - Clos Voltaire - (OPAC)



1:20 000

0 275 550 1 100 1 650 2 200 Mètres

Source : Programme de Rénovation Urbaine 2007-2011 de l'agglomération saint-quentinoise. Dossier de candidature, avril 2007

▪ **Les quartiers de faubourgs : des défis en partie relevés, mais un fort potentiel à exploiter**

En lien avec la volonté de conserver, voire de ramener, des populations solvables à Saint-Quentin, les quartiers de faubourgs constituent un enjeu majeur de la stratégie communautaire.

L'attractivité de la ville centre profiterait en effet à l'ensemble du territoire et le potentiel que présentent les faubourgs est à exploiter :

- ils sont situés à proximité du centre-ville et de ses commodités,
- proposent un habitat collectif et individuel qui, réhabilité, sera de qualité et adapté aux besoins de la population,
- restent financièrement attractifs pour les ménages notamment familiaux qui souhaiteraient s'y installer,
- disposent de friches industrielles et urbaines qui, requalifiées, pourraient participer à l'attractivité des quartiers (création d'espaces verts, d'équipements, voire de logements),
- rassemblent un patrimoine à valoriser (cœurs d'îlots, Art Déco, habitat ancien, bâtiments industriels...).

Une intervention sur une partie de ces quartiers a déjà eu lieu à travers les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), menées en particulier de 2003 à 2006.

Le PNRQAD du Faubourg d'Isle constitue un projet urbain plus complet, qui ne se limite pas à l'amélioration de l'habitat et propose une stratégie urbaine sur le long terme (à 15 ans). Il s'appuie en particulier sur :

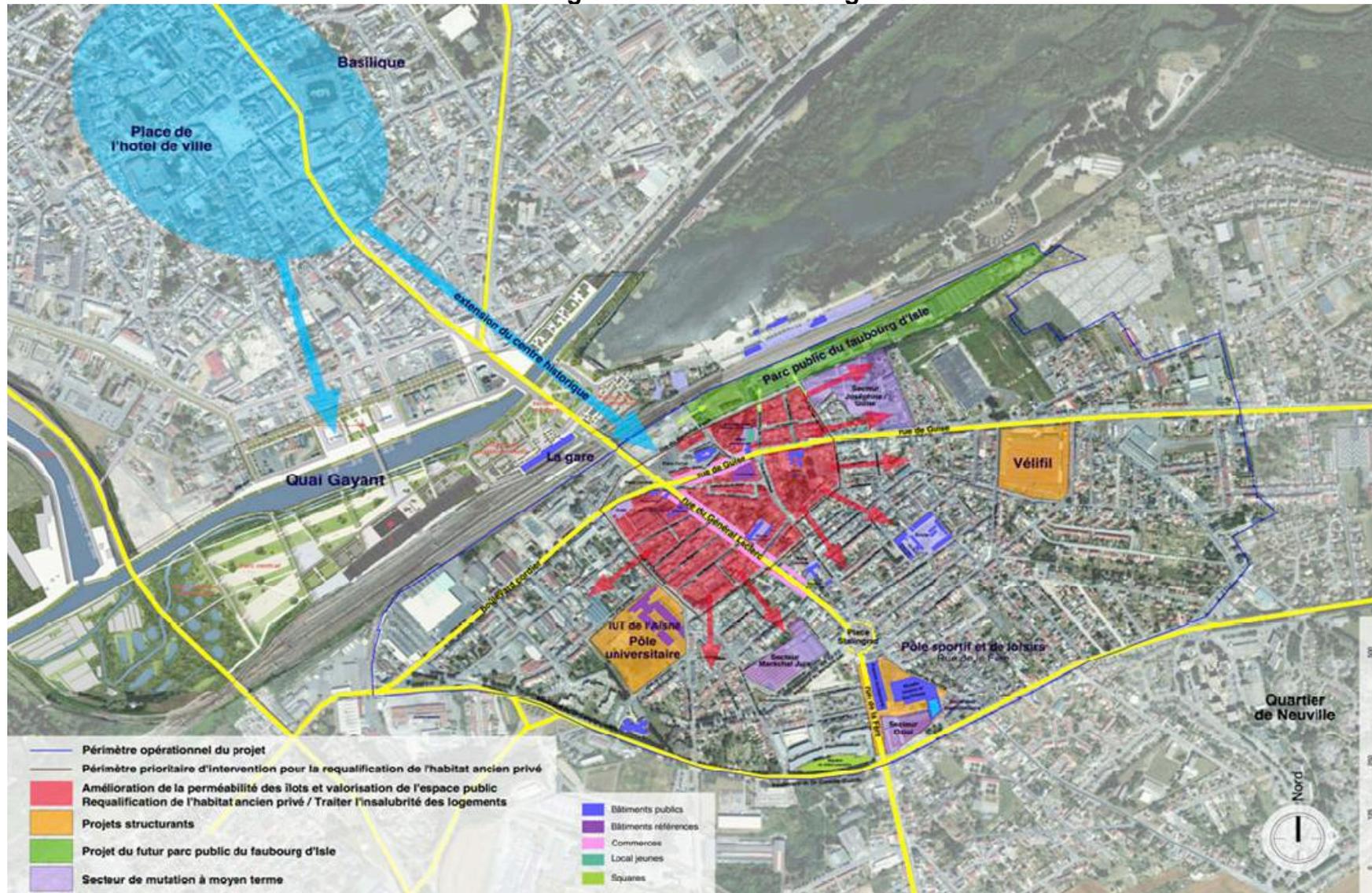
- la requalification de 5 îlots d'habitat dominant et la création d'une nouvelle offre de logements,
- la création d'aménagements structurants (création d'espaces publics, d'aires de stationnement et d'équipements tels que le pôle universitaire),
- la redynamisation et/ou l'accompagnement de la reconversion des commerces,
- la réhabilitation de 150 logements, dont 50 en locatif privé, dans le cadre d'une OPAH articulée au projet d'ensemble (2012-2017).

Ce projet doit requalifier le parc de logements de manière durable, permettre le maintien et la diversification de sa population et impulser l'attractivité globale du quartier : résidentielle, économique, commerciale, touristique...

Les efforts de la ville et de la communauté d'agglomération seront donc vraisemblablement concentrés sur le Faubourg d'Isle à moyen terme, ce qui n'empêche pas d'envisager des interventions plus ponctuelles dans les quartiers de faubourgs qui fonctionnent mieux, mais pourraient bénéficier d'un projet structurant (requalification de friche par exemple).

Certains secteurs nécessiteront vraisemblablement une intervention plus globale, à l'image de celle menée actuellement au Faubourg d'Isle (à Saint-Jean et à Saint-Martin en particulier).

La stratégie urbaine au Faubourg d'Isle



Source : Convention PNRQAD de la ville de Saint-Quentin, décembre 2011

REpondre aux besoins en logements spécifiques

Les caractéristiques du parc de logements dits spécifiques sont à analyser séparément des dynamiques globales du marché du logement. Cette offre remplit en effet des fonctions particulières, adaptées à des populations souvent fragiles, telles que les ménages défavorisés, les personnes âgées et/ou handicapées, les jeunes en début de parcours résidentiel, ou encore les gens du voyage.

Cette analyse permettra de mettre en avant les difficultés auxquelles chacune de ces populations fait face, afin de qualifier les besoins spécifiques en logements, qui seront à intégrer à la programmation du PLU intercommunal.

Les populations concernées apparaissent souvent peu dans les statistiques. L'évaluation de leurs besoins s'appuie donc sur :

- les données disponibles, permettant d'évaluer leur poids,
- des entretiens avec les acteurs concernés⁴⁹,
- les analyses et recommandations du Plan départemental de l'habitat (diagnostic d'octobre 2010), des plans et schémas départementaux⁵⁰.

Les objectifs du PLH de 2006 sont également rappelés à titre indicatif.

LOGER LES PLUS DEFAVORISES : DEVELOPPER L'HEBERGEMENT D'URGENCE, D'INSERTION ET D'ACCUEIL TEMPORAIRE

- **Des ménages modestes accueillis au sein du parc de logements classique...**

D'après le Plan départemental de l'Habitat de l'Aisne (diagnostic, octobre 2010), la communauté d'agglomération de Saint-Quentin concentre une forte proportion de personnes défavorisées au sein du département.

⁴⁹ 7 EHPAD et maisons de retraite, 2 foyers pour personnes handicapées, le CLIC, ainsi que l'association Accueil et Promotion ont pu être interrogés.

⁵⁰ Les plans et schémas départementaux concernés s'achèvent en 2011 et sont en cours de révision. Les nouvelles orientations devront donc être prises en compte.

Rappel des objectifs du PDALPD :

- Favoriser l'accès et le maintien des populations défavorisées dans un logement indépendant et décent ;
- Favoriser l'insertion sociale par le logement ;
- Développer la politique de prévention des expulsions ;
- Développer une offre alternative de logements afin de favoriser l'accès et le maintien des populations défavorisées dans un logement indépendant et décent.

A l'échelle de Saint-Quentin, l'analyse de l'occupation des logements montre que les ménages les plus défavorisés se concentrent d'abord au sein du parc social (revenu médian de par unité de consommation de 8 463€ par an en 2009), puis du parc locatif privé (11 210€ par an). En conséquence, ils sont surreprésentés dans les quartiers d'habitat social (Neuville, Europe), mais aussi les faubourgs (d'Isle, en particulier). Ces derniers concentrent également les logements potentiellement inconfortables (cf. ci-dessus).

On dispose de moins d'indicateurs pour analyser la situation dans le **reste de la communauté d'agglomération**. Néanmoins, on sait que les locataires sont moins représentés et que la moitié des communes comporte plus de 50% de propriétaires occupants dits très sociaux selon les critères Anah (FILOCOM, 2007)⁵¹. Les logements inconfortables sont plus souvent occupés par leur propriétaire et la dégradation des logements est diffuse sur le territoire (source : entretiens réalisés avec les communes).

L'offre de logements analysée ci-dessous concerne uniquement les structures d'accueil spécifique. Ces données générales permettent néanmoins de se rendre compte que les plus défavorisés sont également accueillis au sein du parc de logements plus classique.

⁵¹ Il s'agit des communes suivantes : Fayet (62% des propriétaires), Grugies (54%), Harly (51%), Homblières (56%), Lesdins (56%), Mesnil-Saint-Laurent (58%), Morcourt (51%), Omissy (53%), Remaucourt (54%) et Rouvroy (69%).

▪ **... et des structures d'accueil spécifique, adaptées à des publics en difficulté**

L'offre en matière d'hébergement et d'insertion est concentrée à Saint-Quentin, et répartie comme suit :

L'offre en matière d'hébergement et d'insertion

Etablissements	Date de création, rénovation	Statuts	Nbre de places	Typologie des logements	Tarifs
<i>Résidence Dufour Denelle</i>	Ouverture dans un ancien FJT : 2003	CHRS	20 places en collectif	3 T3 modulables en 18 T1 + 2 T1 (PMR).	
	Construction : 2010		10 places en diffus	1 T5 + 1 T4 + 1 T1 Bis	
<i>Résidence Henri Martin</i>	Ouverture dans un ancien FJT : 2003	Pension de Famille – Maison Relais	25 places	7 T1 (dont 3 PMR)	403,80 €
	Construction : 2010			18 T1 Bis	443,00 €
<i>Centre d'accueil Hilaire Cordier (CCAS)</i>	1995	Personnes sans domicile fixe	56 places (dont 8 femmes)	Dortoirs	0 à 2€ la nuit
<i>Hôtel social (CCAS)</i>	?	Structure d'insertion	19 chambres	Dortoirs	?

Sources : Accueil et Promotion, CCAS de Saint-Quentin

Au total, plus de 130 places sont donc disponibles, au sein de structures adaptées.

Le Centre d'accueil et d'action social (CCAS) de Saint-Quentin gère deux structures :

- le centre d'accueil Hilaire Cordier, qui accueille les personnes sans domicile fixe (majeures, sans enfants, originaires en priorité de Saint-Quentin). Il est rattaché à un véhicule du SAMU social.
- l'hôtel social, structure d'insertion, qui accueille principalement des femmes avec ou sans enfants, sans logement ou victimes de violence, ainsi que des jeunes, également sans domicile fixe.

Le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), géré par l'association Accueil et Promotion, accueille des personnes en grande difficulté. Les principales raisons d'entrée dans l'établissement sont les suivantes :

- problèmes d'accès au logement, expulsions,
- violence conjugale,
- rupture familiale,
- personnes sans ressources.

L'association s'occupe également de la maison relais Henri Martin, où les personnes sont accueillies de manière plus pérenne, souvent après un passage en hébergement d'urgence. Les raisons d'accueil sont les suivantes :

- fragilité psychologique et/ou isolement social,
- addiction et autres problèmes de santé,
- difficultés liées au logement (insalubrité, cohabitation précaire),
- raisons financières (surendettement notamment).

▪ **Un rayonnement départemental, des personnes de tout âge**

Pour le CHRS et la maison relais, on dispose d'informations plus précises sur le profil des personnes accueillies. La plupart proviennent de l'agglomération (61% pour le CHRS, 78% pour la maison relais), mais leur rayonnement est départemental (respectivement 90% et 95% des personnes hébergées sont originaires de l'Aisne).

La maison relais accueille une population plutôt âgée (68% de 50 à 59 ans), contrairement au CHRS, qui comporte en mars 2012 32% d'enfants mineurs, 29% de 18-25 ans, 17% de personnes âgées de 26 à 40 ans, et seulement 22% de plus de 40 ans.

- **Une offre qui pourrait être renforcée⁵², afin de faciliter l'accès et l'insertion par le logement**

La demande en matière d'hébergement d'urgence, qui concerne des personnes mobiles, est souvent difficile à identifier et à localiser. D'après le Plan départemental de l'Habitat de 2010, l'offre disponible était insuffisante (0,4 place pour un sans-abri). Seuls les Pays du Grand Laonnois et du Sud de l'Aisne étaient moins bien dotés en la matière au sein du département.

De fait, le CHRS et la maison relais, qui ont communiqué leurs données, ont un taux d'occupation de plus de 95%, alors même que le taux de rotation est particulièrement élevé dans ce type de structures. Certaines personnes ne peuvent pas être accueillies et sont alors orientées vers le CHRS ou la maison relais, gérés par le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation) départemental. Depuis le dernier PLH, le CHRS et la maison relais ont été confortés (reconstructions en 2010). Néanmoins, une partie des objectifs fixés en 2006 sont encore d'actualité (en gras) :

Rappel des objectifs du PLH de 2006 :

- **Suivre l'occupation** des PLA adaptés (années 1980-90) pour une **stratégie d'insertion fine** ;
- Relancer la production de logements adaptés en conséquence (dans le cadre du PRU et de la lutte contre l'habitat indigne notamment) ;
- Favoriser l'**intermédiation locative** (HLM, CCAS de Saint-Quentin) pour faciliter l'insertion dans le parc privé ;
- Réfléchir à la création d'une nouvelle structure pour accueillir les **grands marginaux** (renforcement du centre Cordier).

Des places supplémentaires seraient donc nécessaires en matière d'hébergement d'urgence, d'insertion, et de maisons relais. Ces dernières

⁵² Les interlocuteurs apparaissent divisés sur ce point. Si Habitat Saint-Quentinois évoque un nombre de places suffisant au regard de la fluidité du parc, également assurée par le parc privé et public, l'association Accueil et Promotion estime que des places supplémentaires seraient nécessaires en CHRS et maison relais (Sources : CUS Habitat Saint-Quentinois, entretien Accueil et Promotion).

constituent souvent un tremplin, avant de pouvoir accéder aux logements de « droit commun » (parc social et parc privé).

REPENDRE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION : UN MAILLAGE DU TERRITOIRE A CONFORTER

- **Un contexte général de vieillissement de la population**

Le territoire connaît un vieillissement général de sa population : les retraités représentent par exemple 27% de la population totale en 2008, contre 19% en 1999 (INSEE, RGP). Ce vieillissement concerne tous les types de parc (cf. plus haut). L'aide personnalisée d'autonomie apparaît également développée (40%, soit plus que la moyenne départementale).

Les personnes âgées sont en majorité propriétaires de leur logement, ou résident dans le parc social saint-quentinois.

Parmi elles, certaines sont encore autonomes mais peuvent nécessiter une adaptation de leur logement.

Elles sont également susceptibles de perdre en autonomie avec l'âge, et leurs besoins doivent donc être anticipés.

Pour y répondre, deux types d'hébergement et de prise en charge existent actuellement sur le territoire :

- un maintien à domicile à travers des services spécifiques, voire une adaptation du logement,
- des établissements spécialisés dans l'accueil de personnes âgées, dépendantes ou non.

Rappel des orientations du Schéma départemental en faveur des personnes âgées 2007-2011 :

- Renforcer le dispositif de maintien à domicile ;
- Améliorer la qualité de la prise en charge en établissement ;
- Renforcer la coordination et développer l'information ;
- Améliorer la prise en charge des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer ou par des pathologies apparentées ;
- Améliorer la prise en charge sanitaire.

- **Le maintien à domicile : répondre aux préférences des personnes âgées et mailler le territoire**

Adaptation des logements et services adaptés permettent un maintien à domicile souvent privilégié par les personnes âgées, habituées à leur logement et à leur environnement.

Dans le cadre du maintien à domicile, plusieurs types de services sont nécessaires, en fonction du degré de dépendance des personnes âgées :

- des services d'aide et de soins : livraison et préparation de repas, aide ménagère, soins sans intervenants professionnels...
- des soins infirmiers,
- un écoute et des activités sociales, culturelles..., afin de rompre l'isolement des personnes seules.

Le **SIAD** (Soins infirmiers à domicile) et le **SISSAD** (Syndicat intercommunal de services et soins à domicile) de Gauchy, ainsi que le **CLIC** (Centre local d'information et de coordination),⁵³ répondent aux deux premières problématiques. Ils couvrent le territoire⁵³ et les communes interrogées ont fait part de leur satisfaction quant aux services proposés.

Néanmoins, le nombre de places apparaît **insuffisant** au regard de la **demande**, elle-même **très variée**. A titre d'exemples, le CLIC intervient pour le maintien à domicile mais aussi dans le cadre de retours d'hospitalisation, de soins divers, notamment palliatifs, de signalements par le procureur, de demandes de tutelle...

Les **activités de jour** seraient également à développer. Elles ont en effet tendance à passer après les autres soins et les temps intermédiaires (hors repas) sont rarement occupés.

A ce titre, le CLIC intègre notamment dans ses missions la mise en place d'actions collectives en faveur des personnes âgées, telles que des séances d'ergothérapie, des ateliers mémoire, de prévention des chutes, ou encore des groupes d'aide aux aidants.

⁵³ Le CLIC intervient à l'échelle départementale mais dispose de trois secteurs sur le territoire : Saint-Quentin intra-muros, Saint-Quentin sud, Saint-Quentin nord.

Le développement de ces activités, et également de loisirs, permettrait de mieux soulager les « aidants ». Les Petits Frères des pauvres interviennent en ce sens mais le maillage associatif, voire de nouveaux métiers, sont à développer.

- **Maintien à domicile et adaptation des logements : des travaux à engager ou à poursuivre**

Le maintien à domicile passe aussi par l'adaptation des logements, afin de faciliter en particulier les déplacements. Cet objectif avait été identifié par le PLH de 2006.

Habitat Saint-Quentinois, dont le parc connaît un vieillissement accéléré de sa population, mène cette politique d'adaptation des logements. La cellule autonomie, consacrée en priorité aux personnes handicapées (cf. ci-dessous), peut être mobilisée pour les personnes vieillissantes.

La Maison du Cil mène également une politique d'adaptation pour personnes handicapées et personnes âgées. Le parc concerné est plutôt destiné aux familles et les besoins sont potentiellement moins conséquents.

Outre le parc social, l'ensemble des propriétaires occupants et locataires privés peut bénéficier d'aides pour l'adaptation de leur logement.

Dans le quartier du Faubourg d'Isle, l'OPAH RU (PNRQAD) prévoit un volet spécifique pour l'adaptation des logements et des immeubles au vieillissement et au handicap. Les dossiers réalisés seront fonction des besoins identifiés, mais aussi des capacités financières des propriétaires concernés.

- **Les établissements spécialisés : une offre concentrée à Saint-Quentin, et qui répond partiellement aux besoins**

Les structures d'accueil spécifiques permettent d'accueillir les personnes âgées lorsque le maintien à domicile est rendu difficile.

Les principales raisons d'entrée dans ces établissements sont la perte d'autonomie, mais aussi la volonté de rompre l'isolement et de s'éloigner du domicile après la perte du conjoint.

La moyenne d'âge des personnes accueillies est d'environ 85 ans. Elle est de 10 ans moins élevée dans les résidences Victor Hugo, Boiselle et Fleurande.

Les personnes âgées accueillies sont très majoritairement originaires de Saint-Quentin ou des communes proches. Quelques-unes viennent de communes plus éloignées et souhaitent alors se rapprocher de leur famille. Le rayonnement des maisons de retraite de Saint-Quentin dépasse donc peu les frontières de la communauté d'agglomération.

8 structures d'accueil sont actuellement disponibles à Saint-Quentin, pour un total de plus de 740 places, dont 399 en établissement public :

Les établissements d'accueil : synthèse des entretiens réalisés

Etablissement	Capacité d'accueil	Date de création	Personnes accueillies	Nombre de chambre inoccupées	Temps d'attente moyen sur liste	Besoins ?
La Fleurande CCAS	66 studios, 6 F2	Années 1970	Valide et autonome, sans l'APA. Rupture de l'isolement et sécurité	Complet	Variable.	Foyer médicalisé
Boiselle, CCAS	77 studios, 1 F2	Années 1970	Idem	Une dizaine	Idem	Idem
Victor Hugo, centre hospitalier	80 personnes	1994	Perte d'autonomie	Complet, inoccupation rare	2 mois minimum	Oui, surtout à des prix accessibles
Saint-Laurent, centre hospitalier	162 personnes	1997	150 soins de longue durée, 12 maison de retraite (cure médicale). Troubles cognitifs	Rare	Aléatoire	A des prix accessibles, accueil de jour (activités)
Notre Dame	26 lits	Nsp		Nsp	Nsp	Nsp
Temps de vie / 3 Chênes	159 lits	2007	Perte d'autonomie, Alzheimer (hors labellisation)	4 (actuellement), jusqu'à 10	1 à 2 mois	Variable, mais la demande augmente
Quentin de la Tour	101 lits	Déplacé en 2008	Perte d'autonomie	Complet, en général 6-8 places	Pas de liste d'attente	Offre suffisante
DOMUSvi	56 chambres	Nsp	Nsp	Nsp	Nsp	Nsp
Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin Projet Abattoirs	90 places prévues		Dont Alzheimer			

D'après les entretiens réalisés, la demande se porte sur la ville de Saint-Quentin pour des raisons de commodité et d'accessibilité : pour les personnes âgées les moins dépendantes, pour la famille. La concentration de l'offre dans la ville centre n'est donc pas forcément problématique.

Les établissements proposent des services différents, adaptés à des besoins diversifiés :

- accueil de personnes autonomes dans un objectif de rupture de l'isolement (Résidence Fleurande et Boiselle, gérées par le CCAS),
- prise en charge après une perte d'autonomie (soins adaptés, activités...),
- prise en charge spécifique (troubles cognitifs, Alzheimer...).

Certains établissements accueillent les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer. Néanmoins, seul le centre hospitalier (Résidence Saint-Laurent) disposera de la labellisation requise après la création de l'UHR (Unité d'hébergement renforcé). Elle est prévue dans le cadre du Plan Alzheimer et disposera de 14 places.

D'autres projets sont actuellement en cours ou en réflexion :

- le projet d'établissement dans les anciens Abattoirs de la rue Jean Cocteau (90 places prévues, dont une prise en charge Alzheimer),
- un projet de résidence senior à Gauchy, en cours de réflexion.

En fonction des établissements et des places disponibles au moment de l'entretien, les personnes interrogées jugent l'offre tantôt insuffisante, tantôt excessive. La majorité fait part d'une augmentation récente de l'offre, qui a soulagé les établissements publics historiques. Néanmoins, la plupart des structures sont aujourd'hui complètes, ou connaissent une inoccupation rare.

Les besoins sont appelés à augmenter et doivent être anticipés. Les projets en cours pourraient y répondre à moyen terme. Il faudra alors veiller à ce qu'ils répondent à la demande en termes de prise en charge spécifique (Alzheimer notamment), mais aussi de niveaux de prix. En effet, les nouveaux établissements sont souvent d'initiative privée et ils peuvent être financièrement sélectifs, pour des personnes seules ou des couples qui disposent en majorité de petites retraites.

ADAPTER L'OFFRE POUR LES JEUNES ET LES ETUDIANTS POUR UNE VILLE PLUS UNIVERSITAIRE

- Une part de la population qui reste stable, mais une augmentation des étudiants à anticiper

A l'échelle de la communauté d'agglomération, la part des moins de 30 ans est restée stable entre 1999 et 2008⁵⁴. Néanmoins, les effectifs étudiants seront amenés à augmenter d'ici 2015 : prévision d'un doublement de cette population, qui passerait de 500 à 1 000⁵⁵.

D'après l'étude sur le logement des jeunes de Picardie (2009), plus de 70% des 16 à 25 ans sont logés chez leurs parents. Cette proportion, plus élevée que la moyenne nationale (57%⁵⁶), témoigne d'un retardement de la décohabitation des jeunes ménages. En parallèle ou par la suite, les parcs locatifs privés et HLM jouent un rôle d'accueil préférentiel de ces ménages en début de parcours résidentiel.

Néanmoins, une offre de logements dédiée permet de fluidifier les parcours résidentiels, en particulier dans le cadre d'hébergement temporaire, ou d'installation transitoire. Une offre spécifique, destinée aux plus jeunes, permet également de réduire la part des revenus consacrée au logement.

- Une offre pour les étudiants et les jeunes travailleurs, localisée à Saint-Quentin

L'offre actuellement disponible pour l'accueil des plus jeunes est concentrée sur le territoire de Saint-Quentin. Comme pour les plus âgés, cette localisation correspond à la demande : proximité des équipements, services, commerces, ainsi que des structures universitaires. Ce mode de vie est particulièrement

⁵⁴ Elle est passée de 40% à 39%, et était de 44% en 1990 (INSEE RGP).

⁵⁵ A l'heure actuelle, l'Institut supérieur des sciences et techniques (INSSET) accueille environ 300 étudiants et l'Institut universitaire de technologie (IUT) environ 300 étudiants (source : convention PNRQAD, 2011).

⁵⁶ Source : Livre Vert : « Reconnaître la valeur de la jeunesse », Commission de concertation sur l'autonomie des jeunes, juillet 2009

adapté aux jeunes ménages seuls ou en couple sans enfants, qui s'installent de manière préférentielle dans le centre-ville, et à Saint-Quentin de manière générale (cf. plus haut analyse des profils des quartiers et des migrations).

Parmi les populations les plus jeunes, deux principaux types de structures existent sur le territoire : résidence étudiante et foyer de jeunes travailleurs. D'autres établissements accueillent également des populations jeunes, mais ont des destinations plus spécifiques (cf. hébergement d'urgence et d'insertion).

Ces structures sont principalement gérées par l'association Accueil et Promotion, qui dispose de 125 places en tout. Le tableau ci-dessous rend compte de l'offre disponible :

L'offre disponible pour loger les plus jeunes

Etablissements	Date de création, rénovation	Statuts	Nbre de places	Typologie des logements	Tarifs
Résidence Voltaire	Ouverture : 1962	FJT	41 places	2 T1	303,50€
	Rénovation : 1986 et 2009			39 T1 (dont 3 PMR)	403,30€
Résidence Marthe Lefèvre	Ouverture : 1998	FJT	56 places	40 T1	330,00€
				8 T1 Bis	422,00€
Résidence Elysée	Ouverture : 1993	Résidence Etudiante	109 places	109 T1 (dont 2 PMR)	303,00€
		FJT	23 places	17 T1 6 T1	416,00€ 355,00€
		FJT – ALT (allocation de logt temporaire)	5 places	5 T1	225,93€

Source : Association Accueil et Promotion, Maison du Ciel

▪ **Une offre suffisante pour les jeunes travailleurs, à développer pour accueillir de nouveaux étudiants**

D'après le diagnostic du Plan départemental de l'Habitat de l'Aisne (2010), la communauté d'agglomération dispose de 1,3 place en **résidence universitaire** pour 100 étudiants. Le taux d'équipement est donc relativement faible mais les résidences étudiantes apparaissent néanmoins suffisantes. A titre d'exemple, en 2011, le taux d'occupation de la résidence Elysée était de 83%⁵⁷.

A moyen terme, le développement du pôle universitaire à Faubourg d'Isle va accroître la population estudiantine, mais aussi la déplacer en partie. Certains étudiants seront logés au sein du parc locatif privé ou HLM et une adaptation du parc existant pourrait suffire au départ, en complément du futur pôle universitaire.

L'offre en matière de **Foyers de jeunes travailleurs** est plus conséquente : 2,7 places par personne de 18 à 24 ans non domiciliée chez ses parents (source : Plan départemental de l'Habitat, diagnostic de 2010).

Les structures disponibles semblent adaptées à la demande, quantitativement mais aussi qualitativement, depuis la rénovation de la Résidence Voltaire (reconstitution de l'offre en centre-ville après la démolition du foyer de jeunes travailleurs Europe, dans le cadre du PRU)⁵⁸. A titre d'exemple, les FJT gérés par Accueil et Promotion présentent un taux d'occupation de l'ordre de 95%, qui baisse temporairement chaque année, entre juillet et août.

▪ **Une offre complémentaire à l'offre locative classique**

Si la plupart des jeunes continuent à habiter chez leurs parents ou déménagent au sein du parc locatif privé comme HLM, les structures d'accueil spécifiques offrent d'autres avantages :

⁵⁷ En raison des stages de fin d'études et des vacances scolaires, des chambres sont disponibles en particulier de mai à août.

⁵⁸ Traditionnellement et à l'échelle nationale, les Foyers de jeunes travailleurs accueillent de manière préférentielle les jeunes travailleurs étrangers. Dans la communauté d'agglomération, cette population, déjà peu représentée (3% en moyenne), est restée stable entre 1999 et 2008 (INSEE, RGP). Le quartier Europe, qui accueillait encore le Foyer de jeunes travailleurs, présentait en 2008 la plus forte proportion d'étrangers (7%). Les besoins en la matière ne sont donc pas en augmentation.

- une qualité et un confort similaires aux logements classiques, voire supérieure (parc locatif privé),
- une souplesse liée aux modalités d'accueil : entrée rapide, préavis de très courte durée, contrat de séjour adapté à une population mobile,
- financièrement : des tarifs attractifs (cf. tableau ci-dessus), qui permettent en outre de mobiliser les aides au logement,
- une sécurité et un accompagnement renforcés (insertion sociale, décohabitation, public en difficulté...).

L'offre disponible ne remplit donc pas forcément les mêmes fonctions que le parc locatif classique, et est donc attractive pour les personnes en début de parcours résidentiel, modestes, ou qui connaissent des difficultés sociales.

▪ **Les publics accueillis : une population jeune en début de parcours résidentiel**

En matière de logements étudiants, les raisons d'entrée en résidence sont le parcours universitaire, mais aussi le choix de stages à Saint-Quentin. L'origine géographique des étudiants accueillis permet de se rendre compte du rayonnement de l'offre universitaire en dehors de la communauté d'agglomération. Seulement 17% des personnes accueillies proviennent de la communauté d'agglomération. On peut supposer que celles-ci restent le plus souvent chez leurs parents. Les autres proviennent du département (8%), d'ailleurs dans la région (12%), du reste de la France (48%), ou de l'étranger (15%).

Les étudiants de la résidence Elysée ont entre 16 et 30 ans. Ils sont principalement accueillis à partir de 18 ans, et jusqu'à 25 ans.

L'entrée dans un **foyer de jeunes travailleurs** se fait pour des raisons plus diverses :

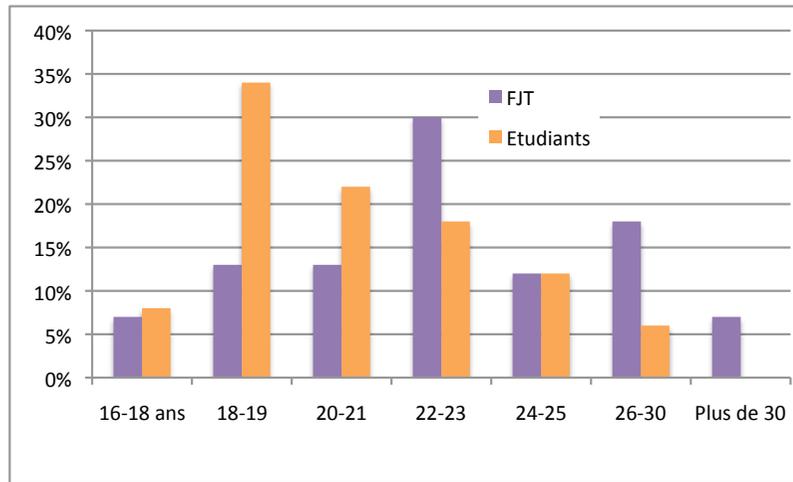
- l'emploi (81%),
- l'indépendance par rapport au domicile familial (10%),
- une situation d'urgence (7%)⁵⁹.

⁵⁹ Source : Accueil et Promotion. 2% des personnes accueillies ne se prononcent pas sur ce point.

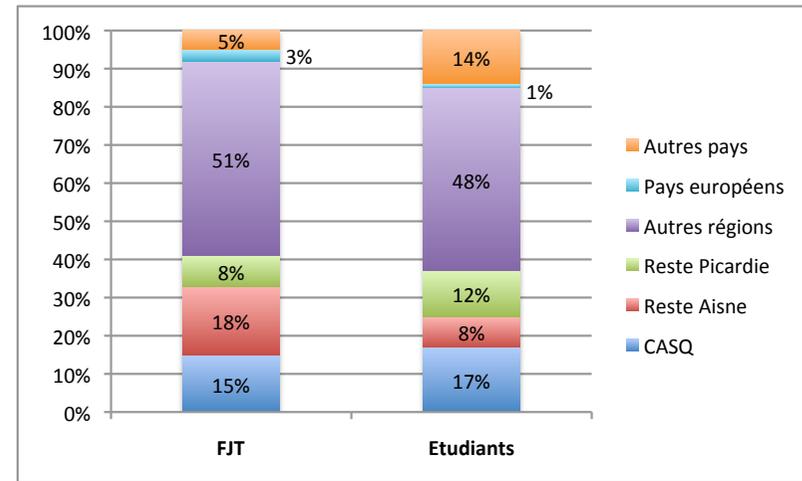
La répartition par âge est relativement similaire à la population estudiantine, mais les personnes sont accueillies en moyenne plus tardivement : plutôt à partir de 22 ans, et jusqu'à plus de 30 ans.

En termes d'origine géographique, les personnes provenant du département et d'autres régions que la Picardie sont plus représentées.

La répartition par âge des personnes accueillies en FJT et résidence universitaire



L'origine géographique des personnes accueillies en FJT et résidence universitaire



Source : d'après Accueil et Promotion, en 2011

DEVELOPPER LES STRUCTURES D'ACCUEIL POUR PERSONNES HANDICAPEES : UNE OFFRE AUJOURD'HUI INSUFFISANTE

■ Une offre disponible limitée

Rappel des orientations du Schéma départemental en faveur des personnes handicapées adultes 2007-2011 :

- Renforcer l'autonomie des personnes handicapées en développant l'offre d'accompagnement, par leur soutien à domicile ;
- Accompagner le vieillissement des personnes handicapées ;
- Favoriser la qualité des prises en charge en établissement et à domicile et accompagner leur diversification ;

Les objectifs du nouveau schéma départemental seront à prendre en compte.

Sur le territoire, on dispose du nombre d'allocataires percevant l'allocation aux adultes handicapés uniquement pour la ville de Saint-Quentin (les autres données sont soumises au secret statistique). Ils sont 1 702 dans ce cas. 3% des ménages sont concernés en moyenne.

Leur proportion est légèrement plus élevée dans les quartiers d'habitat social dominant Europe et Neuville, ce qui confirme la nécessité d'adaptation du parc HLM au vieillissement et au handicap.

Les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) à Saint-Quentin

	Allocataires percevant l'AAH en 2010	% des ménages 2008 ⁶⁰
Saint Quentin	1702	3%
Saint-Martin Oestres	247	3%
Vermandois	306	3%
Saint-Jean	127	3%
Europe	313	4%
Remicourt	104	1%
Centre	196	2%
Faubourg d'Isle	264	3%
Neuville	145	5%

Source : CNAF, 2010 / INSEE 2008

Les personnes handicapées peuvent être en partie prises en charge par la famille et les « aidants ».

A domicile, le *SSIAD de Gauchy* dispose d'une section handicapés, qui comporte seulement 5 places. Le service est **complet** en permanence.

Le *CLIC*, Centre local d'information et de coordination, peut également intervenir à domicile auprès des handicapés vieillissants, mais manque également de places⁶¹.

En termes de **structures d'accueil** spécialisées, le territoire dispose d'une offre limitée, d'autant plus que leur rayonnement peut dépasser la seule communauté d'agglomération.

⁶⁰ Il s'agit d'estimations : les données CNAF de 2010 ont été rapprochées du nombre de ménages en 2008 (INSEE, RGP).

⁶¹ La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Laon intervient pour l'ensemble des démarches, liées notamment aux demandes de prestations sociales.

A l'échelle du bassin de vie de Saint-Quentin, le nombre de places en termes d'hébergement et de services est de 12,97 pour mille bénéficiaires de l'AAH. Avec le bassin de vie de Laon, c'est l'offre la moins importante du département.

Le nombre de places par type de structures

	Foyer d'accueil médicalisé	Foyer de vie	Foyer d'hébergement	Service d'accompagnement à la vie sociale	Centre d'activités de jour	Total
Bassin de vie de Saint-Quentin	46	68	69	122	66	371

Source : Schéma départemental en faveur des personnes handicapées adultes, 2007-2011

L'APEI (Association de parents d'enfants inadaptés), et la Maison du Sophora, foyer médicalisé spécialisé dans l'accueil des personnes victimes de traumatismes crâniens et cérébro-lésés, ont pu être interrogés. Ces deux exemples illustrent les difficultés rencontrées du fait d'une offre jugée insuffisante, à la fois en termes d'accueil généraliste et plus spécialisé.

Le rôle de l'APEI : une structure généraliste, qui manque de places

L'APEI dispose de plusieurs structures, parmi lesquelles :

- un centre d'hébergement pour personnes handicapées de 40 places,
- un CHSVD (centre d'habitat et soins à domicile pour personnes handicapées vieillissantes), de 22 places,
- un accueil de jour est également dispensé (30 places).

Les personnes accueillies ont entre 20 et 60 ans, et sont accueillies à partir de 40 ans pour les personnes vieillissantes. Elles sont originaires de Saint-Quentin et du département.

Il n'y a pas d'inoccupation en ce qui concerne l'hébergement. De manière générale, l'offre est inférieure à la demande. Il n'y a pas de liste d'attente mais les personnes sont recontactées lorsqu'une place se libère, et réorientées en attendant vers d'autres structures.

L'autre structure principale est le SAVS AJP de Saint-Quentin (Service d'accompagnement à la vie sociale – destiné aux jeunes en difficulté et aux personnes handicapées). Il ne dispose pas de structure d'hébergement.

L'adaptation des logements et la construction de nouvelles structures : des bailleurs sociaux à mobiliser

Les bailleurs sociaux sont conscients de la nécessité d'adapter les logements au handicap. Depuis 2007 et la création d'une cellule autonomie par Habitat Saint-Quentinois, des travaux sont réalisés en ce sens à la demande des locataires, après visite d'expertise⁶².

L'adaptation des logements concerne à la fois les personnes âgées et les personnes handicapées. Depuis 2007, 222 ont ainsi pu être adaptés.

L'enveloppe consacrée à la cellule autonomie est de 500 000€ par an. L'objectif était d'atteindre 5% de logements adaptés d'ici 2016. Au 31 décembre 2011, l'objectif était dépassé : 7,78% des logements étaient adaptés au handicap et au vieillissement. L'enveloppe dédiée semble donc pour l'instant adaptée (elle a été consommée à hauteur de 432 039€ en 2011). Néanmoins, étant donné le vieillissement en cours de la population du parc, et les besoins pour les personnes handicapées, cette politique est à conforter⁶³.

Les demandes de la cellule autonomie (Habitat Saint-Quentinois)

	Nb demandes	Travaux réalisés	Dossiers annulés
2006	68	0	18
2007	64	13	16
2008	71	81	7
2009	115	128	8
2010	ND	ND	ND
2011	87	62	14
Total	405	284	63
% des demandes	100%	70%	16%

Sources : Convention d'utilité sociale Habitat Saint-Quentinois, 2011-2016, bilan de l'année 2011

⁶² L'équipe comprend une personne en charge du dossier, un technicien, un ergothérapeute.

⁶³ Habitat Saint-Quentinois livre également des appartements adaptés (programmes neufs), et intervient pour des réparations locatives pour les plus de 75 ans.

D'après la Maison du Cil, il est plus facile d'adapter les logements pour les personnes à mobilité réduite, car l'accès aux immeubles ne peut pas toujours faire l'objet de travaux sur le patrimoine existant. Pour les personnes handicapées mais aussi vieillissantes, la **construction neuve** peut alors répondre à ces problèmes d'adaptation du patrimoine.

▪ **La Maison du Sophora : un exemple d'établissement spécialisé, dont le rayonnement est plus que départemental**

La Maison du Sophora accueille les personnes victimes de traumatismes crâniens et cérébro-lésés. L'établissement a ouvert en 2005 mais le projet est né en 1998. Le foyer est géré par l'association Adef Résidences et financé à la fois par l'Agence Régionale de Santé (volet soins), et par le Conseil Général (volet hébergement).

Le foyer dispose de 40 places en accueil complet, de 2 places en accueil de jour, et de 4 places en accueil temporaire⁶⁴.

L'accueil temporaire est de 90 jours sur 12 mois et 4 résidents par chambre peuvent donc être accueillis. Les personnes qui bénéficient de cet accueil ont les mêmes besoins que les autres mais les raisons d'accueil sont les suivantes :

- aide aux aidants,
- accompagnement et suivi,
- situation de tremplin (vers un retour au domicile ou un hébergement à temps complet).

Le foyer est actuellement complet. La liste des demandes comporte 11 personnes du département, et 16 hors département. Il manque des places au niveau national et certaines personnes s'inscrivent sur liste d'attente sans habiter le département, même si elles ne sont pas prioritaires.

⁶⁴ Le personnel comporte un éducateur spécialisé, des infirmiers, un ergothérapeute, un psychomotricien, un psychologue et neuropsychologue.

▪ **Besoins identifiés et projets en cours : une offre à développer**

L'offre apparaît donc inférieure à la demande. Pour y répondre, des projets sont en cours de réflexion :

- l'APEI souhaite construire 10 studios supplémentaires. Le projet d'expansion a été accepté par l'ARS ;
- à Gauchy, un foyer d'accueil médicalisé pour personnes handicapées vieillissantes devrait être intégré au prochain Schéma départemental mais les recherches de financement sont en cours ;
- le SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale) a également effectué des demandes d'extension de places.

L'aboutissement de ces projets serait donc bénéfique mais vraisemblablement insuffisant. L'APEI évalue par exemple ses besoins supplémentaires à une trentaine de places.

Les projets dépendent de financements hors communauté d'agglomération. Dans ce contexte, cibler les personnes handicapées vieillissantes constitue la priorité, mais les manques concernent l'ensemble des personnes handicapées.

Les structures généralistes seraient donc également à développer, ainsi que les services d'accompagnement et les activités de loisirs. A titre d'exemple, le Groupe d'entraide mutuelle de Picardie intervient sur les temps de loisirs, mais uniquement en psychothérapie à Saint-Quentin. Il pourrait être élargi.

ACCUEILLIR LES GENS DU VOYAGE

L'article 1er de la loi du 5 juillet 2000 oblige toutes les communes de plus de 5 000 habitants à participer à l'accueil des gens du voyage. Cette loi concerne Saint-Quentin et Gauchy.

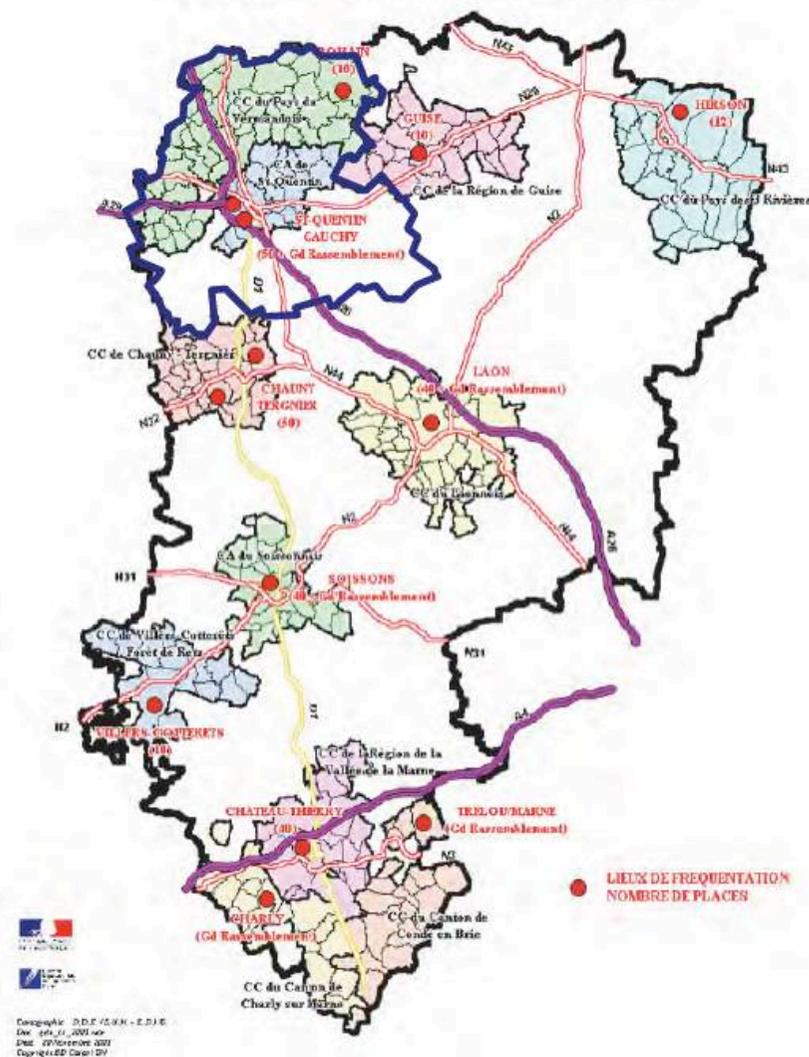
Le dernier Schéma départemental d'accueil des gens du voyage date de mars 2003 et est en cours de révision.

A l'échelle du département, la demande, mobile, est concentrée à proximité des grands axes de communication, et notamment la route départementale 1044.

Depuis 2003, l'aire de Saint-Quentin/Gauchy a été agrandie de 100 places, et est devenue aire de grand passage. Elle semble actuellement adaptée.

Les orientations du nouveau Schéma départemental devront être prises en compte. Elles ne devraient pas être profondément modifiées en ce qui concerne la communauté d'agglomération.

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
DEPARTEMENT DE L'AINSE
STRUCTURES INTERCOMMUNALES CONCERNEES



ACCESSIBILITE ET MOBILITE

Diagnostic lié au volet Plan de Déplacements Urbains du PLUi

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'INTEGRATION DU PDU AU PLUI

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est un document devenu obligatoire dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (Loi Grenelle 2) pour les collectivités qui sont Autorités Organisatrices des Transports (AOT).

La CASQ est Autorité Organisatrice des Transports Urbains (AOTU) sur son périmètre.

Le code des transports synthétise les dispositions légales relatives à ce document initié par :

- la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) en 1982, complétée par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de 1996,
- la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) de 2000,
- la Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement 2009,
- et enfin la Loi portant engagement national pour l'environnement 2010 (Grenelle 2).

LES OBJECTIFS FIXES PAR LA LOI

Le PDU doit satisfaire onze objectifs (extrait de l'article L1214-2 du code des transports) :

1. *L'équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilités d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part ;*
2. *Le renforcement de la cohésion sociale et urbaine, notamment l'amélioration de l'accès aux réseaux de transports publics des personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite ;*
3. *L'amélioration de la sécurité de tous les déplacements, en opérant, pour chacune des catégories d'usagers, un partage de la voirie équilibré entre les différents modes de transport et en effectuant le suivi des accidents impliquant au moins un piéton ou un cycliste ;*
4. *La diminution du trafic automobile ;*
5. *Le développement des transports collectifs et des moyens de déplacement les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants, notamment l'usage de la bicyclette et la marche à pied ;*
6. *L'amélioration de l'usage du réseau principal de voirie dans l'agglomération, y compris les infrastructures routières nationales et départementales, par une répartition de son affectation entre les différents modes de transport et des mesures d'information sur la circulation ;*
7. *L'organisation du stationnement sur la voirie et dans les parcs publics de stationnement, notamment en définissant les zones où la durée maximale de stationnement est réglementée, les zones de stationnement payant, les emplacements réservés aux personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite, la politique de tarification des stationnements sur la voirie et dans les parcs publics corrélée à la politique de l'usage de la voirie, la localisation des parcs de rabattement à proximité des gares ou aux entrées de villes, les modalités particulières de stationnement et d'arrêt des véhicules de transport public, des taxis et des véhicules de livraison de marchandises, les mesures spécifiques susceptibles d'être prises pour certaines catégories d'usagers, notamment tendant à favoriser le stationnement des résidents et des véhicules bénéficiant du label " autopartage " tel que défini par voie réglementaire ;*

8. *L'organisation des conditions d'approvisionnement de l'agglomération nécessaire aux activités commerciales et artisanales, en mettant en cohérence les horaires de livraison et les poids et dimensions des véhicules de livraison au sein du périmètre des transports urbains, en prenant en compte les besoins en surfaces nécessaires aux livraisons pour limiter la congestion des voies et aires de stationnement, en améliorant l'utilisation des infrastructures logistiques existantes, notamment celles situées sur les voies de pénétration autres que routières et en précisant la localisation des infrastructures à venir, dans une perspective multimodale ;*
9. *L'amélioration du transport des personnels des entreprises et des collectivités publiques en incitant ces dernières à prévoir un plan de mobilité et à encourager l'utilisation par leur personnel des transports en commun et le recours au covoiturage ;*
10. *L'organisation d'une tarification et d'une billettique intégrées pour l'ensemble des déplacements, incluant sur option le stationnement en périphérie et favorisant l'utilisation des transports collectifs par les familles et les groupes ;*
11. *La réalisation, la configuration et la localisation d'infrastructures de charge destinées à favoriser l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.*

De plus, la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées précise qu'une annexe portant sur l'accessibilité devra être élaborée concomitamment au PDU.

Enfin, le décret du 27 mai 2005 place le PDU parmi les documents de planification soumis à une évaluation environnementale.

A ce titre, un rapport environnemental doit être élaboré avec notamment l'objectif d'identifier, de décrire et d'évaluer les incidences probables de la mise en œuvre du PDU sur l'environnement.

Cette disposition implique une définition d'indicateurs et d'objectifs à atteindre (article L122 et R122.17 du Code de l'environnement).

LE CONTENU DU NOUVEAU PDU

Conformément à la démarche PDU, il s'agira d'abord d'établir le bilan du PDU validé en 2006.

Ensuite, un diagnostic mis à jour est proposé avec la réactualisation des enjeux, avec davantage de transversalité, selon la nouvelle démarche PLUi.

La validation du diagnostic et des enjeux permettra d'établir des objectifs, en particulier de parts modales, dont la diminution de la part des voitures, et d'élaborer un programme d'actions réactualisé.

LES ETUDES FINES QUI DECOULERONT DU PDU

Le programme d'actions déclinera les études plus fines qui devront être menées afin d'assurer le suivi du PDU et la mise en œuvre des actions :

- Plan(s) de circulation global ou par secteur
- Plan de stationnement (y compris des enquêtes d'usages de l'offre actuelle)
- Schéma directeur cyclable
- Optimisation du réseau TC (urbains, départemental)
- Plan pour les piétons,
- etc.

L'EVALUATION DU PDU DE 2006

UN DOCUMENT AMBITIEUX, AVEC 85 ACTIONS PROGRAMMEES

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin (CASQ) a validé en 2006 un premier Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui définit sa politique en matière de déplacements jusqu'en 2016.

Cette démarche était volontaire car avant la loi Grenelle 2, seules les agglomérations de plus de 100 000 habitants avaient l'obligation de constituer un PDU. Malgré le caractère optionnel du PDU, c'est un outil précieux pour toute collectivité organisatrice de transports urbains.

La stratégie d'action qui a été mise en place par la CASQ pour une durée de dix ans s'articule autour de trois axes stratégiques :

- « incarner la politique territoriale »,
- « participer à l'indispensable création de richesses », et
- « être soucieuse en permanence d'un environnement de qualité ».

Chacun de ses axes se traduit par des actions qui ont ensuite été regroupées en « chantiers » thématiques :

- plan de circulation,
- place du piéton,
- transports collectifs,
- stationnement,
- 2 roues,

- transport de marchandises,
- sécurité des déplacements,
- personnes à mobilité réduite et les plus démunies.
- la création d'un observatoire du PDU qui permet d'évaluer la réalisation de ces actions.

Ci-après, les différentes actions ont été évaluées selon leur état actuel.

L'AVANCEMENT DES ACTIONS DU PDU DE 2006

Chantier 1	Adapter le plan de circulation	Nombre de mesures	Etat d'avancement
1	Repenser le sens de circulation dans l'hyper-centre de l'agglomération	5	■
2	Adapter le jalonnement	6	■
3	Mettre aux normes et améliorer la signalétique	3	■
4	Compléter l'ossature du réseau viaire	4	■

Ce chantier vise à unifier le plan de circulation de Saint-Quentin et à l'organiser en ceintures successives : pour l'hyper-centre, mise en place d'un tour de ville qui permette de contourner et distribuer la zone piétonne, création d'une alternative à la ceinture des boulevards.

L'aménagement d'un contournement de Saint-Quentin et de ses communes périphériques est également évoqué dans ce chantier.

Ceci doit être renforcé par des mesures de jalonnement pour améliorer la lisibilité du système.

Depuis 2006 : peu ou pas d'actions n'a été réalisé dans l'esprit de ce chantier.

Chantier 2	Protéger, conforter et renforcer la place du piéton	Nombre de mesures	Etat d'avancement
1	Etendre l'espace dédié aux piétons dans l'hypercentre	3	■
2	Développer les Zones 30 pour sécuriser et tranquiliser les quartiers	5	■
3	Favoriser les itinéraires de découverte et de loisirs	3	■

Afin de redonner de l'espace aux piétons, des zones piétonnes sont définies dans la ville de Saint-Quentin : les abords de la Basilique et du Palais de Fervaques.

L'apaisement, grâce aux zones 30, est également recherché : à l'intérieur de la ceinture des boulevards, au cœur des faubourgs et des quartiers d'habitat collectif, au centre des communes périphériques et dans les extensions urbaines.

Depuis 2006 : Certaines actions ont été engagées mais pas dans l'esprit de ce chantier qui est étroitement liée au chantier 1.

Achevé	■
En cours ou partiel	■
A l'étude	■
Pas programmé	■

Chantier 3 Réorganiser et compléter l'offre de transports en commun		Nombre de mesures	Etat d'avancement
Action			
1	Améliorer les dessertes des communes rurales	4	
2	Améliorer l'organisation du réseau urbain	3	
3	Valoriser les pôles d'échanges	4	
4	Simplifier la tarification, moderniser l'information et la communication	3	

Le PDU propose une refonte du réseau de transports urbain existant selon deux ceintures à haut niveau de service complétées par des lignes à haut niveau de service le long d'axes Nord/Sud et Est/Ouest, afin d'éviter l'encombrement au niveau du pont de l'Isle et de la place de la Basilique.

En ce qui concerne l'intermodalité, le document prévoit l'aménagement de pôles d'échanges et l'homogénéisation de la tarification du réseau interurbain.

Enfin, l'amélioration de la desserte des communes rurales passe par la mise en place d'un Transport à la Demande (TAD) et l'extension possible du réseau de transports urbains vers des villages de seconde couronne.

Depuis 2006 : Ce chantier est le plus avancé du PDU. Certaines modifications aux lignes urbaines ont été réalisées pour desservir les zones d'activités périphériques de l'agglomération et le TAD est mis en œuvre sur les communes non desservies par le réseau urbain.

La maîtrise d'œuvre du réaménagement du parvis de la gare est en cours.

Chantier 4 Le stationnement		Nombre de mesures	Etat d'avancement
Action			
1	Redéfinir les zones tarifaires	3	
2	Développer des capacités de stationnement adaptées	4	

Le stationnement est utilisé par le PDU de 2006 comme un levier d'action pour favoriser l'usage des modes alternatifs à la voiture.

Un stationnement plus contraignant dans l'hyper-centre (redéfinitions des zones et de leurs tarifs), tout en favorisant le stationnement à l'extérieur des boulevards permet un désengorgement du centre à la faveur des modes actifs.

Depuis 2006 : Ce chantier n'a pas été engagé dans l'esprit du PDU.

Chantier 5 Favoriser l'utilisation des 2 roues		Nombre de mesures	Etat d'avancement
Action			
1	Développer le réseau cyclable	1	
2	Améliorer le jalonnement, le stationnement et la circulation	3	
3	Définition d'un cahier des charges précis sur les aménagements cycles	1	

La mise en place d'un nouveau Schéma Directeur Cycle est préconisée, s'appuyant sur deux ceintures – celle des boulevards et une ceinture verte.

Un jalonnement, des espaces dédiés au stationnement des cycles et une campagne de communication doivent accompagner ce schéma.

Depuis 2006 : Ce chantier n'a pas été engagé dans l'esprit du PDU.

Chantier 6		Le transports de marchandises	Nombre de mesures	Etat d'avancement
Action				
1	La définition d'une nouvelle réglementation pour l'hyper-centre	3		
2	Améliorer l'augmentation des flux et augmenter les aires de livraison	5		

L'action préalable à l'impulsion d'une nouvelle politique en matière de transport de marchandises est la définition de deux périmètres : un périmètre élargi qui vise à éviter le trafic de transit au centre de Saint-Quentin et un périmètre restreint interdisant les plus de 7,5 tonnes et définissant des horaires de livraison.

Une signalétique adaptée et la communication des horaires de livraison accompagnent cette action. Dans un second temps, ce sont des itinéraires PL qui doivent être définis.

Depuis 2006 : Le centre ville de Saint-Quentin est interdit aux plus de 3,5T à partir de 10h30. Certaines entreprises génératrices de trafic PL ont été déplacées en périphérie de l'aire urbaine.

Chantier 7		La sécurisation des déplacements	Nombre de mesures	Etat d'avancement
Action				
1	Des entrées, des traversées et des carrefours de village à aménager	6		
2	Sécuriser les abords des établissements scolaires	2		

Ce chantier vise d'une part les entrées, les traversées et les carrefours de village à aménager et d'autre part les abords des établissements scolaires.

Depuis 2006 : Certaines traversées de village ont été aménagées avec des ralentisseurs.

Chantier 8		La solidarité vers les plus démunis	Nombre de mesures	Etat d'avancement
Action				
1	Faciliter les déplacements des PMR	5		
2	Accompagner les plus démunis dans leurs déplacements	5		

Cette mesure a pour objectif la facilitation des déplacements des personnes à mobilité réduite, notamment en transports en commun (véhicules adaptés, aménagement des arrêts de bus et de l'espace public, accessibilité du TAD pour les PMR). L'aide à la mobilité des plus démunis est aussi prise en compte avec la prescription du renforcement de la desserte en transport en commun des quartiers sensibles.

Depuis 2006 : Le Schéma Directeur d'Accessibilité a été réalisé et les mesures sont réalisées ou en cours de mise en œuvre.

Chantier 9		L'observatoire des déplacements	Nombre de mesures	Etat d'avancement
Action				
1	Suivi du PDU et évaluation des actions			
2	Enquêtes ménages déplacements, enquêtes cordon			

La mesure de l'efficacité des actions du PDU ne peut se faire sans la connaissance des pratiques et de leur évolution au fur et à mesure de la mise en application du plan. Une Enquête Ménages-Déplacements (EMD) et une enquête cordon sont ainsi prescrites, dès l'entrée en vigueur du PDU, au bout de 5 et 10 ans. Un suivi budgétaire et des indicateurs de suivi sont également prévus.

Depuis 2006 : ces enquêtes n'ont pas été réalisées et manquent dans la réalisation du diagnostic. Des estimations sont faites sur la base des données disponibles (données domicile-travail, INSEE 2008).

Conclusion du bilan du PDU de 2006

Six ans après sa validation, le PDU n'est pas très avancé.

Pour une agglomération de cette taille, le programme d'actions était sans doute trop ambitieux.

Le chantier 9 sur le suivi du PDU est certainement le chantier qui manque le plus pour intégrer les objectifs du PDU dans tous les projets de l'agglomération et garantir la mise en œuvre des actions.

Avancement global du PDU de 2006

40 % d'actions entamées

Aucune action complètement réalisée

LA MISE A JOUR DES DONNEES SUR LA MOBILITE DES SAINT-QUENTINOIS

LES PARTS MODALES

▪ Preamble

Les données statistiques disponibles sur la mobilité des habitants de la CASQ ne concernent que les déplacements domicile-travail tels que recensés par le RGP de l'INSEE.

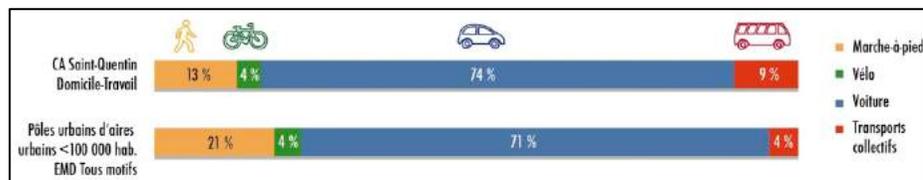
Elles ne donnent pas une image complète de la mobilité pour tous les motifs de déplacements : école, achats, loisirs, etc.

Pour cela, une Enquête-Ménages-Déplacements (EMD) telle que préconisée dans le PDU de 2006 est indispensable.

Il est à noter que la Région Picardie lancera une EMD sur l'ensemble de la Région qui sera exploitable au plus tard en 2015.

Néanmoins, les modes de transport utilisés pour les déplacements domicile-travail sont déterminants dans le choix du mode de transport pour les autres motifs de déplacements, mais la part de la voiture est généralement plus importante pour les déplacements domicile-travail.

Notons toutefois que cela ne concerne que les actifs, qui ont généralement une mobilité (nombre de déplacements/jour/personne) plus élevée que les autres catégories socio-professionnels.



Source : SOeS, INSEE, Enquête nationale des Transports 2008

▪ Les parts modales des actifs de l'agglomération

Pour les navettes domicile-travail sur l'ensemble de la CASQ, l'usage de la voiture est prépondérante (74%).

La marche-à-pied est le deuxième mode de déplacements (13%), ensuite suivent les TC (9%) et le deux roues (4%).

La ville de Saint-Quentin a des pratiques légèrement différenciées avec des parts plus importantes pour les TC (10%) et la marche à pied (15%).

Depuis 1999, les pratiques modales des actifs de la CASQ ont très peu évoluées, avec une faible diminution de la part de la voiture (-0,7%).

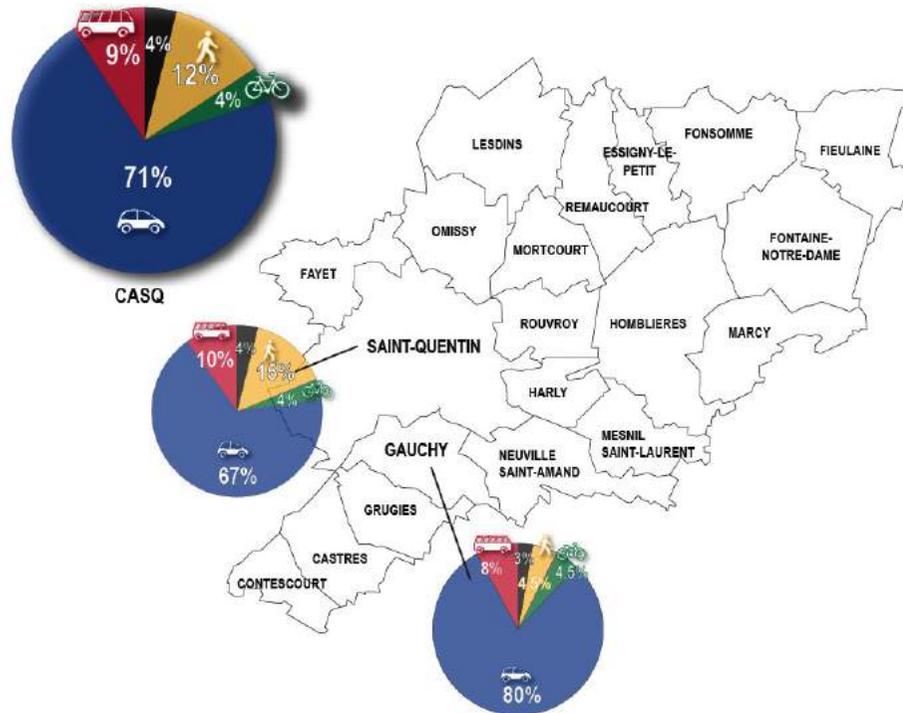
En comparaison, les autres agglomérations de même taille ont des pratiques modales similaires, avec, pour la CASQ, une légère avance de l'usage des TC.



Source : RGP 2008 pour les navettes domicile-travail

Comparaison des parts modales des navettes domicile-travail : prédominance de la voiture sur l'ensemble du territoire

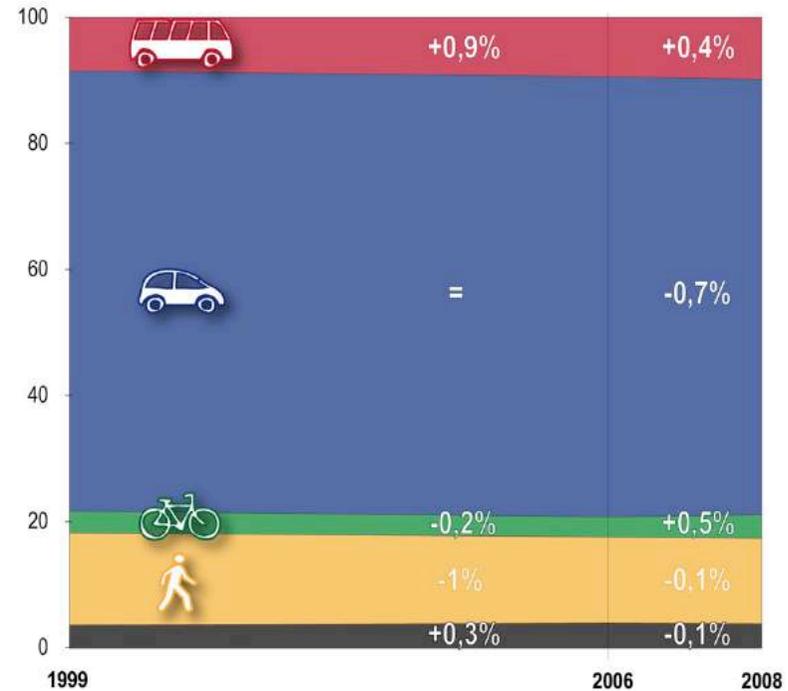
Les habitants de Saint-Quentin sont légèrement moins dépendants de la voiture pour leurs déplacements vers leurs lieux de travail que les habitants des autres communes de la CASQ (67% contre 71% pour l'ensemble de la CASQ) et marchent légèrement plus (15% contre 12% pour l'ensemble de la CASQ).



Source : recensement Insee 2008

Evolution des parts modales : progression lente des modes alternatifs...

Les usages tendent à se stabiliser dans l'agglomération depuis 2009, avec une légère progression de la part modale des transports collectifs et des deux roues.



Sources : recensements de la population, Insee 1999, 2006 et 2008 à l'échelle de l'unité urbaine de Saint-Quentin

Pour le RP99, la question proposait une modalité supplémentaire. Cette modalité "plusieurs modes de transports" a été ventilée à 80% dans "voiture", à 10% dans "transports en commun", à 5% dans "2 roues" et à 5% dans "marche à pied".

LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS

■ Préambule

Les navettes domicile-travail permettent de comprendre les mécanismes de la mobilité se produisant pour l'essentiel pendant les heures de pointe de trafic (pour tous les modes de transports) et qui dépendent pour grande partie des horaires-types de travail.

■ Les navettes domicile-travail internes à la CASQ

Entre les RGP de 1999 et 2008, quelques évolutions sont à noter. Par exemple, les actifs saint-quentinois se déplacent davantage vers les communes périphériques de Fayet et Gauchy, et moins en interne à Saint-Quentin (-1 200 déplacements / 13 500 déplacements totaux).

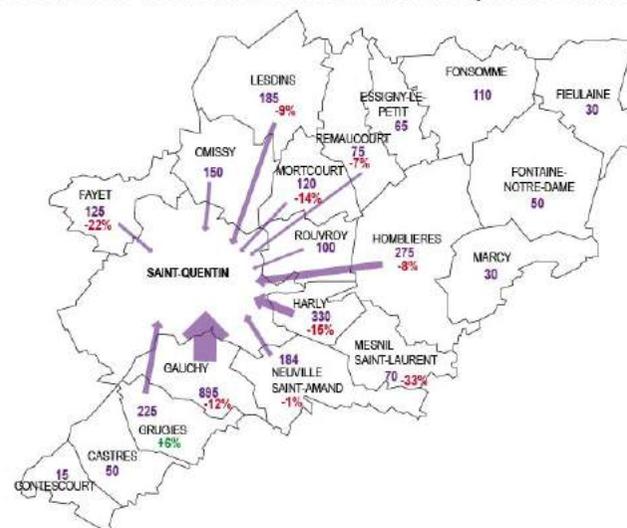
Parallèlement, le nombre de déplacements vers Saint-Quentin depuis les autres communes de la CASQ a diminué.

Avec ces résultats, on sous-entend que le poids des emplois à Saint-Quentin a légèrement diminué par rapport aux autres communes de la CASQ sur la dernière décennie et que les déplacements domicile-travail sont plus diffus.

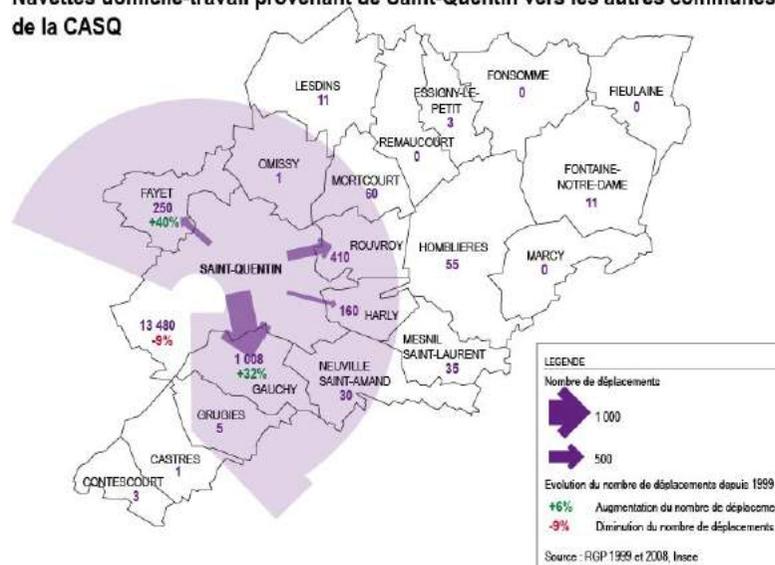
Pour les déplacements domicile-étude, on constate une forte attraction de Saint-Quentin qui concentre l'essentiel des établissements scolaires et secondaires de l'agglomération.

Toutefois, les communes de l'aire urbaine sont également concernées par un certain nombre de déplacements depuis Saint-Quentin : Fayet, Rouvroy, Gauchy.

Navettes domicile-travail entrant sur Saint-Quentin depuis les communes de la CASQ



Navettes domicile-travail provenant de Saint-Quentin vers les autres communes de la CASQ



LEGENDE

Nombre de déplacements

➤ 1 000

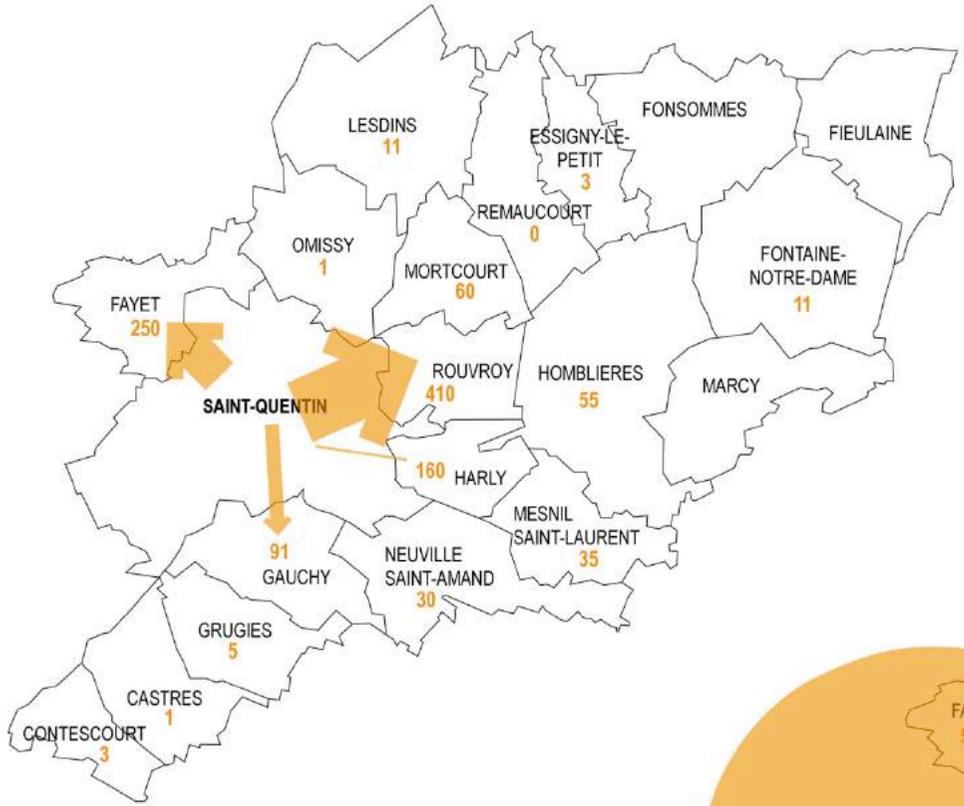
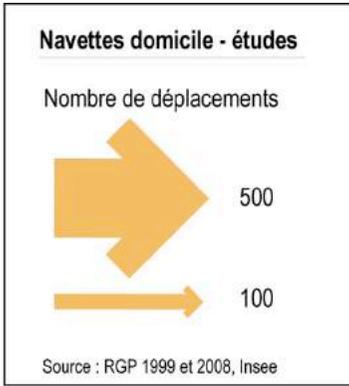
➤ 500

Evolution du nombre de déplacements depuis 1999

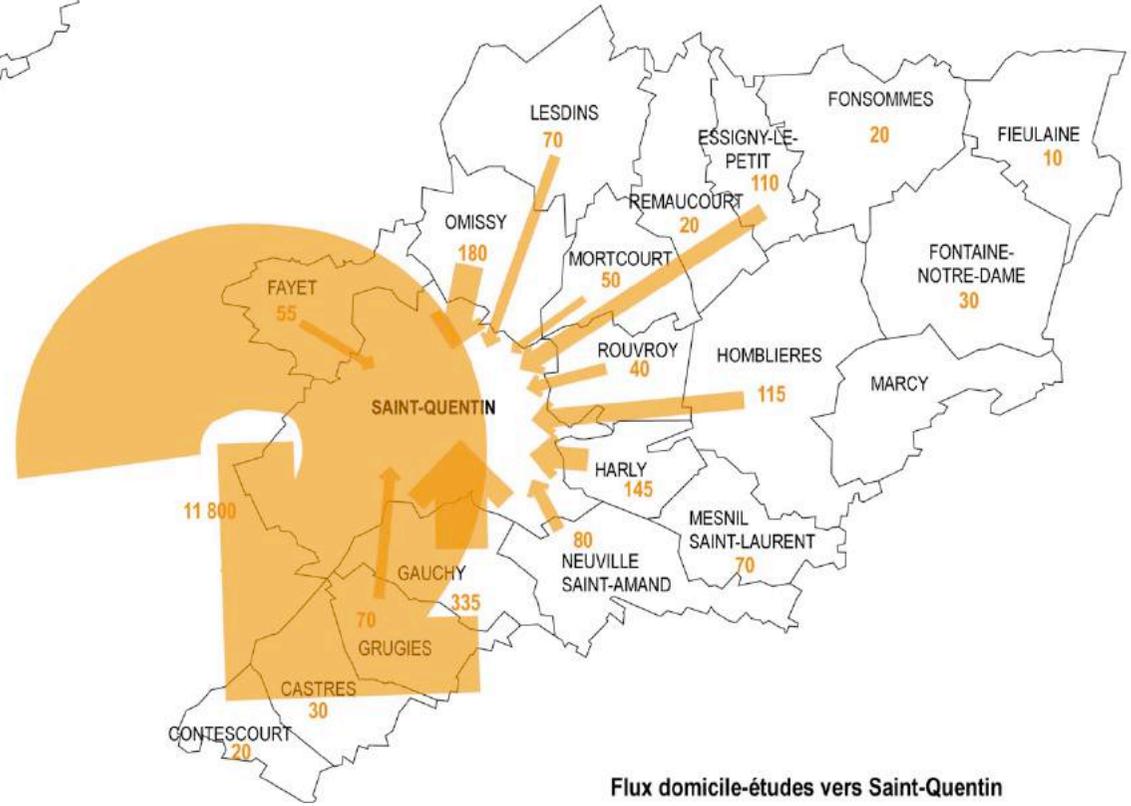
+6% Augmentation du nombre de déplacements

-9% Diminution du nombre de déplacements

Source : RGP 1999 et 2008, Insee



Flux sortant de Saint-Quentin vers les communes de la CASQ



Flux domicile-études vers Saint-Quentin

▪ Les générateurs de déplacements

Les déplacements s'organisent principalement en liaison avec Saint-Quentin et ses communes proches, soit Gauchy, Fayet, Rouvroy, et Harly.

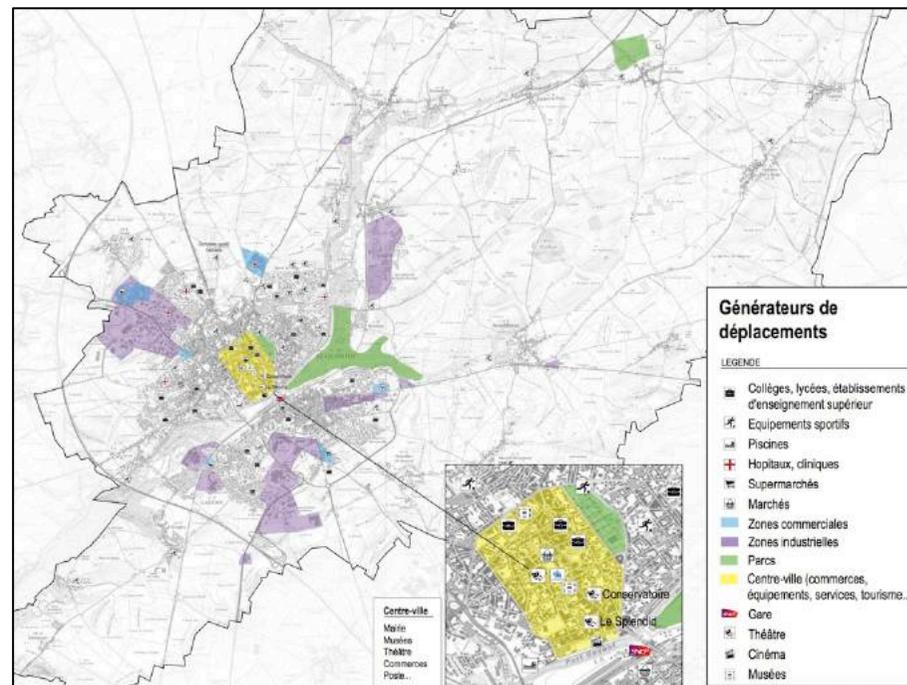
Ces cinq communes formant un tissu urbain plus ou moins continu, concentrent l'essentiel des emplois, des commerces et équipements du territoire, en plus de 90 % de la population de la CASQ.

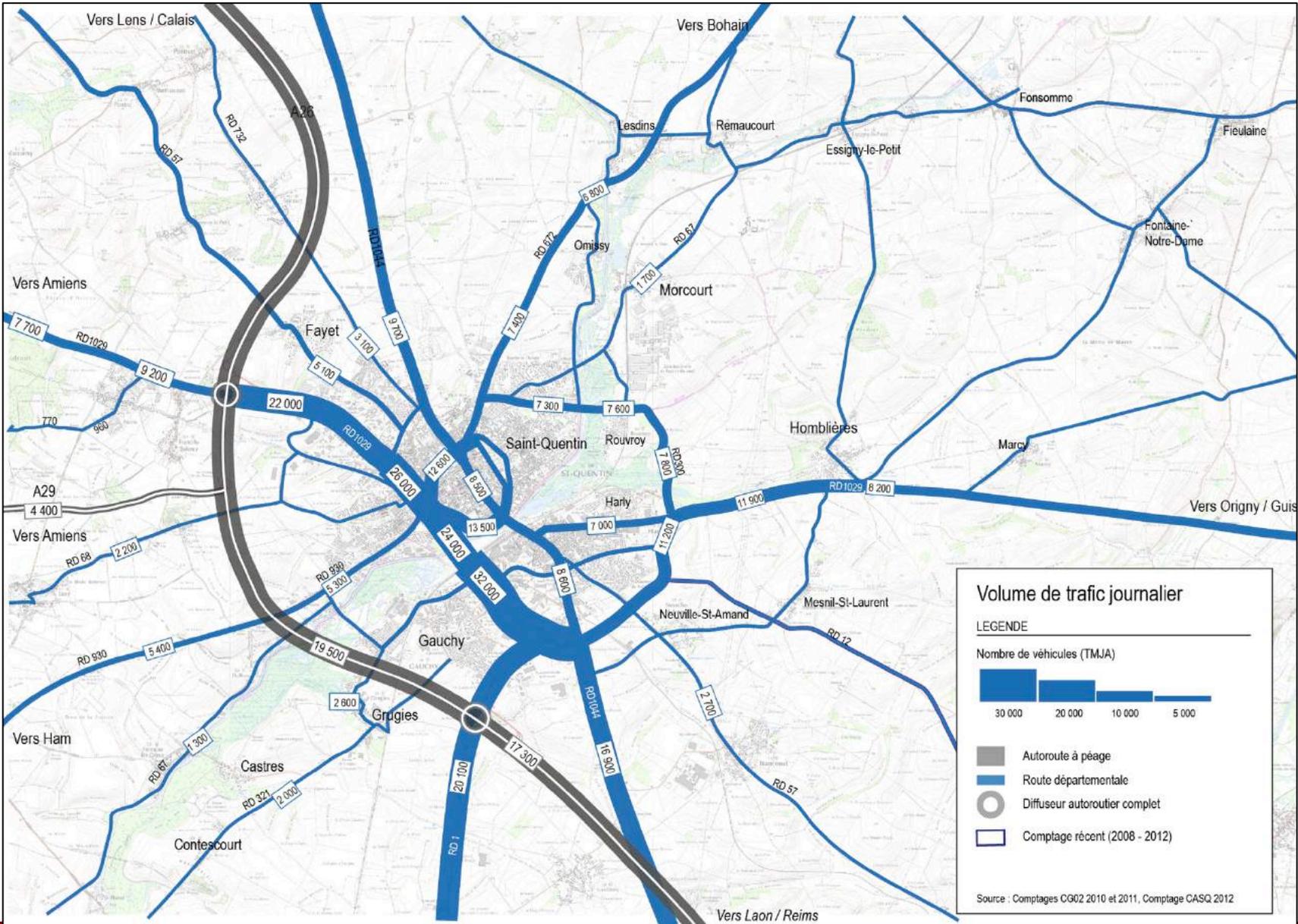
Plus précisément, la ville de Saint-Quentin se caractérise par :

- un centre ville commerçant avec un attrait touristique, et concentrant les principaux équipements administratifs.
- des faubourgs plus résidentiels, dotés de commerces et d'équipements de proximité (école, centre culturel, supermarchés, etc.)
- un pôle de loisirs à rayonnement régional, la Base Urbaine de Loisirs (BUL) : piscine, patinoire, bowling, restaurant panoramique, salle de remise en forme, à proximité de salles de cinéma...
- des transports inter-régionaux grâce à la gare TER de Saint-Quentin et à la navette TGV en liaison avec la gare Haute Picardie.
- des zones d'emplois et commerciaux périphériques dans les communes proches de Saint-Quentin.

La commune d'Homblières située en dehors de l'aire urbaine mais sur l'axe structurant routier RD1029 compte environ 1 500 habitants et un certain nombre d'emplois.

Les communes situées en périphérie de l'agglomération sont, quant à elles, principalement résidentielles et de petites tailles (moins de 1 000 habitants).





L'ADEQUATION ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE

L'USAGE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE ET LE RESEAU VIAIRE

COMPTAGE ORIGINE-DESTINATION ET JUSTIFICATION DES FUTURS PROJETS ROUTIERS

Le PDU de 2006 et le SCOT en cours d'élaboration font mention d'un nouveau contournement nord et est de l'agglomération.

Or, l'augmentation de la capacité viaire globale de l'agglomération n'est pas un objectif soutenable par la démarche « Grenelle » qui vise clairement la diminution de l'utilisation de la voiture.

Elle pourrait être soutenue si elle délestait fortement les voiries du centre ville par exemple, en permettant d'en changer les gabarits et d'en apaiser la circulation, etc.

Pour en évaluer les éventuelles potentialités, un comptage « Origine-Destination » sur les entrées principales de Saint-Quentin est mené, afin d'évaluer la part de transit, sa provenance et sa destination. Avec ces données sont évalués le potentiel de report du trafic et la rentabilité ou non d'une nouvelle voirie. Cette analyse est incluse en annexe du présent document (p.45).

Le comptage O/D nous permet également d'évaluer le report de trafic potentiel depuis la RD1029 sur l'A29 si cette autoroute devenait gratuite au droit de la CASQ, qui est également une action citée par le PDU de 2006.

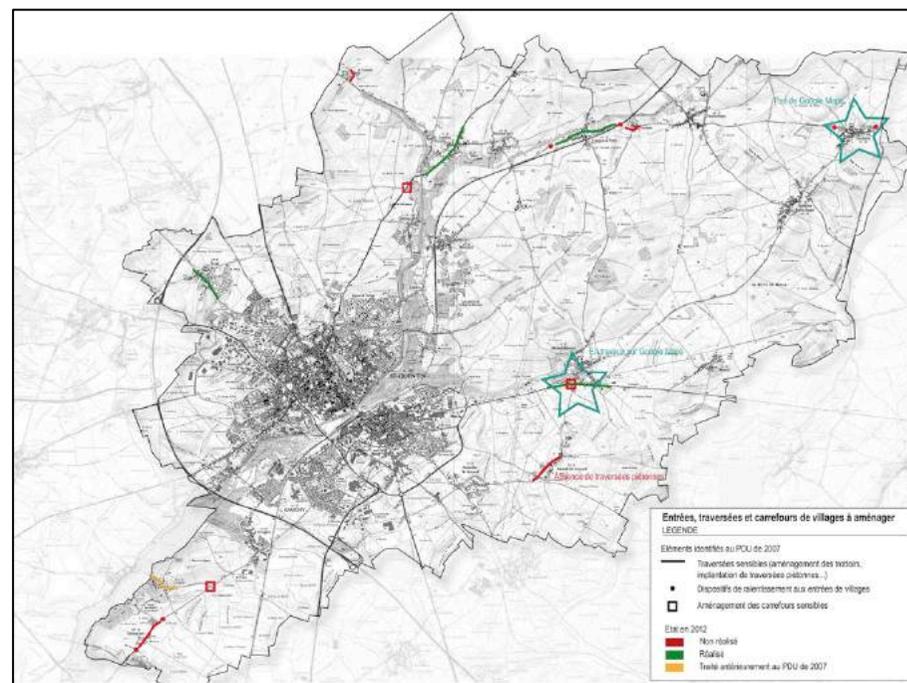
Si l'on peut délester la RD1029 en traversée de ville par exemple, que pourrait devenir cet axe qui est une 2x2 voies aujourd'hui ?

LES PROJETS SUR LE RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL

Le CG02 n'a pas de grand projet de voirie sur le secteur de Saint-Quentin.

Dans le cadre de son action sur la sécurité routière, le département réalise des aménagements sur les routes départementales en traversée de village : ralentisseurs, chicane, etc.

Les communes concernées se situent en dehors de l'aire urbaine de Saint-Quentin.



UNE ADEQUATION ENTRE LES CHARGES DE TRAFIC ET LA HIERARCHISATION VIAIRE A EVALUER

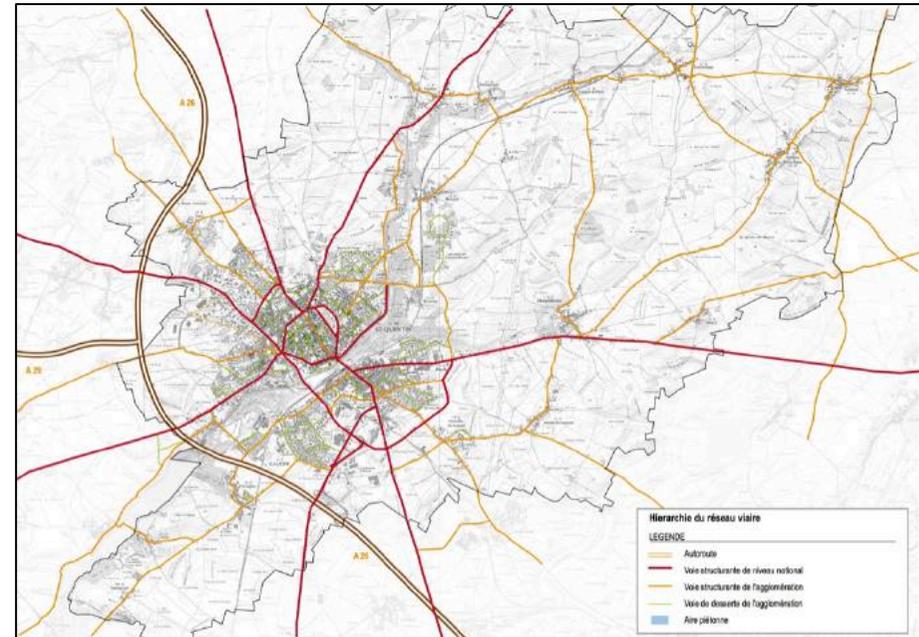
Globalement, une architecture de réseau à optimiser

Une des principales incohérences que l'on constate au regard des charges de trafic, est la sous-utilisation des autoroutes A26 et A29, en comparaison avec les routes départementales parallèles, RD1029 ou RD1044.

L'A29 compte près de 18 000 véhicules/jour alors que la RD1044 en partie sud, en compte 16 000.

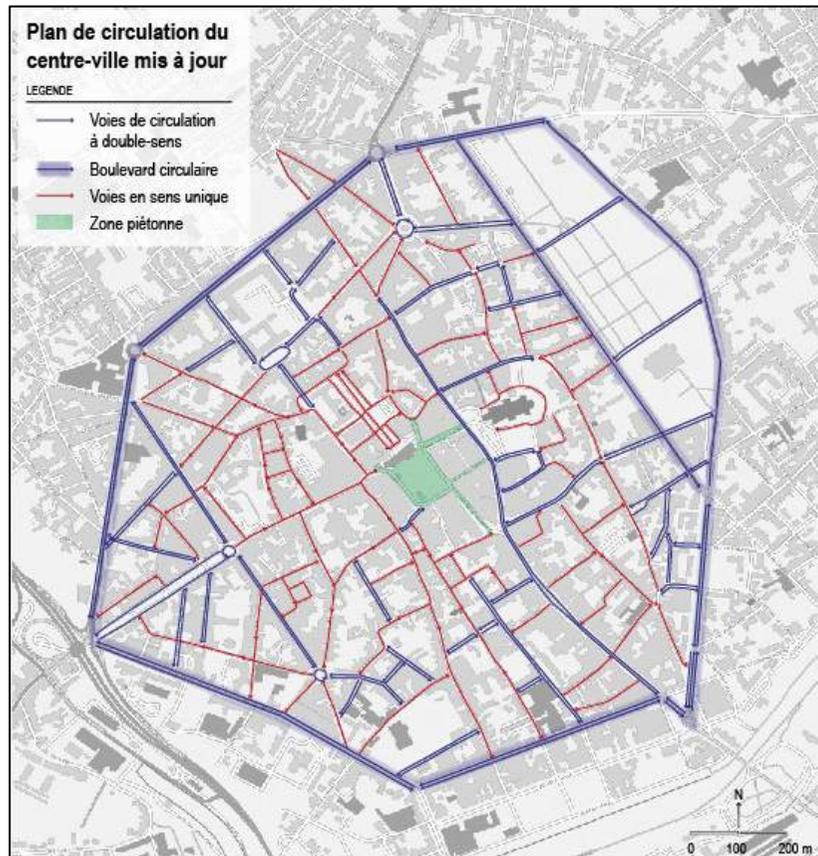
En traversée de ville, la RD1029 compte 32 000 véhicules, et l'A29 en compte près de 20 000.

Eu égard aux données de comptages disponibles, nous ne connaissons pas le rôle des boulevards et de la rue d'Isle dans la hiérarchie globale du réseau viaire. Est-ce que les boulevards sont bien dimensionnés ? Y a-t-il des optimisations possibles ? Concentrent-ils les trafics d'échanges en lien avec le centre ville ? Permettent-ils de délester la rue d'Isle ?

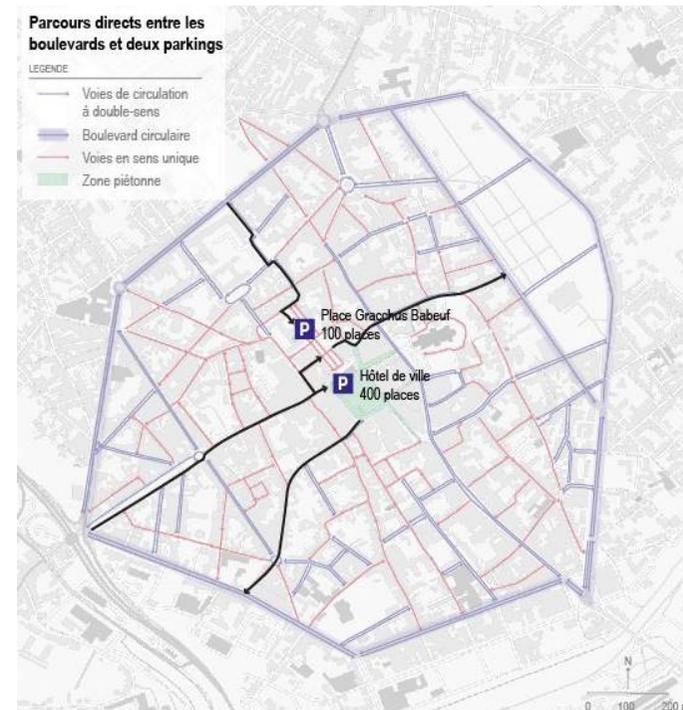


LE PLAN DE CIRCULATION DU CENTRE VILLE DE SAINT-QUENTIN : « IL FAUT TOURNER A DROITE POUR ALLER A GAUCHE... »

D'après les entretiens et l'atelier sur les transports réalisés, il est d'un commun accord que le plan de circulation du centre ville de Saint-Quentin est à améliorer, que les parcours vers les espaces de stationnement ne sont pas lisibles et que cela nuit à l'attractivité du centre.



Par exemple, les parcours vers et depuis les parkings du centre ville sont peu lisibles pour les non initiés.



Les propositions évoquées sont :

- Revoir les sens de circulation pour simplifier les parcours
- Améliorer la signalétique des parkings
- Améliorer les parcours à pied pour inciter à se garer dans les stationnements prévus

LE STATIONNEMENT

LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT EN PLACE

Il n'existe aucune enquête de stationnement permettant de mettre en évidence l'usage actuel du stationnement dans les communes de la CASQ.

On ne peut donc pas analyser l'adéquation de l'offre par rapport à la demande ou le fonctionnement des zones mises en places depuis le PDU 2006.

D'après les acteurs locaux rencontrés, le stationnement est insuffisant et la politique de stationnement actuelle vise à maintenir l'accessibilité du stationnement en centre ville.

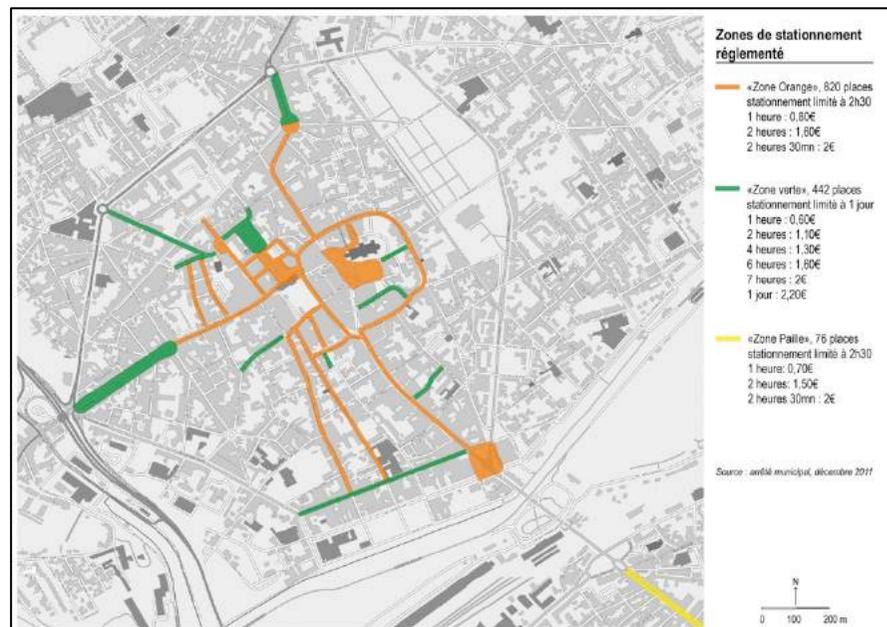
Cette politique concerne la mise en zones vertes et oranges des places de l'hyper centre de Saint-Quentin, selon la carte ci-contre. Ces zones ne concernent que certains axes, et les autres voiries comportent une large offre de stationnement gratuit.

La ville de Saint-Quentin compte un seul parking en ouvrage : le parking souterrain de l'Hôtel de Ville, de 400 places.

LES PROJETS EN COURS QUI IMPACTENT L'OFFRE DE STATIONNEMENT

Le parc-relais de la gare de Saint-Quentin : le projet de réaménagement du parvis de la gare de Saint-Quentin prévoit la création d'un parc-relais de 500 à 600 places.

Faubourg d'Isle : dans le cadre du projet de renouvellement urbain plusieurs angles de rues seront réaménagés pour augmenter le nombre de places de stationnement résidentiel.



Offre sur voirie gratuite dans le centre ville de Saint-Quentin

LA SECURITE ROUTIERE

Ce volet porte sur les accidents déclarés de 2008 à 2012 sur le réseau routier de la CASQ. La base de données est fournie par les services de l'état dans l'Aisne (DDT, DEAL).

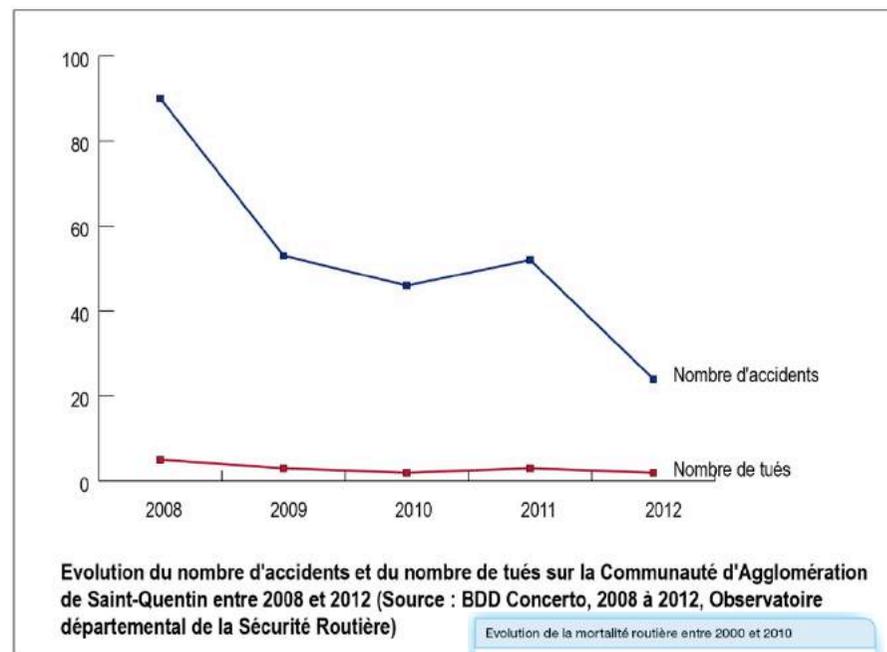
LES ACCIDENTS EN NETTE BAISSÉ SUR 5 ANS

Le nombre d'accidents comptabilisés en 5 ans (2008 à 2012) s'élève à 265 impliquant 415 véhicules et 92 piétons, dont 16 personnes tués sur l'ensemble.

Cela étant, le nombre d'accidents sur l'agglomération est en nette baisse avec 90 accidents en 2008 et 23 en 2012. Cela reflète les tendances départementale et nationale.

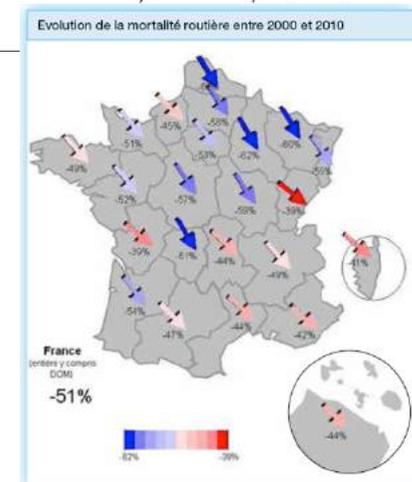
Sur la CASQ, le nombre de tués est plutôt constant entre 2 et 5 annuellement.

	Accidents corporels	dont mortels	Tués	Total blessés	Blessés hospitalisés	Blessés légers
2007	405	56	68	552	332	220
2008	397	47	51	516	326	190
2009	327	43	49	406	267	139
2010	310	40	41	407	271	136
2011	345	41	49	435	229	206
2012	282	34	38	337	177	160
2011/2012	-18,2%	-17,07%	-22,4%	-22,5%	-22,7%	-22,3%



Ci-dessus, extrait du bilan de l'accidentologie départementale (DDT de l'Aisne)

Ci-contre, extrait du Bilan de l'accidentalité de l'année 2012, Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR).



UNE MAJORITE D'ACCIDENTS SUR VOIES COMMUNALES

En agglomération, les accidents sur voies communales sont majoritaires (voir carte ci-dessous). Dans les communes rurales, les accidents ont lieu davantage sur les routes départementales.

PLUSIEURS CAUSES : ALCOOL-STUPEFIANTS ET IMPRUDENCE EN TETE

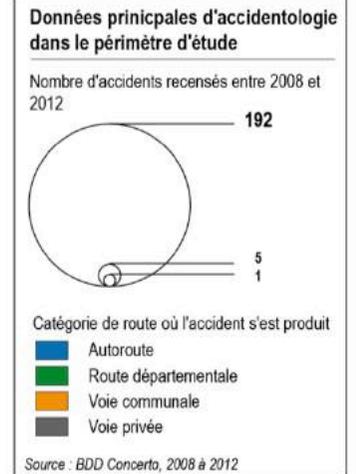
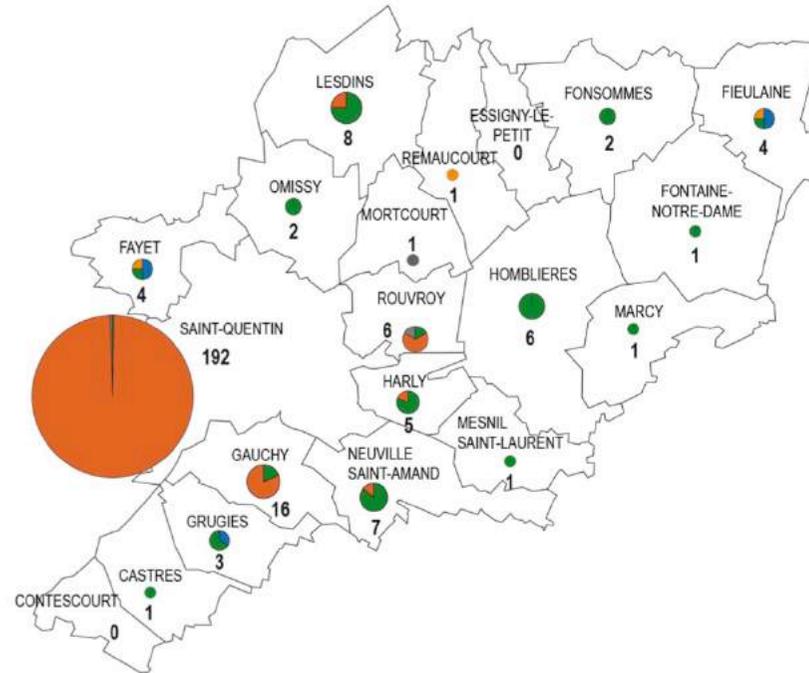
En 2012, les principales causes d'accidents dans le département de l'Aisne (source : DDT de l'Aisne) :

Accidents corporels :

- Imprudence 21,3 %
- Alcool / Stupéfiants 20,9 %
- Refus de priorité 16,7 %

Accidents mortels :

- Alcool / Stupéfiants 44,1 %
- Circulation à gauche 17,6 %
- Vitesse excessive ou inadaptée 11,8 %



ELEMENTS DE COMPARAISON AVEC LE PDU DE 2006

En comparant le nombre d'accidents de l'exploitation du PDU de 2006, la baisse d'accidents est significativement confirmée sur l'ensemble des axes. Quelques exemples figurent dans le tableau ci-contre.

Notons toutefois que la RD1029 reste accidentogène par rapport aux autres axes de l'aire urbaine.

Deux autres rues sortent du lot mais ne figuraient pas dans le diagnostic du PDU de 2006 : la Chaussée Romaine avec 7 accidents en 5 ans pour un peu plus de 3 km, et la rue des Vermands avec 5 accidents en 5 ans pour un linéaire d'environ 500 m.

<i>Exemples d'axes pour comparaison</i>	Nombre de km	Avant PDU 2006	Avant PDU 2013
		1999-2003	2008-2012
<i>RD1029 (y compris Rue Alexandre Dumas et Rue de Guise)</i>	16	65	24
<i>RD1044 (y compris rue du Président JFK)</i>	11	44	4
<i>Rue d'Isle</i>	5	9	6
<i>Rue de Lyon</i>		3	2
<i>RD8 / Chauny - Pompidou</i>	12	43	14
<i>RD57 / Rue de Fayet</i>	8	12	3
<i>RD930 / rue de Paris</i>	4	21	9

LES ENJEUX POUR LE PDU

Deux enjeux majeurs se dégagent pour le PDU révisé :

- Améliorer la lisibilité des espaces publics en faveur des modes doux surtout dans l'aire urbaine et dans les cœurs de village ;
- Aménager les voiries de manière à réduire les vitesses effectives et à augmenter la vigilance des automobilistes.



LES TRANSPORTS COLLECTIFS

▪ Des réseaux de l'échelle Nationale à l'échelle locale

La CASQ bénéficie de plusieurs réseaux de transports collectifs :

- Le TER, régié par la Région Picardie (AOT), avec une seule gare sur le territoire à Saint-Quentin.
- Le réseau de cars départementaux, organisé par le département de l'Aisne (AOT), dont le pôle d'échanges principal sur le territoire se localise à la gare de St-Quentin.
- Le réseau de bus urbains, organisé par la CASQ (AOTU), avec deux pôles d'échanges principaux dans le centre ville de Saint-Quentin : la gare et l'arrêt « Basilique »
- Le transport à la demande (TAD), organisé par la CASQ, qui offre une liaison à Saint-Quentin à l'ensemble des communes non desservies par le réseau urbain par la mise en place de 4 lignes « virtuelles ».
- Le train touristique du Vermandois, organisé et exploité par l'association du Cercle Ferroviaire et Touristique du Vermandois (CFTV), et financé en partie par le département.

LE TER, ACCESSIBILITE REGIONALE ET INTER-REGIONALE

▪ L'offre globale

L'offre TER en Picardie bénéficie d'une densité et d'un maillage très attractif. Sa densité est de 76 km de réseau pour 1 000 km² contre une moyenne nationale de 59 km de réseau pour 1 000 km².

La Picardie se classe ainsi comme la 4^{ème} région française.

Elle se classe en 9^{ème} position pour le nombre de kilomètres par habitants (Diagnostic, Schéma Régional des Infrastructures et des Transports de Picardie).

La gare de Saint-Quentin se trouve sur l'axe Lille Flandres – Gare du Nord.

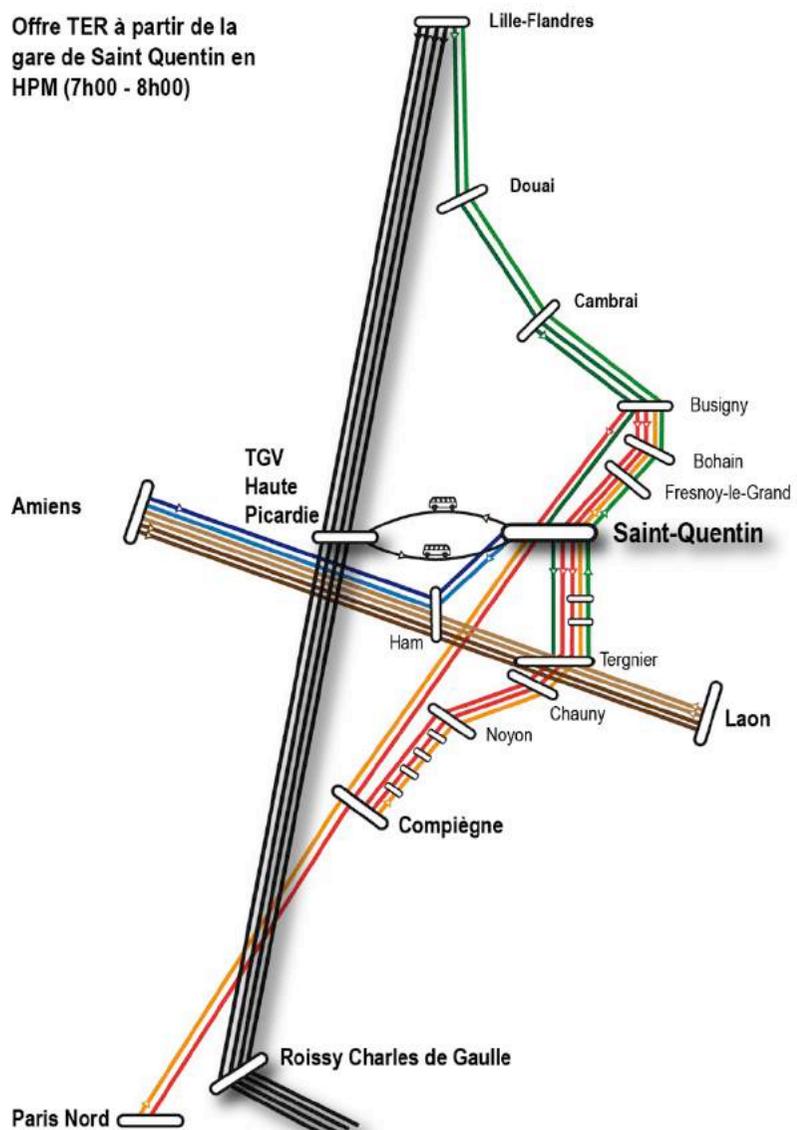
Cet axe permet aux voyageurs de rejoindre la gare de Paris Nord en 1h30 depuis Saint-Quentin.

La gare est également desservie par l'axe est-ouest TER permettant de rejoindre Amiens en passant par Ham, en 1h.

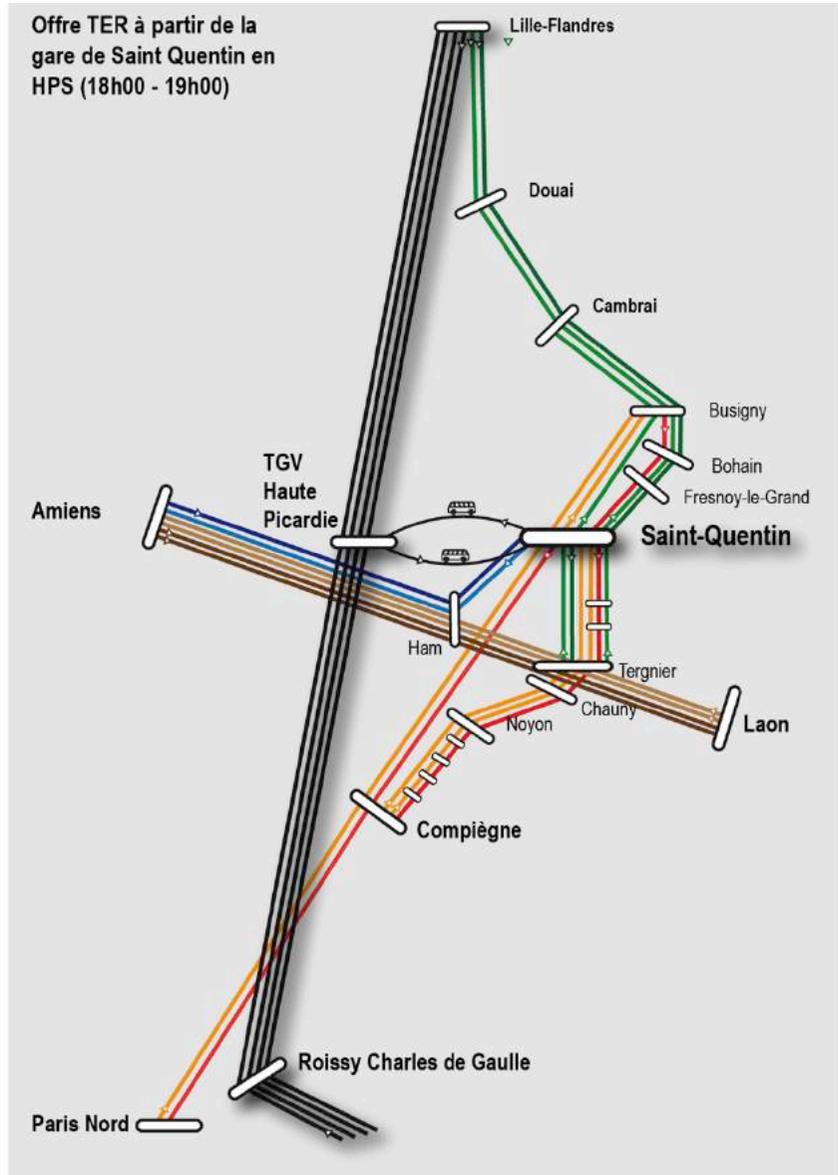
L'agglomération est desservie par une gare TGV qui se situe en dehors de son territoire, mais qui est accessible par une navette SNCF depuis la gare de Saint-Quentin en 45 minutes.

Néanmoins, pour rejoindre le chef lieu du département, Laon, il n'y a pas de desserte directe : un changement de train est nécessaire à la gare de Tergnier.

Offre TER à partir de la gare de Saint Quentin en HPM (7h00 - 8h00)



Offre TER à partir de la gare de Saint Quentin en HPS (18h00 - 19h00)



■ Le détail de l'offre TER existante aux heures de pointe

L'offre est quasiment symétrique entre l'HPM et l'HPS.

Dans les cartes ci-dessus, chaque trait représente un passage de train, et les gares où il s'arrête.

En heure de pointe:

- 1 train vers/depuis à Paris
- 1 train vers/depuis Lille
- 2 trains vers/depuis à Bohain et Busigny
- 2 trains vers/depuis à Laon via Tergnier.

Sur la journée, l'offre TER est globalement cadencée.

■ Projet d'évolution de l'offre

La région n'a pas de projets particuliers sur le réseau TER en lien avec Saint-Quentin.

Il n'est pas envisagé de créer de nouvelles haltes à l'intérieur de la CASQ.

La fréquentation en hausse depuis 10 ans

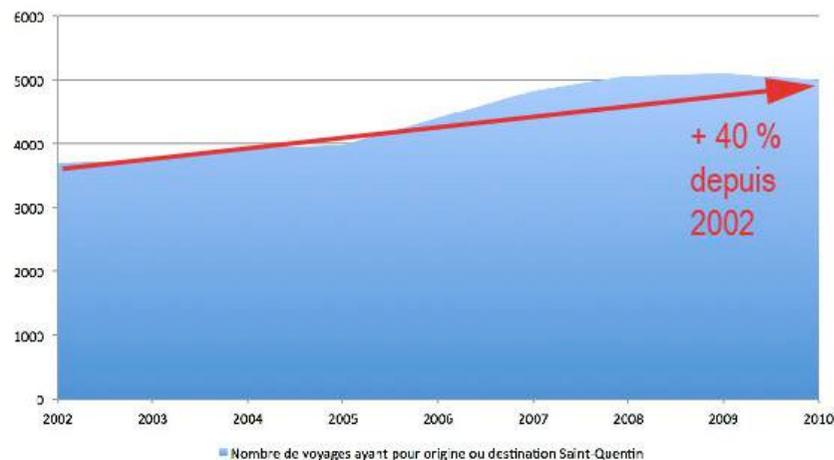
La gare de Saint-Quentin accueille actuellement près de 5 000 usagers par jour. Elle est considérée gare de pôle régional comme Amiens, Beauvais et Soissons.

Près d'un tiers des usagers de la gare de Saint-Quentin se rend à Paris, puis, ce sont les destinations de Bohain-en-Vermandois (13%) et Amiens (12 %) qui sont les plus représentées.

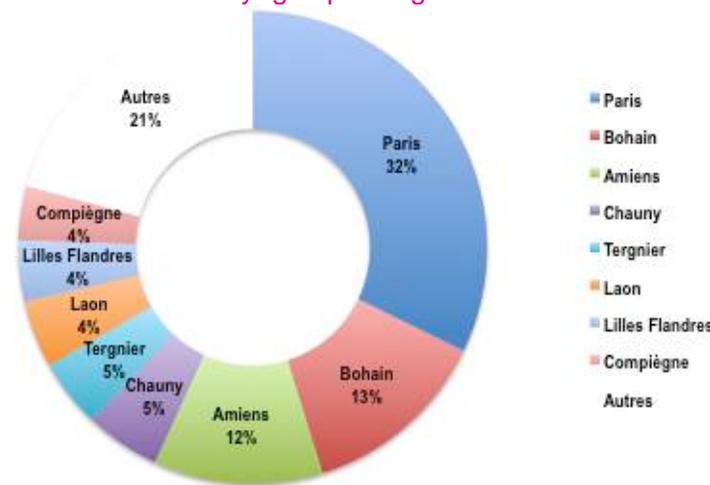
La ligne Paris/Compiègne/Saint-Quentin/Busigny est classée comme « ligne moyennement saturée », c'est-à-dire qu'au moins un train par jour a un taux de remplissage maximum supérieur à 100 %.

- L'effet du cadencement de décembre 2012 n'a pas encore été évalué.

■ Evolution du nombre de voyageurs/jour depuis 2002



■ Part des voyages par origine/destination



Source : Région Picardie

LE RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS DEPARTEMENTAL : UNE DESSERTE INTERCOMMUNALE ADAPTEE ESSENTIELLEMENT AUX HORAIRES SCOLAIRES

▪ Organisation générale du réseau

Le réseau de cars interurbains est assuré par deux exploitants (RTA, Régie des Transports de l'Aisne et la CSQT, Compagnie Saint-Quentinoise de Transport).

L'information concernant les cars interurbains est disponible via la Centrale Intermodale des Transports de l'Aisne (CITA), mais il n'existe pas de carte globale du service.

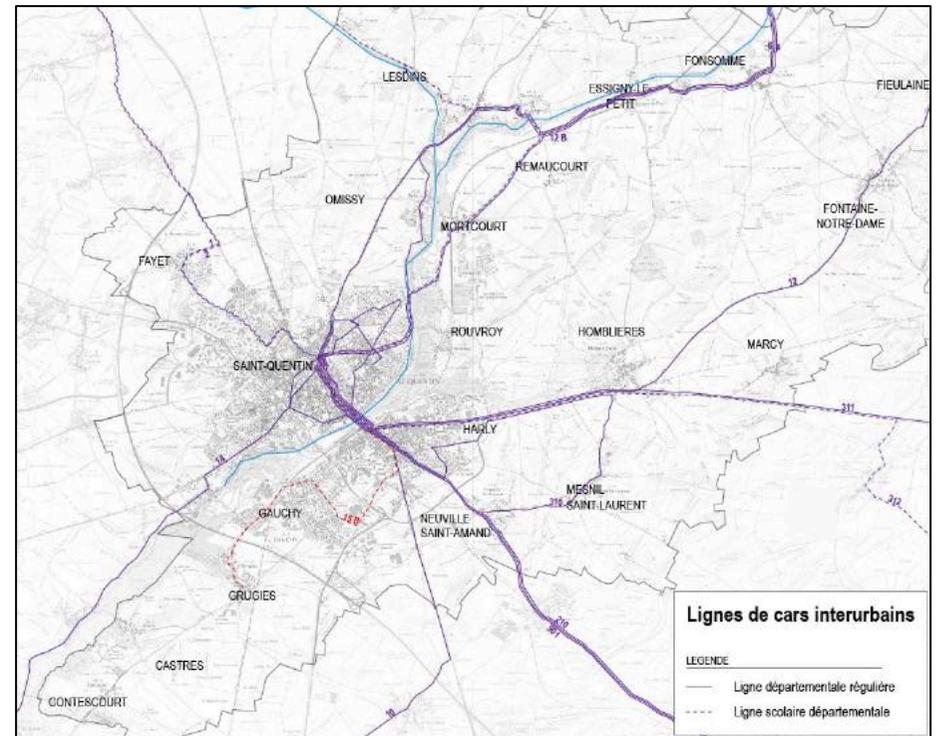
Le réseau interurbain est principalement adapté aux scolaires avec toutefois des dessertes régulières (entre 1 et 3 Aller-Retour/jour).

Au niveau de Saint-Quentin, l'ensemble des cars a pour terminus la gare routière de Saint-Quentin située à proximité de la gare SNCF, il est alors possible d'emprunter le réseau Pastel.

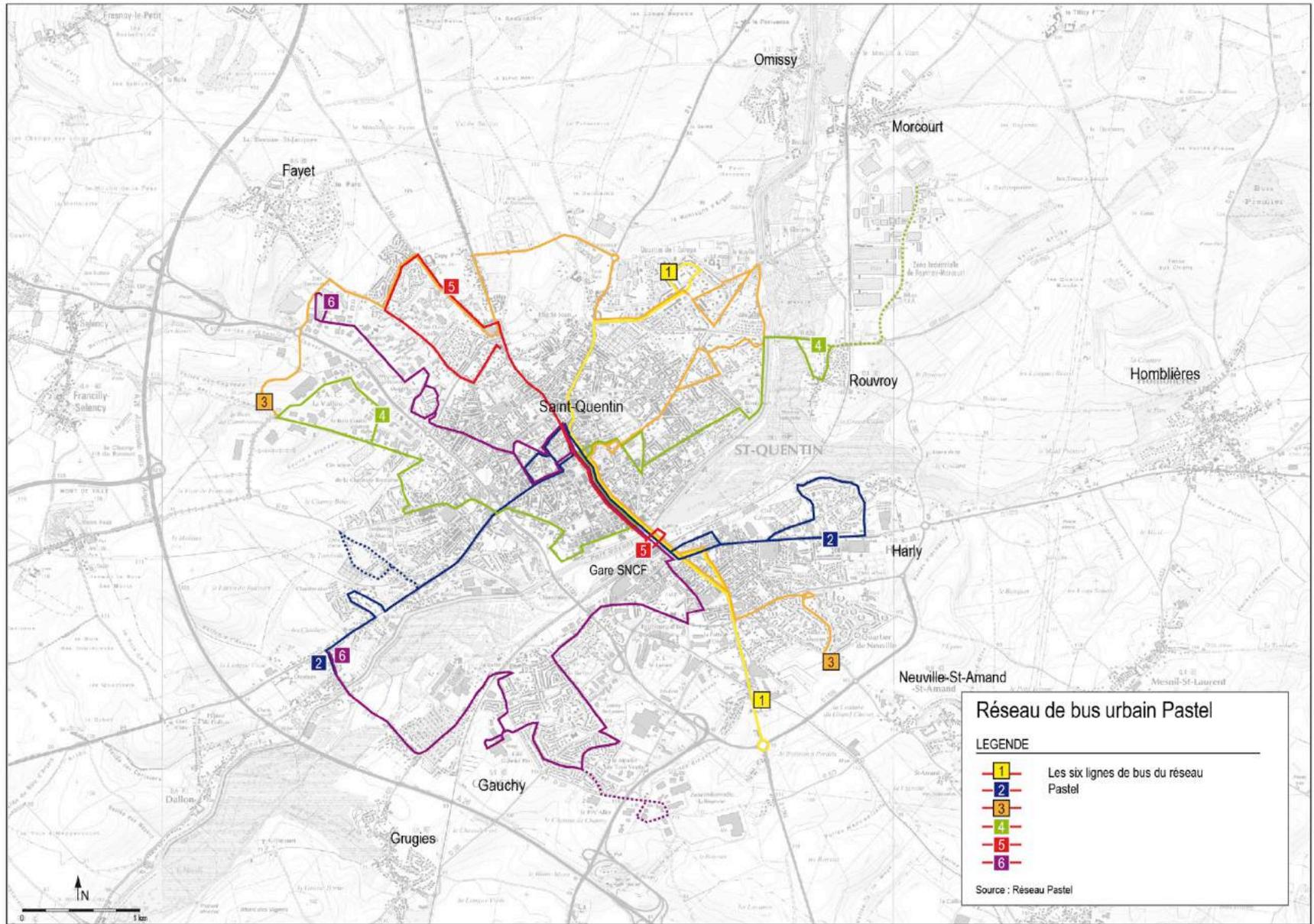
▪ Etude en cours sur l'ensemble du département

Le département est en cours de réalisation d'une étude globale sur les transports urbains et départementaux. Il est en phase de diagnostic pour cette étude.

Il n'a pas de projet de restructuration de ligne en cours.



Source : Reconstitution par RR&A à partir des fiches horaires des cars départementaux



LE RESEAU DE BUS PASTEL BIEN ADAPTE A UNE VILLE MOYENNE

▪ Organisation globale du réseau urbain

Le réseau de transport urbain, Pastel, s'articule autour de six lignes régulières qui desservent Saint-Quentin et les communes de Rouvroy, Harly et Gauchy depuis le centre de Saint-Quentin.

Toutes les lignes se rejoignent à l'arrêt Basilique, principal pôle d'échange du réseau.

L'ensemble des lignes emprunte un tronçon commun allant de la place du 8 Octobre à Basilique.

Ligne	longueur AR (km)	fréquence de passage (min)	temps de parcours AR (min)	Temps de régulation (min)	Nombre d'arrêts	Vitesse commerciale (km/h)	Vitesse commerciale, régulation déduite
1	12,4	15	60	7	46	12,4	14,1
2	15,7	20	80	15	59	11,8	14,5
3	33,1	20	140	23	99	14,2	17,0
4	23,4	30	96	18	63	14,6	18,0
5	8,5	15	45	6	32	11,4	13,1
6	31,0	20	120	25	95	15,5	19,6
	124,2					13,3	16,0

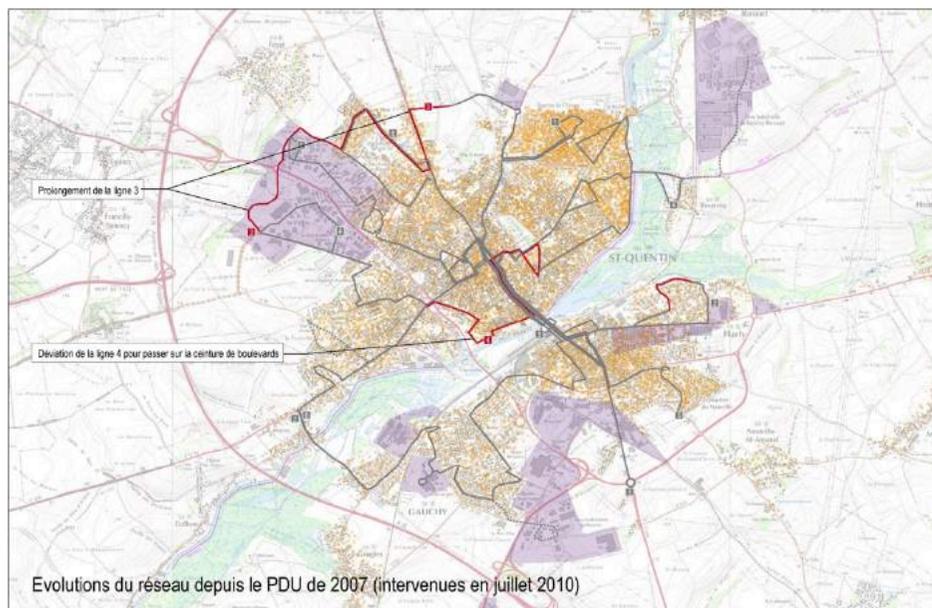
Source : Reconstitution par RR&A à partir des fiches horaires du réseau Pastel

▪ Les modifications du réseau depuis 2006

Depuis le PDU de 2006, des modifications sont intervenues dans le but de desservir les pôles d'emplois et de loisir.

Les principales modifications ont été réalisées en 2010, soit :

- La ligne 3 a été prolongée de façon à desservir le parc des autoroutes via le forum de Picardie (Auchan).
-
- La ligne 4 a été détournée afin de desservir la Base Urbaine de Loisirs (BUL).



Le PDU de 2006 a identifié le Parc des Autoroutes et la BUL comme étant des générateurs de déplacements mal desservis par le réseau Pastel car se situant à plus de 300m d'un arrêt de bus.

Le PDU de 2006 prescrivait l'étude de la faisabilité d'une extension mesurée du réseau.

Cette étude n'a pas encore été menée.

La commune de Grugies a notamment demandé son intégration au réseau.

Un essai d'extension du réseau vers Neuville-Saint-Amand avait été expérimenté il y a une dizaine d'années, puis abandonné faute de voyageurs.

▪ **Fréquence de passage des bus : le réseau est cadencé**

- 2 lignes cadencées à 15 min : la ligne 1 et la ligne 5
- 3 lignes cadencées à 20 min : les lignes 2, 3 et 6
- 1 ligne cadencée à 30 min : la ligne 4.

Trois zones sont desservies seulement par certains bus :

- La zone de Tombelle est desservie par trois Allers/Retours par jour qui amènent les résidents de cette zone d'habitat vers le centre de Saint Quentin.
- La zone industrielle de Rouvroy est desservie par neuf Aller/Retour par jour bien répartis selon les horaires de travail.
- La zone industrielle Le Royeux est desservie par 5 Allers/retours par jour, également bien répartis selon les horaires de travail.

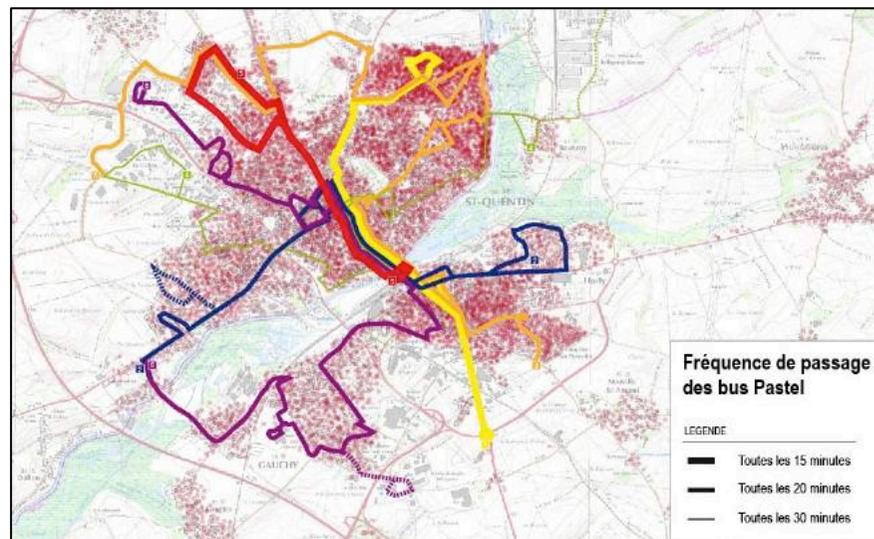
▪ **Manque à gagner entre l'offre et la demande sur certaines lignes**

Ci contre se trouve la carte des montées/descentes aux arrêts du réseau de 2007-2008. Elle ne comprend pas les modifications évoquées précédemment. On y constate la bonne adéquation entre le nombre de services et la fréquentation de la ligne 1 en 2007-2008.

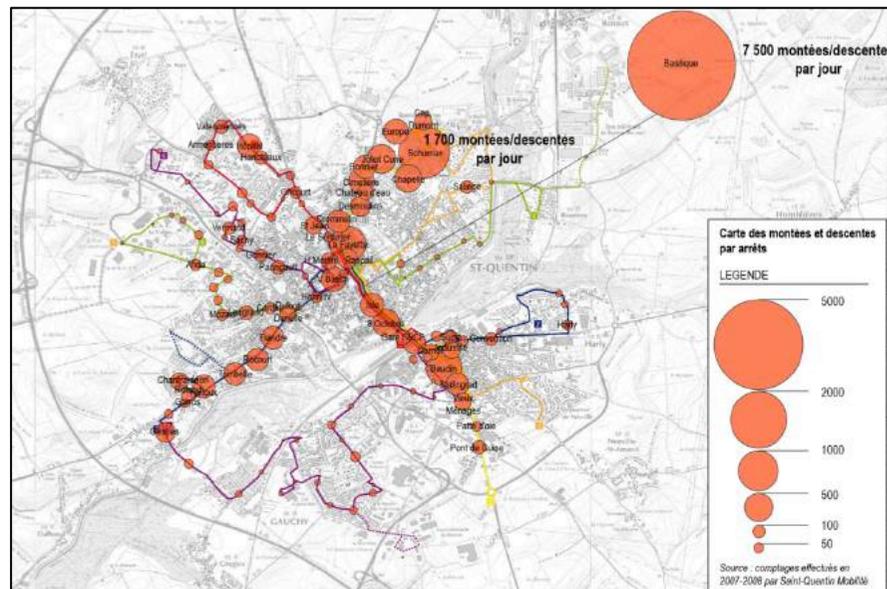
Cependant, la ligne 5 qui est aussi fréquente que la ligne 1 a nettement moins de fréquentation, et la ligne 2, moins fréquente que la 5, compte plus de montées/descentes.

La ligne 6 et la ligne 4 vers Rouvroy sont très peu utilisées en 2007-2008.

Seule une enquête plus récente permettra d'évaluer les effets des modifications réalisées en 2010.



Source : Fiches horaires du Réseau Pastel

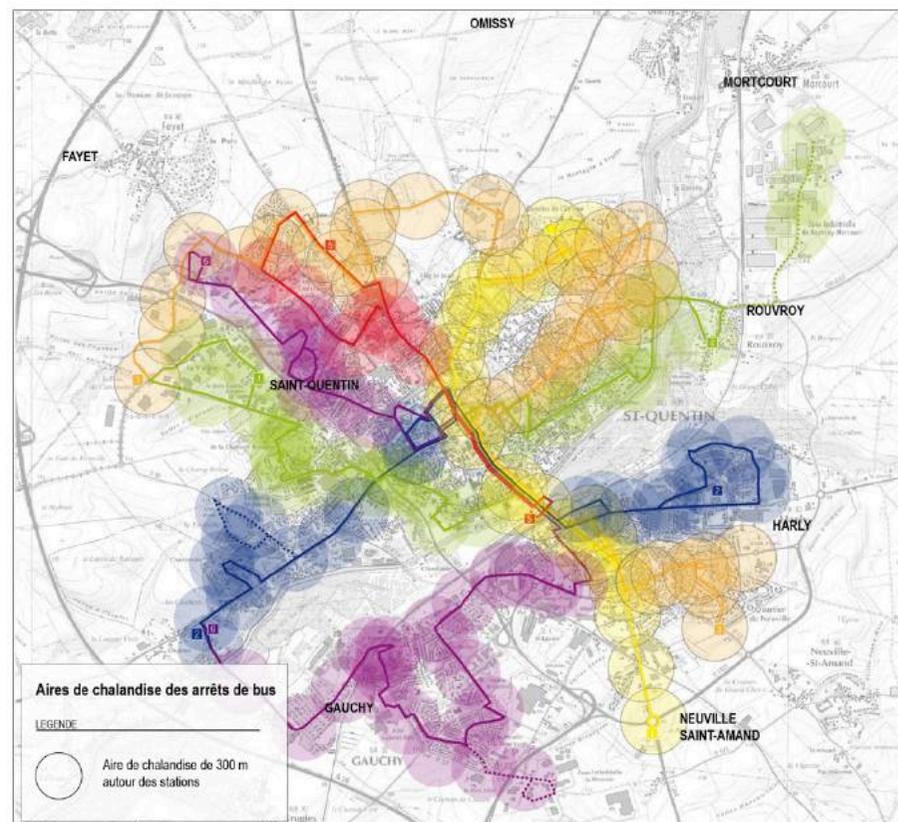


- Une bonne couverture de l'aire urbaine par les bus

Seules quatre communes de la CASQ sont véritablement desservies par le réseau de transport urbain : Saint-Quentin, Gauchy, Harly et Rouvroy. Trois autres communes sont partiellement desservies : Fayet (centre commercial du forum de Picardie, Morcourt (desserte à certaines heures par une navette de la zone industrielle) et Neuville-Saint-Amand (secteur Nord de la commune).

Les arrêts sont très proches les uns des autres. Lorsque l'on trace une aire d'un rayon de 300 m autour des stations (distance que l'on accepte généralement de parcourir à pied pour se rendre à l'arrêt le plus proche) comme sur la carte ci-contre, l'on se rend compte que de nombreuses aires se recoupent.

Cela impacte en particulier le temps de parcours, et en conséquence l'attractivité des bus vis-à-vis de la voiture.



Source : RR&A sur la base du réseau Pastel

- Une vitesse commerciale à améliorer en centre ville de Saint-Quentin

En termes de vitesse commerciale globale du réseau Pastel, le principal point noir se situe entre la place du 8 Octobre et l'arrêt Basilique, notamment dans le sens place du 8 Octobre vers Basilique où la vitesse commerciale est de 9km/h entre ces deux points.

Le passage par le centre-ville pour les lignes 2 et 6 est également un facteur de ralentissement.

La vitesse commerciale moyenne sur le réseau est de 16,0 km/h inférieur à la vitesse moyenne de bus en zone urbaine pour un réseau desservant de 50 à 100 000 habitants qui est de 19 km/h (Source : CERTU Transports Collectifs Urbains, analyse des évolutions 1995-2006 dans les réseaux hors Ile-de-France).

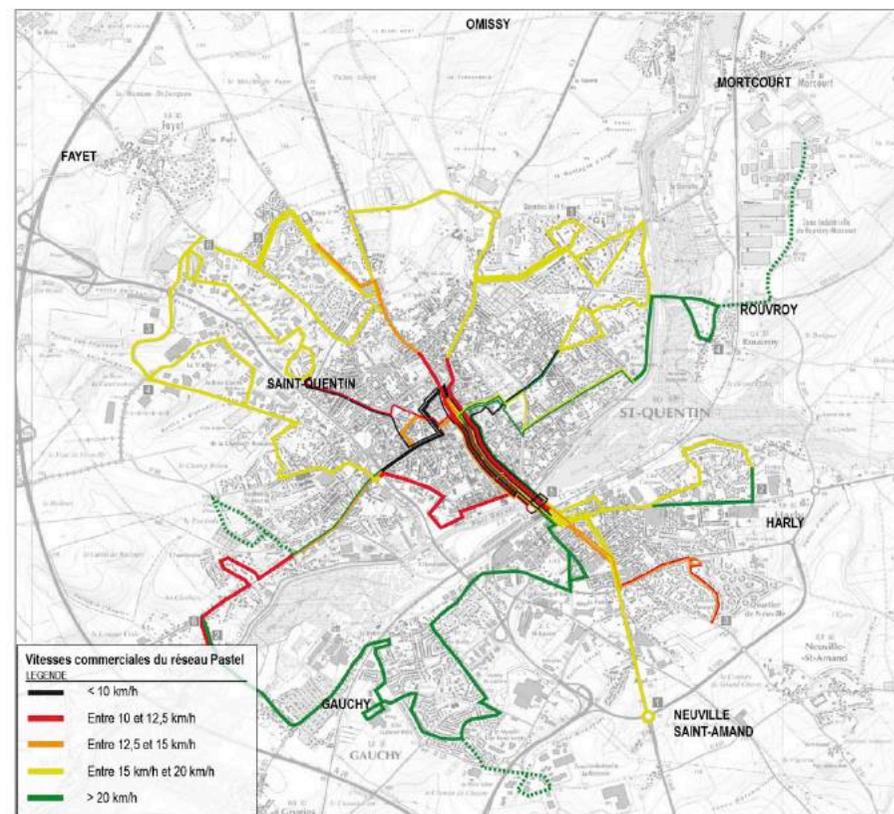
La ligne la plus performante est la ligne 6 (19,6 km/h) quant à la moins performante, il s'agit de la ligne 5 (13,1 km/h).

- Etude Rue d'Isle (EGIS)

Une étude a été réalisée sur la faisabilité de trois scénarios d'insertion d'aménagements en faveur des bus sur la rue d'Isle :

- couloirs bus dans les deux sens
- couloirs bus dans le sens descendant
- zone 30 et aménagements pour l'insertion des bus aux carrefours

C'est le troisième scénario qui est recommandé par l'étude.



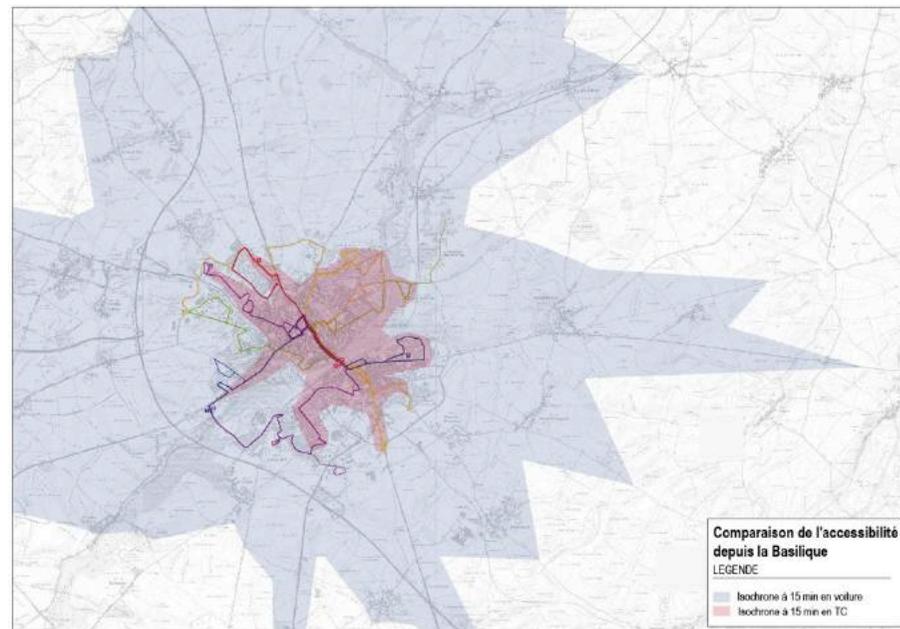
Source : Vitesses commerciales calculées par RR&A à partir des fiches horaires Pastel

- Des bus peu compétitifs vis-à-vis de la voiture

La carte ci-contre permet de comparer les distances parcourues en 15 minutes en voiture et en bus depuis la place de la Basilique.

On y constate que les bus sont peu compétitifs.

Dans ce contexte, seules les personnes non motorisées sont susceptibles d'emprunter les transports collectifs et l'amélioration des vitesses commerciales devient donc un enjeu essentiel pour répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

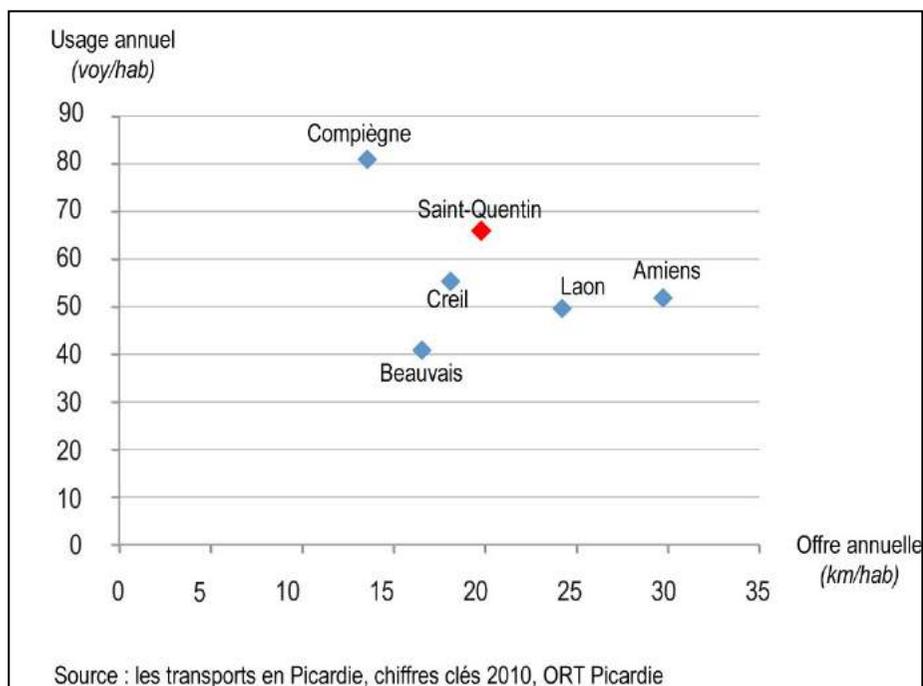


Source : RR&A à partir des fiches horaires du réseau Pastel et des vitesses moyennes des véhicules sur le réseau routier.

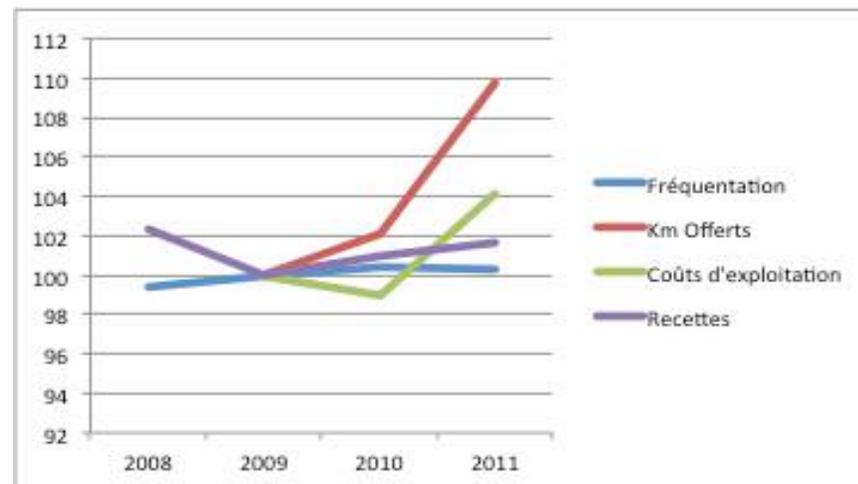
- Une bonne utilisation du réseau Pastel par rapport aux autres réseaux de villes moyennes

Malgré ces vitesses commerciales peu attractives, la comparaison du réseau Pastel avec ceux d'autres villes de Picardie fait ressortir de bons résultats de fréquentation par rapport à l'offre kilométrique.

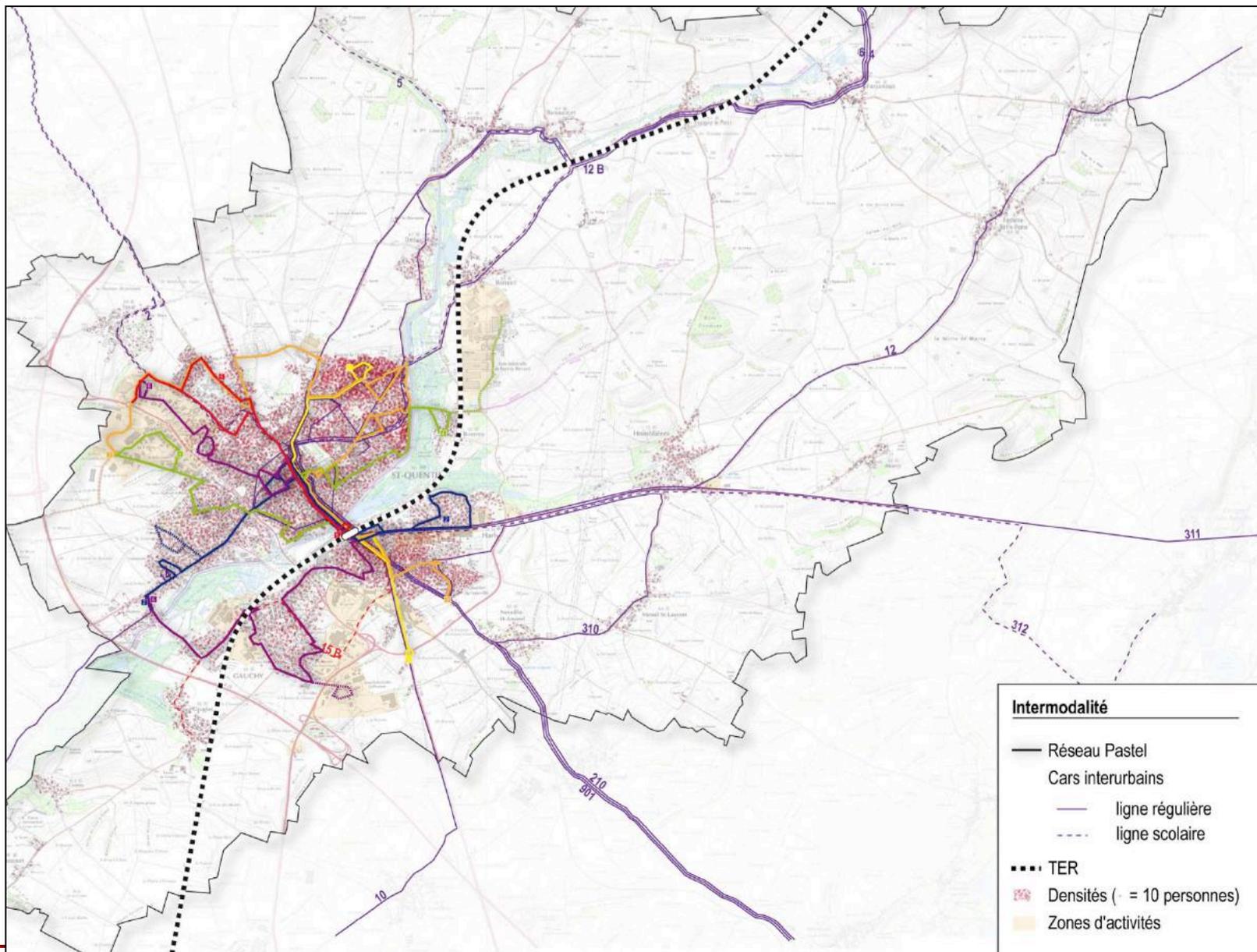
La ville de Compiègne est la seule évaluée par l'Observatoire Régional des transports de Picardie à connaître une fréquentation plus élevée en 2010. Il est à noter qu'elle offre la gratuité sur les transports collectifs urbains.



Cela étant, le réseau Pastel connaît une légère baisse de la fréquentation en 2011 par rapport à 2010, malgré une offre kilométrique plus importante.



Source : Rapports annuels Pastel, base 100 en 2009



Source : RR&A

UNE INTERMODALITE A RENFORCER

▪ Les pôles d'échanges

La gare de Saint-Quentin est le pôle d'échanges principal du territoire, permettant l'échange entre le réseau Pastel, le réseau de cars départementaux vers le TER.

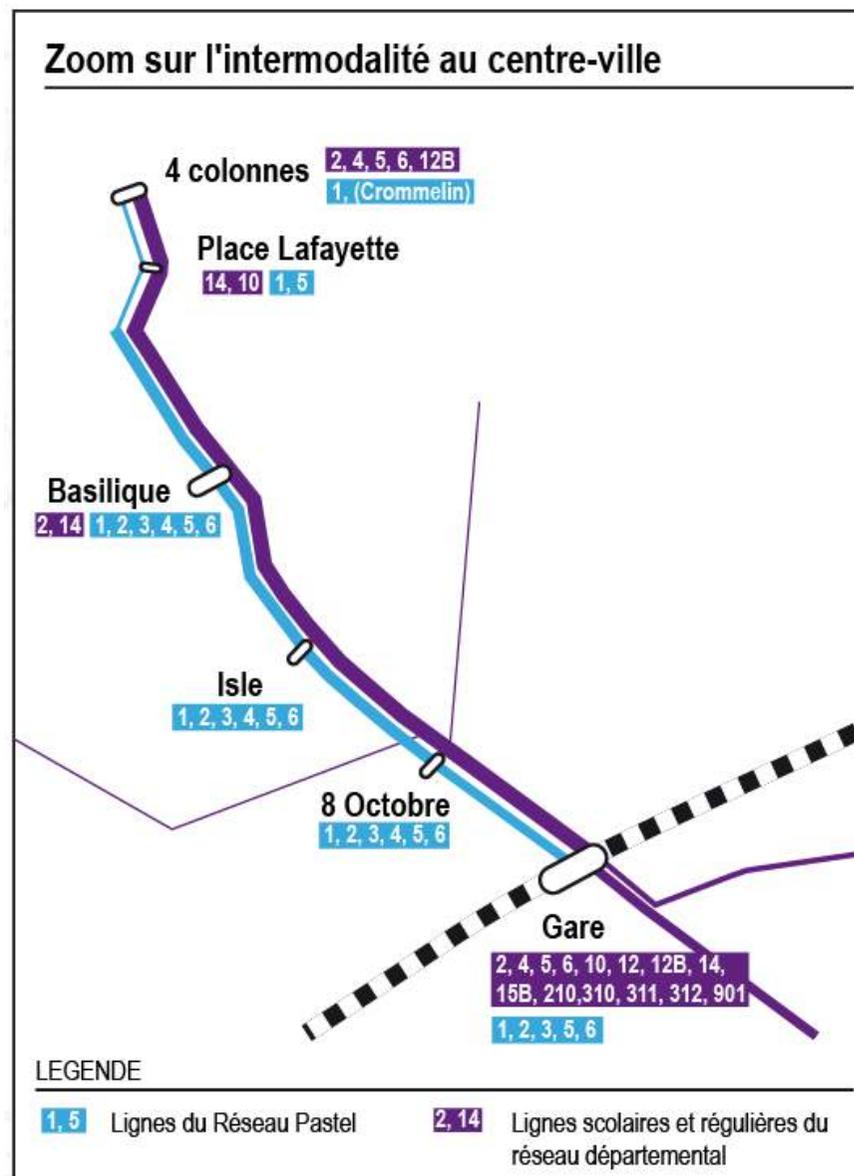
D'autres pôles d'échanges entre les réseaux urbains et interurbains existent :

- Basilique
- Place Lafayette
- 4 Colonnes

Il serait éventuellement possible de répartir les lignes de réseaux urbain et départemental entre les différents pôles d'échanges afin de délester la rue d'Isle de certaines lignes.

Or le choix de privilégier une connexion à la gare (ou à proximité) par toutes les lignes est pertinent pour une agglomération de taille moyenne, où toute rupture de charge supplémentaire est à éviter afin de garantir la meilleure attractivité du TC.

Il n'existe aucun parc-relais périphérique permettant le rabattement en voiture depuis les territoires voisins.



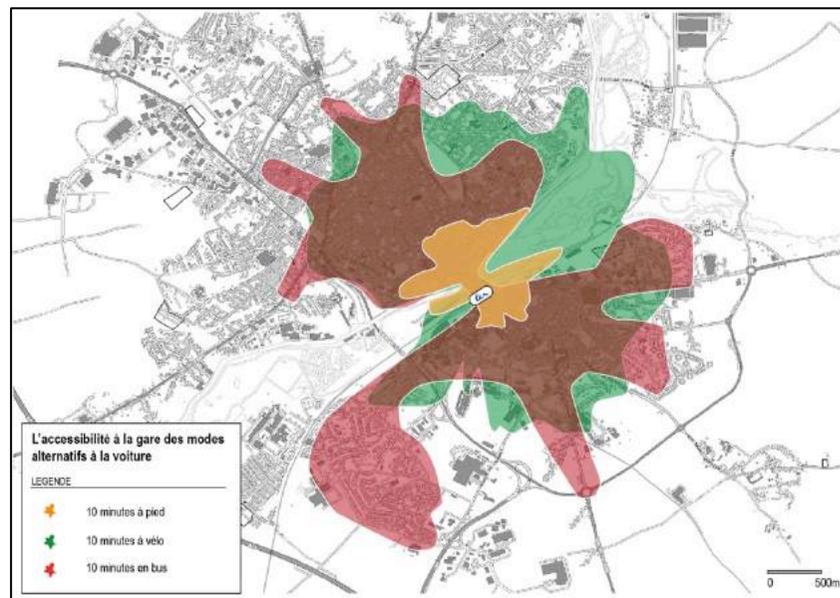
- **L'accessibilité à la gare par les modes alternatifs à la voiture à améliorer**

Son accessibilité générale est à améliorer pour les rabattements en bus, à vélo et à pied. La carte ci-dessus montre une comparaison des distances parcourues par chaque mode en 10 minutes, le temps jugé acceptable dans le cas d'une rupture de charge vers le train.

La gare étant en retrait par rapport au centre ville, la zone couverte par la marche n'atteint pas l'hyper-centre, ni les faubourgs les plus proches.

Les bus, pénalisé par l'axe compris entre le 8 octobre et la Basilique, ne couvre pas bien la ville et les faubourgs du côté nord-ouest de la Somme. Le quartier du Faubourg d'Isle, est en comparaison, bien desservi pour les rabattements vers la gare.

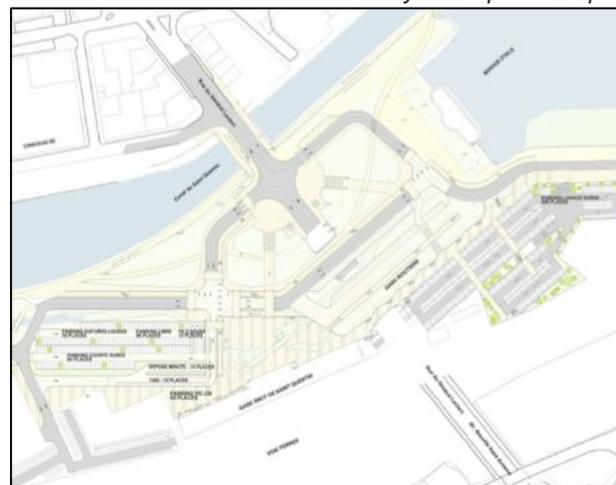
Le vélo semble être le mode de rabattement le plus efficace puisqu'il couvre la ville de manière plus complète que le bus avec les mêmes temps de parcours environ, mais actuellement il n'existe pas d'offre de stationnement sécurisé pour les vélos.



Source : RR&A selon les vitesses moyennes pour chaque mode

- **Le projet de réaménagement du parvis de la gare**

Le parvis de la gare fait actuellement l'objet d'un projet d'aménagement particulier, favorisant l'intermodalité : parc-relais et parking courte durée, parking vélo, réaménagement et optimisation de la gare routière.



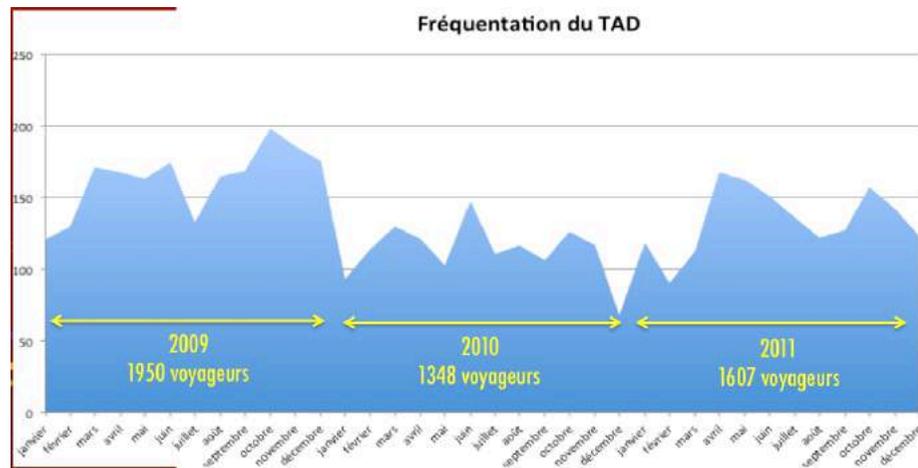
Projet en cours de conception, image datant de décembre 2011.
Source : Studio Authier et Associés

LE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)

Le TAD a été mis en place en septembre 2006 afin de desservir les communes non desservies par les lignes régulières.

Le TAD fonctionne selon un principe de quatre lignes virtuelles. C'est-à-dire qu'il se constitue d'itinéraires prédéfinis, avec un service déclenché par la réservation préalable des usagers.

La fréquentation du TAD, entre 2009 et 2010 baisse de manière significative mais elle remonte en 2011. La perte de fréquentation en 2010 peut s'expliquer par un essoufflement de l'effet de lancement.



Source : RR&A à partir des rapports annuels du réseau Pastel (TAD)

Lors des réunions de diagnostic tenues en mairie, les retours ont été faits par les élus. Pour la plupart des communes desservies, l'utilisation du TAD est perçue comme étant faible (à Castres, Fonsomme, Grugies, Remaucourt, Homblières, Lesdins, Fieulaine, Fontaine-Notre-Dame, Neuville-Saint-Amand, Essigny-le-Petit). Seul le village de Contescourt semble satisfait de l'offre.

Les lignes du Transport à la Demande dans la CASQ



Sources : Fond de plan de l'agglomération de Saint-Quentin, SQM, 2006

source : mise en place d'un service de TAD, la position de l'exploitant, cas de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin, Loïc Rossignol, master TURP

L'accessibilité du matériel roulant en 2015



LES SCHEMAS DIRECTEURS D'ACCESSIBILITE

La mise en accessibilité des services de transports collectifs est une des priorités fixées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Elle impose aux autorités organisatrices de transports (AOT) d'élaborer un schéma directeur d'accessibilité des services dont ils sont responsables.

Le but de ce schéma est d'établir un programme qui permettra d'atteindre l'accessibilité des systèmes de transport en février 2015.

Pour cela, le document établit un état des lieux, définit quels seront les aménagements à réaliser, les éventuels cas de dérogation, un calendrier de réalisation ainsi que le montant des investissements correspondants.

Dans le cas de la CASQ, les SDA des trois AOT (Conseil Régional, Conseil Général et CASQ) ont été approuvés et sont pris en compte dans le présent document.

- **Le SDA de la Région Picardie pour le réseau TER**

Le SDA de la région Picardie a été adopté le 30 mai 2008.

Il prévoit que d'ici 2015, 59 des 73 gares gérées par la Région (l'ensemble des gares mis à par la gare TGV Haute Picardie) soit accessible, soit en autonomie, soit avec l'assistance du personnel habilité par la SNCF.

La mise en accessibilité de la gare de Saint-Quentin est prévue en deux étapes : d'ici 2015 elle sera accessible en autonomie pour les handicaps sensoriels et mentaux et accessible avec assistance pour le handicap moteur. L'accessibilité en autonomie pour tous ne sera atteinte qu'en 2020.

Au niveau de l'accessibilité du matériel roulant, l'ensemble des lignes desservant Saint-Quentin sera accessible d'ici 2015.

- **Le SDA de l'Aisne**

Le Conseil Général de l'Aisne a adopté son Schéma Directeur d'Accessibilité en février 2009.

- **Le SDA de la CASQ**

Le SDA de la CASQ a été adopté en juin 2009.

- **La mise en accessibilité du matériel roulant**

L'accessibilité de l'ensemble du parc des transports collectifs urbains est prévue pour 2012 : à cette date, tous les bus seront accessibles aux PMR et 27 bus Heuliez GX 327 seront acquis jusqu'en 2024.

- **La mise en accessibilité des arrêts de bus**

L'objectif est de privilégier les arrêts de bus jugés prioritaires et d'avoir pour objectif la mise en accessibilité **d'une dizaine d'arrêts par an**, ce nombre pouvant évoluer en fonction des possibilités financières de la collectivité.

Pour le confort de l'utilisateur, il faudrait que les cheminements vers les arrêts dans un rayon de 50 à 100m soient accessibles.

- **L'accessibilité du TAD**

Au niveau du TAD, il n'est actuellement pas accessible pour les PMR (minibus non accessibles), mais un service de substitution est actualisé par l'association LASTRAD (bien qu'à un tarif différent de celui du TAD).

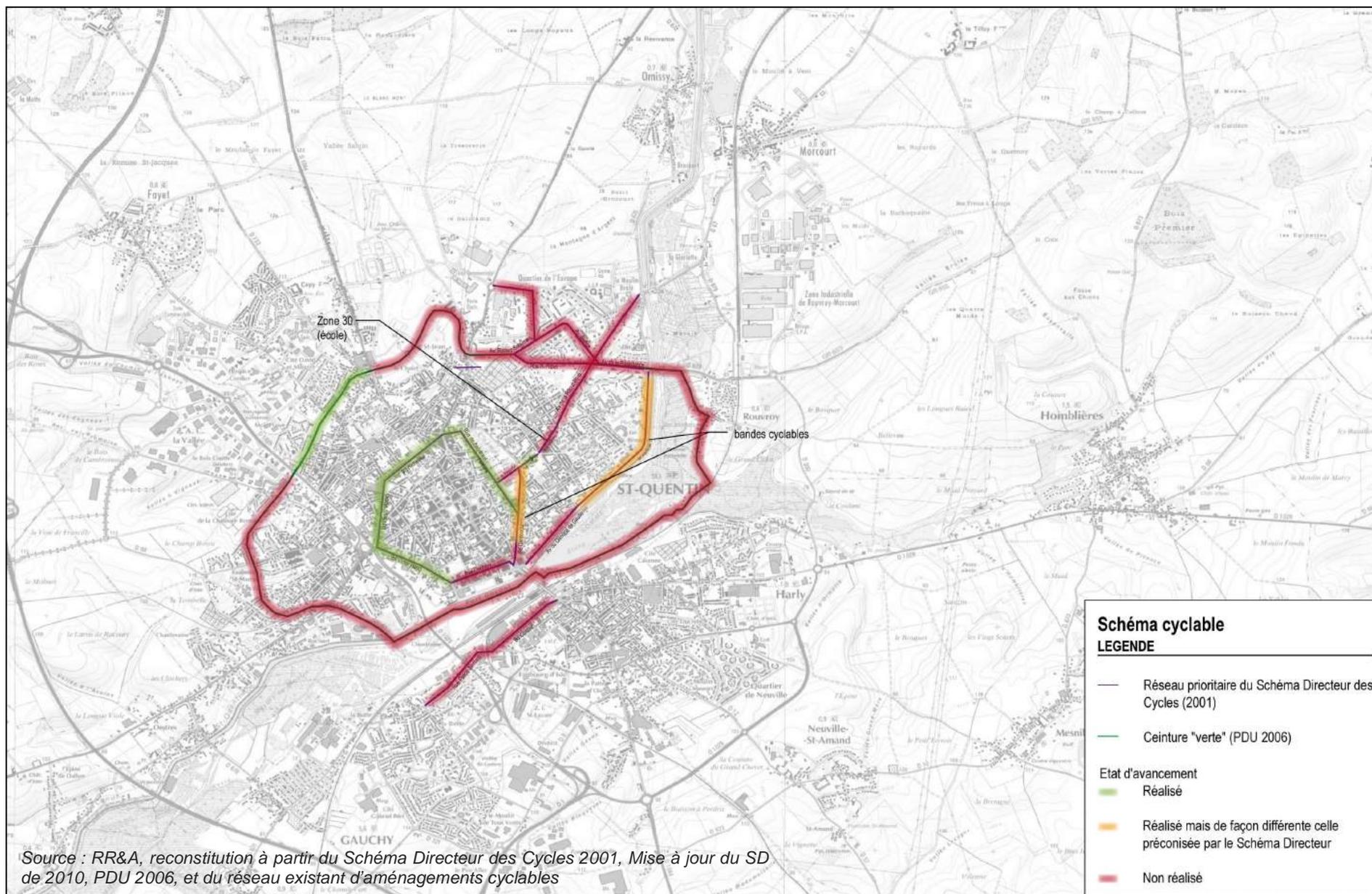
Cependant, le SDA de la CASQ affirme que « dès 2011, la communauté d'agglomération s'efforcera de rendre accessible le transport à la demande et tout particulièrement son matériel roulant. »

TRAIN TOURISTIQUE DU VERMANDOIS

Pour terminer le diagnostic sur les transports collectifs, il est intéressant de noter qu'il existe au départ de la gare de Saint-Quentin un train à vocation touristique sur le chemin de fer du Vermandois. Il quitte la CASQ au sud-est et rejoint Origny-Sainte-Benoite en 1 heure environ. Avec un arrêt de 45 minutes, le trajet total aller-retour dure 2h45.

Ce transport est exploité par l'Association CFTV d'avril à décembre. Il comprend un service de restauration.





LES MODES ACTIFS

L'ENJEU PRINCIPAL : DEVELOPPER LES MODES ACTIFS POUR LES DEPLACEMENTS COURTS

Les principaux enjeux pour la circulation des modes actifs concernent les déplacements courts, en internes aux communes.

Pour Saint-Quentin, le nombre de déplacements internes est important : 87 % des déplacements domicile-travail se fait par les saint-quentinois en interne à Saint-Quentin. Pourtant 67 % de ces déplacements se fait en voiture individuelle !

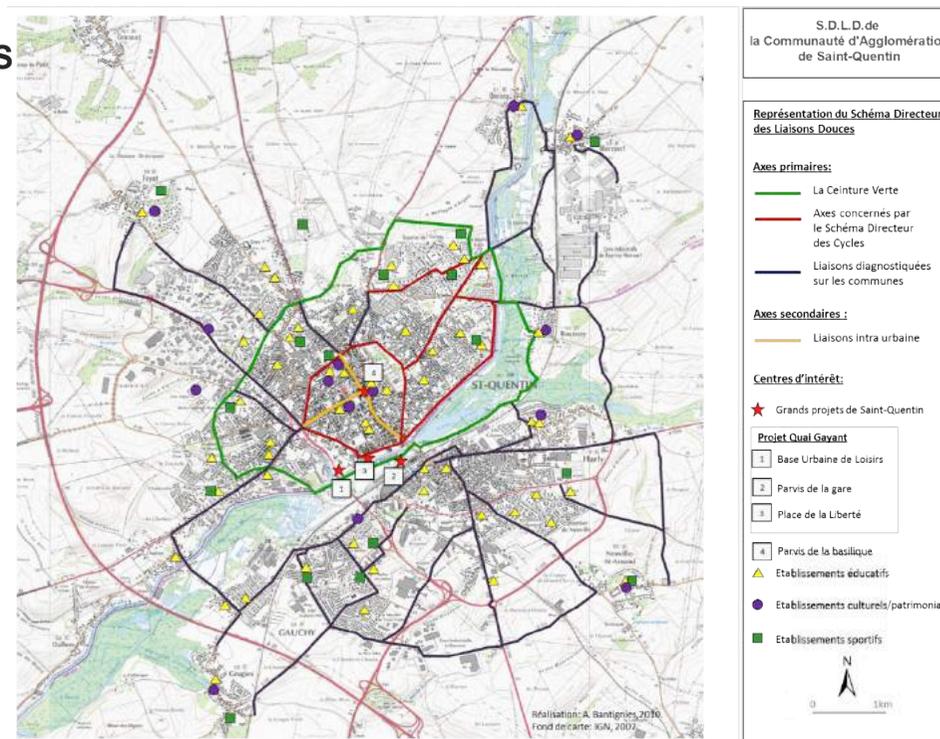
Le potentiel de report sur les modes actifs (marche et vélo) est important pour l'ensemble des communes et pour tous les motifs de déplacements (travail, achats, loisirs).

LE SCHEMA CYCLABLE MIS A JOUR

Un premier Schéma Directeur Cyclable (SDC) avait été rédigé 2001 et malheureusement peu suivi d'effets. En 2010, afin de relancer la démarche, ce schéma a été revu et des aménagements prioritaires ont été définis.

Si la ceinture des boulevards est presque déjà équipée de bandes cyclables, la plupart du schéma reste à appliquer. Lors des entretiens et de l'atelier sur les Transports réalisés, les intervenants étaient d'avis que les bandes cyclables marquées sur les boulevards n'offraient pas suffisamment de sécurité aux cyclistes et qu'elles étaient peu empruntées.

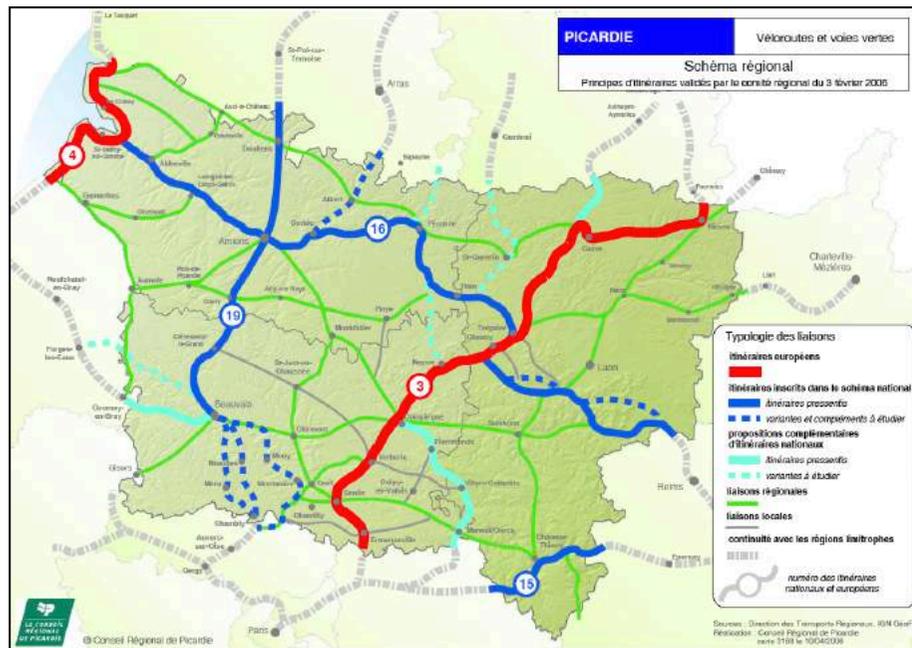
L'enjeu cité était également l'équipement de liaisons intercommunales à commencer par la voie d'eau qui offre une opportunité d'aménagement à la fois adaptée aux déplacements de loisirs et utilitaires.



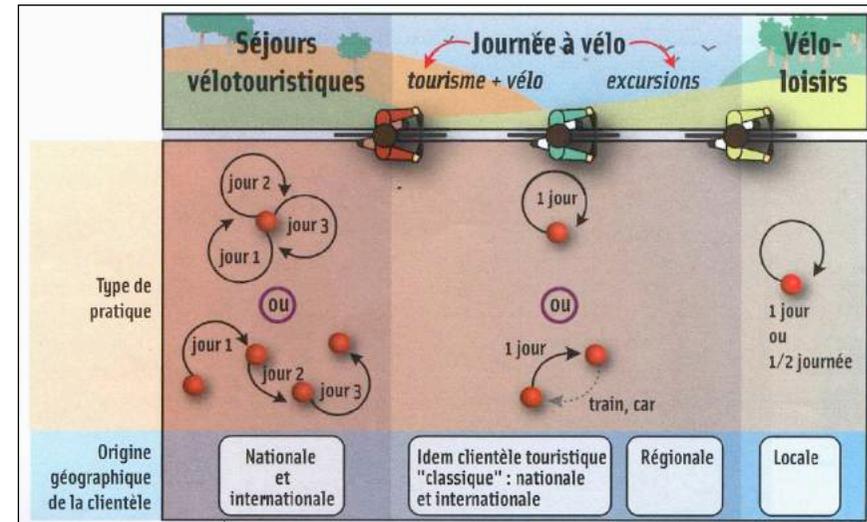
PROJETS REGION ET DEPARTEMENT (VELOROUTES)

Lors de nos entretiens avec la Région et le Département, la mise en œuvre des Véloroutes 3 et 16 a été citée comme élément structurant pour les déplacements à vélo dans le territoire. Ces véloroutes ne passent pas directement dans la CASQ et n'impacteront pas les déplacements quotidiens, mais une liaison locale est prévue en est-ouest, passant par Saint-Quentin et en particulier sa gare.

Cela peut devenir un réel atout touristique pour le territoire si les lieux d'hébergement, de restauration, et les attractions locales peuvent être signalés depuis les véloroutes.



Les retombées économiques pour les villes le long des itinéraires peuvent être importantes pour l'industrie touristique.



Source : RR&A

Par exemple :

- Un vélotouriste de loisir dépense en moyenne 5€/jour contre 150€/jour pour un cycliste en séjour à vélo.
- Les séjours vélotouristiques ne concernent qu'une minorité du nombre de visiteurs. Mais, ils représentent 15 à 20% du nombre de journées touristiques et environ la moitié des dépenses touristiques estimées.
- Inversement, la clientèle des journées vélo représente la majorité de la fréquentation, mais "seulement" la moitié des retombées économiques estimées.

Source : Fondation « La Suisse à vélo »

BILAN ET ENJEUX DE DEPLACEMENTS

UN MEILLEUR SUIVI D'UN PROGRAMME D' ACTIONS PLUS OPERATIONNELS

Par rapport au PDU de 2006, le nouveau programme d'actions devra être plus simple, avec moins d'actions, et plus de cohérence avec des objectifs clairs, en particulier pour ce qui concerne les parts modales.

Les actions phares devront être inscrites dans les Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi.

OPTIMISER LE RESEAU VIAIRE EXISTANT

Une meilleure hiérarchisation viaire doit permettre de requalifier les axes suivant leur fonction au sein du plan de circulation.

Elle doit permettre de rendre plus confortables les circulations à pied et à vélo en apaisant la circulation automobile sur les voiries des centres bourgs, du centre ville de Saint-Quentin et de ses faubourgs.

Les collectivités territoriales doivent privilégier l'optimisation du réseau existant à la création de nouvelle voirie et ainsi limiter l'augmentation de la capacité viaire qui se suivrait d'une augmentation certaine de la circulation automobile en créant des appels de trafic non maîtrisés.

- **Le stationnement**

L'accessibilité au centre ville de Saint-Quentin et ces commerces est primordiale pour sa dynamique urbaine.

L'accessibilité en voiture aux différents parkings de la ville devra être améliorée, ce qui permettra de revisiter la politique de stationnement d'ensemble.

VALORISER LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Le développement du réseau TC doit être poursuivi en adéquation avec les prescriptions d'urbanisation et de logements.

L'accessibilité à la gare pour tous les modes de déplacements en rabattement est à améliorer afin de favoriser l'intermodalité, et rendre les TC plus concurrentiels vis-à-vis de la voiture.

La vitesse commerciale des lignes de bus doit être améliorée, en particulier en traversée du centre ville de Saint-Quentin. Pour ce faire, les réflexions sur la hiérarchisation viaire et la circulation des bus sont à corrélées.

LES MODES ACTIFS

Le développement de la marche est un enjeu pour le développement du cadre de vie, pour limiter les déplacements en voiture, pour la santé...

Le développement du réseau cyclable est un enjeu fort à la fois pour limiter les déplacements à voiture et rendre plus accessible la gare depuis les faubourgs.

Le développement des itinéraires de loisirs est également un enjeu fort pour l'agglomération.

L'apaisement de la circulation des voiries des centres bourgs grâce à une meilleure hiérarchisation viaire peut contribuer fortement à favoriser les modes actifs.

EQUIPEMENTS ET SERVICES : LA PREPONDERANCE DU POLE URBAIN COMPENSEE PAR UNE BONNE ACCESSIBILITE

L'OFFRE D'EQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE : UNE COHERENCE ENTRE PAYS SAINT-QUENTINOIS ET LE BASSIN D'ACCESSIBILITE

Définitions :

La Base Permanente des Équipements (BPE) remplace désormais les inventaires communaux réalisés en 1980, 1988 et 1998.

La méthode du questionnaire a été remplacée par la mise en commun de différentes sources administratives annuelles (Ramsese, Finess, Sirène, etc.). La BPE est de ce fait mise à jour tous les ans depuis 2004.

Les comparaisons entre les deux sources sont rendues complexes. Toutefois, une dizaine d'équipements dont les définitions sont assez proches entre les deux sources ont été retenus afin de permettre d'estimer leur évolution. Ils peuvent être classés en trois grandes catégories :

- Les commerces : épicerie et supérettes, supermarchés et hypermarchés, boulangeries, boucheries charcuteries, librairies ;
- Les services : bureaux de poste, banques ou caisses d'épargne ;
- La santé : médecins généralistes, infirmiers, pharmacies.

Les services et équipements de qualité sont des éléments déterminants dans la constitution d'une zone urbaine : aucun bassin ne se forme autour d'une commune qui ne serait pas pôle de services de la gamme supérieure.

Dans ce cadre, la CASQ se positionne idéalement : elle possède 36 équipements de la gamme supérieure et c'est d'ailleurs la seule dans le département.

L'agglomération saint-quentinoise constitue donc un pôle structurant pour l'ensemble des territoires alentours : elle est dotée d'une gamme suffisante de services, pour que les habitants puissent éviter tout recours généralisé à une autre ville plus importante et mieux équipée qu'elle.

De fait, elle dirige vers elle une part importante des flux mais aussi des dépenses des ménages.

Comme on le voit sur la carte des « Pays et bassin d'accessibilité de la gamme supérieure », le pôle de Saint-Quentin couvre sa zone d'emploi et le périmètre du Pays.

Généralement, les habitants s'équipent dans la commune la plus proche de leur domicile.

Dans ce cadre, les trajets domicile-travail, constituent une stratégie de substitution, si un équipement ou un service est absent de leur commune : ils peuvent le trouver sur leur lieu de travail où le long de leur trajet.

Plus la périurbanisation est importante (en d'autres termes, plus il y a d'actifs concernés par des migrations domicile-travail importantes), plus les équipements services et commerces convergent vers le pôle concentrant les emplois.

Mais pôle d'emploi ne veut pas dire centre urbain : en effet, selon la loi de l'offre et de la demande, en toute logique l'offre commerciale et d'équipement raisonne avec la structure de la population, les moyens dont elle dispose pour consommer, ses habitudes de consommation, et enfin l'accessibilité offerte à chaque ménage de disposer de cette offre commerciale.

Cet équilibre n'est pas immuable et des mutations sont fréquemment observées : la demande (donc la consommation des individus) peut baisser ou augmenter selon la structure socio-professionnelle de la population et donc impacter l'offre disponible (et donc les équipements) sur un espace, l'inverse est également vrai.

La leçon à tirer de ce phénomène est qu'une offre répond à une demande et, si l'offre baisse en quantité c'est que la population a diminué, si elle baisse en qualité, c'est que la population s'est paupérisée, et inversement.

La frontière entre ces deux phénomènes n'est pas nette, au contraire, souvent ces deux aspects sont concomitants ; et les liens de cause à effet ne sont pas toujours clairement identifiables, seul le résultat l'est.



Dans le cas de Saint-Quentin, le centre urbain (cœur historique) a vu, sous l'effet de la crise économique, sa population baisser et se paupériser. Ceci a eu des répercussions sur l'offre d'équipements dans le centre-ville (comme par exemple le Printemps ou les Nouvelles Galeries qui ont fermé leurs portes).

En effet, là où, jusque dans les années 1980, le rôle commercial du centre de Saint-Quentin avait réussi à maintenir une certaine attractivité ; celui-ci a été largement remis en cause à partir des années 1990 : laissant ainsi autant de stigmates visibles de cette attractivité passée (commerces de qualité du centre-ville).

Pour autant, la composition sociale n'est pas la seule variable qui a pu jouer dans le déclin historique du cœur de ville : un autre handicap qui touche tous les espaces urbanisés en général a fait son apparition dans les années 1970 : l'installation dans les périphéries de grands centres d'équipements (centre commerciaux) rendus faciles d'accès par l'amélioration des mobilités, particulièrement en matière de commerce et d'alimentaire...

Ceci relève de la relocalisation et de la restructuration dans les espaces périurbains de certaines activités, sous l'impulsion, dans les années 1970 d'un urbanisme fonctionnaliste¹. En effet, depuis 1988, le seul équipement en hausse dans le département de l'Aisne, est celui des supermarchés et hypermarchés.

Enfin, la dernière raison à l'affaiblissement de l'offre d'équipements en centre-ville est la faiblesse de l'emploi qui s'y concentre.

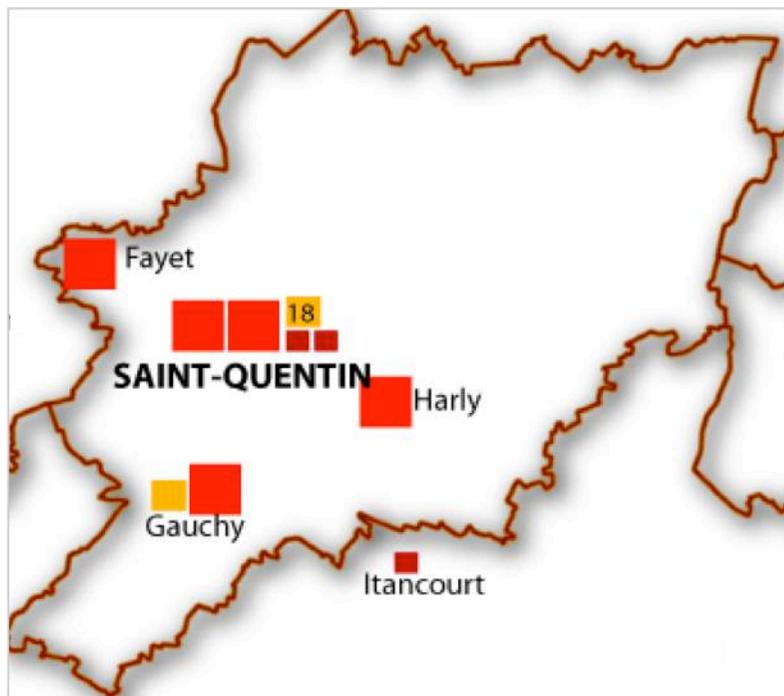
Comme cela a été vu, les individus ne trouvant pas dans leur commune de résidence les équipements dont ils ont besoin, consomment sur le trajet ou au sein de leur lieu d'emploi.

Nous avons déjà relevé dans la première partie, la faiblesse de l'emploi dans le centre-ville, au profit de sa banlieue : Saint-Quentin ne constituant pas une base d'emploi attractive, les salariés ne s'y rendent que peu ou pas et lui préfèrent les espaces de consommation périphériques.

Ainsi, à un centre-ville peu pratiqué par des salariés périurbains (ayant un emploi à l'extérieur) et composé socialement d'une population plutôt modeste et âgée, répond une offre commerciale qui a perdu au fil des ans tant en quantité qu'en qualité, concurrencée par sa périphérie.

¹ Attribuant des fonctions (habitat, travail, loisirs, commerce) aux espaces, facilitées par l'amélioration de l'accessibilité.

*Moyennes et grandes surfaces commerciales
sur le territoire de la CASQ*



De fait, certaines lacunes ont ainsi été relevées dans les secteurs de l'habillement, de l'équipement de la maison, de l'équipement à la personne, et de la restauration rapide.

Ce type de commerces est, aujourd'hui dans la plupart des centres urbains, parvenu à se forger une place de choix et bénéficiaire par rapport aux grands centres commerciaux des périphéries.

Cependant, la municipalité a entrepris, à l'aide d'une politique volontariste, le renouveau économique du centre-ville, avec notamment l'instauration d'un Forum de la création d'entreprises en franchise, visant à rapprocher les personnes tentées par le commerce, porteuses d'un projet ou pas, avec vingt enseignes nationales ayant manifesté le désir de s'installer à Saint-Quentin et le fichier de l'immobilier vacant.

L'objectif est de favoriser la constitution d'un trinôme idéal : un candidat accepté par une enseigne qui valide l'emplacement proposé. C'est dans ce cadre, par exemple, que l'année dernière, la ville a vu la promesse d'implantation d'un H&M dans la galerie des Oriels, espace en friche sur la place de l'Hôtel-de-Ville depuis dix ans.

Le positionnement de Saint-Quentin à ce titre, se veut volontairement diversifié, accueillant à la fois des « incontournables » et d'autres « moins connus ». Le but étant bien sûr de différencier Saint-Quentin des autres pôles attractifs comme Amiens ou Lille, ou ailleurs.

Dans leur concurrence avec les espaces périurbains en matière de commerce, l'accessibilité :

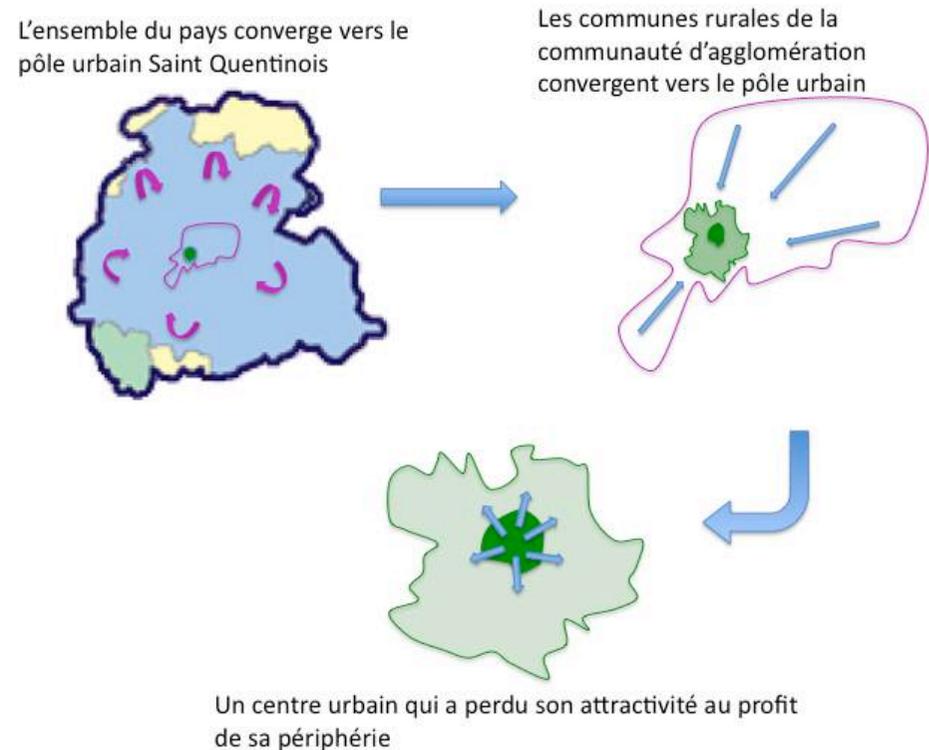
Là encore la ville de Saint-Quentin a décliné son action de « redynamisation » du centre-ville avec sa politique de stationnement (un prix bas place du Marché, et une heure gratuite pour les détenteurs de la carte délivrée par les commerçants).

Un autre atout de taille que Saint-Quentin est en train/ doit mettre en valeur, est le cadre et la qualité de l'espace : les espaces périurbains pâtissent généralement d'un traitement paysager de très faible qualité...

Ce positionnement commercial s'insère naturellement dans la politique globale d'attractivité du centre-ville : en adoptant un traitement de qualité de ces espaces centraux, Saint-Quentin s'offre la possibilité de faire revenir les classes moyennes, attirées par un cadre de vie attractif, autant par son aspect paysager, que commercial et économique...

A partir de ce constat on peut tirer plusieurs enseignements :

- Au niveau du Pays, la position « solitaire/autonome » (déjà relevée par ailleurs) du saint-quentinois le place à l'abri de l'influence des autres pays et lui permet de continuer à miser sur ce développement ; contrairement au Sud de la Picardie, qui pâtit du desserrement francilien et de la bonne desserte vers ses zones de chalandise,
- à l'échelle de la CASQ, l'unité urbaine de Saint-Quentin, pour les mêmes raisons (la présence de la ville de Saint-Quentin entraîne une multiplication et une concentration des équipements qui, alliées à des temps de transports peu élevés /bonne desserte) empêche la constitution de pôles de proximité dans les communes rurales,
- les communes rurales sont très peu équipées et les rares équipements restant sont peu ou pas utilisés par les habitants, soit pour des raisons qualitatives, soit par habitude (fait des néo-ruraux), soit par commodité de déplacement,
- ceci empêche également dans une moindre mesure, le développement de l'économie présenteielle,
- les communes de la « banlieue » de Saint-Quentin ont recueilli dans le cadre du desserrement des activités commerciales, des zones d'activités attractives et des centres commerciaux polarisants,
- ces zones ont pu provoquer des fragmentations dans les morphologies des espaces, une forte emprise spatiale et surtout des désagréments paysagers et des impacts environnementaux : traitement paysager de ces zones de faible qualité (Cf. *partie morphologies*).
- le centre-ville de Saint-Quentin, du fait même du repositionnement de nombreux équipements dans sa périphérie, pâtit d'une absence d'offre de commerces diversifiée et de qualité (qui pourrait venir redynamiser le centre-ville et à long terme, faire revenir les classes moyennes – moyennes-supérieures) et reporte sa zone de chalandise sur sa périphérie.



En dehors de la ville centre, une fracture s'opère selon la taille des communes : ainsi les communes de plus de 5 000 habitants ont un taux de couverture en équipements qui avoisine les 100 %.

À l'inverse, les petites communes (moins de 1 000 habitants) sont peu équipées, et apparaissent, de surcroît, plus vulnérables à la disparition des équipements, alors même qu'elles participent plus à la croissance démographique.

LA VULNERABILITE DES PETITES COMMUNES

La DREAL a mis au point un système d'évaluation des risques de disparition des équipements présents dans les communes, et du degré d'exposition des communes à ce risque de disparition. Cinq facteurs ont ainsi été retenus :

- **La taille de la commune** : les communes de moins de 500 habitants perdent plus rapidement que les autres leurs équipements.

- **L'évolution de la population entre 1999 et 2006** : malgré une certaine inertie par rapport aux évolutions démographiques, la disparition des équipements suit en général la diminution de la population.

- **L'évolution des équipements entre 1998 et 2008** : l'analyse des évolutions passées montre que la disparition d'un ou plusieurs équipements peut avoir un effet d'entraînement.

- **L'évolution de l'emploi au lieu de travail entre 1999 et 2006** : les trajets domicile-travail étouffent l'offre d'équipements, la diminution des emplois renforce le risque de disparition des équipements.

- **L'accessibilité** : les communes qui ne sont pas situées dans un périmètre de transports urbains, ou dont le taux de non motorisation est supérieur à 15 %, présentent un risque accru de perte d'équipements.

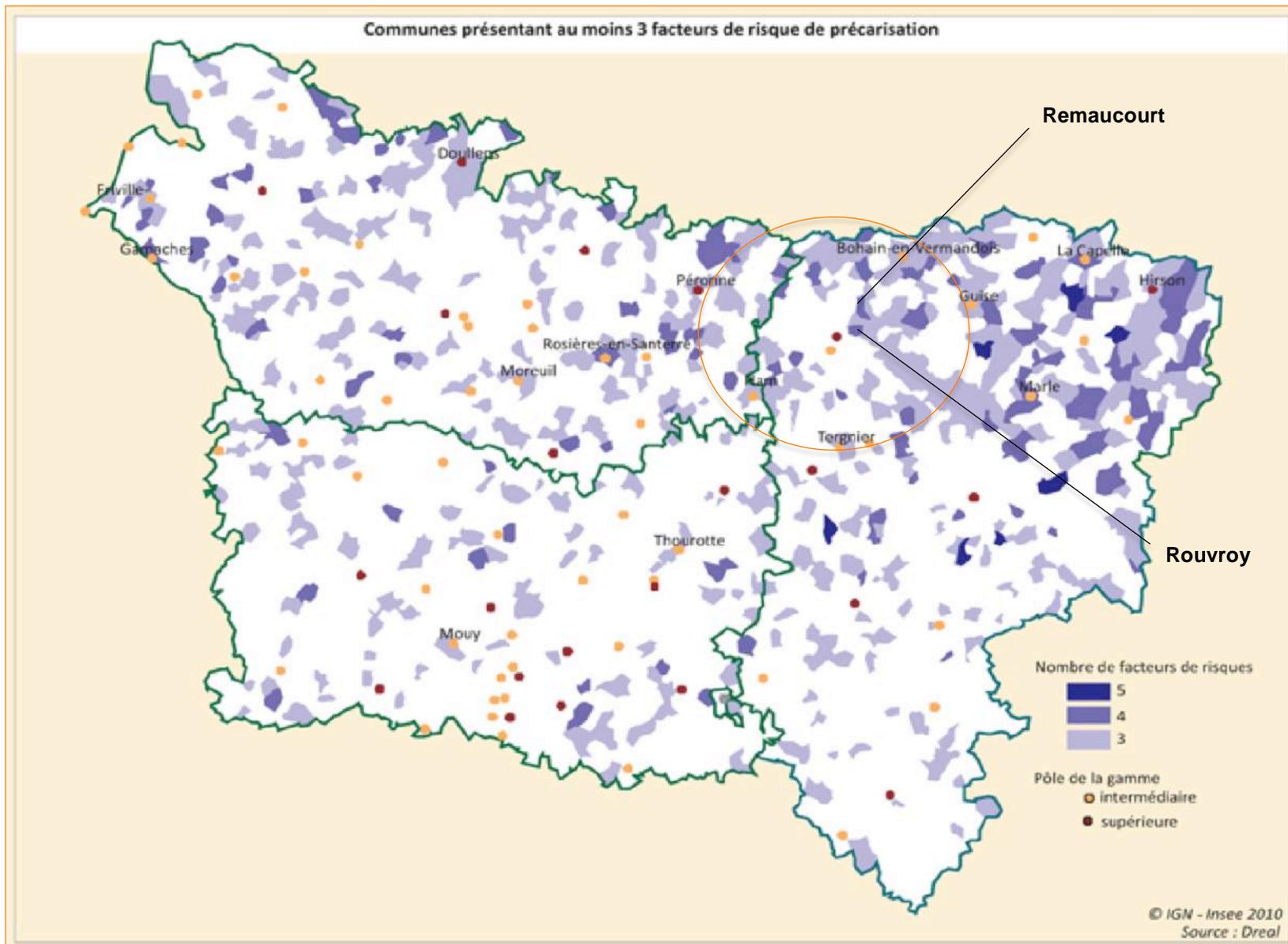
Le risque de disparition des équipements pèse sur de nombreuses communes qui sont pôles d'équipements. Si l'on trouve dans tous les départements de

Picardie des communes marquées par un fort risque de perte d'équipements, celles-ci sont plus concentrées sur certains territoires, notamment la moitié nord-est de l'Aisne. Dans ce cadre, certaines de ces disparitions pourraient avoir des répercussions sur le saint-quentinois. Nous avons ici retenu, les communes se situant dans un rayon d'environ 30 km autour de Saint-Quentin et n'étant pas à proximité d'un pôle d'équipement de gamme supérieure :

- pôle de la gamme supérieure : Péronne, qui se situe à environ 30km de Saint-Quentin (60km d'Amiens),
- de la gamme intermédiaire : Guise (31 km), Bohain-en-Vermandois (21 km), Ham (20 km).

Au-delà des pôles supérieurs et intermédiaires qui menacent de disparaître, comme on le décèle sur la carte, plusieurs communes de la CASQ présentent des facteurs de précarisation par rapport à leurs équipements dont Remaucourt et Rouvroy qui combinent 4 facteurs de risque.

Communes présentant :	Nombre	%	Population	%
Une population inférieure à 500 habitants	1 561	68	348 137	18
Une baisse de la population	723	32	670 349	35
Une baisse des équipements	594	26	499 217	26
Une baisse de l'emploi	1 130	49	641 682	34
Une faible accessibilité	324	14	382 701	20
Communes cumulant :	Nombre	%	Population	%
0 critère	125	5	474 575	25
1 seul critères	696	30	647 500	34
2 critères	902	39	474 020	25
3 critères	447	20	248 254	13
4 critères	114	5	48 246	3
5 critères	7	0	1 760	0
3, 4 ou 5 critères	568	25	298 260	16
Total	2 291	100	1 894 355	100



DETAIL DES OFFRES D'EQUIPEMENTS ET SERVICES

Les communes de moins de 1 000 habitants sont très peu équipées en commerces et services.

Elles entretiennent de fait des liens fonctionnels avec la ville intermédiaire et l'agglomération la plus proche en raison de leur petite taille et souvent de l'inexistence d'équipements ou de services en leur sein.

Cependant, selon la taille des communes, on apprécie une certaine dotation en services ou équipements, héritages d'un passé où les déplacements étaient moins aisés et/ou relevant de l'administration des territoires : ainsi les mairies, églises et écoles communales y sont assez généralisées. A côté de ces éléments « traditionnels » des petites communes, on trouve également toute une gamme de services intercommunaux liés à la demande sociale et à la solidarité qui ont été mis en place plus récemment (associations, SISSAD etc.), ainsi que des infrastructures et transports structurés à l'échelle de la CASQ.

LE COMMERCE ALIMENTAIRE

Entre 1980 et 2008, la tendance dans l'Aisne en général est à la baisse du nombre de communes équipées et des populations desservies dans leur propre commune. On constate, que l'équipement qui disparaît le plus des communes est celui des épiceries/supérettes (- 34 points à l'échelle régionale sur la période).

Dans les communes les plus rurales, cette disparition entraîne également la suppression de leur rôle de relais et de lien social.

Cependant certaines communes de la CASQ sont desservies par un commerçant ambulante, qui est surtout fréquenté par les personnes âgées.

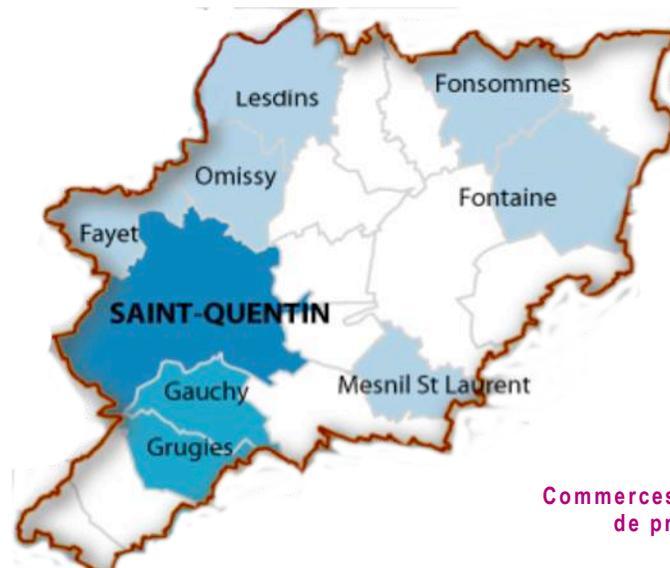
Comme le démontre la carte, 11 communes sur 20 ne possèdent aucun commerce de proximité. Mais toutes ces communes se situent à environ 5

minutes d'une commune disposant de ce type de commerce. De même, les commerces encore présents dans les petites communes ont des difficultés à rivaliser avec les prix compétitifs des grandes surfaces.

Paradoxalement, se sont souvent les personnes les plus démunies (et/ou ne possédant pas de véhicule) qui viennent faire leurs courses dans ces petites supérettes.

Ceci nous invite à nous poser la question d'une certaine solidarité territoriale ; et plus largement, dans le cadre d'une augmentation désormais probable des prix de carburant, à analyser le potentiel à réintroduire du commerce « sur place ».

Pour les autres petits commerces (type boulangerie ou boucherie), le seul moyen pour eux de s'implanter durablement dans de petites communes est de jouer sur la qualité du produit, et non plus sur la seule zone de chalandise qui est aujourd'hui largement orchestrée par l'unité urbaine de Saint-Quentin.



LA FORMATION

Les écoles

Les écoles, souvent, remplissent encore le rôle de lieu de sociabilité et de contact entre les habitants. C'est en effet souvent pour de nouveaux résidents, le moyen de rencontrer les autres habitants de leur commune.

L'école communale par-delà son rôle d'apprentissage, est aussi un moyen pour les enfants de connaître et de s'ancrer dans un espace à la fois géographiquement mais également affectivement et socialement. Les souvenirs attachés à cet espace local feront ou ne feront pas attache et lien au territoire.

Elle permet également dans une moindre mesure un équilibre « social », dans la mesure où se retrouvent pendant une certaine période dans un même espace, des enfants issus de différentes catégories socio-professionnelles.

Elle remplit donc le rôle d'espace de mixité sociale, qui tend pourtant à s'essouffler dans la mesure où de nombreux parents, par commodité ou par choix, font converger les lieux de scolarisation de leurs enfants avec le lieu d'emploi (généralement plutôt celui de la femme).

Cependant, au vu des parcours de vie, de l'ancrage résidentiel et du vieillissement global des communes, le maintien de ces écoles devient problématique.

Beaucoup de communes de la CASQ sont en regroupement, et certaines sont menacées par la fermeture de leur école.

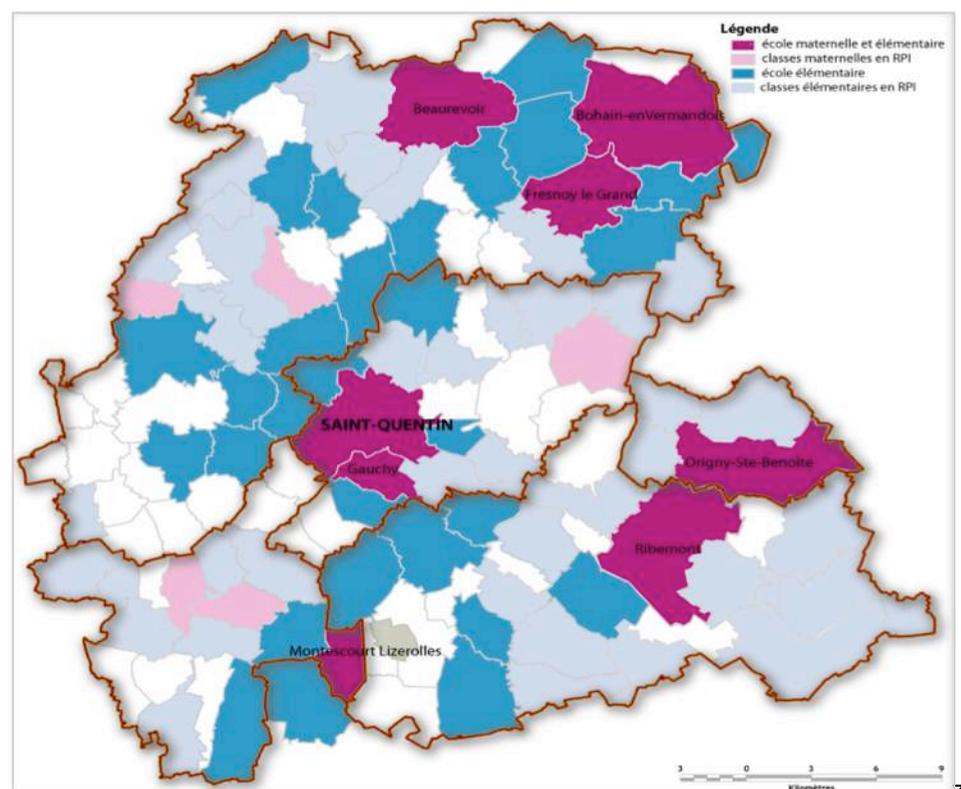
Néanmoins, dans l'ensemble, la CASQ bénéficie d'une bonne couverture au vu de la structure de population de chacune des communes. En effet, comme relevé par ailleurs, le maintien des écoles dépend logiquement du nombre d'élèves scolarisés.

Or, la plupart des communes sont tributaires de l'arrivée de nouvelles populations pour maintenir leurs écoles, d'où leur volonté exprimée lors des entretiens d'attirer de jeunes ménages.

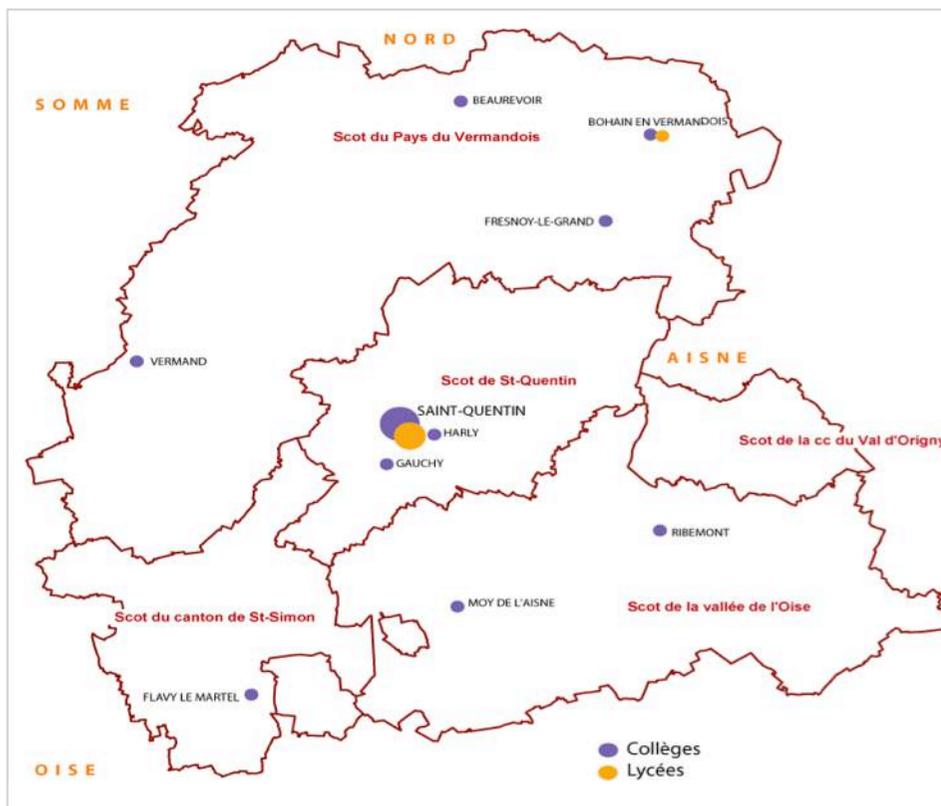
Pour les choix relatifs à la commodité des ménages, des stratégies complémentaires peuvent être mises en place par les municipalités, notamment avec des garderies ou des systèmes de pédibus scolaires, afin de faire correspondre les temporalités salariales et scolaires.

Par ailleurs, la présence mais aussi la qualité de l'enseignement sont des éléments déterminants dans les stratégies de localisation des ménages.

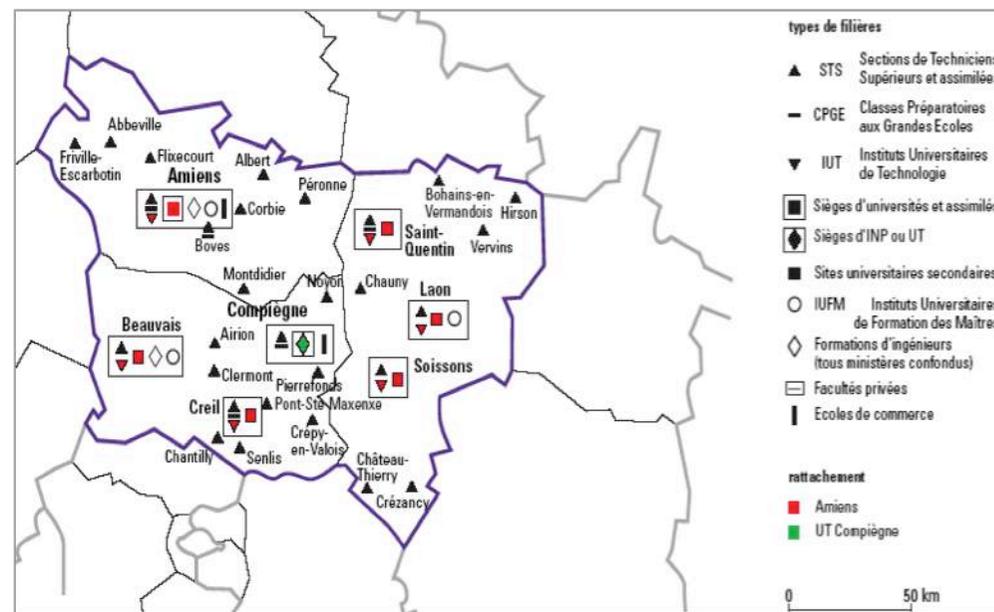
Localisation des écoles sur le territoire de la CASQ



Localisation des établissements d'enseignement secondaire dans le périmètre de Scot



Principales filières de l'enseignement supérieur (Atlas Régional)



Enseignement secondaire et supérieur

Pour l'enseignement secondaire, sans grande surprise, presque la totalité des équipements sont regroupés sur l'unité urbaine de Saint-Quentin (pour les collèges : Saint-Quentin, Harly et Gauchy, pour les lycées uniquement Saint-Quentin).

La commune de Harly, dans ce cadre, projette d'agrandir son collège en lien avec son centre sportif qui attire les jeunes au-delà de la commune de Harly.

Pour l'enseignement supérieur, la CASQ a entrepris de consolider et renforcer son offre, par une politique volontariste en la matière.

Parmi les différentes structures présentes on compte notamment :

- L'INSSET, qui offre une palette de formations diversifiées (DUT, BTS, formation universitaire du 1er au 3ème cycle). Seul établissement d'enseignement supérieur à bac+5 dans l'Aisne, il est particulièrement bien positionné sur les secteurs de la logistique et des systèmes embarqués. Il accueille quelques 300 étudiants.
- L'IUT (D.U.T. Génie Mécanique et Productique, Génie Chimique et Génie des Procédés, Licences professionnelles) qui compte 200 étudiants.
- 14 sections de BTS, Brevets de Technicien Supérieur en secteur public et 2 en secteur privé, soit environ 600 élèves dans les lycées.

Saint-Quentin abrite par ailleurs une antenne du CROUS, un restaurant et divers autres services pour les étudiants. Toutefois, malgré la présence de presque 1000 étudiants, Saint-Quentin a du mal à renvoyer l'image d'une ville universitaire du fait du manque d'animations pour les étudiants et de vie étudiante...

Surtout, le pôle universitaire de Saint-Quentin, dans un contexte peu favorable, au plan national, aux pôles universitaires de petite taille, n'a pas encore atteint la « taille critique » qui garantit à long terme sa pérennité et

sa qualité, notamment du point de vue de ses effets potentiels sur les entreprises et sur la capacité de l'économie saint-quentinoise à élever son niveau technologique.

Un des enjeux forts du développement de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin est le renforcement de ce pôle universitaire à court et moyen terme.

L'enjeu global de la formation et de la qualification

Comme nous l'avons déjà vu, le solde migratoire est extrêmement déficitaire, et ce sont les moins de 30 ans, qui fournissent le plus fort contingent de migrants, (contribuant par ailleurs au vieillissement de la zone et à une baisse de la natalité).

La population est également moins formée : dans ce cadre, le délégué local du schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes a relevé ainsi sur le saint-quentinois plusieurs faiblesses :

- des sorties sans qualification plus importantes, dont plus d'un tiers des sorties sans qualification provenant des collèges, près de deux tiers provenant des formations professionnelles (statut scolaire et apprentissage),
- un taux d'accès au niveau IV inférieur à la moyenne nationale (57,8% contre 63,1% en 2003),
- un taux de redoublement (en 6e et 2de) supérieur à la moyenne nationale,
- un taux d'orientation en 2de générale et technologique inférieur à la moyenne nationale (56,9% pour 60,8% au niveau national en 2005),
- une certaine méconnaissance du marché de l'emploi et des filières porteuses.

Pour tenter d'inverser ces tendances, le schéma propose de maintenir, développer ou instaurer plusieurs types de dispositifs d'accompagnement des élèves / étudiants¹.

¹ BEP en un an, passerelle Bac Pro-BTS, parrainage des élèves, renforcement du passeport lycéen-étudiant en partenariat avec les Universités (UPJV, UTC) et les Grandes Ecoles (ESIEE, Sup de Co) , un Portail Ecole-entreprises pour aider les établissements à mettre en œuvre les périodes de formation et les stages en entreprises...

Ces dispositifs purement « universitaires/scolaires » sont appuyés par une politique d'accueil des étudiants.

Dans ce cadre, là encore, la recherche d'une redynamisation du centre-ville pourrait venir compléter cette stratégie et faire de Saint-Quentin, une ville attractive pour les jeunes, venant ainsi, d'une part, combler le déficit de formation de la population et d'autre part, maintenir sur le territoire, les jeunes qui souhaitent y faire des études.

Comme pour la localisation des commerces alimentaires, on observe également ici une concentration des équipements dans le Sud-Ouest (autour de Saint-Quentin) du territoire de la CASQ par rapport à un Nord-Ouest relativement dépourvu.

ACTION SOCIALE ET SANTE

Concernant les professionnels de la santé, l'augmentation constatée sur la période 1980-1998 (+1,5 point en moyenne) est suivie d'une période de rupture, avec une baisse de ces équipements sur 1998-2008.

Cependant, de manière générale, le maillage du Pays est variable selon le type de soin ou de service recherché.

Les communes rurales périphériques notamment à l'Est, ne sont pas les mieux loties. Les médecins travaillent en réseau de façon informelle, les spécialistes sont essentiellement concentrés en ville.

Trois établissements de soins hospitaliers (le Centre Hospitalier Général qui est le deuxième centre hospitalier de Picardie derrière celui d'Amiens, un hôpital de jour et une clinique), tous localisés à Saint-Quentin, exercent une attractivité bien au-delà du Pays.

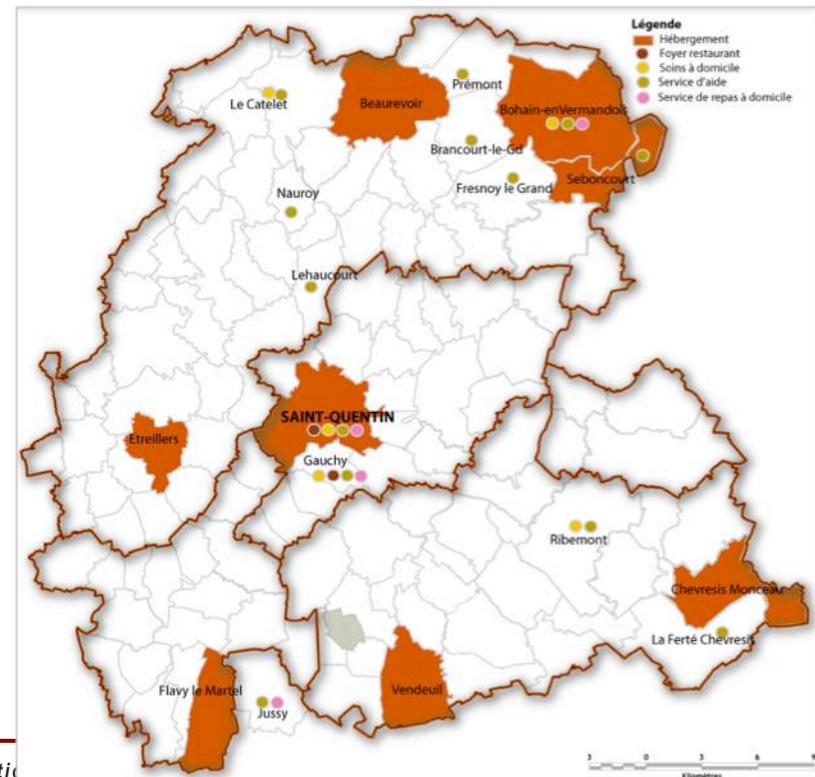
Les maisons de retraite et de repos se répartissent essentiellement autour de l'agglomération de Saint-Quentin. Elles sont de plus en plus concurrencées par le maintien à domicile des personnes âgées.

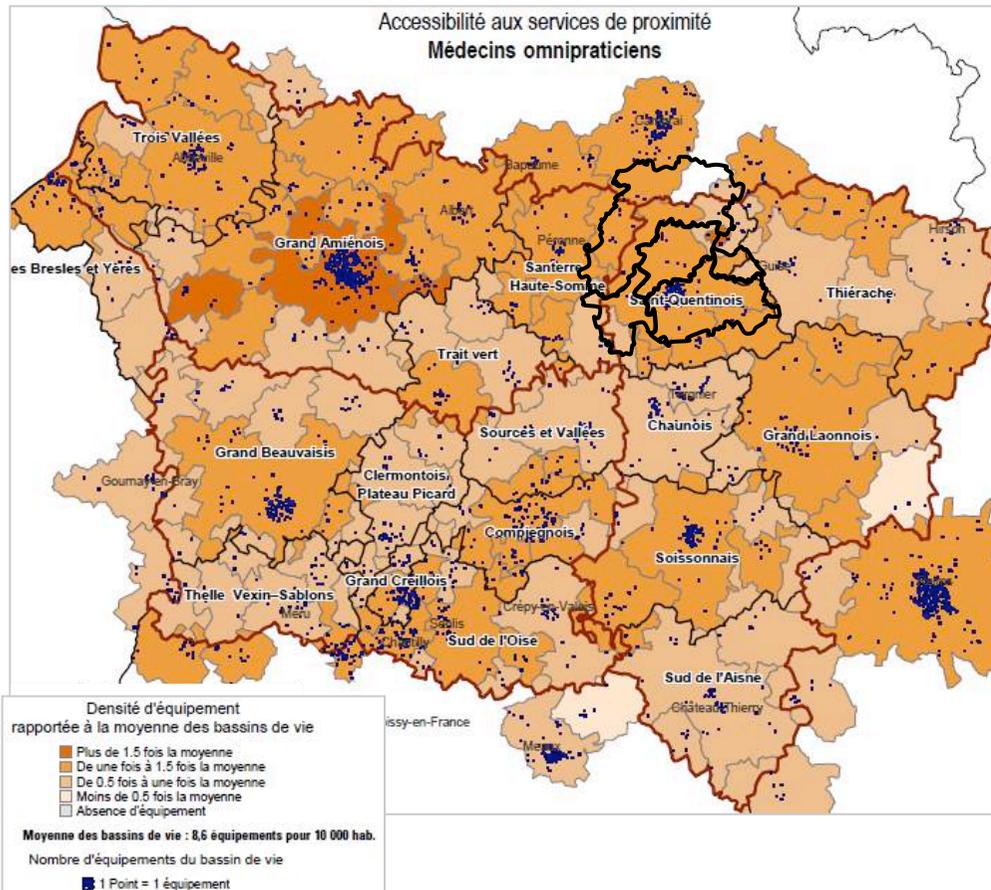
De nombreux projets émergent, dont la création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de 90 places, rue Jean Cocteau, ainsi qu'une soixantaine de logements destinés aux personnes âgées.

Dans le cadre d'une politique de cohésion territoriale et de prise en compte des populations vulnérables, le Syndicat Intercommunal de Services et de Soins à Domicile de l'amitié (SISSAD) a été créé en 1974.

Le Syndicat Intercommunal de Services et de Soins à Domicile de l'amitié (SISSAD) propose plusieurs services, dont les Service de Soins Infirmiers à Domicile section Personnes Agées et Handicapées et de portage de repas à domicile. Il couvre toutes les communes de la CASQ, permettant une bonne cohésion sociale et apparaît très satisfaisant.

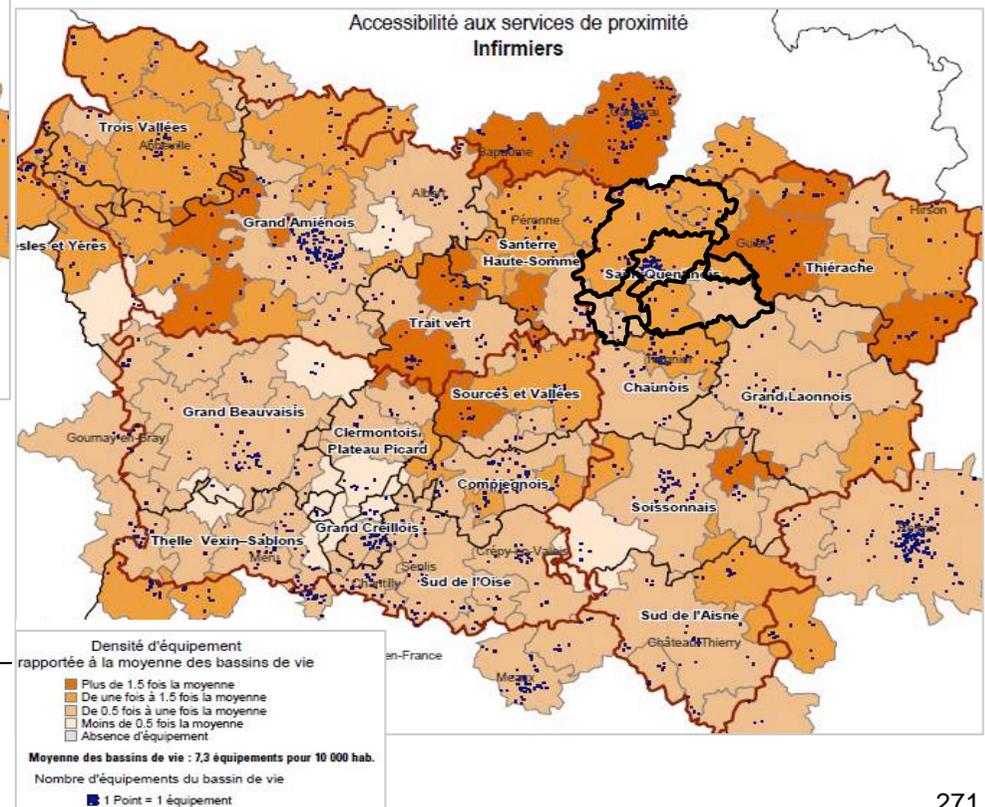
Les établissements et services à domicile pour les personnes âgées





L'agglomération de Saint-Quentin bénéficie d'une bonne présence de médecins généralistes. En revanche, les territoires alentours et même les espaces ruraux du saint-quentinois semblent pâtir de cette forte polarisation.

La densité d'infirmiers est globalement bonne sur le territoire. On observe cependant une forte concentration dans et autour de la ville de Saint-Quentin



SPORT CULTURE LOISIRS

L'offre culturelle est en plein développement dans le pays du saint-quentinois. Les activités sont nombreuses : musique, théâtre, danse, sport...

Les grands équipements se situent essentiellement dans l'hypercentre de Saint-Quentin (théâtre, bibliothèque municipale, musées, école nationale de musique...).

La ville dispose ainsi d'un nombre d'équipements conséquent :

■ Des musées

Musée des papillons : il possède une collection qui compte plus de 600 000 spécimens, dont 20 000 sont en exposition au musée.

Musée Antoine Lécuyer principalement consacré à l'œuvre de Maurice Quentin de La Tour il abrite aussi beaucoup d'autres œuvres (dessins, peintures, sculptures, fayences de Sinceny, objets d'art, mobilier...).

La Société académique, située rue Villebois-Mareuil, possède un musée archéologique.

■ Un théâtre

Le théâtre Jean Villar a été construit en 1774, sur la place, après démolition de la très ancienne halle aux laines et d'autres bâtiments, dont le corps de garde de la milice bourgeoise.

Sa capacité de 500 places permet d'accueillir des pièces du répertoire et du théâtre contemporain, des spectacles de danse, et des concerts ;

- Une salle consacrée aux formes courtes et à la musique, La Manufacture ;
- une salle de spectacle de 1 300 places Le Splendid (avec des tarifs préférentiels pour les jeunes) ;

- un multiplexe ;
- un conservatoire avec des formations tournées vers la musique et le théâtre. Il a une mission d'action culturelle sur le territoire, dans la ville et le département. Il établit des partenariats avec l'éducation nationale pour l'enseignement de la musique et du théâtre en milieu scolaire ;
- la BUL, (Base Urbaine de Loisirs), qui s'adresse à une clientèle locale mais également touristique ; elle comprendra une piscine, des toboggans, une rivière à courant, des jacuzzis et des espaces de détente ;
- des bibliothèques.

Des expériences de diffusion sur les zones rurales, innovant ainsi dans une démarche de Pays sont conduites notamment pour le jeune public.

Plusieurs points sont néanmoins à relever :

1. la faible coordination au plan local entre les équipements et opérateurs culturels : pas de programmation culturelle concertée à l'échelle du Pays ;
2. l'absence d'un réseau de commercialisation sur l'ensemble du Pays ;
3. les difficultés de déplacement des publics les plus en difficulté ou les plus éloignés des lieux culturels.

Les grands équipements sportifs sont plutôt localisés sur la ceinture des boulevards (Palais des Sports, Port de Plaisance, zone de loisirs des Marais d'Isle...), les communes alentours bénéficiant d'équipements de proximité (stade, golf, squash, terrains de tennis,...). Cette offre reste relativement concentrée dans l'agglomération de Saint-Quentin, les communes rurales étant le plus souvent dépourvues d'équipements sportifs.

Cependant ces dernières comptent de nombreux clubs et associations. La CASQ regroupe en effet un vivier associatif dense avec plus de 330

associations sur le territoire (dont 56 liées à la culture, 35 aux loisirs, 153 en rapport avec une activité sociale, etc.).

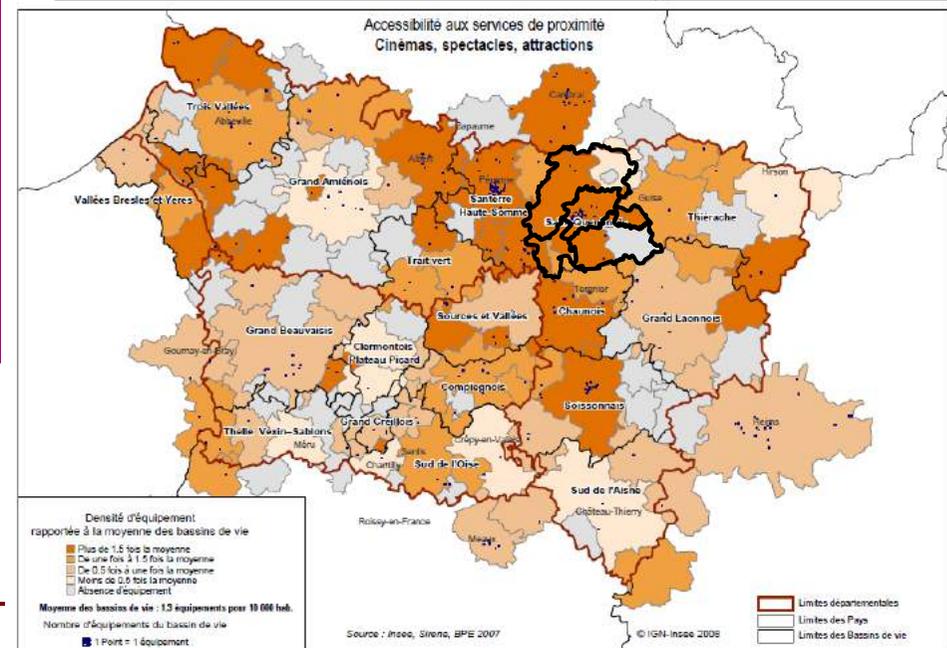
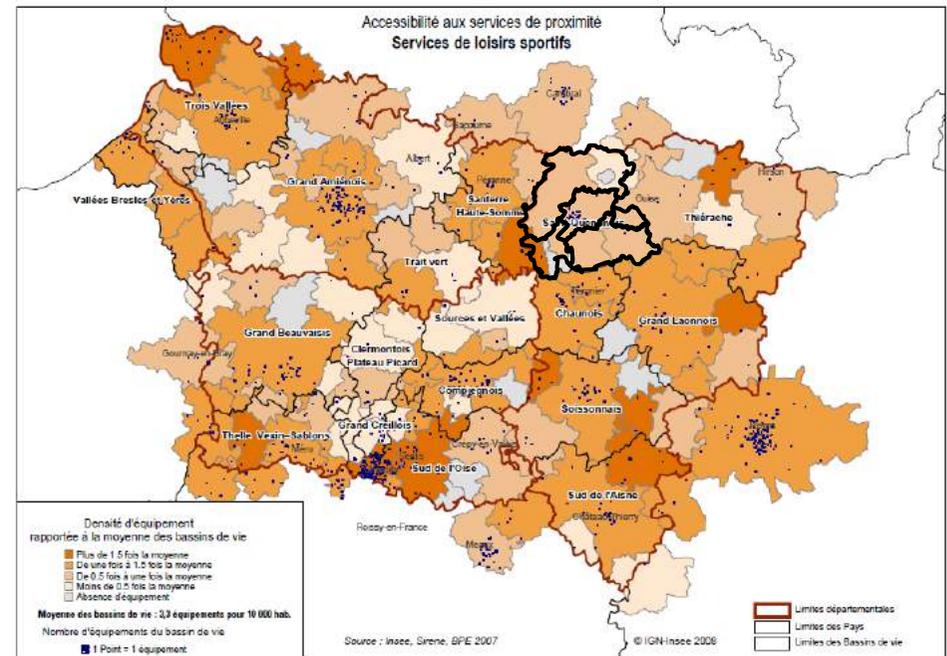
Saint-Quentin, ville du sport...

L'activité sportive est une composante particulièrement importante dans le saint-quentinois : la ville a en effet remporté le titre de « ville la plus sportive de France » en 2011 (décerné par le journal L'Equipe), récompensant ainsi les différentes actions mises en place autour de l'accessibilité à la pratique pour les publics spécifiques, ainsi que les moyens alloués (budget, équipements) et le nombre d'événements sportifs organisés sur la commune.

Ce dynamisme sportif (appuyé par 92 associations sportives et 3 fédérations) est une des composantes identitaires du saint-quentinois qu'il faudrait veiller à conforter : dans ce cadre, un lycée type « sport – étude » pourrait venir faire le lien entre une activité sportive de loisir et une activité ancrée dans le professionnel.

De même, le sport, les loisirs, la culture, sont là encore, comme l'école, des moyens favorisant la convivialité et la mixité sociale. Le sport permet aussi la transmission de valeurs et principes structurants dans l'éducation et dans l'espace social, qui confèrent une certaine identité territoriale.

Par ailleurs, l'implantation ou la réutilisation d'équipements sportifs permettraient là encore de faire vivre des communes rurales plus modestes, en spécialisant peut-être chacune d'entre elle dans un domaine sportif et en mutualisant, de fait, ces derniers.



LE TOURISME

Le Pays du saint-quentinois dispose d'un patrimoine culturel, naturel et de loisirs, qui semble aujourd'hui assez faiblement exploité :

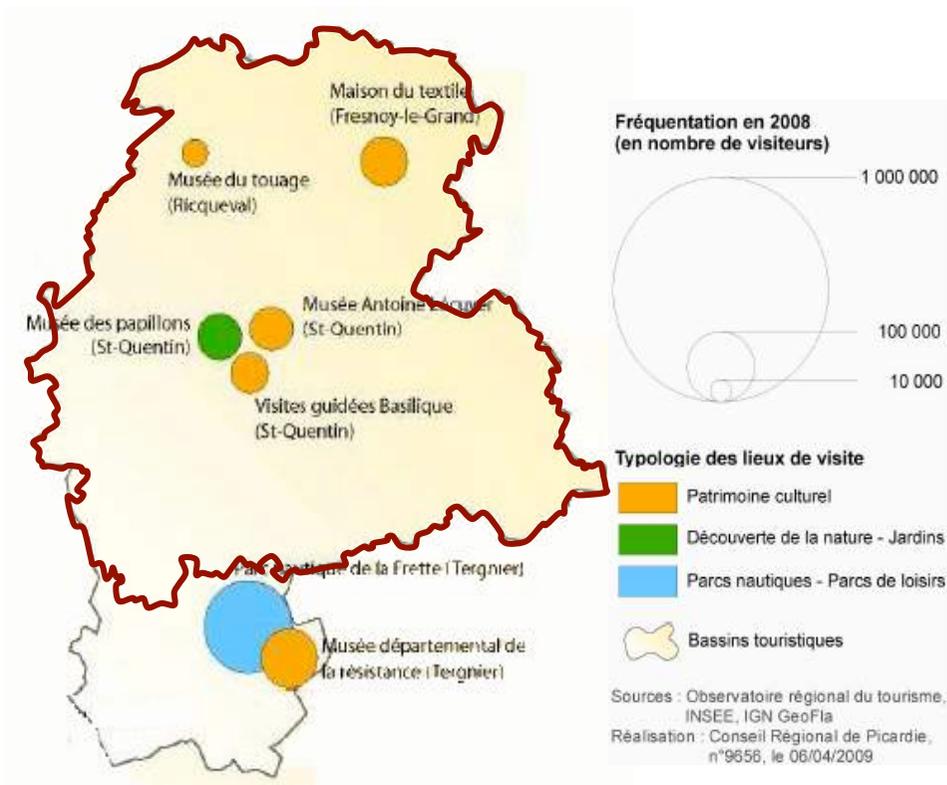
- Le patrimoine naturel et bâti : la basilique, la Somme, des canaux, des lavoirs, d'anciennes gares, des pigeonniers, des maisons en torchis, des étangs,...
- Les loisirs : canoë-kayak, navigation de plaisance fluviale, VTT, randonnée pédestre, équestre,...
- Le patrimoine culturel avec les musées (Papillons, Condorcet,...), d'anciennes habitations de personnages célèbres.

Des sites les plus visités en 2008 sur le territoire du Pays, trois sont situés à Saint-Quentin.

Cependant, le territoire ne dispose pas de « grands attracteurs » régionaux et nationaux.

De ce fait, le potentiel touristique est lié à une situation géographique et concerne deux clientèles :

1. Une clientèle nationale et étrangère (Royaume-Uni, Benelux, Allemagne) pour laquelle la communauté d'agglomération de Saint-Quentin est à mi-chemin entre leur domicile et Paris. Cette proximité est particulièrement visible dans la clientèle de plaisance fluviale qui recèle sans doute un potentiel élevé.
2. Une clientèle régionale et francilienne, pour des très courts séjours, des excursions, des randonnées, des loisirs sportifs, etc.



LES « EVENEMENTS »

Au-delà des équipements « fixes » et des activités localisées, le territoire de Saint-Quentin propose également des activités événementielles qui rythment les saisons des saint-quentinois, dont certaines relèvent de traditions historiques.

Ces événements permettraient (avec un effort de publicité) d'attirer une population touristique et permettent d'ores et déjà pour les populations locales, de profiter de leur ville sous un autre angle.

Ce genre d'événement permet également de faire communion et de souder l'esprit et l'identité du territoire. Ce sont des moments de partage qui revivent ainsi à ces occasions et soudent les habitants derrière une image collectivement vécue et partagée du territoire.

Parmi eux on compte :

1. **Des marchés**, qui sont organisés chaque semaine à Saint-Quentin dans cinq quartiers de la ville¹. Le plus important est celui du centre-ville puisqu'il a lieu deux fois par semaine et se prolonge dans les halles en plus de la place du Marché et de la place de l'Hôtel de Ville.
2. **La Plage de l'Hôtel de ville**. Dès 1996 (six ans avant Paris), Saint-Quentin a été la première ville en France à transformer chaque été son centre en véritable plage : de début juillet à mi-août, la place de l'Hôtel de ville se métamorphose en une plage de sable fin.
3. **La Foire au boudin** (quartier Saint-Jean).

¹ Marché du centre-ville, Place du Marché et de l'Hôtel de Ville ; marché du Faubourg d'Isle ; marché du quartier Europe ; marché du quartier Neuville.

4. **Les braderies**. La traditionnelle grande braderie-brocante du centre-ville qui existait déjà avant la Grande Guerre, durant laquelle elle fut interrompue, pour reprendre avec encore plus de vigueur¹.

Le quartier Saint-Jean au nord de la ville, vous accueille depuis 19 ans chaque année au mois d'avril dans la rue Kennedy, pour une braderie-brocante. Conjointement à cette manifestation, se déroule la traditionnelle Foire au Boudin, où, durant toute la journée, vous pouvez acheter au mètre du boudin préparé par les charcutiers du cru.

5. **La foire de Saint-Denis**. Philippe Le BEL (1285) semble en être à l'origine. Philippe V continua l'œuvre de son père en octroyant une charte à Saint-Quentin, au mois d'octobre 1319.

Il spécifie que la foire aura lieu désormais à la Saint-Denis. La durée de la foire est fixée à 16 jours. Parfois, la foire de la Saint-Denis a été interrompue pour cause de guerre ou de maladie contagieuse (exemple 1596).

6. **La Fête Infantine « dite de la Chandeleur »** a vu le jour en février 1984. Elle a lieu sur la place de l'Hôtel de Ville et fêtera son 24ème anniversaire cet hiver après avoir connu divers lieux, Place de l'Hôtel Dieu et les Champs-Élysées. 25 forains pour 27 métiers, (manèges, kermesses, confiseries, croustillons, loteries, pêche au canard et grues) feront le plaisir des petits comme des grands pour une fête familiale.
7. **La fête du Bouffon**, durant le week-end de la Pentecôte. Les festivités débutent dès le vendredi et durent jusqu'au dimanche soir. Se déroulent alors une série d'événements : le Tatroo appelé aussi Show-Parade de Saint-Quentin se déroule le samedi soir.

C'est un spectacle de haut niveau assuré par les formations musicales présentes ; le défilé : il a lieu le dimanche après-midi. Il fait tout un circuit

¹ En parallèle de cette braderie, est également organisée, depuis plus de 20 ans, une vente des particuliers sur la Place du Marché. Elle est l'occasion de chiner sur les étals des saint-quentinois qui vident leurs greniers. Le quartier du Faubourg d'Isle au sud de la ville, accueille quant à lui depuis 25 ans les habitants de Saint-Quentin, le dimanche de la Fête des Pères dans les rues du général Leclerc et de Guise.

dans les rues de la ville avec des formations carnavalesques venues de France comme du monde entier.

Sont présents, les deux géants de la ville : Herbert (comte Herbert IV : il a remis les premières franchises de la ville en 1080, premières chartes signées en France) et Éléonore (dernière comtesse qui a confirmé, la chartre de Saint-Quentin, en 1195).

Toutes ces manifestations ont principalement lieu dans la ville de Saint-Quentin, mais attirent l'ensemble de la population de la CASQ. Ce type d'événement pourrait trouver un écho positif dans les petites communes rurales.

En effet, le feu d'artifice du 14 juillet et autres manifestations sont des moments de rassemblement et de rencontre dans les bourgs ruraux. Ce sont des moments pendant lesquels les communes « vivent ».

A défaut de pouvoir (ré-)implanter des équipements structurants et dynamisants dans ces petites communes, il semblerait important, dans un souci de cohésion et de convivialité, de multiplier ce genre d'événement (en s'appuyant peut-être sur le vivier associatif), afin de faire également se rencontrer les habitants de ces communes.

Dans ce cadre, des espaces dédiés doivent pouvoir être en mesure d'accueillir ces événements et moments de convivialité.

BILAN ET ENJEUX

S'il paraît effectivement difficile d'aller contre la tendance actuelle de polarisation des équipements sur Saint-Quentin, il demeure néanmoins primordial de faire (re)vivre et (re)donner du sens à l'ensemble des lieux de la CASQ, qu'ils soient habités et vivants, que les habitants puissent y trouver des espaces de partage, bref inverser la tendance trop souvent observée de « village-dortoir », où l'identité de la commune peine à s'affirmer et où des clivages entre nouveaux habitants et anciens habitants s'exacerbent.

Outre ce lien social, la solidarité intergénérationnelle vient ici aussi interroger la nécessité des équipements : en effet, avec le vieillissement de populations qui peuvent et veulent vivre hors de structures spécialisées / se maintenir dans leur logement, mais qui, pour des raisons évidentes sont beaucoup moins mobiles, des solutions doivent être trouvées et mises en place : elles peuvent relever du lien social (les uns aidant les autres), du commerce ambulant, et / ou de la création / maintien de commerces de proximité et/ou de jardins collectifs ; ou encore, de l'appui du secteur des services à la personne (en plus de la SSSAD).

En plus de cette fracture sociale potentielle, une potentielle fracture territoriale (aujourd'hui imperceptible quotidiennement en raison des modes de déplacements) se révèle entre le Nord-Est et le Sud-Est de la CASQ : la plupart des équipements ou événements se situent dans ou autour de Saint-Quentin, dessinant un espace au Sud-Ouest de la CASQ bien équipé et un espace presque vide au Nord-Est.

Si les équipements ont contribué par le passé à faire vivre les petites communes, cette renaissance peut peut-être aujourd'hui passer par d'autres canaux (associations, espaces partagés, aménagement d'espaces publics, jeux pour enfants, etc.) soit qui existent déjà et qu'il faudrait valoriser, soit qui sont absents et dont les localisation, fonction et fréquence restent à définir.



CONCLUSION

UN ENJEU PRINCIPAL : CONFIRMER ET AMPLIFIER LE REBOND DU SAINT-QUENTINOIS

Au terme de ce diagnostic, la capacité du territoire à générer un rebond global est évidemment la question principale.

Le rebond global est, avant tout, un rebond économique et d'emploi, le volume de la population étant étroitement lié à l'évolution des emplois.

De la même façon, le cadre de vie, les services, la qualité des logements, l'environnement, la gestion des risques, qui jouent un rôle essentiel dans l'attractivité du territoire, sont dépendants des ressources du territoire et de ses habitants, donc de sa réalité économique.

Cette primauté de l'économique ne fait pas obstacle à ce que les leviers du développement économique, comme le PADD du SCOT l'indique, soient des leviers liés à l'image du territoire, à son cadre de vie : il s'agit bien d'une stratégie de développement économique, mais d'une stratégie indirecte qui passe par les moyens d'une nouvelle attractivité.

Dans le cadre d'un PLU intercommunal, il semble essentiel de mettre en lumière trois éléments fondamentaux des enjeux de développement :

LES ENJEUX ECONOMIQUES

Ces enjeux proprement économiques sont à prendre en compte dans un contexte où une première étape de reconstruction a été réalisée : la réorganisation économique du territoire a été engagée, autour d'une tertiarisation encore inachevée, d'une industrie qui conserve des « points forts » importants, et d'infrastructures économiques qui, malgré les difficultés de remplissage (104 ha. disponibles à ce jour) de certains parcs d'activité, ont joué leur rôle.

Le corollaire de cette réorganisation a été la concentration sur la zone agglomérée de Saint-Quentin des emplois et des entreprises, phénomène général dans les pays développés, mais dont les effets territoriaux dans le Pays et dans les communes rurales de la CASQ ont été très forts et se sont marqués par un développement des migrations domicile-travail vers Saint-Quentin.

Le « second souffle » de cette réorganisation est désormais à l'ordre du jour.

Plus que par le développement supplémentaire de l'offre foncière à destination économique, elle se marquera par un développement dans le tissu urbain, dans les friches industrielles, dans le renouvellement urbain, car elle s'appuiera sur un développement tertiaire et de plus haute technologie.

C'est donc à une « montée en gamme » de la base économique du territoire que cette nouvelle période appelle.

Les questions d'accessibilité physique (vers le Nord-pas-de-Calais, vers l'est de l'agglomération) et virtuelle (avec des infrastructures numériques actuellement satisfaisantes à Saint-Quentin, moins nettement au-delà...) constituent une précondition de ce développement qualitatif.

II

LES ENJEUX URBAINS

Dans cette perspective, le premier levier de ce développement est constitué par la ville et son agglomération.

La réussite qualitative des nombreux projets urbains qui sont en cours ou en réflexion représente un enjeu d'abord économique : secteur gare, faubourg d'Isle, quai Gayant, cœur de ville, rénovation des quartiers en difficulté, valorisation des friches industrielles, tout ceci représente à la fois une opportunité de créer une image plus valorisante du territoire, d'améliorer la qualité de vie des habitants, et une capacité à utiliser l'agglomération comme une « structure de développement » économique, au sein de laquelle des signaux forts, architecturaux et d'aménagement, pourraient fournir une occasion de « faire voir » l'évolution en cours.

De ce point de vue, la création, progressive, d'un « quartier d'affaires » représente un enjeu important, tout comme la valorisation, notamment dans le domaine des nouvelles technologies, du pôle universitaire.

La rénovation résidentielle, pour l'habitat social et pour l'habitat de la reconstruction comme pour celui des maisons « saint-quentinoises » traditionnelles, représente également une opportunité importante.

L'agglomération pourrait ainsi jouer un rôle de « locomotive » du développement pour toute la communauté d'agglomération, et pour tout le Pays.

Cette perspective inclut également le besoin d'un habitat de qualité, pour des techniciens et des cadres, et une valorisation du commerce de centre-ville et du commerce de proximité, mais également du « grand » commerce pour lequel il importe de renforcer le rôle de l'agglomération dans le contexte régional.

Saint-Quentin, historiquement, a endossé le rôle de moteur et de cœur palpitant, irriguant l'ensemble du territoire. En d'autres termes, Saint-Quentin a été porteuse du dynamisme global d'un vaste territoire et cette vie prenait sa source dans le centre-ville.

Au cours de la première moitié du XXe siècle, les activités économiques se sont progressivement déportées vers la proche périphérie, dépeuplant en partie le centre historique et entraînant avec elles également une partie des équipements.

Le cœur de ville, par manque d'adaptation globale à l'économie tertiaire ou une économie basée sur l'innovation, n'a pas pu attirer une nouvelle population de type classe moyenne / moyenne supérieure.

Il est donc prioritaire d'agir, comme cela a commencé d'être fait, sur les déterminants proprement urbains de l'attractivité de l'agglomération de Saint-Quentin. Dans cette optique spatiale, l'élaboration du PLUi représente une véritable opportunité.

III

LES ENJEUX TERRITORIAUX

Mais, et c'est là le paradoxe du saint-quentinois, la période actuelle pourrait également être celle de la valorisation du caractère rural du territoire : les communes rurales ont maintenu leur population, bien que les populations y aient profondément évolué avec l'arrivée de néo-ruraux présentant des types de consommation, de travail, de loisirs « urbains », ce qui a par ailleurs tendu à uniformiser les modes de vie de la communauté d'agglomération.

Non seulement les questions environnementales et paysagères, liées notamment à la vallée de la Somme, sont essentielles dans l'optique de l'amélioration du cadre de vie, non seulement il convient d'offrir aux nouveaux arrivants une « palette vaste de modes de vie et d'ambiances (urbaines et rurales...) », mais encore l'existence d'un « complexe » urbain/rural à l'échelle de la communauté d'agglomération représente un atout fondamental dans la compétitivité et l'offre territoriale, pour offrir un cadre de vie différent, spécifique à un ville moyenne, où il fait bon vivre, et où l'on ne retrouve pas les nuisances des métropoles...

Cette perspective ne conduit sans doute pas à imaginer un futur où « les campagnes » se développeraient au détriment de la Ville. Les équilibres, de ce point de vue, doivent être préservés et il importe que la Ville et son agglomération retrouvent les chemins de l'attractivité pour les ménages et connaissent à nouveau une progression démographique qui passe par la réduction du déficit migratoire actuel.

Mais la question des services et des équipements, de l'artisanat et des commerces, reste posée dans les communes rurales, pour lesquelles une « architecture » du territoire, avec des bourgs-relais (à Lesdins, à Homblières... ?) devra être envisagée pour valoriser les ressources du territoire à long terme et pour matérialiser le « rebond » attendu par le Saint-Quentinois...



ANNEXE

Mesures	Etat d'avancement	Informations recueillies lors des entretiens bilatéraux et la réunion de travail inter-services CASQ
Chantier 1 Adapter le plan de circulation		
Action 1 Repenser les sens de circulation dans l'hypercentre de l'agglomération A La ceinture des boulevards, un axe de diffusion et de contournement du centre-ville Aménagements urbains uniformes et identitaires Signalétique performante B Rendre lisibles les 4 principales portes d'entrée C Définir un tour de ville D Mettre en œuvre de nouveaux accès à l'hyper-centre (rue Voltaire notamment) E Créer une alternative à la ceinture des boulevards	action non réalisée partiellement réalisée action non réalisée action non réalisée action non réalisée	Pas de réflexion d'ensemble Réaménagement réalisé de l'entrée de ville par le pont de l'Isle
Action 2 Adapter le jalonnement A Elaborer un schéma d'organisation générale de la circulation au sein de l'agglomération B Rendre compréhensibles les principaux carrefours de distribution C Instaurer un jalonnement multidirectionnel sur la ceinture des boulevards D Développer un langage de "pôles" sur les secteurs représentant des convergences d'usages E Renforcer le jalonnement des zones d'activités F Instaurer une signalétique d'agglomération	action non réalisée action non réalisée action non réalisée action non réalisée réalisée action non réalisée	Selon les informations recueillies en entretien bilatéral.
Action 3 Mettre aux normes et améliorer la signalétique A Compléter et mettre aux normes la signalétique de jalonnement B Instaurer une signalétique homogène pour "les informations annexes" C Mettre aux normes la signalétique de police	partiellement réalisée partiellement réalisée partiellement réalisée	
Action 4 Compléter l'ossature du réseau viaire A La réalisation d'un contournement complet de l'agglomération B Doubler la ceinture des boulevards Nords C Continuer à mailler le territoire D Améliorer le réseau existant ceinture des boulevards RN44, RN29, RD8, RD930	partiellement réalisée action non réalisée partiellement réalisée partiellement réalisée	L'action se réalise en fonction de l'urbanisation : phase 1 réalisée Liaison RD1029 - Parc des Autoroutes réalisée Etude en cours sur la RD1029

Mesures		Etat d'avancement	Informations recueillies lors des entretiens bilatéraux et la réunion de travail inter-services CASQ
Chantier 2 Protéger, conforter et renforcer la place du piéton			
Action 1	Etendre l'espace dédié aux piétons dans l'hyper-centre		
	A Donner la priorité aux piétons aux abords de la Basilique	partiellement réalisée	Etude réalisée sur le réaménagement du parvis de la Basilique
	B Aux abords du Palais de Fervaques	action non réalisée	Encore dédiée au stationnement en novembre 2010
	C Un réaménagement du secteur piétonnier existant	réalisée	
Action 2	Développer les zones 30 pour sécuriser et tranquiliser les quartiers		
	A L'intérieur des bvds comme une vaste Z30	action non réalisée	Pas prévu.
	B Le cœur des faubourgs (fbrgs d'Isle et St-Martin)	partiellement réalisée	En cours : se réalise au fur et à mesure des aménagements de voirie
	C Les quartiers d'habitat collectifs	partiellement réalisée	
	D Les centres des communes périphériques	action non réalisée	
	E Les extensions urbaines	action non réalisée	
Action 3	Favoriser les itinéraires de découverte et de loisirs		
	A Poursuivre l'aménagement des itinéraires de promenade sur l'intégralité de l'agglomération	partiellement réalisée	En cours
	B En association avec les itinéraires de découverte du patrimoine	réalisée	
	C Mettre en œuvre une communication sur les biens fondés de la marche à pied	partiellement réalisée	En cours (Campagne Vivre en Forme)
Chantier 3 Réorganiser et compléter l'offre de transport en commun			
Action 1	Améliorer la desserte des communes rurales		
	A L'extension ponctuelle du réseau de transports en commun urbains Communes de seconde couronne (Fayet, Saint-Amnd, Grugies, Morcourt)	partiellement réalisée	Etudes d'opportunité réalisées
	B L'adaptation des itinéraires et des horaires des lignes interurbaines	action non réalisée	
	C Vers une tarification plus homogène Tarification unique sur le PTU doit se substituer à la tarification km	réalisée	
	D La création d'un réseau de transports à la demande	réalisée	
Action 2	Améliorer l'organisation du réseau urbain		
	A Adapter le réseau à l'évolution du territoire Desserte des secteurs en développement (parc des autoroutes, quai Gayant, vallée Ducastelle), TAD puis ligne régulière (quai Gayant)	réalisée	Se fait au fur et à mesure des demandes de la CASQ.
	B Moderniser le matériel et les arrêts Renouvellement total du parc (2009) et aménagement progressif des arrêts	partiellement réalisée	Matériel roulant accessible (28 bus / 39) ; 8 arrêts accessibles.
	C Rationaliser le réseau	partiellement réalisée	Etude réalisée qui indique que le projet n'est pas pertinent

Mesures	Etat d'avancement	Informations recueillies lors des entretiens bilatéraux et la réunion de travail inter-services CASQ
Action 3 <i>Valoriser les pôles d'échanges</i> A Aménager le pôle inter-modal de la gare, une priorité B Sécuriser le pôle d'échanges de la place Crommelin Déplacement du pôle d'échange (urbain/interurbain) vers la rue des Etats Généraux C Déplacer le pôle de correspondance de la Basilique Limiter l'arrêt prolongé des véhicules D Créer de nouveaux pôles d'échanges	partiellement réalisée action non réalisée partiellement réalisée partiellement réalisée	Etude AVP réalisée et maîtrise d'œuvre sont en cours. L'arrêt ne sera pas déplacé, mais le temps d'arrêt des véhicules a été diminué Nouvel arrêt multi-réseaux "Café du Départ"
Action 4 <i>Simplifier la tarification, moderniser l'information et la communication</i> A Conforter une politique tarifaire en faveur des plus défavorisés Simplification de la gamme des critères d'attribution Elargissement de la gamme tarifaire (ticket 24h, A/R événements, titre annuels jeunes) B Engager une politique de communication Communication qui modernise l'image du réseau (PASTEL) C Mettre en place un dispositif d'information intégré à tous les transports collectifs Création d'une "maison des déplacements" Renforcement de l'information sur le site internet du CITA	réalisée réalisée action non réalisée	Plusieurs campagnes d'information et de promotion sont renouvelées régulièrement.

Mesures	Etat d'avancement	Informations recueillies lors des entretiens bilatéraux et la réunion de travail inter-services CASQ
Chantier 4 Le stationnement		
<p>Action 1 Redéfinir les zones tarifaires</p> <p>A Définir des zones de stationnement payant plus cohérentes</p> <p>Extension de la zone courte durée</p> <p>Etendre et qualifier la zone de stationnement longue durée au bénéfice des habitants</p> <p>B Adapter et améliorer la compréhension de la réglementation du stationnement</p> <p>Renforcement de la signalétique verticale aux E/S sorties des zones payantes</p> <p>C Aboutir à une tarification qui incite à l'utilisation des TC</p> <p>prix horaire zone courte durée > prix horaire zone longue durée > prix ticket TC</p>	<p>partiellement réalisée</p> <p>partiellement réalisée</p> <p>action non réalisée</p>	<p>La stratégie du PDU de repousser le stationnement aux bds n'a pas été retenue. L'action est menée au cas par cas, pour privilégier l'accès des commerces au centre ville.</p> <p>Globalement, une extension des zones payantes a été réalisée, avec +8% de places payantes au CV</p> <p>Pas de tarif préférentiel mis en place, mais el tarif à l'heure est assé de 30 à 60 cts</p>
<p>Action 2 Développer des capacités de stationnement adaptées</p> <p>A Renforcer les capacités d'accueil en ouvrage dans l'hyper-centre</p> <p>Renforcement de l'usage du parking en ouvrage existant (jalonnement, abonnement préférentiel pour les résidents plus compétitif que sur voirie)</p> <p>Création d'un second parking en ouvrage sous la place du marché</p> <p>B Développer les aires de stationnement réservées (livraisons, PMR, taxis, autobus)</p> <p>C Créer des parkings relais destinés aux pendulaires</p> <p>D Concerter, communiquer : des actions essentielles</p> <p>En lien avec les actions préconisées pour le stationnement</p>	<p>action non réalisée</p> <p>partiellement réalisée</p> <p>action non réalisée</p> <p>action non réalisée</p>	<p>L'action devait être associée aux projets d'aménagement et la modification du plan de circulation qui n'ont pas été réalisés</p> <p>Sur la zone piétonne à Saint-Quentin</p>

Mesures	Etat d'avancement	Informations recueillies lors des entretiens bilatéraux et la réunion de travail inter-services CASQ
Chantier 5 Favoriser l'utilisation des 2 roues		
Action 1 Développer le réseau cyclable A Faire aboutir le Schéma Directeur Cycles Favoriser la cohabitation des différents modes de déplacement dans l'hyper-centre (vaste Z30 en centre-ville) Une refonte du réseau utilitaire 1 - La ceinture des boulevards 2 - La ceinture verte Itinéraires permettant la jonction entre les 2 ceintures Adaptation du réseau loisir Ecarter la circulation des modes doux de l'axe RN29/RN442	partiellement réalisée	Etude menée pour un travail de stage
Action 2 Améliorer le jalonnement, le stationnement et la circulation A Améliorer le jalonnement des itinéraires jalonner les principales destinations (équipements importants...) B Développer les espaces dédiés au stationnement des cycles Etude de programmation pour déterminer les priorités et les types d'aménagements C Communiquer et éduquer	action non réalisée action non réalisée action non réalisée	
Action 3 Définition d'un cahier des charges précis sur les aménagements cycles Reprise des coupes types du SDC dans le PDU	action non réalisée	La fiche d'action est très précise, mais aucun aménagement n'a été réalisé.

Mesures	Etat d'avancement	Informations recueillies lors des entretiens bilatéraux et la réunion de travail inter-services CASQ
Chantier 6 Le transport de marchandise en ville		
Action 1 La définition d'une nouvelle réglementation pour l'hyper-centre A Refondre la réglementation "marchandises en ville" Un périmètre élargi (la ceinture des bvds) Un périmètre restreint B Rendre cohérente la signalétique horizontale et verticale C Communiquer sur les nouveaux horaires de livraison	réalisée action non réalisée action non réalisée	Depuis 2010 et la mise en place de la zone piétonne au centre ville, la livraison pour les plus de 3,5T est interdite après 10h30
Action 2 Améliorer l'orientation des flux et augmenter les aires de livraison A Mieux orienter les flux de marchandises dans l'agglomération "plan d'itinéraire poids lourds doit être engagé prochainement" B Favoriser la délocalisation en périphérie des générateurs de trafic Mesure inscrite au PLU de St-Quentin Politique d'incitation au déménagement qui reste à assurer C Développer les aires de livraisons D Développer des solutions innovantes pour faciliter les achats des chalands expérimentations des "arrêts minutes" sur les artères principales, dispositif des "relais urbains" E Maintenir la dynamique engagée sur le transport des marchandises en ville création d'une commissions de concertation "marchandises en ville"	 réalisée action non réalisée action non réalisée action non réalisée	Le BE n'a pas reçu d'information sur cette mesure. La délocalisation de l'entreprise Houtch en est l'exemple le plus cité dans les entretiens. Cette commission n'existe plus
Chantier 7 La sécurisation des déplacements		
Action 1 Des entrées, des traversées et des carrefours de village à aménager A Développer des dispositifs de ralentissement aux entrées de villages B Créer ou aménager les trottoirs C Renforcer l'implantation des traversées et réduire leur longueur D Réduire la longueur des traversées E Aménager les carrefours les plus sensibles F Renforcer l'éclairage	partiellement réalisée	<i>Etudes menées par le CG (Essigny-le-Petit...)</i> Aucune démarche n'a été menée de manière globale, telle que prescrit par la fiche d'action.
Action 2 Sécuriser les abords des établissements scolaires A1 Développer un programme d'aménagements spécifiques étude de diagnostic de sécurité afin d'identifier les établissements prioritaires A2 Développer les actions pédagogiques B Développer le concept de "pédibus dans les écoles"	action non réalisée action non réalisée action non réalisée	Il a existé 1 pédibus mais il n'a pas été donné suite à ce projet

Mesures	Etat d'avancement	Informations recueillies lors des entretiens bilatéraux et la réunion de travail inter-services CASQ
Chantier 8 La solidarité vers les plus démunis		
Action 1 Faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite (PMR) A Moderniser le matériel Modernisation complète du parc d'ici 2009 (bus à plancher bas) B Aménager les arrêts de bus C Développer des solutions alternatives comme le TAD adapté aux PMR sur le r... TAD accessible aux PMR (em complément de LASTRAD) D Intensifier l'aménagement des espaces publics Réalisation d'une charte technique d'aménagement de l'espace public E Développer les aires GIG-GIC	réalisée partiellement réalisée action non réalisée réalisée (cellule vide)	28 véhicules sur les 39 du parc Pastel sont accessibles : seuls les bus de renfort ne sont pas accessibles D'après le SDA de la CASQ, "10 arrêts/an" environ sont prévus (juin 2009) au fur et à mesure des opportunités, actuellement, on en compte 8 à Saint Quentin et 4 à Gauchy Le TAD de Pastel n'est pas accessible, c'est LASTRAD qui assure cette mission et ce réseau est aujourd'hui saturé Pas de charte technique mais un PAVE Pas d'information sur cette mesure.
Action 2 Accompagner les plus démunis dans leurs déplacements A Renforcer la desserte des quartiers sensibles Favoriser l'offre de TC (TAD, collectif...) B Développer un service d'aide à la mobilité C Développer une "alphabétisation" du rapport à l'espace formation dans les structures associatives... D Etre vigilant dans la repartition spatiale des programmes de logement social Démontrer l'accessibilité alternative à l'automobile pour tous les projets	action non réalisée action non réalisée action non réalisée partiellement réalisée	Idem qu'en 2006 pour ce qui est de la desserte des quartiers sensibles En cours et intégré au PLUi
Chantier 9 L'observatoire des déplacements / un préalable indispensable, améliorer la connaissance		
Observatoire des déplacements Enquêtes Ménage Déplacements (EMD), Enquête cordon	partiellement réalisée action non réalisée	Un "observatoire du territoire" est mis en place à la CASQ : rassembler les différentes données socio-éco dont les déplacements fait partie de ses missions. Les résultats ne sont pas disponibles à ce jour. Une EMD est prévue par la Région Picardie (mais pas encore programmée). L'enquête cordon est réalisée dans le cadre de la révision du PDU/PLUi.

GLOSSAIRE

AOT	Autorité Organisatrice des Transports
AOTU	Autorité Organisatrice des Transports Urbains
CASQ	Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin
CFTV	Cercle Ferroviaire et Touristique du Vermandois
CITA	Centrale Intermodale des Transports de l'Aisne
CSQT	Compagnie Saint-Quentinoise de Transport
DSP	Délégation de Service Public
EMD	Enquêtes Ménages Déplacements
LASTRAD	L'Association de Transport Adapté
LAURE	Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie
LOTI	Loi d'Orientation des Transports Intérieurs
PDE	Plans de Déplacements d'Entreprise
PDIE	Plans de Déplacements Inter-Entreprises
PDU	Plan de Déplacements Urbains
RTA	Régie des Transports de l'Aisne
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDA	Schéma Directeur d'Accessibilité
SDC	Schéma Directeur Cyclable
SRU	Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain
TAD	Transports à la Demande
TER	Transport Express Régional

